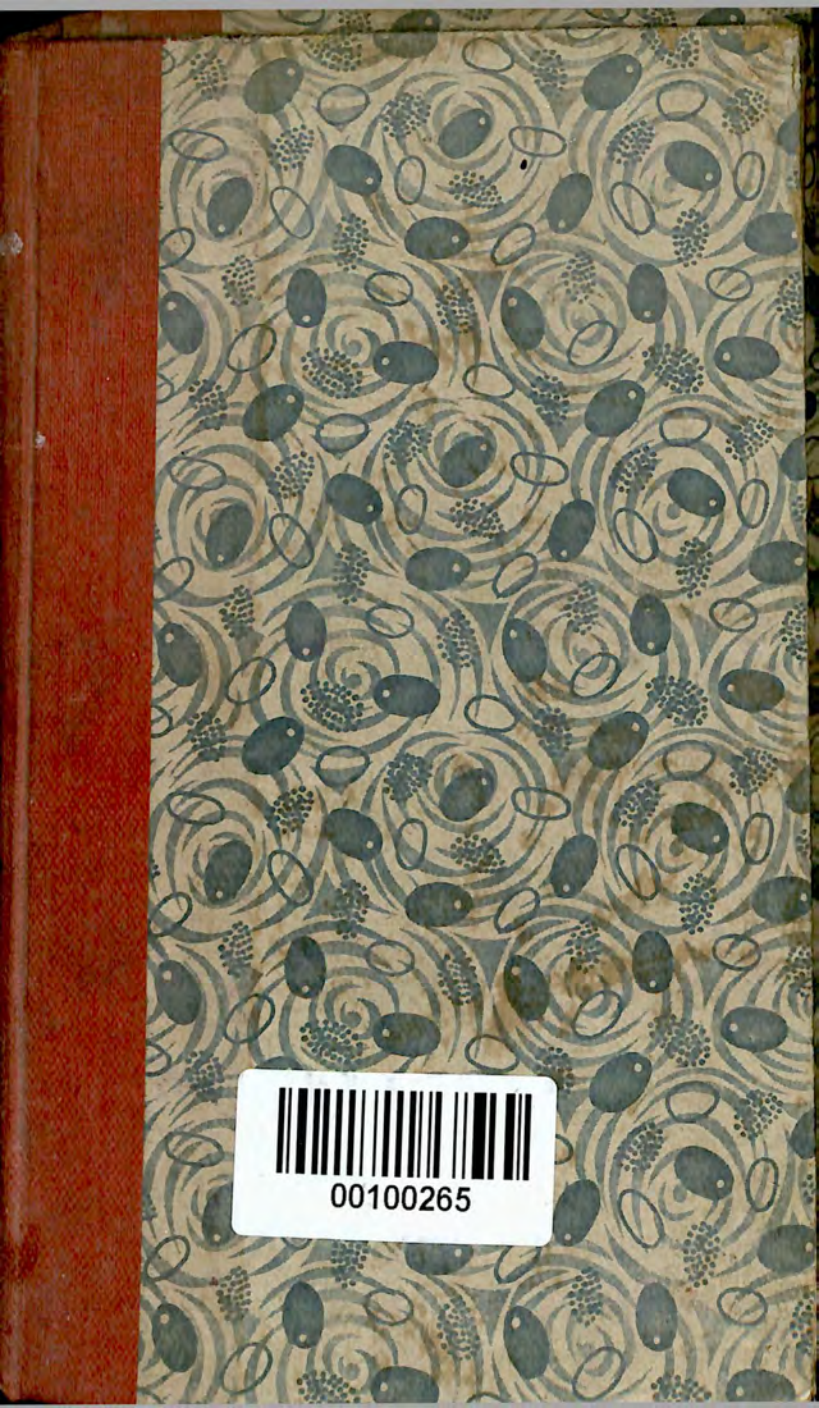
00100265

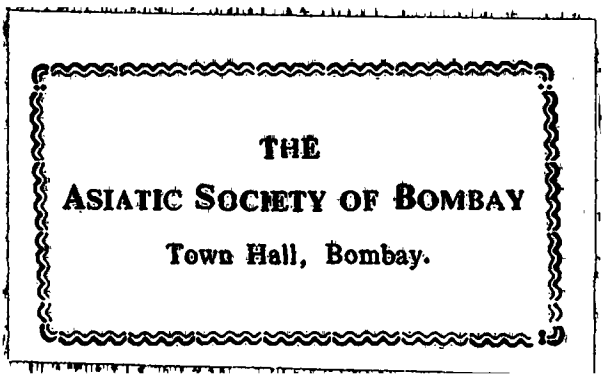

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016

OC.f.2.

ESSAI

HISTORIQUE ET MORAL

SUR

LA PAUVRETÉ DES NATIONS,

LA POPULATION, LA MENDICITÉ, LES HOPITAUX ET LES ENFANS TROUVÉS.

PAR F.-E. FODÉRÉ,

PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE ET DES ÉPIDÉMIES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG, MÉDECIN DU COLLÉGE ROYAL DE LA MÊME VILLE.

oo
b
4

Deus est mortali juvare mortalem,
et hæc æternam gloriam vio.
C. PLINII SEC. *Hist. nat.* lib. II.

100265

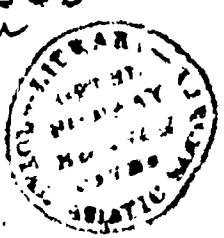

A PARIS,

CHEZ MADAME HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON-SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N°. 7.

1825.

God
Fo 339.4604
Fod/Ess
100265

AVANT-PROPOS.

Une mauvaise distribution de toutes les parties du système social ayant toujours été une des principales causes des maladies du physique et du moral de l'homme, j'ai cru devoir faire suivre mes *Leçons sur les Épidémies et l'Hygiène publique* de la publication de cet ouvrage. Il est vrai que la même matière a été traitée par divers écrivains de la Grande-Bretagne, qui ont eu des imitateurs sur le continent, mais ils n'ont écrit que comme marchands; ils n'ont traité que des choses palpables, tandis que j'estime que l'économie politique n'embrasse pas moins dans ses vues tout ce qui parle à

l'opinion, à la raison, à l'esprit et au sentiment. J'abandonne toutefois aux rationalistes d'outre-Rhin et à leurs disciples en de-çà, la recherche oiseuse de notre perfectibilité indéfinie, car je ne me pique que de sens commun, et de présenter les choses telles qu'elles sont, dans leur bon et leur mauvais côté.

J'ai dû, pour m'élever à la hauteur de mon sujet, braver autant les préjugés des savans que ceux des ignorans, et par conséquent la mauvaise humeur de ceux qui en sont entichés; mais j'en ai été bien dédommagé par le plaisir de voir, au moyen de l'étude que j'ai faite du temps passé, que nous sommes encore mieux au temps présent, et que, pour peu qu'on veuille s'en occuper, nous sommes sur la voie pour être mieux encore. L'on n'ignore pas en effet que la vieillesse tourne toujours ses regards vers ce qui n'est plus, ce qui ajoute malheureusement aux rigueurs inséparables de cet âge; mais l'on devient plus traitable

lorsqu'on a appris que tout ce qu'on blâme et qu'on loue de son vivant ne sont pas des choses nouvelles ; qu'à la vérité, avant que nous fussions nés, il y avait de fort bonnes institutions, mais tellement délayées dans une abondance de maux, qu'à peine les apercevait-on ; tandis que maintenant, s'il y a moins de bien, il y a aussi moins de maux : d'où l'on tire la conclusion, qu'en réunissant ce que le passé a eu de bon à ce que le présent offre de moins mauvais, l'on parviendrait à la solution de celui de tous les problèmes qui doit le plus intéresser l'humanité.

Il est dans le monde trois professions auxquelles cette solution semble spécialement réservée : les *hommes d'État*, les *légistes* et les *médecins*. Rarement les premiers, occupés de leur propre fortune, de cérémonies et d'étiquette, ont-ils le temps de se dérober à la foule des mercenaires qui les obsèdent, pour songer sérieusement à des améliorations ; ils ont une ornière, une marotte qu'ils suivent

quelques villes où les idées généreuses ne sont pas étouffées, mais que tout cela reste encore à désirer dans un grand nombre d'endroits. Par exemple, à Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne, j'allai, selon ma coutume, visiter les établissemens publics, et parmi eux les prisons (septembre 1825). Je descendis, pour voir ces dernières, dans les cuisines et dans les caves de l'ancien château des comtes de Champagne, qui servent aujourd'hui de maison d'arrêt et de justice de la ville de Chaumont : je vis avec étonnement, dans ces demeures humides et sombres, que M. le docteur Colombot, médecin de ces établissemens, aussi philantrope par ses actions que par ses écrits, me fit examiner dans tous leurs détails, les prévenus pêle-mêle avec les accusés et les hommes en jugement, oisifs, sales, couverts de haillons, manquant de chaussures et couchés sur un peu

de paille qu'ils se disputaient avec de vils insectes (1).

J'appris d'ailleurs, que la commission des prisons n'y existait que de nom; et, comme je demandai pourquoi l'on ne donnait pas de travail à ces détenus, l'on me répondit que ce serait alors au préjudice des ouvriers de la ville. Telle est encore la croûte d'ignorance et de préjugés inhumains dont se trouvent recouverts, sans qu'on s'en doute à Paris, plusieurs des points de cette belle France! Au demeurant, en visitant successivement les prisons de Nancy et de Metz, j'ai pareillement trouvé, dans les premières, leurs habitans oisifs, et dans les secondes, la maison de justice, établissement trop petit, renfermant pêle-mêle les simples prévenus, les accusés et les condamnés aux galères, passant la jour-

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Manuel d'hygiène et de médecine-pratique des prisons;* par M. le docteur Colombot, brochure de 45 pages. Chaumont, 1824.

née ensemble dans la même cour, oisifs, sales et malpropres. Mais ce qui m'a le plus étonné, c'est de voir aussi dans la maison de correction, cette prison consacrée tout à la fois aux condamnés en police correctionnelle, aux filles en couches, aux vénériens, aux fous et aux épileptiques, gens d'une nature bien différente, qui doivent certainement être surpris de se trouver ensemble, languissant dans une parfaite oisiveté sous les lambeaux de la plus grande misère. J'y ai cependant remarqué les métiers, qui avaient servi autrefois à la filature de la laine, maintenant mis au rebut par suite de la plus honteuse parcimonie. Metz est une ville embellie; mais je dirai à ses administrateurs que, s'il est beau de se procurer les choses agréables, ce n'est qu'après avoir pourvu aux choses utiles, aux hôpitaux et à l'amélioration de la situation physique et morale des prisonniers.

Le véritable état des choses se montre aux regards du médecin, sans qu'il le

cherche, en voyageant de province en province, en visitant les hôpitaux, les chaumières, les ateliers, les boutiques des revendeurs et des artisans; en entrant dans les cabarets, dans les petites voitures, dans tous les lieux publics fréquentés par la masse du peuple; c'est là, où, pour peu qu'il ait de jugement, il sonde les effets d'une mauvaise administration, le défaut d'une direction sage des moyens qu'offrent l'agriculture et l'industrie pour mettre à l'aise une grande population; où il découvre les préjugés et l'ignorance joints à l'oisiveté et à la misère; et il s'étonne qu'avec tant de lumières dont le siècle s'honore, les facultés du cœur et de l'esprit soient encore si peu développées dans les campagnes et les petites villes.

Vous êtes orfèvre, M. Josse, pourra-t-on me dire, mais *Descartes* n'était ni orfèvre, ni médecin, et ce grand homme a lui-même proclamé tous les avantages que la législation pourrait retirer, non pas

d'une secte qui saigne et qui purge, ou qui applique des sangsues, mais de cette médecine éclairée qui a sondé tous les replis du cœur humain, aussi bien que les secrets de la nature; et, abstraction faite de ma qualité, je reste convaincu avec *Descartes*, qu'avec une bonne éducation et l'amour de l'ordre, les médecins peuvent faire beaucoup de bien, non-seulement en prévenant, en guérissant, en soulageant les maux physiques, mais encore en donnant sans cesse un exemple vivant de la fidélité à conserver le feu sacré de la charité et de l'humanité; mais encore en recherchant les causes des maux divers, en les exposant aux yeux de tout le monde, et en rendant publics les moyens propres à les prévenir. Je ne saurais assez les exhorter à ne pas abandonner cette noble tâche, et à employer l'influence que l'amour de la vie leur fait exercer sur les dépositaires du pouvoir, pour obtenir insensiblement quelque résultat utile.

Cette machine est mauvaise, mais elle durera autant que moi, entends-je dire de toute part ; et voilà ce qui perpétue une inquiétude sourde, qui, lorsqu'elle éclate, amène la ruine du corps social ! Pourquoi sommes-nous comme l'animal qui broute tant qu'il y a de l'herbe, et ne pensons-nous jamais que de même que notre vue embrasse l'immensité de l'espace, de même aussi notre esprit doit embrasser toute l'étendue des temps ? Je pardonnerais cette indifférence si le mal était incurable, ou s'il ne pouvait se guérir que par des secousses ; mais il ne l'est pas, et l'histoire du passé et du présent, qui nous fait pressentir l'avenir, prouve que sans recourir aux secousses, qui sont toujours funestes, le mal peut se guérir insensiblement par une sage économie de tout ce qui constitue le régime des peuples. Je me suis essayé, dans mes loisirs, à analyser toutes les parties de ce régime ; j'ai examiné avec l'impartialité dont je suis capable plusieurs des ques-

tions importantes qui le compétent, et je me permets, en conséquence, de proposer un remède à chaque maladie que j'ai observée, d'après ce qui m'a paru avoir eu le plus de succès chez les diverses nations à chaque époque de leur civilisation. Telle est la nature de cet écrit pour la composition duquel je n'ai pris pour guide que mes sentimens, et que je livre sans prétention à la bienveillance, comme à la censure de mes lecteurs.

INTRODUCTION

Si, satisfait comme tant d'autres du spectacle de la prospérité apparente des divers États de l'Europe, mes yeux se rencontraient sur le titre de cet ouvrage, je taxerais l'auteur de rêverie ou de mécontentement personnel : je dois donc d'abord, avant d'en exposer le plan, tracer une esquisse rapide, mais vraie, de notre situation actuelle, et dire brièvement quelles misères elle cache sous les livrées de l'opulence; je dois lui trouver dans d'autres temps des analogues plus ou moins ressemblans ; dire, puisque tant d'éclat ne me contente pas encore, quels sont donc, à mon avis, ces élémens qui constituent la vraie richesse et le bonheur des nations; dire même si bonheur et richesses sont complètement synonimes : ce ne sera qu'ensuite, après avoir ramené,

si j'y parviens, le lecteur à mon sens, que je pourrai examiner avec lui, l'une après l'autre, les institutions dont s'est successivement composée la civilisation, telle que nous la trouvons maintenant.

Les siècles passés n'ont certainement manqué ni d'arts, ni de sciences, ni de splendeur dans tous les genres : leur sculpture et leur architecture nous servent encore de modèle; les découvertes faites en Égypte, en Nubie, à Herculanum, à Pompéia, dans les temples des Indous et ailleurs, prouvent que le génie et le goût sont de tous les temps. L'analyse chimique des matières colorantes des anciens peuples, et qui se sont si bien conservées, témoignent que leurs peintres et leurs teinturiers n'avaient rien à désirer; et le spectateur de tant de merveilles passées et présentes en conclut que la civilisation est une onde mobile qui s'avance et recule comme celles de l'Océan; il peut même observer ce phénomène pendant la durée fugitive de sa vie, mais le dix-neuvième siècle de notre ère a pourtant un certain caractère qui le fera à toujours distinguer des précédens : riche de leurs lumières, de l'essai de toutes les formes de gouvernement, des inventions les plus ingénieuses créées par le besoin, il l'est encore de la réunion en un marché commun, des productions du monde entier, dont les points isolés

ont été découverts et réunis par les conquêtes! Qui ne dirait pas qu'il en découle de tous côtés des ruisseaux de félicité et de contentement universels? Les voyageurs arrivent à des villes régulières et bien bâties, qui étaient autrefois villages, par de bonnes routes, des canaux et des ponts admirables : plus de chétifs cabarets, mais partout des hôtels et des dîners à l'avenant : plus de gens à pied, mais les plus minces artisans ne se déplacent qu'en voitures suspendues. Les vêtemens de ceux-ci ne sont plus de demi-laine et de droguet pour le dimanche, mais de draps choisis, et leur linge de toile fine; leurs meubles sont propres et élégans; ils ont des soirées, et ils ne soupent plus, comme dans mes jeunes années, avec quelques alimens simples et grossiers! Le commerce étale jusque dans les bourgades, les biens répandus sur la surface du globe. Sur plusieurs points, l'agriculture, mieux soignée, a multiplié les ressources alimentaires et assaini plusieurs contrées; les découvertes de la chimie et de la mécanique ont multiplié des procédés, et des produits nouveaux, et enfanté des prodiges! Les sciences, les lettres, la politique, la philosophie, même transcendantale, sont devenues des objets familiers à toutes les classes de citoyens! Des milliers d'ouvrages s'impriment de

toute part, et se lisent dans les cabinets, dans les boutiques et dans les boudoirs; l'année 1823 en a produit, assure-t-on, 40,000 en France, et 45,000 aux États-Unis d'Amérique. Chaque mois enfante un journal nouveau, littéraire ou politique; chaque département de la France en a plusieurs; chaque harangère lit la gazette, à côté de son banc, en attendant les acheteurs.

Voilà, sans contredit, ce que ne nous apprend pas l'histoire ancienne : mais ce qui distingue encore plus notre époque, des époques passées, ce sont nos contradictions, le contraste que nous offrons entre les efforts pour atteindre toutes les jouissances, et la négligence, même le mépris de ce qui conserve la santé, et de tout ce qui est solide et durable; entre l'affectation de morale et de pratiques religieuses, et la faveur que nous accordons à l'immoralité et aux choses purement tangibles et matérielles; jamais, depuis la chute des peuples classiques de la Grèce et de Rome, on n'a autant cherché à les imiter dans ce qu'ils avaient d'éclatant, et jamais on ne s'est autant écarté de ce que leurs observations et leur bon sens leur avaient fait établir pour conserver la santé, et se procurer les vraies commodités de la vie. Nous bâtissons en deux mois d'élégans édifices pour lesquels dix années au-

raient à peine suffi chez nos aïeux ; mais nous ne prenons que la croûte de nos modèles ; et, comme si nous étions pressés par l'idée d'une courte existence, nous ne fondons, nous n'élevons, nous n'instituons que pour un âge. Dans toutes les villes, même les plus petites, grands frais pour les théâtres, les promenades publiques, les décorations des maisons; rien (excepté dans les capitales) pour avoir des fontaines, des halles, pour l'amélioration des hôpitaux, des prisons et des autres établissemens utiles ! jamais autant de prétention d'être son maître ; et pourtant jamais autant de soumission et de bassesses pour obtenir quelque emploi lucratif; jamais autant de délicatesses et de susceptibilité, et avec cela, dans beaucoup d'endroits que j'ai visités (comme à Rive-de-Gié et à Saint-Étienne), jamais l'air n'a été saturé et obscurci d'autant d'exhalaisons qui s'élèvent des pompes à feu, de la combustion du charbon de pierre, de milliers de fabriques rencontrées à chaque pas, et qui repoussent ceux qui n'y ont aucun intérêt ; jamais tant de ferveur et d'enthousiasme dans le midi de la France pour l'entier rétablissement du culte, et j'ai vu naguères à Marseille, ville qui pullule de confrairies, les deux antiques et vénérables églises de la *Major* et de *St.-Victor*, entourées de fa-

briques de soude factice, ou de produits animaux, dont les vapeurs infectes remplissent ces enceintes sacrées, dont l'on devrait si bien surveiller la salubrité ! j'ai vu enfin ces mêmes Marseillais, dont le goût pour les *bastides* est assez connu, se priver d'aller à leurs campagnes, parce que l'air en est infecté des vapeurs de ces mêmes fabriques que le désir du gain multiplie partout ?.... Mais, que sont devenus les bardes et les troubadours, le tambourin et le *galloubois*, qui faisaient danser cette jeunesse, riche de plaisir et de peu d'argent? Qu'est devenue cette humeur joyeuse et folâtre qui caractérisait les Français? Où se sont réfugiés l'hospitalité et la grosse joie de nos pères, autour d'un broc de vin et d'un croûton de pain ? Le laboureur pousse tristement sa charrue, parce que le prix qu'il en retire ne le dédommage plus; le commerçant compte ses écus d'un air inquiet, et spécule sur ses ouvriers : l'on ne voit de toute part que des fronts sourcilleux, que des gens qui veulent paraître riches, parce qu'ils craignent le mépris attaché aux apparences seules de la pauvreté. Heureuse du moins la maison du pauvre, parce qu'on y trouve encore des cœurs compatissans, qui s'apitoient au malheur d'autrui et qui savent essuyer une larme! C'est de là que portes et fenêtres s'ouvriront, que sortiront

des défenseurs, si l'on crie *au feu, au voleur, à l'assassin!* Dans ces maisons d'à-côté, leurs habitans, après avoir écouté et s'être assurés qu'il n'y a aucun danger pour eux, se renfermeront et se barricaderont! Appellera-t-on bonheur cet état de choses; appellera-t-on riche la nation dont, à part un petit nombre de sujets, tous les autres sont mécontens du présent et s'inquiètent pour l'avenir; chez laquelle la soif de l'or remplace toutes les passions nobles et desséche toutes les facultés; et tel est le résultat auquel, pour le dire par anticipation, se sont prêtés depuis un siècle plusieurs gouvernemens qui ont fait ce métal l'équivalent des talens, des vertus et de tous les genres d'illustration.

Il y a donc, malgré cette fraîcheur apparente, une maladie dans les sociétés humaines, dont il convient une bonne fois de chercher le remède; et pour le trouver, montrons avant tout là où il n'est pas; essayons d'esquisser *ab ovo* l'histoire du genre humain, d'abord peu civilisé, tel que nous le voyons encore parmi les indigènes de l'Amérique septentrionale, successivement en demi-civilisation, comme dans les anciens empires du Mexique et du Pérou; puis chez des nations qui ont disparu, distinguées comme celles de notre époque, par la culture des sciences

physiques, morales et politiques, par la formation de grands capitaines, par l'état florissant du commerce des métropoles, par le nombre, l'étendue et la richesse de leurs colonies; et finalement, en poursuivant notre examen, jusqu'au temps qui a donné naissance à la révolution française.

Libre dans ses forêts, ou le long des lacs et des rivières, se confiant au grand esprit et aux mânes de ses ancêtres, l'homme de la nature ne connaît point d'état plus parfait que le repos, et il n'en sort que pour défendre son indépendance, ou chercher à pourvoir à ses besoins. Il n'y a pas d'oisiveté pour lui, puisqu'il n'y a pas de travail; et il n'y a pas non plus d'ennui, ce tyran des peuples civilisés, ce moteur de toutes les inquiétudes, puisqu'il y a peu d'idées, et que depuis la naissance jusqu'à la mort, on fait toujours la même chose dans ces vastes solitudes; mais, dès le moment que l'homme a goûté un autre sort, commencent aussitôt l'esprit d'activité, la recherche d'un bonheur chimérique, l'inquiétude et l'erreur, qui le poussent à tous les excès et le rendent ennemi de ses semblables comme de lui-même; dans cette occurrence, les plus rusés de ces hordes offrent de les conduire à un état prospère, et comme le penchant à l'indépendance est celui qui subsiste toujours, et

dont l'homme déjà soumis à des lois cherche le plus à abuser, ces chefs deviennent nécessairement ombrageux et tyrans : bientôt tout appartient au prince et rien à ses esclaves ; il faut à ses dieux, à son esprit, lorsqu'il meurt, des victimes humaines. C'est pire encore en Afrique : parler du roi des Ashantées, comme s'il pouvait être mortel, ou laisser tomber quelque chose à terre, et le ramasser (tout ce qui est par terre appartenant à ce roi), c'est également mériter la mort. Aussi ces barbares se suicident-ils avec encore plus de facilité que les fous de l'Angleterre. Les courtisans d'Europe veulent-ils du raffinement de flatterie supérieur à toutes leurs découvertes en ce genre, qu'ils lisent la relation récente d'un officier anglais, envoyé à *Tumbouctou* (que ce soit là ou non la ville centrale qu'on recherche de nos jours avec tant d'empressement) : Le roi de ce pays, assis sur un trône de crânes, a pour étiquette, les jours d'audiences, d'entendre de ses grands officiers son hymne favorite : « que si ces » crânes ne lui suffisent pas, les leurs sont à son ser- » vice pour en jouer aux boules ! » Voilà les fruits du premier ou du second degré de civilisation.

L'histoire des anciennes républiques de la Grèce et de Rome ne présente certainement pas des peuples heureux, et celle des républiques

italiennes du moyen âge, si bien développée par *M. Sismon de Sismondi*, est plus éloignée encore de nous donner quelques regrets de n'avoir pas vécu dans ces temps-là. Certes, la dissolution de l'empire grec, et les guerres des Croisés avaient porté de grandes richesses à Gênes, Lucques, Pise, Florence, Venise, Pistoie, et autres petits états; l'empire commercial de l'Asie mineure leur appartenait, et leurs combats contre les Musulmans n'avaient pas été sans gloire. L'auteur célèbre que je viens de citer nous présente le treizième siècle comme celui durant lequel les peuples d'Italie firent successivement l'essai d'un grand nombre de constitutions populaires; mais, je le vois aussi, celui où ils éprouvèrent toutes les calamités qu'entraîne à sa suite une liberté désordonnée jointe à l'accumulation des richesses; celui, où ils furent tour à tour la proie de la tyrannie des démagogues, de celle des gens de guerre, des nobles et des commerçans. En accablant les contemporains du poids des convulsions politiques, ce siècle, il faut l'avouer, eut pourtant l'effet salutaire de préparer les plus grands développemens de l'esprit humain, de donner aux nations modernes le germe de la littérature, de la poésie et des beaux-arts. Dans aucun temps comme durant la seconde moitié de ce

siècle, et pendant tout le siècle suivant, les lettres n'avaient été cultivées avec plus d'ardeur, mieux accueillies, ni honorées avec plus d'enthousiasme; dans aucun temps, de plus grandes lumières n'avaient été acquises et généralement répandues parmi les hommes; dans aucun temps, de plus nobles monumens du génie créateur ou du travail opiniâtre n'avaient été transmis à la postérité! Le renouvellement des lettres grecques et latines, la création de la langue italienne et de la poésie moderne, l'art d'enseigner la politique dans l'histoire, le perfectionnement de la jurisprudence, les progrès rapides de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la musique, furent l'ouvrage de cette époque.

Hélas! les droits de l'humanité en général n'en étaient pas mieux respectés, la morale plus obéie, et les masses plus assurées de leurs biens, de leur personne, et de leur vie que dans les siècles précédens. Ce fut durant cette période que plusieurs des vertus qui relèvent le caractère des hommes, qui, en s'alliant à leurs passions, les ennoblissent, presque entièrement disparues, furent remplacées par les vices rebutans qui dégradent le plus notre nature; que, dans les cours des citoyens devenus princes, la bassesse rampante, la lâche flatterie, l'intrigue et les délations

commencèrent à devenir les moyens les plus assurés de parvenir : on y donnait l'exemple de tous les crimes, de la débauche la plus crapuleuse, de tous les genres de corruption, de perfidie et de férocité. On y acquérait des titres de noblesse en inventant pour la vengeance des tyrans les supplices les plus longs et les plus atroces; aucune sûreté pour les personnes et les propriétés; et les impôts, d'autant plus pesans et plus multipliés, que le nombre des puissans qui en exigeaient était plus grand, tarissaient toutes les sources du commerce, de l'agriculture et de la prospérité publique. Les républiques qui restaient debout n'étaient point à l'abri de cette corruption générale; les citoyens les plus purs et les plus vertueux étaient massacrés par la multitude, après en avoir été l'idole. De toute part, le sentiment des lois immuables de la morale et de la religion était détruit par l'événement de chaque jour, et les révolutions de chaque État; ainsi donc, l'aisance et la paix dont l'homme aurait pu se flatter dans la contrée où s'étaient réfugiés le génie et les arts de la Grèce et de l'Orient, ne s'y rencontraient pas plus que dans celles encore recouvertes des ténèbres de la barbarie; avec cette différence que les habitans des pays dont nous allons parler, accoutumés à la misère

et à l'humiliation, en étaient beaucoup moins malheureux.

Dans la même période, et à dater de la fin de la domination romaine jusqu'au dix-septième siècle, le sort des peuples de la Gaule, des Espagnes et de la Germanie ne fut pas meilleur, ou fut pire encore : des guerres au-dehors, des guerres au-dedans, des massacres au milieu des actes d'une piété apparente, des perfidies, des parjures, des usurpations, des épidémies, des famines, des folies chevaleresques, des contes de magie et de sortilége, des exploits d'empoisonneurs, des voyageurs détroussés sur les grandes routes par des brigands titrés, des bûchers et des spectacles sanglans, des narrations de vengeances et de crimes les plus inouis; telles sont les principales choses qui remplissent les pages de l'histoire : les vertus publiques et particulières n'y apparaissent que comme des éclairs qui jettent de temps à autre une faible lueur, et l'on se sent soulagé de n'avoir pas vécu alors, et l'on regarde comme un bien-être toutes les injustices d'à-présent.

Il est donc bien certain que les hommes ont été également malheureux, tant avec la science qu'avec l'ignorance : en conclurons-nous, avec *J. J. Rousseau*, que cette première est inutile?

Je vais faire voir que cette conclusion est entièrement opposée à ce que continue de nous apprendre l'histoire. Peut-être, comme il en arrive à ceux qui confondent la médecine avec les médecins, a-t-on trop souvent confondu les lumières de l'esprit avec ceux qui les possèdent; sans doute ceux-ci ne se sont que trop souvent rendus vils et méprisables par l'encens qu'ils ont brûlé au pied de chaque nouvelle divinité; et *Mézerai* nous apprend au tome 1^er^. de son *Histoire des Francs*, que déjà au cinquième siècle, les lettrés chrétiens se servaient utilement de leur ascendant et de leur éloquence pour adoucir la férocité du soldat, et *convertir le brigandage en un état légitime*. Mais qu'a de commun avec l'abus le développement de notre intelligence, dont le créateur a voulu que nous nous servissions pour lui rendre un plus pur hommage, et améliorer notre condition d'ici-bas? C'est aux semences des sciences et des lettres, jetées comme au hasard dans les contrées encore barbares de l'Europe, par les bandes qui revenaient de l'Italie, et qui ont insensiblement fructifié, que nous devons dans la réalité l'état où nous nous trouvons, et que nous pouvons nommer de prospérité et de grandeur, comparé au degré de misère et d'avilissement dans lequel était plon-

gée la race humaine. Les lettres n'ont à la vérité servi en aucune manière aux libertés publiques; c'est à la lutte du pouvoir royal contre l'état continuel de révolte des grands vassaux que nous les devons; mais, cultivées d'abord par le clergé et par quelques grands, elles en ont développé la raison, et les ont préparés à placer l'intelligence au-dessus des forces physiques et de l'instinct de leurs passions. Peu à peu les pertes et les famines dont nos ancêtres du moyen âge étaient affligés à peu près tous les cinq ans, se sont montrées beaucoup plus rares; les vies et les propriétés ont commencé à être respectées, et les femmes et les filles des classes moyennes et inférieures ne sont plus devenues la proie de ravisseurs puissans, si ce n'est par séduction. L'invention de l'imprimerie, protégée même par le despotisme, tant la révolution avait été complète, accéléra, en multipliant les livres, la diminution des maux qui naissent de l'ignorance et des superstitions. Peut-être qu'en France aurait-on une échelle proportionnelle de la civilisation, d'après le nombre des livres qui ont enrichi à chaque siècle la bibliothèque royale de la capitale. Je ne regarde pas comme un hors d'œuvre de placer ici cette progression, d'après un auteur récent.

« La bibliothèque royale, sous le roi Jean, » qui monta sur le trône en 1350, se composait » seulement de huit à dix volumes. »

« Sous Charles V, son successeur, le nombre » des livres s'éleva à 910 volumes. »

« Sous François Ier., à 1890. »

« Sous Louis XIII, à 16,746. »

« Sous Louis XIV, en 1684, le nombre des » livres, sans y comprendre les manuscrits de » *Brienne* et de *Mézerai*, ni celui des divers » recueils d'estampes et de cartes, s'élevait à » 50,542. »

» Avant la révolution, on évaluait le nombre » des livres imprimés, non compris une grande » quantité de pièces détachées, contenues dans » des portefeuilles, à environ 200,000. »

« Aujourd'hui (1824) le nombre des impri- » més s'élève à environ 400,000; celui des ma- » nuscrits, à environ 80,000, et 4 à 500,000 » pièces, dans le dépôt des estampes et gra- » vures, renfermées dans plus de 20,000 porte- » feuilles. On compte dans le dépôt d'antiquité » plus de 80,000 médailles. (*Histoire de Paris,* » par M. Dulaure, tome septième, première » partie, page 61.) »

Ainsi les foyers de lumière ne nous manquent pas, et néanmoins la masse du peuple n'en a pas

obtenu le bonheur qu'on lui avait promis, n'en est pas devenue meilleure; la marche du contentement général, qui est le signal de la vraie richesse d'une nation, n'a pas suivi celle des sciences, des lettres, de la philosophie, des arts et du raffinement de toutes les jouissances. D'où vient cette prodigieuse inégalité? Qu'on me permette de répéter, après tant d'autres, une chose dont je suis convaincu : je crois pouvoir l'attribuer à ce que la morale n'a pas non plus marché de pair avec les productions de l'esprit. Ces dernières doivent beaucoup en France, aux ministères de Mazarin, de Richelieu et de Colbert; mais les mœurs publiques et les vertus privées sont loin de leur devoir aucune reconnaissance. Le règne de Louis XIV même, qui est à juste titre nommé le siècle de la littérature française, se divise en trois époques, dont la première et la dernière sont très-dissemblables de celle du milieu; la dernière surtout donna naissance au cagotisme et à l'hypocrisie, qui remplacèrent la religion et qui devinrent un masque sous lequel se cachèrent tous les vices. Ce masque tomba sous la régence, époque où le cagotisme fut remplacé par l'incrédulité, et où l'on commença à se servir de l'infâme dénomination d'*aimables roués* dont toutes les personnes du

bon ton s'efforçaient de singer la figure : il fallait être un *vaurien* et frapper de l'arme du ridicule toute croyance qui tendait à conserver la vertu et l'honnêteté. Aux nudités telles que Molière nous les représente, succéda, sous le voile de la politesse ou de l'allégorie, une licence plus grande encore de langage et d'action, qui, sous le règne de Louis XV, passa de la cour de France dans les cours étrangères, et devint l'origine de cette corruption générale, à la faveur de laquelle l'argent et le plaisir, après avoir dépossédé l'honneur, préparèrent et effectuèrent les désordres dont nous avons été témoins, et que des gens de mauvaise foi ou de la plus crasse ignorance attribuent à toute autre chose. Dans cet état de dépravation générale, encore embellie des charmes de l'esprit, de bons exemples du prince ne suffisent même plus, si celui-ci est sans énergie : l'on connaît les belles maximes de Marc-Aurèle, que cet empereur fortifiait par sa conduite : et cependant, ni ses vertus privées, ni celles des autres Antonins ses prédécesseurs, ni les philosophes qui affluaient à sa cour, n'empêchaient pas les gouverneurs et les intendans d'opprimer et d'aigrir les peuples, et ne prévinrent en aucune manière les crimes de Commode, la honte et la désolation de l'empire romain. Vraisem-

blablement Marc-Aurèle était faible, et s'il eût agi beaucoup plus que raisonné, s'il eût visité ses provinces sans se faire annoncer, s'il n'eût pas non plus cédé à l'hypocrisie et à l'adulation pour distribuer les charges, s'il eût puni avec sévérité les grands prévaricateurs, il eût opéré plus de bien qu'en disputant avec ses lettrés. Les peuples étonnés de l'activité, de la justice et de la fermeté d'un grand prince qui s'informe de tout par lui-même, ne tardent pas à le prendre pour règle de conduite; et des habitudes d'ordre et de vertus publiques s'établissent dans ses États, pour peu que son règne soit long, et qu'il ait un successeur qui lui ressemble.

Il ne nous serait pas non plus bien difficile de démontrer que les discussions politiques dont on s'est tant occupé, n'ont eu non plus qu'une très-faible portion des heureux résultats qu'on en attendait; elles ne peuvent intéresser, dans le fait, que les classes les moins nombreuses, tandis que la très-grande majorité de la nation n'y prend aucune part; et ce que nous savons d'assez précis sur les peuples actuels de l'Amérique méridionale en est une preuve. Les hommes, en général, dont la subsistance n'est pas assurée, raisonnent sans cesse bien ou mal sur les causes de leur perplexité; mais ils jouissent du fruit de

leur travail avec un contentement pur, sans s'enquérir du reste, et ce genre de bonheur s'accommode très-bien de tout gouvernement. Ce temps eût sans doute été employé plus utilement à rechercher les dispositions propres à façonner les hommes au joug des lois, d'après les passions et les intérêts qui les agitent, les divisent, et exercent sur la vie entière une influence dont il est impossible de se défendre.

D'après la revue que nous venons de faire, le lecteur comprend déjà que richesse et bonheur des nations sont pour moi deux mots synonimes; que l'accumulation des capitaux dans un petit nombre de mains n'en est pas un indice, et nous en donnerons encore pour exemple, dans notre premier chapitre, un pays que l'on admire beaucoup, et que l'on prend trop souvent pour modèle. Seront moins encore signes de prospérité d'un État, les sommes croissantes des revenus du fisc, lesquelles indiquent souvent plutôt une augmentation d'impôts et des moyens efficaces de les faire rentrer, qu'une augmentation réelle des ressources des contribuables. Nous avons fait voir aussi que sans une bonne direction, la gloire obtenue par les sciences, par les lettres et par les beaux-arts, n'est pas moins d'un faible avantage pour une nation; que faudra-t-il donc, direz-

vous ? Ce dont on ne s'est pas encore occupé jusqu'ici, un sage aménagement de toutes les ressources, c'est-à-dire, une bonne économie publique, dont profitent, non pas le plus petit nombre, mais tous les membres indistinctement des diverses sociétés humaines, chacun suivant le rang qu'il y occupe; qui donne à tous l'assurance d'être à l'abri du mépris et de la misère, au moyen d'un travail soutenu, indépendant du hasard des circonstances, et qui produise annuellement une augmentation de véritables richesses, par l'augmentation du nombre de ceux qui travaillent; avec cette économie, des institutions qui donnent à toutes les classes des habitudes d'ordre et d'harmonie, inculquées dès l'enfance, fondées sur la persuasion intime de la prééminence de la morale et de la vertu sur toutes les autres conditions. Une nation qui serait administrée ainsi, serait riche, ce me semble, lors même que ses terres et les entrailles de ses montagnes seraient pauvres; un État, au contraire, où ces moyens sont négligés en tout ou en grande partie, reste pauvre et sans cesse menacé d'entrer en convulsion, nonobstant des richesses et un grand nombre de lettrés. Lorsque je considère les goûts raffinés et les besoins multipliés du siècle actuel, il me devient tou-

jours plus évident que le temps est passé où l'on pouvait se contenter de dire aux masses, soyez religieux, soyez justes, soyez meilleurs, aimez-moi; lors même que ceux qui tenaient ce langage n'avaient de la justice et de la religion que les apparences, et qu'ils ne faisaient rien pour commander le dévouement. Nous vivons dans un temps où les affections ne se sentent plus liées que par une réciprocité entière de bienfaits et de services.

Tel est l'esprit dans lequel j'ai composé cet ouvrage, dont les matériaux sont entièrement le fruit de mes observations comparées avec celles de plusieurs écrivains sensés et judicieux; matériaux que j'ai rangés en quatre sections, formant vingt-quatre chapitres qui se suivent. La première, et naturellement la plus longue de ces sections, commence par l'exposition de ce que j'entends par *pauvreté d'une nation* et par la considération des malheureux effets politiques et moraux qui résultent de cet état. Occupé à en rechercher les causes, je passe successivement en revue la population, l'agriculture, le commerce et les arts industriels, en examinant par rapport à ces derniers, les avantages et les inconvéniens d'une liberté illimitée, ainsi que ceux de la libre introduction et de la multiplication des forces

mortes ou des mécaniques. Ces causes reconnues, il m'est facile de trouver le remède des souffrances d'une population donnée, dans une plus juste distribution des travaux en tout genre dont les produits doivent l'alimenter, ainsi que dans la protection que l'autorité publique doit dispenser à chacun de ces travaux, suivant leur importance et la destination naturelle de chaque contrée; dans de sages réglemens qui garantissent tout homme laborieux, ainsi que ses enfans, des erreurs de l'imprévoyance; et dans une instruction générale, suffisante et adaptée aux besoins de chaque classe de la société.

Dans son profond Traité *de la Nature et des Causes de la richesse des Nations*, ADAM SMITH s'est particulièrement appuyé de la division du travail pour établir les moyens de subsistance de toutes les parties de la population; quoique cet auteur ait été fort peu compris et fort peu suivi, même en Angleterre dont le système d'économie sociale est encore, à mon avis, bien éloigné de cette perfection qu'on lui attribue, je ne l'ai pas moins pris pour modèle dans plusieurs points de cet ouvrage : il est vrai que pour faire ce que je proposerai, il faut que l'avarice délie sa bourse, que des prodigalités inutiles aillent se perdre dans d'utiles applications,

que de fausses théories cèdent leur place à ce qui est plus conforme à la nature des hommes et des choses; que chaque portion de la grande famille européenne adopte des institutions bienfaisantes que je ferai connaître, et qui ont déjà commencé dans quelques États; il est vrai, dis-je, qu'il faudrait sortir de la routine, et faire le sacrifice de beaucoup de vanités; mais enfin, je crois que le temps est venu où il faut s'y résigner, sinon tout à coup, du moins insensiblement.

Divers écrivains ont abrégé la question et tranché le nœud gordien, en insinuant qu'il n'y a qu'à limiter la population, pour faire disparaître la pauvreté; j'ai examiné sérieusement cette proposition, et j'ai trouvé qu'autant valait-il dire que les déserts sont les contrées de la terre les plus riches. Elle a pour partisans tous ceux qui oublient qu'ils sont hommes et chrétiens avant d'être citoyens, ce qu'il y a de plus dur, de plus égoïste, de moins profond en pensées comme en sentimens; car, indépendamment de toute humanité et de tout principe de morale, qu'ils mettent de côté, ils ne s'aperçoivent pas que les pays les moins peuplés sont les plus pauvres de tous, et que la force d'un État ne se mesure pas par l'étendue de son territoire, mais par celle

de sa population ; je veux pourtant dire une population aisée, car j'accorde pour une grande population pauvre, qu'elle vaut moins peut-être que des déserts pour la force morale d'un État. D'autres raisonneurs, éblouis par un coup de fortune survenu tout à coup dans un pays pauvre, par suite d'événemens politiques, de guerres, de découvertes, de prohibitions momentanées, etc., regardent la guerre, des entreprises lointaines, le monopole, un système de douanes très-étendu, etc., comme un moyen de prospérité; ils ne font pas attention qu'il n'en est résulté de bonheur que pour quelques particuliers; que ces chances ayant disparu avec les événemens, ont laissé le corps de la nation encore plus pauvre qu'auparavant, et qu'en fait d'économie publique, il faut adopter une marche fixe et certaine, fondée sur les principes de l'équité générale.

La mendicité, qu'on a trop souvent confondue avec la pauvreté, forme le sujet de ma deuxième section. Après une courte histoire de cette lèpre, je fais voir qu'elle n'est ni la pauvreté, ni l'indigence, mais un vice, une profession détestable de moderne origine, née de l'abus que fait la perversité de ce qu'il y a de mieux, des sentimens les plus sublimes et les plus respectables dans leurs motifs. Si je parviens à démontrer que

la mendicité est effectivement ce que je viens de dire, loin de continuer à s'apitoyer sur le sort des mendians d'habitude, l'on conviendra que, sans craindre d'être taxé de dureté, l'on peut et l'on doit appliquer à ce vice les mêmes peines de police correctionnelle que pour les autres délits, seul moyen de le réprimer.

Dans la troisième section, je recherche l'origine *des hôpitaux*, et j'en examine le régime, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Ce n'est pas ma faute si j'ai trouvé et si je publie que le même abus qu'on a fait des sentimens charitables et religieux, relativement à l'aumône, n'a pas moins souvent détourné pour d'autres usages les fonds consacrés aux établissemens de bienfaisance créés pour secourir le malheur destitué de toute autre ressource. J'avais eu d'abord beaucoup de peine à croire que les places d'administrateurs de ces fondations fussent en Espagne des emplois très-lucratifs, comme nous l'apprend l'auteur du roman de *Gilblas de Santillane*, que j'ai su depuis, de la manière la plus authentique, être la peinture fidèle, et toujours fidèle des mœurs de ce royaume; j'ai cessé par la suite d'être étonné, en lisant dans les écrits *de Grégoire de Tours, d'Eusèbe, de Salvien*, et d'autres auteurs du moyen âge, que telles avaient

galement été l'usurpation et la rapacité de plusieurs mauvais chrétiens dans divers autres États de l'Europe ; mais, depuis que les lumières ont été plus répandues, et surtout en France, un pareil reproche ne saurait être adressé aux membres des commissions administratives actuelles. Comme si toutefois un mal quelconque ne pouvait jamais être évité, je suis forcé d'adresser le reproche à ces hommes charitables d'avoir cédé à l'esprit du temps, en permettant l'introduction dans la maison des pauvres d'une nuée de commis et d'employés qui en dévorent la subsistance, et dont les deux tiers sont presque toujours de trop : la charité, par conséquent, de ces administrateurs n'est pas complète ; ils s'exposent d'ailleurs à être trompés, en ne voyant que par des intermédiaires, et à encourir le blâme des amis de l'humanité, qui visitent les établissemens publics ; et, qui, comme moi, remarquent avec douleur que les hôpitaux les plus riches sont ceux, en général, où les pauvres sont le plus mal ; et ceux qui ont de moindres revenus, mais où les administrateurs font tout par eux-mêmes, être les établissemens où le malheur est le mieux secouru. Soit donc d'une manière, soit d'une autre, les eaux de la bienfaisance n'en sont pas moins déviées de leur destination ; or,

j'essaie dans cette section de proposer un plan nouveau d'administration et de service qui prévienne cette déviation. Ma longue expérience, comme médecin dans les hôpitaux, me donnait ici le droit d'en parler avec plus d'assurance; un autre abus s'observe encore dans la distribution des secours publics, c'est que la faveur et les recommandations ont la plus grande partie l'admission, et que souvent un pauvre malade est exposé, dans plusieurs lieux de ma connaissance, à mourir sans secours sur son grabat, s'il n'est pas du pays, ou s'il n'est pas appuyé; nous indiquerons, en conséquence, quelles sont les personnes qui ont un droit incontestable à être admises, sans autre protection, et quelles sont les maladies et les infirmités qui exigent chacune un asile à part. Du reste, nous renfermant dans l'esprit des premières institutions de ce genre, nous comprendrons sous les noms génériques d'hôpitaux et d'hospices, bien d'autres secours qui ne supposent pas la réunion d'un grand nombre de nécessiteux dans des maisons particulières.

Tout ce qui concerne *les enfans trouvés* appartenait jusqu'à un certain point à cette troisième section, puisqu'ils ont été jusqu'ici à la charge des hospices, et que leur éducation est l'œuvre toute entière de la bienfaisance publique; d'autre part

cependant, si nous considérons qu'ils doivent être comptés au nombre des causes et des effets de la pauvreté des nations et de la mendicité, et que l'immoralité qui les produit exige une attention particulière de la part de la législation, j'en ai fait une quatrième section où je fais voir qu'ils deviennent journellement plus nombreux, par la multiplication des vices et d'usages pernicieux dans les villes et dans les campagnes. J'indique à cet égard quelques mesures préventives, quoique je n'ignore pas que la force des circonstances où nous vivons rendra pendant long-temps vaines et inutiles toutes les observations morales de quelque bouche ou de quelque plume qu'elles puissent partir; mais constant dans le principe qu'il faut attaquer un mal inévitable, du côté où il peut rendre quelque service à l'ordre social, je ferai voir que ces individus n'ont été jusqu'ici fort à charge qu'à cause que leur éducation physique et morale a été mal entendue; et que de même que tous les rebuts étant bien préparés, servent ensuite en agriculture à la production de ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus agréable, de même aussi serait-il possible de tirer des enfans-trouvés un parti très-avantageux. C'est par-là que mon livre se trouve terminé.

Rempli entièrement de mon sujet, et passant

en revue tous les artifices par lesquels se maintiennent les sociétés humaines, j'ai dû décider d'après ma conscience plusieurs questions qui s'y rapportent, et sans la solution desquelles je n'aurais pu passer outre; telles sont, par exemple, les suivantes : est-il rigoureusement vrai que ce qui a été bon autrefois ne le soit plus maintenant? Est-il vrai que la marche des événemens qui modifie les sources de la prospérité des états, ne permette pas d'adopter à perpétuité certains systèmes qui ont soutenu jadis la fortune publique; de manière qu'il soit absolument indispensable de changer de temps à autre de maximes, suivant la tournure des esprits, la marche des événemens politiques et les intérêts nouveaux? Ces questions se décident tous les jours affirmativement ou négativement, d'après l'esprit de parti, sans critique, et sans aucune ombre de cet éclectisme que nous devons porter autant dans les sciences morales et politiques que dans la médecine. Suivant les hommes nouveaux, il n'y aurait de bien que ce qui a été fait depuis la révolution fr[illegible] chacun devrait être savant et même phil[illegible]t l'on devrait continuer à honnir toutes les institutions qui ne sont pas fondées sur des expériences de chimie, sur le calcul mathématique : suivant les hommes an-

ciens, tout ce qui a été introduit depuis l'époque ci-dessus, même l'instruction des gens de la campagne, doit être éliminé; et les titres, la féodalité, l'ignorance et la cherté des vivres seraient le type de ce qu'il y a de mieux! Il est évident que la passion, l'erreur et les préjugés ont également présidé à ces décisions. C'est l'histoire du genre humain qu'il faut consulter pour savoir si, ayant changé de nature, l'on n'a plus besoin, pour se guider dans la carrière de la vie, des moyens dont une longue expérience avait autrefois démontré la nécessité; mais s'il reste évident que la nature de l'homme n'a pas changé du moins quant au fond, que nous sommes toujours ingrats, que nous n'avons pas cessé de nous aimer plus que nous n'aimons les autres, et de chercher à nous avantager à leurs dépens; s'il est démontré qu'à la vérité nous sommes moins cruels, moins crédules, plus instruits; il ne l'est pas moins que nous sommes plus rusés, plus dissimulés, plus exigeans, plus impatiens du commandement, plus dévorés que nos ancêtres de la fièvre des richesses, fièvre toujours croissante, et qui nous anéantirait si l'on n'y mettait des bornes; qu'ainsi, nous ne devons pas moins qu'eux être dirigés par les peines et les récompenses, pas moins être accoutumés dès notre

enfance à un saint respect pour les lois et l[illegible] magistrats; il n'est pas moins vrai surtout, qu'encore plus que chez nos aïeux, il est indispensable de réveiller en nous l'héroïsme du sentiment par l'inoculation dans notre être de considérations supérieures à l'ordre matériel.

Relativement à l'étendue des connaissances dont nous jouissons maintenant, nous nous garderions bien de proposer de la restreindre, lors même que l'existence de l'imprimerie et l'immense multiplication des livres ne seraient pas un obstacle invincible à cette tentative : en considérant l'état plus prospère auquel elle nous a conduit, nous devons au contraire, ce me semble, regarder cet état comme une démonstration employée par la divine providence, de l'avantage bien plus grand à tirer de l'exercice de nos facultés intellectuelles, que de l'obéissance à nos passions et à l'instinct aveugle que nous partageons avec les animaux; il faut néanmoins prévénir l'abus qu'on peut faire des lumières, et surtout empêcher qu'elles ne deviennent un sujet de spéculation pour la ruine du plus grand nombre; il faut les distribuer suivant le besoin que peut en avoir chaque classe de la société, et régler quelles sont celles dont la marche progressive doit être le plus favorisée. Il en est qui,

comme la chimie, lorsqu'elles sont arrivées à un certain point, finissent par ne plus donner que des poisons; il en est d'autres, au contraire, qu'on ne saurait assez pousser, parce qu'elles doivent suivre le développement de la raison humaine : telles sont celles qui concernent spécialement la législation et la justice distributive. Leurs manuscrits, dont on attribue trop l'exécution aux hommes de nos jours, avaient été préparés de longue main par les écrits de *l'Hospital*, de *d'Aguesseau*, de *Montesquieu*, de *Beccaria*, de *Filangiéri*, et autres jurisconsultes célèbres qui ne s'étaient pas traînés péniblement sur des Commentaires des Pandectes et du Digeste. Long-temps avant eux, des nations anciennes voulaient que les accusés fussent jugés par leurs pairs : tel était l'usage des Athéniens, des Maures conquérans de l'Espagne, des Germains et des Saxons conquérans des îles britanniques, où cet usage est resté, et d'où il nous a été reporté. Depuis long-temps on s'était aperçu que la trop grande sévérité des lois pénales et les supplices les plus horribles, rendaient les hommes durs et sanguinaires, loin de les corriger; et, si l'on n'est complètement aveuglé, l'on ne saurait désavouer les avantages infinis que nous avons retirés en France de la réforme totale de la législation

criminelle. Autrefois, par exemple, il n'y avait aucune sûreté sur les routes, et les brigands, pour n'avoir pas de témoins, assassinaient avant de dépouiller : maintenant que les peines sont proportionnées aux délits, et que la peine capitale ne suit plus le simple vol, non-seulement on est moins exposé à perdre la vie par les attaques des malfaiteurs, mais ces attaques même sont devenues en général moins fréquentes. Il y a tout lieu d'espérer que la réforme de la loi sur l'infanticide, opérée en juin 1824, d'après les mêmes motifs qui avaient fait rejeter autrefois celles de *Dracon* par les Athéniens, aura les mêmes résultats. Or, devons nous, pour le plaisir de rentrer dans les anciens usages, renoncer à ces avantages de la civilisation, et à tels autres analogues; reproduire le spectacle hideux des supplices; ramener autour de nous les guerres de religion, de la ligue, de la fronde, des barricades; rétablir au milieu des sociétés humaines, les magiciens, les empoisonneurs, les brigands et les assassins; ce qui aurait infailliblement lieu en faisant des pas rétrogrades dans la carrière dont nous venons de parler.

J'ai émis le vœu ci-dessus de voir éclater de nouveau, parmi nous, de fréquens exemples d'héroïsme de sentimens; de voir la patrie redevenir

un nom sacré ; la fidélité, l'attachement, l'honneur, un talisman qui remue encore toutes les âmes : ce ne sont, certes, ni les montagnes, ni les plaines, qui font la patrie, mais des règlemens sages, à l'abri desquels nous sommes accoutumés à voir notre industrie prospérer, et notre existence assurée. J'essaierai d'en proposer quelques-uns qui, fussent-ils même accompagnés de plusieurs autres, les mieux combinés possible, ne suffiraient pas encore à atteindre le but auquel je désire qu'on aspire, sans l'appui d'un pouvoir plus grand, d'un pouvoir supérieur, au pouvoir même de la nature ; ce pouvoir, ce sont les sentimens religieux. La religion, considérée en général, en réunissant le ciel à la terre, en donnant à l'homme une conscience, a été le levier sans lequel il eût été impossible de gouverner, ni de former des sociétés durables. Ces sentimens sont innés, il est vrai, mais combien de fois n'eussent-ils pas été étouffés par la férocité non moins naturelle de notre enveloppe animale sans les Brahmines de l'Inde, les prêtres de l'Egypte, les Mages chez les Perses, les Druides chez les Celtes, etc., qui enseignèrent aux peuples que l'âme est immortelle, et serait jugée après cette vie ; qui leur ordonnèrent de révérer les dieux, d'éviter le mal et de

cultiver la vertu! Véritables législateurs du genre humain, chez lesquels les sages de la Grèce puisèrent toute leur philosophie, bien faible encore et bien insuffisante, en comparaison d'une doctrine toute divine qui apparut par la suite. Les salutaires effets de cette influence surnaturelle sont de tous les temps et de tous les lieux : ils ne sont ni anciens ni modernes, ils échappent à toutes les discussions, et ne sauraient jamais prescrire.

Nous accordons néanmoins, qu'ainsi que nous l'avons dit pour les lettres, à côté des services éminens rendus par les pensées et les sentimens les plus purs et les plus élevés, se trouvent aussi les abus et les excès. Nous sommes loin d'associer au rang de bienfaiteurs de l'humanité les prêtres du polythéisme, qui ont déifié les vices, les crimes et les tyrans; ces prêtres de l'Egypte, du temps des Lagides, qui, d'après une inscription trouvée à Rosette, et divers *papyrus* défrichés par les archéologues de nos jours, s'intitulaient, par la plus insigne des bassesses et des flatteries, prêtres d'*Alexandre*, prêtres de *Ptolomée-Evergette*, de *Ptolomée-Epiphane*, etc.; qui eurent ensuite pour successeurs les prêtres de *Néron*, de *Caligula* et des plus vils tyrans de Rome, et dont le genre adulatoire

n'a que trop été imité par plusieurs de nos contemporains ! Mais ce sont moins les ministres des différens cultes que j'ai en vue dans ces considérations, que le principe religieux contemplé isolément; c'est moins des erreurs et des fausses déités, nées de l'ignorance et de la malice des hommes, que des vérités incontestables et des bienfaits du christianisme, dont j'ai intention de m'occuper. J'ai sous les yeux la comparaison des siècles qui ont précédé la venue de son divin fondateur, et des siècles qui ont succédé; celle de l'état des peuples qui vivent sous son empire, et des peuples qui obéissent à d'autres cultes; et tout est en faveur de la salutaire influence des préceptes de l'Évangile; je dirai même, malgré les apparences contraires, lorsque la chose n'a pas été approfondie en faveur de ses ministres; car, en balançant avec impartialité le bien et le mal qu'à opéré depuis tant de siècles, sur les destinées des hommes, le corps sacerdotal devenu politique, je suis forcé de convenir, d'après l'histoire, que le bien l'emporte de beaucoup sur le mal.

Que plusieurs pontifes, cédant à l'appât des biens temporels, n'aient que trop favorisé les détracteurs du christianisme; je pourrai d'un autre côté en présenter aussi plusieurs qui, lors

de l'irruption des barbares, détournèrent leurs glaives de dessus les peuples vaincus, et qui firent servir les richesses qu'on leur accordait au soulagement de leurs frères : l'exemple d'un seul de ces hommes énergiques et vertueux était plus puissant que celui de cent autres qui s'écartaient de leur devoir. On a beaucoup blâmé l'abus que fit le clergé de son pouvoir et de son ascendant, dans les siècles peu éclairés : sans doute pour être membre de ce corps on n'est pas parfait, et nous ne cherchons pas à justifier ses fautes ; mais l'on ignore d'une autre part que les censures ecclésiastiques et les excommunications, objets de terreur et de respect pour les despotes, en leur apprenant qu'il est une puissance supérieure à la leur, servirent souvent de sauve-garde aux peuples opprimés. « Les princes du huitième » et du neuvième siècle, dit *Mézerai*, s'em- » portaient facilement à de grandes vengeances » et à des violences extrêmes ; mais lorsque le » premier feu de leurs passions était ralenti, ils » se laissaient bientôt ramener à la repentance, » tant par les sentimens du christianisme, qu'ils » avaient bien avant imprimé dans le cœur, leur » religion n'étant pas une politique, mais une » vraie foi, que par les remontrances des évêques » et des autres ecclésiastiques ; car ces véritables

» pasteurs, ne sachant ce que c'était de dissi-
» muler les péchés manifestes de qui que ce
» fût, encore moins de flatter la délicatesse de la
» domination, et de dissimuler les dérèglemens
» des grands, les reprenaient hardiment de leurs
» fautes, parce qu'autrement ils eussent été
» chargés eux-mêmes devant Dieu. Ils y em-
» ployaient premièrement les admonitions se-
» crètes qu'ils faisaient de bouche, s'ils pouvaient
» avoir accès auprès d'eux, ou par lettres.
» Après, s'ils voyaient le mal devenir incurable,
» et le scandale continuer et augmenter, ils y
» ajoutaient des répréhensions publiques, et à
» la fin, ils lâchaient les censures de l'Eglise.
» Avec cette liberté évangélique, soutenue de
» l'esprit de Dieu, ils amollissaient souvent les
» âmes les plus endurcies, et faisaient révérer
» leur fermeté apostolique, tandis que l'on avait
» à mépris la lâcheté de ceux qui n'avaient osé
» ouvrir la bouche. (*Abrégé chronologique de*
» *l'Histoire de France*, tome 2, pag. 352.) »
Lorsque ses censures n'eurent plus autant de forces, le clergé continua de faire beaucoup de bien, par l'hospitalité qu'il donna aux lettres, et par le zèle qu'il mit à les enseigner. Enfin, peu de personnes savent que les papes furent les défenseurs des libertés publiques de l'Italie : chacun

a entendu parler des *Guelfes* et des *Gibelins*, mais l'on ignore assez que les Guelfes, à la tête desquels était le chef de l'Église, voulaient l'indépendance de leur patrie, et que les Gibelins cherchaient à y attirer les étrangers, pour pouvoir dominer avec plus d'arrogance sous leur protection. J'ai souvent réfléchi s'il convenait que le clergé fût un corps indépendant, et j'ai conclu par l'affirmative, parce que, s'il se conduit suivant l'esprit de l'évangile, il est le véritable médiateur entre le peuple et le pouvoir supérieur, que l'un et l'autre sont forcés de respecter; et même, dans l'empire des Osmanlis, le corps des Ulemas est d'un grand poids pour balancer le sceptre de plomb du sultan.

La religion étant donc l'une des colonnes les plus imposantes qui soutiennent les bases de l'édifice social, j'y reviendrai nécessairement dans le courant de cet ouvrage, et j'aurai occasion de la présenter, non d'après mes idées, mais d'après les faits, comme tendant à tous les malheureux une main secourable que ne leur offraient ni la politique, ni la gloire des armes, ni les lettres, ni la philosophie. De plus, en faisant nos efforts pour allier de nouveau à l'esprit religieux toutes les productions de notre intelligence, nous les embellirons, nous leur donnerons une âme, nous

aviverons le sentiment; et ces sources pures de satisfaction intérieure se trouvant secondées par des mesures plus sages d'économie publique, nous créerons de nouveau un Capitole pour chaque nation européenne, c'est-à-dire une patrie. Les ministres de la religion seront aussi citoyens de cette patrie, en ne donnant plus les scandales qui ont occasioné tant de schismes, et contribué à la naissance des maux dont nous avons été les témoins; en joignant sans cesse l'exemple au précepte, en tout ce qui concerne les bonnes mœurs et la vertu, dont ils ont mission spéciale de prouver la supériorité sur le vice et la débauche; enfin, en se montrant les premiers convaincus par leur renonciation aux plaisirs des sens, à la domination et aux autres biens du siècle, qu'effectivement nous ne sommes sur cette terre que de passage pour arriver à une meilleure vie.

Parvenu à la fin de cette introduction, le lecteur aura déjà saisi la pensée toute entière qui m'a dominé pendant le temps que j'ai mis à composer cet écrit; il aura vu, qu'après m'être pénétré de la nature des maladies des sociétés humaines, je n'en ai point été chercher le remède dans la république de Platon, dans celle de Thomas *Morus*, ni dans tel autre rêverie utopique dont les penseurs de cabinet, qui en

étaient entichés, n'ont que trop dû reconnaître l'impossibilité de l'exécution; mais que je ne veux proposer que des choses faciles, et même que l'amélioration de celles qui existent : l'on peut, dis-je, déjà préjuger que je ne place pas cette amélioration dans une découverte, une conquête, l'introduction d'une nouvelle machine, dans l'agriculture ou dans les arts industriels, dans l'éclat et dans la prospérité d'une trop petite fraction de la nation, mais dans la prospérité de toutes les unités, et dans des institutions qui apprennent aux riches à ne pas isoler leurs intérêts de ceux des pauvres, et à ces derniers à cesser de regarder les riches avec un œil d'envie. Eh! plût à Dieu, que ces institutions eussent commencé dès l'instant qu'est tombé l'échafaudage si bien lié de la féodalité! L'on a dû voir aussi dans tout ce discours que ce serait vouloir bâtir sur du sable que de proposer des améliorations sans rappeler le monde aux principes de vertu, bien plus étendus et plus durables que les lumières du génie : pour le dire, en effet, après un écrivain dont j'ai oublié le nom, *la morale est l'esprit des siècles, et le talent, celui d'un homme en particulier :* je ne sais, par conséquent, ce qui a pu faire dire à *Montesquieu* que la vertu est nécessaire dans les républiques et

l'honneur dans les monarchies. L'*honneur*, selon moi, ne peut pas se séparer de la vertu, ou plutôt, il est lui-même une vertu; mais il n'est le plus communément qu'une volonté, qu'un préjugé, qu'une invitation, ou bien on le prend pour *les honneurs*, et alors il est une corruption : la vertu, au contraire, inséparable du véritable honneur, est un sang pur, un sang nerveux, qui, circulant dans tous les vaisseaux du corps politique, en entretient la vie et la santé, quelque soit le nombre des ressorts qui lui donnent le mouvement.

ESSAI

HISTORIQUE ET MORAL

SUR

LA PAUVRETÉ DES NATIONS,

LA POPULATION, LA MENDICITÉ, LES HÔPITAUX ET LES ENFANS TROUVÉS.

SECTION PREMIÈRE.

DE LA PAUVRETÉ.

CHAPITRE PREMIER.

De ce qu'on doit entendre par nations pauvres.

Je me suis déjà expliqué sur le mot *nation:* j'entends par-là toute une population quelconque réunie sous le même gouvernement, de la même manière que tous les membres et tous les viscères, réunis sous le commandement de la tête, constituent un homme. En continuant la même com-

paraison, je dirai que la santé de cet homme se déduit de l'exercice libre et entier des fonctions de tous ses membres et de tous ses viscères; et que, quoique la tête soit saine, il se trouve réellement malade, si l'un ou plusieurs des membres sont souffrans ou paralysés; et que, de même une nation peut être réellement pauvre, nonobstant que les principaux de cette nation possèdent de grandes richesses.

Je ne disconviens pas que pauvreté et richesse sont des choses très-relatives pour des nations comme pour des particuliers: l'on voit tous les jours des hommes contens et se croyant riches, quoiqu'ils n'aient que le strict nécessaire; et d'autres, ayant même le superflu, se croire pauvres, par suite de leurs désirs insatiables; mais l'on doit accorder que, soit que la pauvreté soit réelle, ou qu'elle ne soit que fictive, elle n'en existe pas moins, et que la dernière surtout est encore plus intolérable que la première. Ceci s'applique à certaines nations qui peuvent se croire pauvres, quoique leur état soit meilleur que ce qu'il était autrefois, à cause des comparaisons qu'elles font de leur situation avec celle de leurs voisins, de l'étendue de leurs besoins nouveaux, de leurs prétentions exagérées, et de la persuasion où elles sont, qu'il serait possible

d'améliorer leur condition; leurs demandes n'en doivent pas moins être écoutées, et à plus forte raison, si un grand nombre de fractions de ces nations sont en souffrance réelle, et qu'il soit facile de les soulager. Nous allons d'abord éclaircir ceci par des exemples tirés de peuples qui, quoique pauvres, sont néanmoins contens, parce qu'ils savent qu'on ne peut rien faire pour eux, et d'autres peuples qui seraient riches, pour peu que la sagesse et la justice voulussent leur tendre la main. Nous choisirons les premiers aux deux extrêmes de la terre; parmi les habitans des sables de l'Asie et de l'Afrique, et parmi ceux qui avoisinent les mers glaciales. Les nations, par exemple, qui habitent les trois Arabies, la Syrie, la Mésopotamie, l'ancienne Chaldée, etc., ont très-peu varié en fait de richesses et de population, parce que leurs moyens de subsistance, leurs mœurs et leurs manières de vivre sont toujours les mêmes. L'Arabie sur-tout, a conservé sans altération pendant cinquante siècles, sa langue, ses usages, ses mœurs, ses coutumes : lorsque de nos jours une expédition célèbre amena nos compatriotes jusque sur ses frontières, l'observateur put voir, comme au temps d'Abraham, le Bédouin vivre avec tous les membres de sa tribu dans une concorde fraternelle, con-

tent de son sort, ne voulant rien y changer, préférant à des chaînes dorées sa pauvreté libre et indépendante. Il en est de même de plusieurs peuples du nord, dont aucun de nos mendians ne voudrait partager l'existence. On lit dans une peinture touchante de la vie des basses classes des vastes cités de la péninsule scandinave, faite par le docteur Frédéric *Holstt*, de Christiana, dans un mémoire intitulé : *Morbus quem tade-syge vocant, quinam sit, quânamque ratione à Scandinaviâ tollendus, comment.*, etc., (in-12 de 166 pages, Christiana, 1817), on lit, dis-je : « parmi les individus qui habitent ces » côtes, dont les uns se livrent à la pêche toute » l'année, dont les autres ne s'y livrent qu'au » retour des moissons auxquelles ils vont tra- » vailler dans des régions plus ou moins éloi- » gnées, et dont les autres sont bûcherons, les » premiers, quelque temps qu'il fasse, montent » des barques découvertes, et vont en pleine » mer, quelquefois à plusieurs milles de la côte, » tantôt favorisés, tantôt contrariés par les vents, » exposés souvent jour et nuit aux vagues de la » mer et à la tempête ; s'ils peuvent rejoindre » la côte, ils rentrent dans des habitations » basses, enfermées, où leurs vêtemens mouillés, » remplis de graisse et de malpropreté, sèchent

» difficilement. Les bûcherons ne pâtissent pas
» moins, étant obligés de conduire, le long des
» fleuves et à travers les lacs, les bois de char-
» pente et autres : les uns et les autres sont dé-
» pourvus de vêtemens assez chauds pour se
» garantir de la violence du froid. Leur nour-
» riture consiste en poissons tantôt durcis et
» mal salés, tantôt crus et à moitié pourris, mets
» auquel plusieurs d'entre eux trouvent même
» un goût délicieux. Comme le règne végétal
» ne fournit dans ce pays qu'une petite quantité
» de substances alimentaires, le peuple ne fait
» usage que de pain azime, préparé le plus
» souvent avec de l'avoine, rarement avec un
» mélange d'orge, et, dans les disettes, d'une
» sorte de pain composé d'os réduits en poudre,
» ou de chairs de poissons desséchées, d'écorces
» d'arbres, ou de lichen d'Islande. » Malgré cette vie misérable, ces peuples, accoutumés au travail, sont contens de leur sort, chérissent cette patrie telle quelle, et ne se croient pas pauvres. Ils n'ont rien à désirer, pas plus que les hommes du désert, les Bédouins, parce qu'ils n'ont point de comparaison à faire, et qu'ils n'imaginent pas que leur pays puisse être amélioré; or, dans une telle situation, l'on n'a besoin ni d'hommes d'état, ni de calculs

pour augmenter les richesses de ces nations.

Il n'en est pas de même de tant de régions plus heureuses, où la nature a tout fait pour embellir le séjour de l'homme, et où celui-ci n'a rien négligé pour rendre sa condition pire que celle des peuples dont nous venons de parler. Le monde se montre à mes yeux comme un assemblage d'écoliers, dont les uns, fils de parens pauvres, manquant de ressources pour acquérir avec facilité les diverses connaissances, parviennent néanmoins à se distinguer et à parcourir une existence heureuse; et dont les autres, nés dans l'opulence, et pourvus avec profusion de maîtres et d'instrumens, ne se feront connaître que par les effets funestes de leurs vices et de leur ignorance; tant la prospérité est proche de la décadence, et tant est puissant, pour relever toutes choses, le levier de la nécessité. Je ne ferai pas passer devant les yeux de mes lecteurs le tableau de ces Byzantins, plus occupés de disputes de théologie que de repousser les hordes de la Tartarie; et dont les efforts, faits par leurs descendans pour reconquérir leur indépendance, céderont comme autrefois au pouvoir de la maxime, *divide et impera*, aussi bien connue du divan que de tous les cabinets de l'Europe! Je m'abstiendrai de les conduire dans les plaines

de la fertile et suave Italie, pour y voir les restes fumans d'une longue suite de guerres intestines et étrangères; non plus que dans celles de l'Espagne, embellies autrefois et enrichies par l'industrie des Maures, desséchées par l'incapacité et par la découverte de mines lointaines qui échappent aujourd'hui. Je les laisserai seuls visiter la Sicile au moyen de *la Promenade à Syracuse* de feu M. *Seume*, et des *Souvenirs de la Sicile* de M. le comte *de Forbin*; et voir avec douleur cette île antique, autrefois l'un des greniers de Rome, quoique maintenant d'une population moindre que celle de l'ancienne Syracuse, souvent forcée de faire venir des grains du Levant pour éviter une famine; son sol toujours fécond, mais seulement cultivé au tiers de son étendue, et encore très-mal; ne vivant plus enfin, tant au physique qu'au moral, que dans le passé! Eh! combien d'autres nations ne sont pas tombées également dans la caducité, au point de devenir peu redoutables à ceux qui voudront les opprimer! Mais il doit s'agir ici de celles qui sont encore dans la virilité, qui sont formées d'une population toujours croissante qui a le sentiment entier de ses forces, qui est insatiable de jouissances, ne sait pas apprécier les biens réels dont elle jouit, et s'exagère les maux insé-

parables de tout état de société; et qui, par cela même, marcherait rapidement vers la vieillesse sans des règlemens sages, propres à alimenter dans toutes les classes l'amour de l'ordre et du travail; marche pourtant qui n'arriverait pas à son terme sans de nouvelles convulsions. Il est superflu que je nomme ces nations, car chacune se reconnaîtra dans quelques-uns des symptômes suivans : il me suffira d'indiquer qu'ils sont, pour l'observateur éclairé qui voyage, les signes de pauvreté actuelle ou imminente des différens pays qu'il parcourt.

Sont pauvres les contrées où, malgré la magnificence des maisons de campagne, des châteaux, des laquais et des équipages, malgré même le nombre des marchands, des fabriques et des manufactures, la plupart des familles des classes laborieuses sont cependant dans un état de misère ou d'existence précaire; où, malgré les vicissitudes de la fortune et de la politique, les hameaux, les villages et les faubourgs de plusieurs villes sont encore composés de cabanes de boue enfoncées en terre, d'où sortent des figures humaines pâles, bouffies, éguenillées, mal nourries, manquant même d'eaux vives et salubres; avec des alentours sales, sans ordre et de la plus mauvaise culture.

Sont pauvres, les pays qui paraissent riches par la fertilité du sol et l'abondance des récoltes; mais où il n'y a que de grands propriétaires et de gros fermiers, de manière que les ouvriers laboureurs n'ont en perspective, lorsque courbés sous le poids des ans et des fatigues, ils sont devenus inutiles aux fermiers, que l'aumône et la charité publique. Ne le sont pas moins, quoique fécondes si on les travaillait, plusieurs provinces centrales de différens États, et de la France en particulier, où propriétaires et métayers, manquant de capitaux pour améliorer, sont forcés de se contenter, pour pourvoir à leur subsistance, d'une culture *de dévastation*.

Le sont aussi ces régions presque entièrement complantées en vignes, récolte trop subordonnée à l'inconstance des saisons et aux chances du commerce, où les vignerons, toujours débiteurs de plusieurs années d'avances, sont constamment une charge pour les propriétaires. Il en est de même des pays d'oliviers; et j'ai constamment observé que la subsistance des montagnards et des cultivateurs, qui ne connaissent que les champs et l'éducation des troupeaux, est toujours mieux assurée.

Sont pauvres tous les pays d'étangs et de marais, à cause de l'état maladif continuel de

leurs habitans et de leur dépopulation. Ne le sont pas moins les plaines et les vallées parcourues par des torrens et des rivières d'un cours impétueux, qui débordent toutes les années, et les contrées infestées encore de brigands et d'incendiaires, qui se jouent de la force publique.

Ne le sont pas moins tant d'habitans de villes et de bourgs, malgré leur air d'aisance, qui fondent leur existence sur des entreprises ou des fabriques élevées sans prudence, dont les approvisionnemens s'éteignent avec les capitaux, et la valeur des produits avec la mode et les goûts passagers qui leur ont donné naissance. Cette proposition, qui paraîtra un paradoxe à bien des gens, sera prouvée plus loin, et se trouve étayée pour le moment de l'observation que j'ai faite constamment en voyageant, que c'est précisément dans ces villes ou bourgs que l'on est affligé de la vue d'un plus grand nombre de mendians Il en est du voisinage de ces établissemens, comme de celui des monastères et autres de ce genre, mais par une raison toute opposée,

Est pauvre, du moins n'est pas aussi heureuse que le pensent ses admirateurs, cette Grande-Bretagne qui, sur seize millions de sujets qu'on y compte, en a onze à douze millions qui ne

possèdent rien, qui ne vivent que de leur salaire, qui mettent journellement quelques grands entrepreneurs heureux en état de ruiner tous les petits, d'acheter toutes les propriétés, de changer les champs de blé en parcs, et les laboureurs en ouvriers manufacturiers : système d'activité si peu utile à la nation en masse, qu'il a fallu, pour établir un équilibre dans les moyens d'existence de la population, recourir à une mesure forcée, *à la taxe d'entretien des pauvres;* taux qui va chaque année en augmentant, comme on le verra par le tableau suivant, que j'extrais de la Revue encyclopédique (juillet 1824), dont les auteurs garantissent l'exactitude et qu'ils assurent être fondé sur les documens les plus précis.

TABLEAU de la Taxe progressive de l'entretien des pauvres, du nombre des crimes, etc., en Angleterre.

ANNEES.	TOTAL du montant des cotisations des paroisses.	SOMMES dépensées pour le soulagement des pauvres.	PRIX approximatif du blé.	ÉQUIVALENT en quartiers de grains des secours accordés aux pauvres.	NOMBRE des gens arrêtés pour crimes.	TAXES.	EXPORTATION des produits des manufactures.
	liv. sterl.	liv. sterl.	sch. p.			liv. sterl.	liv. sterl.
1749	730,135	689,971	....	.....	.....	.....	.....
1776	1,720,316	1,521,752	....	.....	.....	11,000,000	.....
1784	2,167,748	1,912,242	....	.....	.....	18,000,000	.....
1803	5,348,204	4,077,891	56 5	1,443,501	.....	38,511,812	22,252,102
1812	8,640,842	6,656,105	125 5	1,061,438	6,576	64,752,025	31,243,362
1813	8,388,974	6,994,584	108 9	1,157,625	7,164	68,302,859	32,000,000
1814	7,457,676	5,418,845	73 3	1,484,615	6,390	70,240,312	33,299,580
1815	6,937,425	5,724,506	64 4	1,779,639	7,818	71,203,141	41,712,002
1816	8,128,418	6,918,217	75 10	1,824,584	9,091	62,426,506	34,774,520
1817	9,320,440	7,890,148	94 9	1,665,467	13,932	72,135,739	39,235,397
1818	8,932,185	7,531,650	84 1	1,791,472	13,567	59,937,218	41,963,527
1819	8,719,655	7,329,594	73 0	1,008,108	14,254	53,238,914	32,923,575
1820	8,411,893	6,958,445	65 7	2,122,016	13,715	55,132,077	39,818,036
1821	7,761,441	6,358,703	56 6	2,250,868	13,115	55,530,072	40,194,893
1822	.....	.....	43 3	.....	.....	54,974,243	43,558,490
1823	.....	.....	45 0	.....	.....	.....	.....

Ce tableau fait voir d'un seul coup-d'œil que la diminution du nombre des pauvres et celle des crimes sont loin de marcher avec l'augmentation des richesses manufacturières; et si l'on ajoute que ces secours légaux sont souvent réclamés avec des instances qui ressemblent à la menace, il sera de toute évidence que la richesse de ce gouvernement et de quelques particuliers n'est pas exactement celle de la nation, et qu'elle n'est point du tout à envier ni à transporter sur le continent. Veut-on une autre preuve du malaise de la grande majorité de ce peuple? Je la trouve dans ces fréquentes émigrations, dans le besoin qu'éprouvent les classes ouvrières d'aller errer dans des terres étrangères, dans ce délire *utopique*, qui n'y entraîne pas moins des troupes d'hommes et de femmes appartenant à des classes distinguées de la société, qui vont chercher parmi les Cafres et les Hottentots, les ruisseaux de *miel* et de *lait* que leur imagination a créés dans les déserts de l'Afrique méridionale! Nous apprenons de l'un de ces délirans, M. *Thomas Pringle*, que ces dernières années (1822 et 1823), plus de quatre-vingt-dix mille personnes, de tout rang et de tout sexe se sont adressées à lord *Bathurst* pour obtenir la faculté d'émigrer au Cap; et cependant,

M. *Pringle* nous dépeint tous ces arrivans, ainsi que lui-même, « labourant dans ces » déserts inhospitaliers, sans bas et sans souliers, » avec la vache qui doit leur donner encore son » lait, tandis que leurs femmes et leurs filles » sont enfermées dans les huttes, rapiéçant leurs » habits, et préparant pour toute nourriture » quelques pommes de terre au sel. (*Recherches* » *sur l'état actuel des établissemens anglais en* » *Albany*, 1 vol. in-8°. Londres, 1824; et *Jour-* » *nal des voyages*, ou *Archives géographi-* » *ques*, cahier de septembre 1824, pag. 311.) » Or, je demande de nouveau, de pareilles tentatives, exécutées par un si grand nombre d'hommes à la fois, annoncent-elles une satisfaction de l'état où ils se trouvent dans le pays qui les a vus naître?

Ne sont pas moins pauvres tous les pays où tous les rangs et toutes les professions sont confondus, où ceux qui exercent les arts libéraux, même la médecine, les exercent comme un métier; qui manquent de police en fait d'agriculture, de commerce, d'arts industriels, et même de santé publique; où le véritable honneur n'a plus aucune influence, et où les honneurs même ne valent quelque chose qu'autant qu'ils sont accompagnés de beaucoup d'argent.

Le sont et le seront toujours de plus en plus, ceux où il se fait peu de mariages dans les classes moyennes, à cause du luxe des tables, des vêtemens, des ameublemens et des plaisirs: où la femme forte de l'Ecclésiaste n'étant plus qu'un trésor qu'on dédaigne, les filles ne se marient qu'au poids de l'or, et où le quart au moins de la population ne se recrute annuellement que de naissances illégitimes.

Les plus pauvres de tous les peuples seraient ceux des îles Tanger, dans l'Océan pacifique; lesquels, suivant un voyageur moderne, dont j'ai égaré la notice, sont considérés par les grands du pays comme n'ayant point d'âme, comme de la même nature que leurs chiens, ces grands se réservant à eux seuls, par un raffinement de l'aristocratie (dont les prétentions sont sans bornes partout où règne l'ignorance), le droit de l'immortalité. L'on peut considérer, du reste, comme malheureuses, toutes les nations où l'indifférence sur ce point est plus ou moins marquée; car je ne sache pas qu'aucune jouissance matérielle puisse suffire à remplir les désirs de l'homme; et sous ce rapport, serait très-coupable la compagnie anglaise des Indes orientales, s'il était vrai, comme l'en accuse récemment M. *Richardson*, (voy. *Revue encyclo-*

pédique, cah. de décemb. 1824, p. 636), qu'elle favorisât les sectateurs de Brama, qui refusent pareillement une âme immortelle aux dernières castes, dans l'intérêt de ses spéculations mercantiles.

L'on vient de voir que j'ai étendu beaucoup plus loin ce qu'on doit regarder comme richesse ou pauvreté des nations que ne l'ont fait les écrivains en économie politique qui m'ont précédé, tels que *Dupont de Nemours*, *Canard*, *le Comte de Lauderdal*, MM. *Ganilh*, *David Ricardo*, *Malthus*, *Loud* et J. B. *Say*, *Destutt de Tracy*, et même que Adam Smith. Ces auteurs n'ont eu en vue que des valeurs, des productions et des consommations, et je n'ai presque remarqué en parcourant leurs ouvrages que des calculs de comptoir; ils ont paru ignorer que les actes de l'intelligence pure sont aussi une valeur, et que l'économie politique a pour bases tout à la fois, la nature, les besoins et les facultés de l'homme. Il en est de même d'un autre livre publié sur le même sujet à Edimbourg en 1824, intitulé : *Considérations sur l'accumulation des capitaux, et sur ses effets relativement aux valeurs échangeables*, dont on lit un extrait dans la *Bibliothèque universelle*. (Tom. 27, p. 99 et suiv.)

L'auteur regarde l'accumulation de grands capitaux, comme le signe du bonheur d'une nation, et il est pénible de lui voir répéter les cris de ralliement de notre siècle, savoir : *Que le taux élevé des profits et l'occasion d'en faire de très-grands sont l'âme sûre de la félicité des peuples;* sans avoir égard que l'honneur, la religion et la morale peuvent faire refuser ces profits. Comme je ne suis ni banquier, ni négociant, ni manufacturier, ni homme d'état, j'ai rejeté cette sécheresse, et j'ai marché sur d'autres erremens, d'autant plus que j'ai connu plusieurs personnes très-riches, qui avaient infiniment moins de bonheur et de contentement que d'autres d'une fortune très-médiocre.

Mais, après avoir mis dans leur grand jour les erreurs et les maux des sociétés humaines, il faut chercher à en tarir la source et à les prévenir : c'est ce que je ferai successivement après avoir exposé, dans le chapitre suivant, quels sont les effets de la pauvreté trop généralement répandue, et avoir fait l'énumération des causes auxquelles on peut l'attribuer.

CHAPITRE II.

Des effets et des causes de la pauvreté des nations.

Nous allons considérer *les effets de la pauvreté*, d'abord au physique, et ensuite au moral. Il est presque inutile de dire que les effets de la misère sont de détruire la santé et d'abréger la vie, ce qui est pourtant moins sensible dans les pays chauds et secs, que dans les pays froids, surtout froids et humides : un arabe ou un nègre de l'Afrique méridionale n'a besoin que d'un palmier pour toît, que d'une poignée de dattes, de café, ou de farine de dhoura pour toute nourriture; il parcourt chaque jour, avec ce faible viatique, des espaces considérables dans le désert, exempt de maladies jusqu'à un âge très-avancé; l'Espagnol aussi est content avec un oignon et un croûton de pain; et j'ai souvent

vu les paysans de la Basse-Provence n'en désirer pas d'avantage. Le Lazarone pareillement, après avoir ingéré avec avidité son assiette de macaroni, se couche au soleil, et vit long-temps exempt d'infirmités. C'est déjà une belle provision que la chaleur, et c'est ce qui fait que les maîtres du midi et de l'orient peuvent faire tout ce qu'ils veulent, car leurs sujets ont peu de besoins; mais il n'en est pas de même dans les climats du nord, où l'horrible froidure, jointe à l'humidité, y produit, chez tous ceux dont la condition ne permet pas de s'en garantir, de cruelles maladies; entre autres, le scorbut et la *radesyge*, espèce de peste chronique, participant du scorbut et de la syphilis, dont les ravages, soit endémiques, soit épidémiques, ont donné lieu à l'écrit de M. *Holstt*, cité au chapitre précédent. Cet auteur, ainsi que la plupart des écrivains septentrionaux, en attribuent la cause au grand froid, à l'humidité, à la mauvaise nourriture, au poisson pourri, etc. Il ne seroit donc pas étonnant que, de nouveau, conduits par quelque *Drot* ou successeur d'*Odin*, lorsque l'occurence aura achevé de se présenter, ces peuples et leurs pareils aillent, à l'instar de leurs ancêtres, chercher un meilleur sort dans des contrées plus heureuses, où ils laisseront

une autrefois leurs noms, leurs mœurs et leurs usages,

Passant dans des contrées moins disgraciées, et décrivant ce dont nous sommes les témoins, nous ne voyons pas moins la tristesse et le chagrin, causés à chaque instant de la vie par la difficulté de procurer à sa famille le strict nécessaire, et par celle de payer des impôts souvent trop lourds, joints à une mauvaise nourriture procurée péniblement, et au séjour dans des lieux bas, humides et resserrés où doivent dormir agglomérés grand nombre d'individus à la fois, donner naissance aux affections scorbutiques, cutanées, à de nombreux insectes, aux hydropisies, au rachitisme, aux scrophules, aux fièvres gastriques-verminеuses, muqueuses, dyssentériques, putrides et malignes, régnant souvent d'une manière épidémique. Les contrées pauvres manquent ordinairement de médecins, ou n'en ont que de mauvais, ce qui est pire; et d'ailleurs, les douleurs de l'enfantement y sont exaspérées par des commères ou des sages-femmes ignorantes, et l'espèce s'abâtardit. Jamais aucune joie n'éclate sur les visages, excepté au cabaret, et rarement une religion éclairée vient-elle y ouvrir le cœur à l'espérance. Dans cet état de choses, la vie est courte, encore n'a-t-elle été jusqu'au dernier

terme d'une mort en détail. Dans un mémoire sur la mortalité relative des pauvres et des riches, lu à la séance de l'Académie des Sciences de Paris, du lundi 24 novembre 1824, par M. le docteur *Villermé*, ce médecin philantrope, commençant ses recherches par la capitale, a comparé, sous le rapport de la mortalité, la rue de la Mortellerie, qui n'est habitée que par des malheureux entassés dans des logemens malsains, au quai de l'île Saint-Louis, où des gens aisés logent dans des appartemens vastes et bien aérés, et il a trouvé qu'il y a annuellement quatre fois et demie autant de décès dans la première rue, quoique sa population ne soit guère que le double de celle des quais de l'île Saint-Louis. Passant aux départemens, M. *Villermé* affirme ensuite, d'après les renseignemens les plus exacts qu'il s'est procuré, que la mortalité dans les départemens riches est annuellement de un sur quarante-six; et celle des départemens pauvres, d'un sur trente-trois, et qu'en général, les maladies des pauvres sont bien plus souvent mortelles que celles des gens aisés. Continuant son travail sur la mortalité relative dans les diverses professions, il fait voir que dans celles qui sont le plus misérables, il en meurt un sur quatre; et que la plus grande mortalité est dans le dépôt de mendicité de Saint-

Denis, où il meurt ordinairement, chaque année, un sur trois individus renfermés. C'est pire encore, si dans les divers pays on fait un choix de ceux qui sont encore occupés par des marais et des étangs, surtout des étangs noirs, à vaseux, que des riches propriétaires établissent pour y mettre du poisson et les ensemencer alternativement. Ayant été médecin d'hôpitaux dans plusieurs de ces contrées, j'ai fait voir dans les tomes 5 et 8 de mon *Traité de médecine légale et d'hygienne publique*, que la vie des cultivateurs et des artisans de ces pays dépasse rarement l'âge de cinquante ans à travers mille infirmités, chose que j'ai encore pu vérifier dans l'automne de 1824, dans les plaines basses et marécageuses du Forez. J'ai fait voir aussi que les bêtes à cornes et les chevaux ne se trouvent pas moins dégradés dans cet air humide et charge de miasmes; et que les espèces de céréales dont le peu de chaleur permet encore la culture, sont presque annuellement attaquées de l'ergot, ce qui ajoute une affreuse maladie à tous les autres maux et à la misère dont sont frappés ces pauvres habitans.

La possibilité de dessécher l'air de la demeure humide de l'ouvrier laboureur et de l'artisan, et de pouvoir du moins l'y mettre à l'abri du froid,

par le bon marché du combustible et la facilité de s'en procurer, diminuant chaque année de plus en plus, il en résultera nécessairement une plus grande somme de maux pour les classes inférieures qui ne vivent que du fruit de leurs sueurs, lequel ne peut augmenter à proportion: c'est là la triste pensée qui m'occupait cette même automne 1824. A Besançon, où je me trouvai en même temps qu'on y faisait à la préfecture une grande vente de bois, j'appris que la mesure qui ne valait, il y a trente ans, pour la carbonisation, que 2 francs, avait passé successivement à la valeur de 6, de 8, de 10, de 12 francs, et qu'elle était en ce moment à 16 fr. Cette augmentation est due à la multiplication immense de fourneaux pour la fonte des mines de fer, dont on fait de toutes parts des demandes pour les machines. J'ai appris en même temps que tandis que la population en général souffrait beaucoup du haut prix du combustible, ce même haut prix, ainsi que la grande concurrence, faisaient culbuter chaque jour les forges les moins opulentes. Je réfléchissais aussi qu'avec la manie actuelle de tout faire avec le fer fondu, l'industrie du menuisier-mécanicien devait nécessairement se perdre; et je m'écriai dans ma douleur de voir si peu d'aménagement de nos ressources;

voilà un grand appauvrissement pour quelques riches de plus !

Relativement *aux effets moraux*, nous devons les examiner sous trois rapports : sous celui du personnel même des pauvres, sous celui de leurs relations avec les autres classes de la société, et sous celui de la sûreté et de la tranquillité de l'État auquel ils appartiennent. Sous le premier rapport, il n'a pu échapper à aucun observateur que l'effet moral de la misère est de rendre abject, servile, bas et rampant. Il est connu aussi qu'il est rare de pouvoir pour les pauvres être économes, et épargner pour leurs vieux jours ou pour les temps de la maladie : l'extrême besoin dispose à l'oisiveté et à la débauche plutôt qu'à la frugalité; et l'on voit, dans tous les pays, qu'à mesure qu'on descend dans l'échelle de la propriété, l'imprévoyance va en augmentant. Le manœuvrier prévoit moins le lendemain que le petit marchand, et le mendiant moins que le manœuvrier. Avant de pouvoir épargner, il faut qu'un homme puisse vivre; et, après avoir toute la semaine vécu de privations, il ne se refusera pas, s'il a une petite somme, une jouissance immédiate, lorsque l'expérience ne lui prouve pas que l'économie de cette petite somme aura pour lui des avantages certains. Mais précisé-

ment, lirez-vous, c'est ce que nous voulons; plus le peuple sera pauvre, plus il nous considérera, plus il sera soumis ! Imprudens que vous êtes ! pensez-vous que la pauvreté éteigne l'amour de soi, et que le misérable manque d'yeux pour faire des comparaisons? Sous cette apparence de soumission est caché un sentiment d'envie et de haine que le pauvre porte au riche, et qui égale, s'il n'est pas supérieur, celui du mépris que la plupart des riches ont pour les pauvres. Les livres saints de l'*Ecclésiaste*, de la *Sagesse*, des *Proverbes* et de l'*Ecclésiastique* attestent que ces sentimens ont été de tous les temps le partage du cœur humain, et nous avons été témoins des résultats que ces livres ont annoncé durant cette époque mémorable et terrible, où le poids des institutions ne comprimait plus ce que les penchans naturels ont de méchant et de sanguinaire. Il ne s'agit d'ailleurs que d'écouter dans les prisons et dans les bagnes les propos libres des coupables qui y sont renfermés, pour se faire une juste mesure de la soumission commandée par la misère, le mépris et les fers : vous y entendrez, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, des orateurs du crime, d'autant plus éloquens qu'ils sont convaincus, enseigner à un auditoire facile à per-

suader, que non-seulement il n'y a aucun mal, mais qu'il est même légitime de déroger aux riches!

Quant aux relations affectueuses qu'une nation pauvre, parce qu'elle est mal administrée, peut se trouver avoir avec son gouvernement, il ne nous sera pas difficile de démontrer qu'elles sont nulles, quelle que soit sa forme. Le temps est passé où chacun s'armait librement pour sa religion, pour sa patrie et pour son roi; maintenant les masses restent indifférentes à tout changement, et seulement les plus turbulens parmi les pauvres servent d'instrument aux factieux. L'un des principaux auteurs dans le genre romantique, parmi les écrivains modernes, a fort bien remarqué que les peuples de l'Orient sont impassibles à tout changement de pacha, parce que c'est toujours un cimeterre qui plane sur leurs têtes. La même observation peut s'appliquer à tous les pays où les masses sont négligées, quoique le pouvoir soit absolu ou accompagné d'une forme représentative : l'histoire des événemens de notre temps en fournira des exemples à chaque page; et en nous transportant dans l'Amérique méridionale, où tout avait aussi été négligé pour favoriser quelques protégés, nous y trouverions la même indifférence,

tant pour le passé que pour le présent et l'avenir. Après y avoir vu tout en beau dans les écrits de quelques publicistes de Londres et de Paris, qui n'avaient pas quitté leurs cabinets, des hommes instruits, qui ont tenté le voyage, ont été ensuite étonnés, étant sur les lieux, de voir que la révolution n'avait pour partisans que les négociants et les riches propriétaires, dont la situation, disent ces voyageurs, a changé du tout au tout, ayant l'avantage de pouvoir aspirer à tous les emplois, et d'augmenter leur considération et leurs revenus, tandis que l'état des pauvres, et surtout des paysans, est resté le même. (Voyez dans la *Bibliothèque universelle*, cahiers de septembre, octobre et novembre 1824, l'extrait d'un *journal écrit sur les côtes du Chili, du Pérou ou du Méxique, dans les années* 1820, 1821, *et* 1822, *par le capitaine* Hall, *de la marine royale anglaise.*)

Si tels sont, d'après l'expérience, les effets moraux de la pauvreté, d'une autre part nous pouvons affirmer, d'après le même guide, d'après ce qui s'est passé dans le moyen âge et de nos jours, que les grandes richesses d'une fraction de la nation ne rendent pas meilleur citoyen ni sujet plus fidèle. Nous avons vu, à diverses époques, les hommes qui les possédaient, et

qui eussent dû se montrer pour épargner à l'État de grandes calamités, se cacher sous tous les masques produits par les circonstances, et abandonner lâchement ceux dont ils s'étaient dit les amis ou les serviteurs; d'où l'on peut de nouveau conclure que les vertus publiques résident spécialement dans les conditions médiocres, et que le soin d'y amener les masses par tous les moyens qui sont au pouvoir des princes, est la base la plus solide de leur véritable grandeur et de la durée de leur empire.

Les causes principales qui s'opposent à obtenir pour chaque famille cette heureuse médiocrité qui fait la véritable richesse d'un État, et dont je traiterai en autant de chapitres, sont le défaut ou l'excès de population, proportionnément à l'étendue et aux ressources du pays; des erreurs dans les moyens de régler et d'occuper la population; la tiédeur dans la protection qu'exigent l'agriculture et le commerce intérieur dans les pays essentiellement agricoles; l'amour exagéré des spéculations lointaines, tandis qu'on néglige les biens qui sont à notre portée; l'anarchie et la licence des divers travaux industriels, de toutes les professions d'arts et métiers, et des individus qui les exercent; l'introduction dans un pays très-peuplé d'un

trop grand nombre de forces mortes, qui s'opposent à la division du travail et à l'emploi d'un assez grand nombre de bras; une législation pénale qui s'opposerait à ce que ceux qui sont libérés de la peine pussent continuer à gagner leur vie; enfin, un luxe déplacé, c'est-à-dire greffé sur des sujets incapables de le supporter. Je ne traiterai de ces deux derniers articles que transitoirement et dans ce chapitre même.

L'excès et le défaut de population, comme causes de pauvreté d'une nation, sont un grand sujet de controverse qui a exercé la plume de plusieurs écrivains de notre siècle. Dans le fait, un espace quelconque sur lequel on prétendrait un droit de souveraineté ne donne lieu par lui-même à aucune idée de pauvreté ou de richesse, si on l'isole de toute population d'hommes et d'animaux domestiques; la population est par conséquent ce qui constitue réellement un état, quelle que soit son étendue, et l'on a grandement raison d'en faire une question économique principale. Je dirai, par anticipation, que certains États ne devraient jamais craindre qu'elle soit trop grande; tels sont les États-Unis d'Amérique : cependant, ayant reçu de ce pays, État de New-York, un ouvrage de médecine légale en 2 volumes (*Elements of medical jurispru-*

dence, by Theodoric Romega Beck. M. D. etc. Albany, 1823), quel a été mon étonnement d'y lire, au tome 1^er^., chapitre de *l'Infanticide*, que l'auteur est partisan du système de *M. Malthus*, sur la nécessité de limiter la population? Je ne crois pas non plus que la France soit dans ce cas; et, quelque nombreuse que soit la population, je me propose d'établir qu'elle pourra toujours se suffire par le travail, par une sage économie des élémens de nutrition qu'elle renferme, par l'activité bien dirigée de ses habitans, et par le maintien des institutions qui, de tous les temps, ont fait partie essentielle de l'organisation sociale de ce royaume. J'admets comme incontestable le principe établi par les meilleurs écrivains en économie publique, savoir : *Que la richesse s'augmente par l'augmentation du nombre de ceux qui travaillent*, et que *Montesquieu* avait déja proclamé lorsqu'il disait : « Un homme n'est pas pauvre parce » qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. » Celui qui n'a aucun bien et qui travaille, est » aussi à son aise que celui qui a cent écus de » rente sans travailler. Celui qui n'a rien et qui » a un métier n'est pas plus pauvre que celui » qui a dix arpens de terre en propre et qui » doit travailler pour subsister. L'ouvrier qui

» a donné à ses enfans son art pour héritage, » leur a laissé un bien qui s'est multiplié à pro- » portion de leur nombre : il n'en est pas de » même de celui qui a dix arpens de terre pour » vivre, et qui les partage à ses enfans. (*Esprit* » *des lois*, liv. XXII, chap. XXIX.) » Mais il faut naturellement que ces dix enfans trouvent du travail, et que le travail soit payé; il faut que l'administration publique soit telle, qu'elle marche d'accord avec le bon sens et la raison; autrement, tant ceux parmi ces enfans qui posséderont un métier, que ceux qui auront un arpent en héritage, resteront également pauvres : autrement, pour le dire avec *Filangiéri*, « Tant » qu'on ne délivrera pas l'agriculture, les arts » et le commerce de tous les obstacles qui les » font languir; tant que la loi ne mettra pas » chaque citoyen dans le cas de pourvoir à sa » subsistance par des moyens convenables; tant » que le système des impôts et des douanes se » trouvera opposé avec les efforts d'une indus- » trie honnête, il restera constamment injuste » de punir l'oisiveté et la mendicité (*Scienza* » *della legislatura*, *delitti contro la polizia* » *publica*, *etc.*) »

A la vérité, cette étude de l'économie publique qui devrait être l'unique politique des

gouvernemens forme encore une ère nouvelle; et nos aïeux, pas même les Grecs et les Romains, n'en avaient aucune idée. Leurs lois pénales se ressentaient donc de l'oubli de l'utilité du travail pour faire fleurir une nation, et l'Europe entière a long-temps ressemblé à des gouvernemens africains, où l'usage est établi de couper pour les moindres fautes, des pieds et des mains, de manière que le nombre des mutilés y est immense; ou à celui tant vanté de la Chine, où le dégré de culpabilité est mesuré par un nombre de coups de bâtons noueux, qui laissent souvent estropiés les malheureux patiens de cette justice: là, l'aumône et la mendicité tiennent lieu de travail; et il en était de même chez nos aïeux, à qui les Francs et les Bourguignons avaient apporté ces coutumes barbares, qui se sont maintenues durant plusieurs siècles, même dans les tribunaux ecclésiastiques. Nous lisons dans un ouvrage de l'illustre évêque *de Belzunce*, intitulé, *l'Antiquité de l'Église de Marseille*, etc. (3 vol. in-4°. Marseille, 1747), que j'aurai encore occasion de citer, qu'aux treizième et quatorzième siècles, si, dans la juridiction de l'évêque de cette ville, l'on ne pouvait pas payer l'amende à laquelle on avait été condamné, on devait être fustigé en échange, puis avoir l'o-

reille gauche coupée, et suivant la somme le pied gauche; dans une récidive, on coupait un pied et une main, et même les deux pieds, sans préjudice du bannissement. (Tom. 2, pag. 295 et 449.) D'après *Mézerai*, *De Thou* et les anciennes chroniques de Paris, le même usage régnait dans tous les tribunaux de France et des États d'alentour, séculiers ou ecclésiastiques; et on le retrouve exercé en grand, au seizième siècle, en Alsace, dans le Brisgaw et en Souabe, envers les paysans qui s'étaient révoltés contre les deux ordres du clergé et de la noblesse coalisés contre eux. Les révoltés, portant pour enseigne un soulier au bout d'une perche, ayant été vaincus, on en fit une horrible boucherie, et les moins coupables furent mutilés. (Voyez sur ce sujet un ouvrage publié à Fribourg en 1824, par M. *Schereiber*, sous le titre de *Der Zundschuh zu Lehen*, etc., ou *le Soulier de Lehen*, etc.) Le progrès des lumières a successivement effacé de l'Europe une loi pénale aussi impolitique et si opposée au sens commun; mais il avait encore laissé l'estrapade, supplice que j'ai vu infliger en Savoie, dans ma jeunesse, pour des délits jugés maintenant en France par police correctionnelle, et dont étaient souvent estropiés pour toujours ceux qui le souffraient.

Ces progrès des connaissances humaines n'avaient non plus pu abolir la torture, fruit non moins amer de l'ignorance et de la férocité de nos aïeux. L'on sait que ce supplice, qui a subsisté en France jusqu'à la fin du siècle dernier, avait souvent les mêmes résultats que la mutilation : car, que le malheureux torturé fût coupable ou non, ou qu'il eût assez de courage pour supporter la douleur et pouvoir être déclaré innocent, il ne sortait souvent pas moins de ces épreuves terribles, que dans un état à ne pouvoir plus se livrer à des travaux manuels. Les suites de ces cruautés aussi inutiles, puisqu'elles ne corrigeaient personne, qu'opposées à la prospérité publique, se retrouvent encore sans qu'on s'en doute, dans la peine de la marque indélébile, infligée aux criminels condamnés à des peines infamantes qui ne sont pas perpétuelles, et dont le but apparent d'utilité serait de les reconnaître dans les cas d'évasion ou de récidive; quoique leur signalement, inscrit dans les greffes des tribunaux, soit bien suffisant à cet effet. Il est évident que ces misérables, dégradés à leurs propres yeux, deviennent les ennemis de la société, lorsqu'ils y rentrent après avoir fini leur temps; car cette marque, si elle est connue, les fait repousser de partout, et les prive de tout moyen

honnête de gagner leur vie. En vérité, puisque vous ne les punissez qu'à temps, c'est dans l'intention de les corriger et dans l'espoir de les rendre meilleurs : précisément, vos moyens, mal calculés, les rendent pires, et mieux eût valu pour eux et pour la sûreté publique qu'ils eussent tout-à-fait disparu de dessus la terre. Je suis encore à temps d'annoncer, d'après les papiers publics du 25 avril 1825, que les rédacteurs du nouveau Code criminel du canton des Grisons, ont également proposé l'abolition de la marque, comme étant la plus impolitique des peines. C'est ainsi que tout se lie avec des idées saines d'économie politique, de justice et d'humanité, et tels sont les avantages inappréciables que nous devons conserver de notre civilisation, et que nous devons même augmenter.

Le luxe, soit un grand amour des superfluités, est un des grands moyens de répartition des richesses, et ne doit certainement pas être enveloppé dans une proscription aveugle ; mais il faut que ce soit les riches et non les pauvres qui aient du luxe, autrement, il ne fait qu'augmenter la pauvreté du peuple. C'est pourtant là ce que nous observons en France depuis plus de trente ans ; la seule classe ouvrière a du luxe, tandis que dans plusieurs villes de

ma connaissance, les riches, quels qu'ils soient, se renferment dans leur particulier, vivent sans cesse à l'économie, comme s'ils avaient à craindre le renversement de l'état actuel de leur fortune. Les anciens nobles vivaient dans la splendeur, faisaient même des dettes; car ils croyaient, et avec raison, qu'il est de l'essence de l'aristocratie d'être généreuse et magnifique, pour compenser en quelque manière le privilége de dominer. Aujourd'hui cette compensation n'existe presque pas, et les prolétaires consomment presque seuls les productions du commerce et de l'industrie, lesquelles sont mises à leur portée pour les ruiner plus facilement. A la place de métaux précieux, des diamans, des dentelles, des tapisseries de satin, etc., qui étaient toujours un capital, on a inventé des brillans en acier, des faux diamans, des fausses pierreries, des fausses dentelles, des tapisseries de papier, etc., objets de nulle valeur intrinsèque, qu'il faut renouveler souvent, non-seulement à chaque génération, mais encore durant la vie de celui qui les a achetés. Nos filles et nos femmes, pour fixer les regards, doivent être couvertes d'oripeaux; un artiste et un artisan dédaignent le nom de *maître*, dont ils s'honoraient autrefois: ce sont des professeurs de

flûte, des professeurs d'agilité, d'écriture, d'es-[illegible], etc.; des *négocians en souliers, en bottes, en habits*, etc.; le nom, il est vrai, ne fait rien à la chose, et déjà avant la révolution chacun mettait un *de* devant le sien, comme certains individus, pétris de bêtise et de vanité, recommencent à le faire maintenant. Mais, quand on est monsieur *de*, ou M. le professeur *de*, il faut que les vêtemens, les ameublemens et la table soient en proportion de l'augmentation de grade; et nous ne voyons que trop, dans le bilan de tant de faillis, qu'une famille de nos contemporains dépense plus, pour ce qu'elle appelle *son simple nécessaire*, que trois familles ensemble au commencement du dernier siècle. Aussi sont-ils bons tous les moyens de faire de l'argent; et l'argent seul est-il l'honneur! Ce n'est pas de sa perte, mais de celle de *quatre-cent mille francs*, dont un homme important, condamné pour escroquerie, se plaint à ses juges après avoir entendu son arrêt : *cela n'a d'autre avantage*, me répond un magistrat que je félicite d'être monté en charge, *que de me donner quelques cents francs de plus*. La chose m'inquiète peu, me dit un fonctionnaire qu'on destitue, et que je cherche à consoler, *puisque ma solde de retraite*

répond presque à celle de mes appointemens !

De là la triste obligation où se retrouvent les gouvernemens de retirer la monnaie de l'honneur, avec laquelle on faisait autrefois tant de grandes choses, et de la remplacer par celle de l'argent ; et comme on en veut beaucoup, qu'on est insatiable, de là l'augmentation graduelle des impôts, cercle vicieux autour duquel on roule, source permanente de méfiance, et de mécontentement. Ces résultats, qui sont patens à tout le monde, rendraient peut-être moins ridicule la nouvelle proposition qu'on ferait de lois somptuaires, c'est-à-dire, d'impôts pour la permission d'user de superfluités suivant son rang et sa fortune ; ainsi que de l'obligation qu'on renouvellerait, comme cela s'est pratiqué quelquefois, à tous ceux qui retirent de fortes pensions ou de gros appointemens du trésor public, *d'avoir beaucoup de luxe et de représentation.*

CHAPITRE III.

De l'excès et du défaut de population, comme causes de pauvreté.

La plupart de ceux qui crient contre l'excès de population ne sont souvent pas sortis du petit cercle où ils ont pris naissance et dans lequel ils mourront. Il est évident, quant à la France, que la population suit les lieux où les arts industriels sont le plus multipliés, et qu'elle est stationnaire partout où il n'y a que des champs à cultiver. Il est connu que les manufactures ont élevé des villes très-peuplées là où il n'y avait auparavant que des villages, Tarare, par exemple; tandis que plusieurs villes et bourgs sans industrie restent les mêmes; et en allant de Lyon à Marseille, voyage que j'ai fait peut-être cent fois dans le cours de ma vie, on n'observe aucun changement dans tous ces pauvres endroits qu'on tra-

verse sur la grande route; pas plus de monde dans les rues; les terres des environs pas mieux cultivées en 1824; et les plaines que parcoururent le Rhône, l'Isère et la Durance, pas moins hérissées de cailloux et de chardons que je ne les avais vues pour la première fois en 1793. La population est donc en plus dans certains endroits ce qu'elle est en moins dans d'autres, et par conséquent mal distribuée. D'une autre part, l'on a mauvaise grâce de crier contre son excès, lorsqu'on fait attention à cette activité, dont j'ai parlé au précédent chapitre, avec laquelle moissonne la parque dans les classes inférieures, où la misère est encore aidée de mauvais médecins; à l'action malfaisante des gaz et des vapeurs qui s'élèvent de tant de machines, de tant de fabriques et de manufactures, vraies rivales des marais du Mantouan, de l'île de Walcheren, de la Bresse, de la Brenne, de la Sologne, etc., pour précipiter les générations et les renouveler avec promptitude; lorsque, dis-je, sans compter les effets des guerres, l'on a égard à ceux des passions désordonnées, de l'imprévoyance, des vices, des crimes, qui, sur une population, par exemple, de 714,596, nombre auquel on fait monter celle de Paris, donnent un total de 105,560 de la population

souffrant dans les hôpitaux, les prisons, etc. (Extrait d'un Mémoire publié en 1811, par les soins de M. le préfet du département de la Seine, sous le titre de *Recherches statistiques sur la ville de Paris et sur le département de la Seine.*) Or, ces causes de destruction, qui vont en croissant, ne compensent-elles pas, et bien au-delà, l'influence conservatrice de la vaccine; contre laquelle je vois de temps à autre bien des sottes gens se courroucer? Mais laissons ces gens au spectacle des *Petites Danaïdes* de la Porte-Saint-Martin; et puisqu'enfin le sujet de ce chapitre est de la plus haute importance, et celui sur lequel les législateurs doivent principalement attacher leurs pensées, essayons de le traiter avec ordre, en exposant d'abord le point de vue sous lequel il a été regardé par les peuples dits *classiques*, et par ceux qui sont encore étrangers au christianisme; en voyant quels sont les pays où le trop plein et le pas assez sont également une calamité; puis en examinant les opinions pour ou contre des auteurs modernes qui ont écrit sur cette question; en terminant enfin, si nous concluons pour une population nombreuse, par dire de quelle population nous voulons parler.

Jusqu'à l'établissement du christianisme, la

multiplication de la race humaine n'a guère été considérée que comme toute autre production, excepté chez les nations encore faibles, où l'augmentation de population était naturellement regardée comme le premier des biens. Partout ailleurs, on la voyait avec assez d'indifférence; et même, à en juger par l'horrible boucherie qui s'est faite de tous les temps des individus de notre espèce, il reste évident que, depuis l'origine des sociétés, les maîtres du monde ont été, comme les conquérans de nos jours, plus soucieux de la vie des chevaux que de celle des hommes. L'on sait que, dans les républiques de la Grèce, la population était partagée en hommes libres et en esclaves, que le nombre des premiers était très-limité, et que l'exposition des enfans, l'avortement et l'infanticide y étaient tolérés. La guerre et des colonies libres servaient d'écoulement à l'excédant de ce qui avait été conservé. Les crimes contre la population n'étaient pas non plus punis à Rome, excepté lorsqu'ils privaient un père d'un héritier. Ils ne le sont pas en Chine, où le nombre des enfans journellement exposés ou jetés dans les rivières est vraiment effrayant pour des cœurs européens. Nous apprenons des *Mémoires de la Société littéraire de Bombay*, et de tant

d'écrits publiés chaque jour sur l'Inde, que la barbarie de l'infanticide est commune dans cette vaste contrée, même dans les premières castes, et que c'est un usage très-anciennement établi et fondé sur la religion du pays que de détruire surtout les filles, usage lié avec cette autre coutume barbare d'immoler les veuves sur le bûcher de leurs époux. Un but politique, associé aux vices de la plus mauvaise administration, a dicté ces lois barbares dans les plaines fertiles de l'Indostan; tandis que, dans le même but de se limiter, les *lamas* ont établi comme règle la pluralité des maris pour une seule femme, dans les montagnes moins fécondes du Thibet et du Boutan, ce qui suppose du moins un peu plus d'humanité. C'était probablement aussi en grande partie pour se délivrer d'un excédant de population qu'avaient été institués ces sacrifices d'enfans chez différens peuples plus ou moins civilisés; la coutume établie à Sparte d'arroser de leur sang les autels de Bellone; celle des adorateurs de Baal, soumis par le peuple d'Israël, de les immoler à cette idole; celle des Mexicains, d'en égorger chaque année un grand nombre sur les autels des dieux de Montézuma, etc. De là aussi l'usage établi dans toute l'Afrique et le long de la vaste chaîne du

Caucase que les pères peuvent trafiquer librement de leurs enfans. Mais à l'apparition de l'évangile, disparurent bientôt, chez les peuples qui le reçurent, tant d'outrages faits à l'humanité, jusqu'aux époques où ses sectateurs, transigeant avec leur conscience, proclamèrent l'esclavage des noirs, et chargèrent même des vaisseaux d'hommes blancs pour les aller vendre dans un autre hémisphère. L'homme se vit lui-même plus grand dès l'instant où le christianisme parut; il apprit que s'il partage avec tout ce qui vit une nature périssable, seul et par-dessus tous il est doué d'une âme immortelle faite à la ressemblance du Dieu vivant, en la présence duquel tous les humains, blancs, noirs, cuivrés, olivâtres, riches ou pauvres, pâtres ou rois, sont égaux; et l'espèce, en général, ne tarda pas à en être protégée, depuis l'instant de la conception jusqu'au-delà même du tombeau. Ce que Socrate et Platon n'avaient pas fait, la doctrine du Christ l'exécuta, parce qu'elle portait avec elle la lumière et la conviction. Il fut reconnu, dès les premiers siècles, que l'embryon humain, quelque petit qu'il soit, a déjà reçu l'étincelle divine, et que le détruire, c'est détruire un homme à venir. De bonne heure, par conséquent, on porta des lois contre la provo-

cation de l'avortement, l'infanticide et l'exposition des enfans, en présentant à l'activité humaine les palmes de l'immortalité. La nouvelle religion la détourna de l'égarement et de l'abrutissement des sens, sanctifia dans le mariage l'œuvre de la propagation, détruisit l'esclavage, et inspira aux premiers législateurs qui l'embrassèrent des institutions éminemment humaines.

Qu'il me soit permis une courte digression, qui m'est suggérée par l'étude que j'avais faite autrefois des origines des différens cultes. Ceux qui ont écrit sur ces origines ont voulu tirer celle du christianisme de la religion des Indous; mais rien n'est plus propre que ce parallèle à montrer la fausseté de ces opinions et la divinité du christianisme. En effet, les lois des bramines permettent la pluralité des femmes, et celles de l'évangile n'en permettent qu'une; les premières autorisent l'avortement et l'infanticide, les secondes les prohibent; les premières établissent la division des castes et le mépris pour les castes inférieures, les secondes proclament l'égalité de tous les hommes devant le père commun, et les égards que nous devons à toutes les classes; les premières étouffent tout amour maternel, et préconisent les horribles coutumes de se dévouer aux

requins sacrés, ainsi que le brûlement des veuves sur le bûcher de leurs maris; le christianisme au contraire, fait une vertu essentielle du soin des enfans, et condamne hautement le suicide. Il n'est pas inutile de consigner ici, relativement au brûlement des veuves qu'on lit dans un recueil de toutes les communications venues de l'Inde depuis le mois de juillet 1821, imprimé par ordre de la Chambre des Communes d'Angleterre, le 19 juin 1823, que depuis 1810 jusqu'à cette époque, ces scènes d'horreurs se sont répétées plus de dix mille fois, et que des milliers d'orphelins ont été abandonnés sans pitié par ces mères fanatiques et barbares. (Voyez la *Bibliothèque universelle*, tom. 25, *Littérat.* pag. 45 et suiv.) Or, ne se sent-on pas heureux de n'appartenir en aucune manière à des sectes aussi monstrueuses et aussi sanguinaires? On pourra m'opposer, je le sais, des abbés et des évêques dissolus, ayant eu des serfs et des esclaves; des ecclésiastiques guerriers versant le sang que les sacrés canons leur interdisaient de répandre : mais je ne saurai assez le répéter, ce n'est pas des ministres de la religion, n'ayant que des vues mondaines dont il s'agit ici, mais de l'esprit même de cette religion, qui, ayant porté la persuasion dans toutes les âmes indistinctement,

les à nourries de justice et de charité; et, en conséquence, a été infiniment utile à la population. Si nous considérons ensuite les diverses contrées de la terre, relativement à leur civilisation ou à l'étendue de leur territoire, nous en trouverons auxquelles une grande population serait nécessairement à charge, et d'autres qui auraient besoin de centupler celles qu'elles possèdent déjà. Ici donc, la question dont se compose ce chapitre est déjà résolue d'elle-même. Se trouvent dans le premier cas, les peuplades sauvages qui ne vivent que du produit de la pêche ou de la chasse, et qui sont souvent dans une si grande pauvreté, qu'elles se trouvent forcées, tantôt de détruire de leurs propres mains, tantôt d'abandonner aux horreurs de la famine ou à la voracité des bêtes féroces, leurs enfans, leurs vieillards, et tous les malheureux épuisés par des maladies de langueur. Ici, avant de chercher à peupler, il faut porter la civilisation, non par du tabac et des boissons fortes, mais par les lumières de l'Évangile. Il en est de même des déserts de l'Arabie et des rivages disgraciés des mers polaires; la nature même des choses s'oppose à ce que ces pays augmentent jamais de population. Il en est tout autrement de plusieurs territoires de l'Amérique méridionale, dont les

habitans ont déjà un commencement de civilisation, qui n'ont rien à regretter du côté du climat et de la fertilité du sol, mais qui ne sont pas encouragés à faire produire, à cause du manque de consommateurs, pauvres sous leur ancien gouvernement, qui ne considérait que les mines; pauvres vraisemblablement aussi sous les nouveaux, parce que les étrangers leur apporteront tout, en échange de leurs métaux et de leurs pierreries; tels sont plusieurs provinces du Chili, les nombreuses vallées de la chaîne des Andes, le Paraguay et l'immense bassin de la Plata. Nous lisons dans la description d'un voyage fait dans ces contrées, aux années 1820 et 1821, qu'on y fait souvent cinquante lieues avant de trouver un hameau; et que le nouvel *État* d'Acatama, qui a trois cents lieues de long sur cent cinquante de large, n'a que deux mille habitans, qui sont des indigènes errans. Certes, ce ne sont pas encore là des nations; et ces peuplades ne le deviendront que lorsque l'excédant de la population d'autres pays aura formé un village par chaque lieue carrée, et que l'agriculture et les arts utiles, y ayant été introduits, les mettront hors de la tutelle des États très-peuplés et plus éclairés. L'Amérique septentrionale elle-même, quoique puissante, est

loin de pouvoir encore adopter les maximes de ceux qui prêchent qu'il faut limiter la population.

Les économistes nouveaux, dont les principaux sont MM. *James Flewar, Arthur Young, Towhsend et Malthus*, appartenant à l'empire britannique, n'envisageant le principe qu'en lui-même et dégagé de toute considération morale et religieuse, ont puisé leurs motifs dans leur propre pays, c'est-à-dire dans l'empire le plus civilisé, et qui aurait le plus de moyens de nourrir la plus abondante population, tant sur son territoire européen que dans ses vastes possessions dans les autres parties du globe; et ils ont fait, sans s'en douter, la critique de leur gouvernement, en se plaignant d'un trop plein, relativement aux moyens de subsistances; ce qui est contradictoire avec tant de prospérité, et ce qui fait nécessairement entrevoir un vice dans l'administration publique. Au lieu de se dévouer à indiquer ce vice, ils ont trouvé préférable de se borner à signaler les inconvéniens d'un accroissement trop rapide de population, lesquels consistent spécialement, suivant ces écrivains, « en ce qu'en multipliant trop le nombre de bras à employer, on diminue la portion de travail et de subsistance de chaque

membre de la société; » ils proposent, en conséquence, « l'institution d'un nouveau devoir nommé *contrainte morale*, et qui consisterait *à ne se marier que lorsqu'on peut espérer de nourrir ses enfans*. » Quelque bizarre que soit cette opinion, elle a été généralement goûtée, parce que sa mise en pratique tend à ne diminuer en rien les jouissances du petit nombre des heureux : toutefois, les auteurs de cette opinion n'ont pas fait attention, 1°. qu'elle n'est autre chose que le renouvellement du célibat forcé que nos pères avaient institué, qui a été l'objet de tant de sarcasmes, et qui pourtant, ainsi que nous le ferons voir, présente beaucoup plus d'avantages que les moyens vagues du rationalisme. Il ne suffit pas, en effet, de ne pas se marier, mais il faut encore avoir des motifs supérieurs qui nous détournent du vice, et qui nous empêchent d'augmenter la population par des voies illégitimes; 2°. qu'à cet égard toute théorie est inutile, puisque les besoins naturels peuvent difficilement être commandés, et que si une *contrainte* quelconque pouvait avoir lieu, ce ne serait (comme la chose l'est déjà effectivement) que chez les riches, tandis que les pauvres, à qui ce prétendu devoir serait le plus utile, n'en feront certainement jamais aucun

usage; 3°. que ce n'est pas l'espérance de nourrir leur future famille qui manque chez les nouveaux époux dans les classes moyennes et inférieures, car, d'après la connaissance que m'en donne ma profession, ils calculent toujours, avant de s'unir, les moyens réciproques de travail qui les fera vivre eux et leurs enfans : ce n'est pas leur faute ensuite si ces espérances sont déçues, mais celle de la mauvaise économie de l'ordre social; et c'est cette faute qu'il fallait franchement aborder, au lieu de la caresser, de l'encourager par de fausses théories.

Deux autres auteurs de la même nation, MM. *Grey* et *Puwes*, plus philantropes que les premiers, ont soutenu, au contraire, que l'accroissement de la population est plus avantageux à la prospérité des états; « que c'est cet accroissement qui détermine la quantité de nourriture, ainsi que celle des autres produits de l'industrie humaine, par la raison que la terre et les arts ne sont principes productifs que par les bras de l'homme; et que moins il y a de consommateurs, moins on est stimulé à les faire produire; » et cette opinion aura le suffrage de toutes les âmes honnêtes, parce que ses principes sont incontestables et ne portent avec eux rien de répugnant. Néanmoins, après cet aveu,

je suis contraint de dire aussi, d'après ce qui se passe autour de moi, que ce principe restera pareillement une théorie sans application utile, tant que la faculté de faire produire à la terre et aux arts restera une simple faculté virtuelle; de même que la vertu et les grands sentimens continueront à ne donner que des fruits amers à ceux qui les professent, tant qu'il faudra se remuer au milieu d'un monde vicieux et corrompu.

L'expérience n'a que trop démontré que, si une grande population est la principale force d'un empire, elle en est aussi le principe le plus destructeur, lorsque cet empire est peuplé d'oisifs, de vagabonds, de gens inquiets, de sujets que rien n'attache à sa prospérité. Malgré les guerres, les famines et les épidémies qui affligèrent le moyen âge, l'Allemagne, la France et l'Angleterre se trouvaient bientôt plus peuplées que jamais, mais d'une population prête à suivre quiconque lui offrait à butiner : aussi chaque État vomissait-il, comme autant d'excrémens, ce qu'il ne pouvait pas nourrir, dans les États voisins : il s'en formait ces terribles compagnies d'aventuriers, sans foi, sans loi, qui vendaient leurs services au plus offrant, et qui se renouvelaient sans cesse quand elles avaient été détruites par la disette et par

les maladies. Plus tard, lorsque cet excédant ne put plus être consommé par les croisades, par les guerres de religion, par les partis qui divisaient l'Italie, il fut lancé dans un autre hémisphère, qui le dévora jusqu'au point de dépeupler les mêmes contrées de l'Europe qui s'étaient plaintes d'un trop plein. Ces ressources barbares manquent aujourd'hui, et avant qu'un État désire d'être très-peuplé, il faut qu'il songe sérieusement aux moyens d'occuper et de nourrir sa population. La Suisse, qui a continué sur le pied des anciens *Condottieri*, est un exemple qu'il ne suffit plus de faire la guerre ou d'envoyer une partie de ses sujets pour le service d'autrui. On est étonné de l'immense quantité de soldats que les cantons fournissaient aux armées des ducs de Milan, des papes Jules II, Léon X, Clément VII, des rois Charles VIII, Charles XII, François I^er^., des empereurs Maximilien, Charles-Quint, etc., dans leurs guerres pour la domination en Italie; singulière économie politique qui a subsisté chez cette nation, depuis la fin du treizième siècle jusqu'à nos jours, et qui paroît lui être devenue nécessaire! Cependant, nous apprenons des rapports de la Société d'*Utilité générale*, fondée à Zurich, en mai 1810, par les soins de feu M. *Hirzel*, que l'Helvétie

se trouve gênée à cet égard, aussi-bien que les autres pays; « que le commerce et les manufactures, qui sont devenus supplétifs, depuis plusieurs années, des autres moyens d'industrie de ces montagnards, y ont produit, par leurs chances malheureuses, un très-grand nombre de pauvres pour lesquels on propose la taxe d'*entretien*, comme en Angleterre; et pour lesquels la société demande au public la formation d'établissemens pour remédier efficacement à cette nouvelle calamité. (*Bibliothèque universelle*, mars 1824, *Littérature*, pag. 311 et suiv.)

Dira-t-on que cette pauvreté que j'observe non moins sur l'autre rive du Rhin, du côté de France, avec également beaucoup de manufactures, comme pour faire voir que les formes diverses de gouvernement ne font pas grand'chose à la félicité réelle des nations; dira-t-on que cette pauvreté est le fait de l'excès de population? Mais l'Helvétie était probablement plus peuplée encore quand elle inondait l'Europe de ses soldats. On ne l'attribuera pas non plus à la rareté ni au prix élevé des denrées; car jamais les denrées de première nécessité n'ont été ni aussi abondantes, ni à un taux aussi peu élevé qu'elles le sont depuis quelques années sur l'une et l'autre rive du Rhin. Vous voulez de l'agricul-

ture et des arts industriels: l'un et l'autre s'y trouvent, et cependant la population est en souffrance! Mon esprit, je l'avoue, est à la torture pour concilier des faits si disparates, malgré que j'aie beaucoup vu et que je sois sans cesse aux informations; je me trouve à l'égard des écrivains en économie politique, qui nous présentent tout comme très-facile, qui gourmandent tout ce qui n'est pas leur opinion, comme je l'ai été dans ma jeunesse des systèmes de médecine, et qui m'occasionèrent tant de déceptions, quand je voulais les appliquer au lit des malades! Ce ne sera donc qu'en nous isolant de toute secte, qu'en analysant ce que nos aïeux avaient déjà tenté sur un sujet si difficile, qu'en examinant une à une les diverses ressources de l'ordre social, que nous pourrons juger si nous avons déjà touché aux premières lignes de ce problème. Nous commencerons par l'examen des avantages et des inconvéniens du célibat religieux et du droit d'aînesse, vers lesquels les temps modernes ont de la tendance à revenir, après les avoir beaucoup décriés.

CHAPITRE IV.

Du célibat religieux, considéré dans l'intérêt d'une bonne population.

Quiconque se livre de bonne foi à la recherche de la vérité, ne tarde pas à s'apercevoir que ce n'est pas uniquement parce qu'une chose a été faite qu'on doit la faire encore, mais parce qu'elle était bonne en soi, et qu'elle est encore bonne; que ce n'est pas parce que des préjugés plus ou moins anciens, plus ou moins généralement répandus, ont fait regarder une institution comme ridicule et mauvaise, que cette institution doit être rejetée; mais parce que l'expérience et l'observation ont prononcé irrévocablement contre son utilité. Nous voyons tous les jours que, sans cette dernière épreuve, beaucoup de choses très-bonnes en elles-mêmes seraient regardées comme mauvaises, et réciproquement;

car les passions et l'esprit d'imitation ne sont que trop les bases les plus ordinaires de nos jugemens. J'appliquerai ces réflexions à plusieurs sujets, entre autres à celui de ce chapitre : j'examinerai d'abord, si dans l'ordre naturel, le célibat est possible ; j'en tracerai brièvement l'historique, et j'en présenterai les avantages et les inconvéniens, suivant qu'il est religieux, ou simplement volontaire.

Si je voulais démontrer que ce n'est pas par des boutades, où par des essais sans prévoyance, que les sociétés humaines peuvent acquérir de la consistance, je n'aurais qu'à rappeler pour le sujet actuel, la loi de Henri VIII, roi d'Angleterre. Ce prince, voulant se venger du pape, et soustraire à la juridiction ultramontaine le clergé de son royaume, détruisit les moines qu'il appelait dans sa colère, *nation paresseuse en elle-même, qui entretient la paresse des autres;* il détruisit aussi les hôpitaux, où le bas peuple trouvait sa subsistance. Ses historiens, ou plutôt ses panégyristes, *Burnet* entre autres, n'ont pas manqué d'attribuer à ces changemens l'esprit de commerce et d'industrie qui s'est établi en Angleterre; mais il s'en faut de beaucoup que ces réformes aient eu tout le succès que la flatterie leur attribuait. L'on ne tarda pas à s'aper-

100265

cevoir qu'on ne pouvait se passer des hôpitaux ; et si le gouvernement n'en établit pas, la nécessité en fit fonder, par les particuliers, de plus nombreux qu'il n'en avait jamais existé : il fallut aussi du vivant même de Henri VIII, remplacer les couvens et les hôpitaux par une taxe forcée sur les riches, ce qui était la même chose, et ce qui ne prouvait pas que ces changemens eussent été très-favorables au bien-être de la nation. Enfin, les sujets de l'un des successeurs de ce prince ont été forcés de proposer de nouveau, comme nous l'avons déjà dit, sous le nom de *contrainte morale*, ce même célibat qui avait été proscrit ; et ce, sous des formes beaucoup moins avantageuses à la morale même.

Un grand sujet de déception, c'est de comparer sans cesse l'état social à l'état de nature, et de croire avoir tout dit quand on s'est écrié que l'instinct de la propagation est un instinct irrésistible. Ne pouvant me dispenser d'en discourir, puisque cette matière appartient à ma profession, je dirai avoir pu m'assurer, depuis quarante ans que je l'exerce, y avoir une grande exagération, à cet égard, dans l'élégante histoire du genre humain tracée par le Pline français ; et que les maux dont il parle, occasionés par une continence absolue, sont, vis-à-vis de ceux pro-

duits par un excès contraire, comme un est à cent mille. D'abord, il est un grand nombre d'individus d'une nature très-débile, ou frappés de maladies organiques, à la conservation desquels la continence est d'absolue nécessité, et dont les rejetons sont plutôt une charge qu'un appui pour la société. En second lieu, le premier principe duquel, ce me semble, doivent partir ceux qui écrivent en faveur de l'harmonie du corps social, est que cette harmonie dépend précisément des combinaisons de notre puissance intellectuelle, sans cesse en opposition avec l'instinct et les passions de notre partie animale, laquelle il est plus facile de dompter que ne le pensent ceux qui ne l'ont jamais essayé. L'exercice de notre intelligence dans les sciences et dans les lettres fait déjà taire en général bien d'autres penchans; mais sa puissance est bien plus grande encore quand elle a pour objet des idées religieuses; elle nous isole alors de la nature entière. Le monde a été témoin, et l'est encore, de la constance des convulsionnaires et des crucifigeans à supporter les plus vives douleurs, sans se démentir dans l'expression du contentement : et certes, il est bien plus facile, étant animé par un plus noble et plus légitime motif, de garder la continence, ainsi que s'y sont dévoués, sans aucune peine,

sans aucun obstacle, d'après les aveux qu'ils m'ont fait, plusieurs jeunes gens doués de tous les dons de la fortune et de la santé, qui ont embrassé l'état ecclésiastique, dans le seul esprit de renoncer au monde, qu'ils ne considèrent que comme un passage à une meilleure vie. Je ne suis donc point surpris de voir sortir de tous les côtés de cette France, naguère si ennemie des couvens, tant de religieux et de religieuses de différens instituts, qui ne sont nullement arrêtés dans leur choix par cette cause matérielle.

Je ne crois pas avoir dit ici rien de neuf, rien qui n'ait été connu dès les plus anciens temps, puisque nous voyons la plupart des chefs de sectes philosophiques ou religieuses des temps les plus reculés, avoir embrassé volontairement le célibat, dans la vue, sans doute, de se livrer avec moins d'embarras à la vie contemplative; détermination tolérée par les législateurs, lorsqu'il n'y avait pas défaut de population. Les ministres des différens cultes anciens doivent être considérés suivant que le sacerdoce était l'apanage perpétuel de certaines familles, comme chez le peuple d'Israël, chez les sectateurs de Brama, et chez les Romains : où suivant qu'il formait des corps savans et enseignans, comme chez les prêtres de Memphis et de la Thèbes aux cent portes;

dans le premier cas le célibat était loin d'être une obligation; dans le second, il paraît avoir été de rigueur, comme chez les prêtres de la Grèce, qui rendaient des oracles, et qui, par leur sagacité, tenaient en main les destinées des peuples et des rois. Le célibat leur convenait sous tous les rapports, et d'ailleurs il a toujours donné, chez toutes les nations, un caractère plus imposant, plus surnaturel à ceux qui l'ont gardé par principe religieux. Il est vraisemblable que telle était aussi la manière de vivre des colléges de prêtres des pays les plus civilisés du nord de l'Europe, tels que ceux de l'Islande, de l'ancienne Calédonie, et successivement des Gaules; car, chargés de la culture des choses intellectuelles, de l'éducation de la jeunesse, et en grande partie du gouvernement, ils avaient besoin d'un ensemble, d'un esprit de corps, d'un secret, d'une indépendance, qu'on peut difficilement concilier avec le tracas et les soins d'une famille nombreuse. Suivant la soixante et unième loi du pays de Galles, ou du peuple de *Cymri*, qui subsistait quatre siècles avant notre ère, « il y avait trois conventions, assemblées ou communautés, dont la première était celle des Bardes de l'île de *Prydain* (*Britannia*), dont la dignité et les priviléges se fondaient sur la supériorité

de lumières et de raison. Le devoir imposé aux membres de la convention des Bardes était de répandre et de maintenir une saine instruction en ce qui concerne la vertu, la sagesse et l'hospitalité; de perpétuer le souvenir de toute action héroïque, des grands événemens, etc. (Voyez *les anciennes lois du pays de Galles, etc., recueillies par* William Robert, *Londres*, 1823, en extrait dans la *Bibliothèque universelle*, tom. 26, *Littérature*, pag. 221 et suiv.; voyez aussi, dans la même *Bibliothèque*, l'extrait du Mémoire de M. *Adolphe Pictet, sur le culte des* Cabires *chez les anciens Islandais*. Genève, 1823.) »

Parmi ces colléges de prêtres du nord de l'Europe se distinguaient ceux des *Druides*, qui paraissent avoir été divisés en plusieurs ordres, dont les supérieurs devaient garder le célibat, puisqu'ils vivaient en communauté dans des lieux retirés, séparés du reste de la société. Nous savons par le peu que l'histoire et la tradition nous ont laissé de ces prêtres qui fleurirent jadis dans les pays où j'écris, et dans plusieurs lieux circonvoisins que j'ai visités, qu'en même temps qu'ils étaient les ministres d'une religion, qui, comme celle des Brames, avait la métempsycose pour principal

dogme, ils étaient aussi chargés de l'éducation de la jeunesse, ainsi que du dépôt des lois et de toutes les sciences, comme les prêtres de la Haute-Égypte. Déjà, comme nous l'apprenons des Commentaires du premier général romain, qui osa passer au-delà du Rhône, de la Saône, du Doubs, et s'approcher du Rhin, ils avaient porté les Gaules à un très-haut point de civilisation. On y voyait un ordre d'administration municipale très-ancien et très-avancé; l'agriculture, les lettres et différens arts y étaient en grand honneur; déjà il régnait un certain luxe dans les habits, et une grande politesse dans les manières, qui distinguaient ces peuples de tous les peuples voisins. Les *Druides*, prêtres vivant en communauté, formaient la première classe de la nation, et ils étaient chargés de l'administration de la justice et de l'éducation de la jeunesse; à laquelle ils enseignaient, outre la religion, la morale et les belles-lettres, diverses sciences, telles que l'astronomie, les lois et la médecine, éducation qui durait jusqu'à la vingtième année, etc., etc. (*Caii Julii Cæsaris Comment. de bello Gallico, lib.* VI, *cap.* 13, 14 *et seq.*) Ces législateurs avaient inspiré, par la force de leurs institutions, un tel amour pour la patrie, que les successeurs de Jules-

César jugèrent qu'il fallait commencer par les détruire, sous différens prétextes, avant de penser à consolider leur domination. Ils cherchèrent donc à corrompre et à amollir les peuples par les fêtes et les spectacles, et par la substitution de leur polythéisme au culte des Druides; lesquels pourtant, malgré les bûchers et les supplices, parvinrent à se maintenir dans la partie des Gaules, qui résista le plus long-temps aux Romains (l'Alsace et les Vosges), et y subsistaient encore sous les derniers descendans de la famille des Valentiniens, lors de la conquête par les Francs. Écoutons *Mézerai* sur l'influence des diverses cultures de l'esprit dans ces temps reculés : « Je remarquerai que, du temps des » Druides, il y eut plus de philosophie et de » théologie, et du temps des Romains, plus de » rhétorique, de belles-lettres et de jurispru- » dence; que les uns et les autres aimèrent la » poésie, mais que les Druides la voulaient su- » blime, forte et généreuse, pour chanter les » mystères de leur religion, pour expliquer les » secrets de leur philosophie, et pour célébrer » les actions héroïques de ceux qui combattaient » pour la patrie ou pour la gloire; et qu'au con- » traire, sous les Romains, elle s'efféminа et » descendit à la fable, au plaisir et à la baga-

» telle, etc. (*Histoire de France avant Clovis*, » par le sieur *de Mézerai*, livre IV, édition » de 1692.) »

Le christianisme, par son objet élevé, était certainement fort propre à la vie contemplative : aussi, dès son origine, fit-il peupler de pieux anachorètes les déserts de la Thébaïde et du mont Sinaï. Si nous en croyons *Philon*, l'un des historiens contemporains de l'alliance, qu'on suppose avoir existé dans le Musée d'Alexandrie, du judaïsme, du christianisme et du platonisme, il rapporte que l'évangéliste saint Marc institua dans cette ville une réunion de contemplateurs, dont chacun vivait seul, hors le temps des leçons, rapportant tous leurs exercices à ces trois règles : *Amour de Dieu, Amour de la vertu, Amour de ses frères.* (*Philo., de vitâ contemplativâ.*) Des contrées de l'Orient, le charme de cette vie ne tarda pas à se communiquer à l'Italie, où saint Benoît fonda le célèbre monastère du mont Cassin, duquel partirent de nombreux disciples, entre autres *Mauri* ou *Méri*, et *Fauste;* lesquels, au rapport de *saint Grégoire*, dans ses dialogues, vinrent en France dès l'an 539, y établir la règle de leur maître; et ils eurent bientôt de tous

les côtés de nombreux imitateurs, qui s'attirèrent le respect des peuples et des dons considérables par la sainteté et l'austérité de leur vie. Premier fondement dans les Gaules de l'établissement des monastères, qui d'abord n'eurent en vue que l'accomplissement des devoirs du moine, *monatus*, comme l'entendait *saint Jérôme*, *non doctoris, sed plangentis habet officium; qui, vel se vel mundum lugeat, et domini, pavidus, præstoletur adventum* (*Hieronim. epistol. ad Heliodor.*) Ils rendirent successivement à son importance la culture des terres qui avaient cessé d'être défrichées; puis ils s'adonnèrent aux sciences, et devinrent les maîtres des docteurs : enfin, jusqu'à leur abolition en France, ils servirent à l'harmonie du monde social, en offrant un asile honorable aux personnes des deux sexes, impropres à tous autres travaux productifs qu'aux travaux intellectuels. L'état du mariage était certainement incompatible avec cette vie; mais il ne le fut pas d'abord pour les autres ministres de la religion, et il le devint à mesure que leurs fonctions et leurs devoirs prirent plus d'étendue. Marchant, en effet, sur les traces de leur divin maître, les successeurs des apôtres sentirent l'indispensable nécessité d'une très-grande pureté de mœurs pour la célébration des

saints mystères, celle d'un isolement parfait des choses temporelles pour vaquer entièrement aux spirituelles; et celle de ne pas éprouver, soi et les siens, des besoins pressans, soit dans le présent, soit dans l'avenir, afin d'être toujours en état de soulager les pauvres; et la loi du célibat fut pareillement établie parmi les membres du clergé séculier de la souche-mère de toutes les communions chrétiennes.

Nous ne nous en sommes pas fiés aux livres de controverse pour les résultats; mais nous avons pu observer nous-mêmes dans diverses contrées, où il y a un mélange de catholiques et de chrétiens dissidens, ce qui convenait le mieux aux ministres de l'Évangile, du mariage ou du célibat. Nous avons remarqué d'abord que des prêtres, distingués par leurs vertus, leur chasteté bien connue, l'austérité de leur vie et leur charité, imprimaient, même aux dissidens, bien plus de respect que les ministres mariés, malgré leurs mœurs irréprochables. Or, ce point mérite déjà une grande attention, car le peuple sera toujours plutôt gouverné par les choses extraordinaires que par les choses communes. En second lieu, le mariage étant pour ces ministres une sorte d'obligation que leur impose l'esprit de la secte à laquelle ils appar-

tiennent, ils ont communément beaucoup d'enfans, dont les moyens d'existence sont très-peu assurés, ce qui les tient dans un état de sollicitude continuelle, les empêche de faire à leurs coreligionnaires autant de bien qu'ils le désireraient, et de se livrer avec tranquillité aux travaux du cabinet : c'est un aveu que plusieurs d'entre eux m'ont fait; et certes il n'est pas sorti, dans le même espace d'années, de la plume du clergé protestant, le quart des ouvrages qui ont été produits par celle du clergé catholique.

A leur irruption dans les Gaules, et dans les plus belles contrées de l'Europe, les Barbares, ennemis des lettres et de toute politesse, obligèrent ceux qui les cultivaient, et qui étaient les plus riches, à chercher un abri dans les ordres sacrés, seule condition que les Francs étaient convenus de respecter. Les cloîtres devinrent donc des espèces de places fortes, où se reléguèrent et s'accumulèrent tous les débris des connaissances humaines; d'où l'on tirait les médecins, les magistrats, les conseils du prince, et souvent les généraux; d'où sortaient, pour les villes et les campagnes, des sauve-gardes redoutées contre la violence des barons et de leurs soldats. Quand l'ordre fut un peu rétabli, ces connaissances sortirent des cloîtres, et le clergé, tant séculier

que régulier, se plut à les répandre en les enseignant dans les écoles publiques qui s'élevèrent, même sous la première race des rois de France, à Marseille, à Lyon, à Besançon, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux, à Poitiers, à Clermont, à Autun surtout, où les écoles s'étaient conservées de l'institution des Druides, et se tenaient sur un mont qui est proche de cette ville, et qui se nomme *Mont-Dru*: on y voyait encore au sixième siècle des restes de ces bâtimens. Ces écoles furent très-antérieures à celles de Paris, qui ne fut qu'une sorte de bicoque jusque sous la troisième race, et qui ne dut entièrement sa grandeur et son illustration qu'aux nombreux disciples et auditeurs que des maîtres célèbres et la ruine des provinces y attirèrent par la suite. « Charlemagne, Louis-le-
» Débonnaire et Charles-le-Chauve instituèrent
» plusieurs écoles; le premier, entre autres,
» celle de Trèves, dont *Alcuin* était l'inten-
» dant; une autre même dans son palais royal;
» et, selon la probabilité, une troisième à Paris:
» la plupart des évêchés et des célèbres abbayes
» en avaient aussi. Leur lustre fut extrêmement
» diminué par la confusion que causèrent les
» guerres civiles pendant les cinq ou six der-
» niers rois de la seconde race. Sous la troi-

» sième, elles commencèrent à refleurir, et il » s'en établit une quantité d'autres; on le peut » voir dans le livre que le très-savant docteur » *Jean de Launoy* en a donné au public. Celle » de Paris les a toutes offusquées, ayant re- » cueilli dans son sein tous les arts et toutes » les sciences pour les distribuer au reste de la » chrétienté. Il y a apparence qu'elle commença » par celle de l'évêché, véritablement peu cé- » lèbre, et où je crois qu'on n'enseignait que » la grammaire et quelques principes de théo- » logie. *Guillaume de Champeaux*, puis ce » fameux *Pierre Abeillard*, tous deux étant » encore séculiers, enseignèrent la philosophie » à Paris; après, ils y lurent les saintes Écri- » tures avec une ardente émulation, et, pour » ainsi dire, avec un flux et reflux d'auditeurs, » favorables tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous » deux avaient fait leurs études dans l'école de » Laon, très-célèbre durant le onzième siècle » et dans les commencemens du douzième. » *Champeaux* s'étant fait chanoine régulier à » Saint-Victor, il s'y établit un fameux audi- » toire. Le concours des écoliers y fut encore » plus grand sous ses successeurs, *Hugues* et » *Richard*, qu'on a tous deux surnommés de » *Saint-Victor*, à cause qu'ils en étaient cha-

» noines. Le premier était Parisien, et l'autre » Irlandais.

» Il y avait donc trois écoles pour le moins à » Paris; celle de Notre-Dame, celle de Saint- » Victor, et celle de Sainte-Geneviève-du- » Mont. Pour cette dernière, il y avait eu de » célèbres professeurs dès l'an 1000; elle fut » rouverte quelques cent trente ans après par » *Abeillard*. Je ne sais pas qui lui succéda. » Dans toutes les trois, on n'enseignait d'abord » que la grammaire, la rhétorique, la dialec- » tique et la philosophie; mais dans peu de » temps il s'en établit encore d'autres, où l'on » enseigna aussi le droit civil, le droit canon et la » médecine; on y afflua de divers endroits, et il » s'y forma de très-savans personnages. Enfin, » de toutes ces différentes écoles, il se fit un » corps qui, peu à peu, prit une forme cer- » taine et durable, lorsque Louis VII, et, à » son exemple, Philippe-Auguste, l'eurent pris » sous leur protection; et qu'eux et les papes » eurent donné de fort beaux priviléges aux » maîtres et aux écoliers, comme l'a écrit fort » exactement *César Égasse du Boulay*, qui » a été professeur en éloquence au collége » royal de Navarre, et recteur de cette très- » illustre Université. (Mézerai, *Histoire chro-*

» *nologique de France*, tome 2, page 373 et suiv.) »

La patience des divers membres des congrégations ecclésiastiques pour la composition des grands ouvrages est assez connue, et elle égale l'ardeur et le zèle qu'elles ne cessèrent de mettre dans l'enseignement, depuis les époques dont nous venons de parler jusqu'à celle où elles furent supprimées en France et ailleurs; et dont elles étaient tellement en possession, que les peuples étaient pour ainsi dire accoutumés à n'aller puiser l'instruction que dans leur école. Ce mode même était fort utile à l'État, à qui il coûtait peu de frais, et obtint, par conséquent, toujours la préférence en France, en Allemagne, et même en Angleterre, jusqu'à l'époque de la réformation, à laquelle, dans ces derniers pays, les Universités, livrées aux laïques, et magnifiquement dotées des biens des moines, attirèrent et attirent encore aux savans qui les avaient remplacés, le reproche d'être trop riches; ce qui ne saurait arriver en France, où l'on n'a jamais été en usage, et peut-être avec raison, de trop payer la science, excepté lorsque ceux qui la cultivent, attentifs au soleil levant de la capitale, savent, sous son influence, accumuler sur leurs personnes, titres, places et pensions.

J'ai démontré que le célibat n'est pas une situation aussi pénible à garder que l'ont prétendu certains auteurs ; j'ai fait voir que le choix d'une vie passée dans la continence, a obtenu, dès l'origine des sociétés humaines, d'honorables suffrages; j'ai rappelé, par les récits fidèles de l'histoire, les services rendus au monde par un nombre considérable d'ecclésiastiques de tous les ordres: il me reste à prouver que le célibat religieux est encore infiniment utile pour obtenir une bonne population.

La piété a sans doute été le premier motif de la vie cénobitique chez les premiers chrétiens, ainsi que des dons considérables qu'on s'empressait de faire aux établissemens religieux; mais il sera difficile de se persuader que la politique ne soit entrée pour rien dans ces fondations, que chaque âge vit se multiplier après les premiers élans de l'enthousiasme religieux. Les hommes d'État durent voir, sans en rien dire, tous ces monastères comme des maisons propres à recevoir la surverse de la population, à établir un équilibre entre celle-ci et les moyens de subsistance, et à multiplier les mariages parmi ceux qui n'avaient aucune disposition à garder la continence. Certes, on ne regardera pas des hommes consacrés au service divin et à la prédication de la morale,

couverts d'un habit qu'ils sont du moins toujours forcés de respecter, du même œil que ces armées permanentes si nombreuses, condamnées également au célibat, dont les chefs et les simples soldats se font un jeu et une occupation de corrompre, sans qu'on y trouve à redire, les premiers, les dames du beau monde, et les seconds, les ouvrières et les servantes; et lorsque l'on pense que le nombre des célibataires, des deux sexes et de tous les rangs, est infiniment plus grand maintenant que lorsque le sol français était couvert de couvens de toute espèce, avec cette seule fâcheuse différence que ces célibataires ne sont retenus par aucun frein, pour nous donner cette population bâtarde, que nous verrons à la troisième section aller chaque année en croissant; lorsque, dis-je, on fera attention à ce résultat, l'on cessera de regarder comme bizarre la conclusion que nous devons prendre, que la mesure de nos pères, loin de nuire à une bonne population, lui devait au contraire être favorable, qu'elle fournissait à l'économie politique des moyens que l'humanité ne réprouve pas; qu'enfin, bien combinée, elle pouvait tendre à conserver les mœurs, source de tout bien général et particulier. Je dis *bien combinée*, pour prévenir l'objection qu'on va me faire, savoir : que

les pays où il reste encore beaucoup de moines, et où le vêtement le plus usité est celui qui invite au célibat religieux, sont précisément ceux où il y a le moins de mœurs, beaucoup de misère et une mauvaise population : c'est que, quoique le moyen en lui-même soit bon, il est loin de suffire, s'il est seul, s'il n'est pas accompagné de toutes les autres directions vers le bien dont il sera question dans cet ouvrage.

Je ne craindrai donc pas de dire, dans le sens qu'on aura bien compris, et sans aucune autre arrière pensée, *que le célibat religieux est dans l'intérêt d'une bonne population*; et que la mesure qui rétablit les congrégations de ce genre peut être salutaire à tous ceux qui ne peuvent être ni laboureurs, ni artisans, ni commerçans, ni médecins, ni avocats, ni militaires, ni navigateurs, etc. ; donnant à ceux qui exercent ces professions la facilité de se marier, par la perspective que trop de concurrence, ne les empêchera pas de pouvoir nourrir et élever leurs enfans. J'affirmerai que cette mesure offre une famille impérissable à un grand nombre de personnes du sexe, destinées à rester vieilles filles, et à n'avoir pour perspective, après la mort de leurs parens, qu'une existence isolée; qu'elle offre une maison de santé de corps et d'esprit, aux

jeunes gens qui se condamnent à un célibat volontaire, tout en menant une vie libertine, qui les rend caducs avant d'être vieux, et aux vieillards déjà négligés, et qu'une terre ingrate est prête à oublier; qu'elle montre, enfin, à tous les âges, à tous les rangs, un asile consolateur, où l'on pourvoit à nos besoins; où, loin de la séduction et de l'égarement des sens, l'homme peut employer cette activité qui le porte souvent au mal, uniquement au maintien et à l'avancement de l'ordre social! C'est dire assez que, pour remplir mes vues et prévenir toute mauvaise direction, je ne voudrais ces congrégations ni riches, ni oisives; mais que, si j'en étais le maître, je les destinerais à l'enseignement public, à servir dans les hôpitaux et dans tous les établissemens de secours publics; ainsi que partout où il est à désirer de trouver réunis le désintéressement, l'instruction, la morale chrétienne, l'amour de l'ordre et de ses semblables. Se vouer ainsi aux sciences, à l'instruction et à l'éducation, ainsi qu'à panser les plaies de l'humanité partout où elles se présentent, est une assez belle destinée, et qui justifie suffisamment ce que ses formes peuvent avoir de disparate avec les lois ordinaires des corps naturels. Ces congrégations sont même dans l'intérêt de ceux qui veulent faire de

l'étude des lettres leur unique profession; étude qui ne saurait s'allier avec le souci d'avoir le nécessaire, ni avec la perspective de voir sa famille réservée, après la mort du chef, à une misère certaine. Dans l'intérêt public, il est plutôt permis d'espérer, de corporations toujours vivantes et toujours suivant le même plan, que de particuliers qui meurent, emportant leur esprit avec eux, que la réunion de la religion à l'étude des classiques de l'antiquité et des chefs-d'œuvre des modernes fera renaître quelque jour ces sentimens délicats de l'amour du beau et du vrai, qui seuls produisent une jeunesse et un bonheur inaltérables.

CHAPITRE V.

Du droit d'aînesse, et de quelques autres usages analogues, considérés dans l'intérêt d'une bonne population.

Dans l'examen des choses anciennes, bonnes à conserver, j'ai voté affirmativement pour la matière du chapitre précédent : il n'en sera pas de même pour les sujets de celui-ci. Les richesses et les honneurs, attachés autrefois en France au clergé, tant séculier que régulier, offraient dans ce pays d'amples dédommagemens aux cadets légitimés, et pouvaient rendre alors moins insupportable ce qu'on nomme *le droit d'aînesse*. L'armée ne leur offrait pas une moindre ressource, pendant tout le temps qu'on a cru que le souvenir des ancêtres, dont la noblesse avait été acquise par les armes, devait être pour leurs descendans un aiguillon puissant pour se distinguer dans la

carrière militaire. Ces dédommagemens n'existent plus, et l'expérience, de nos jours, a suffisamment prouvé que la vaillance n'avait pas besoin de parchemins. Les temps ont pareillement changé relativement aux obligations que les aînés et les cadets se devaient réciproquement, et qu'ils étaient habitués à remplir; en sorte que, par tous ces motifs, le rétablissement de ce droit cesse d'avoir la même apparence de justice qu'il a pu présenter dans des temps qui sont déjà bien loin de nous, et ne manquerait pas d'exciter un grand mécontentement parmi les nombreux individus contre lesquels il serait dirigé.

J'en cherche l'origine pour en découvrir l'utilité, et un but plausible pour le légitimer; et, à défaut d'indices naturels, je le vois descendre, ou d'un usage établi dans le dixième siècle, parmi les possesseurs de fiefs, ou d'une imitation de ce qui s'est quelquefois passé chez le peuple d'Israël, ou de coutumes que la nécessité a introduites chez divers peuples pauvres, et qui se sont conservées par tradition. Force a bien été chez le peuple Juif naissant, de confier à la plus âgé et au plus expérimenté des enfans le soin de la famille, ce qui donna lieu à la loi du *Deutéronome* (w. xl.), qui devait servir de règle à cet égard; et toutefois, soit avant, soit

après cette loi, le droit d'aînesse avait été violé, puisque Jacob, qui était le cadet d'Ésaü, Salomon, le cadet de ses frères, etc., n'en furent pas moins les chefs de toute la nation; ce qui suppose que c'était moins la lettre que l'esprit que l'on considérait déjà alors; et que l'on partait de la supposition qu'il y avait plus de force, de talens et de vertus dans les aînés que dans les cadets; plus de prédilection par conséquent de la part des pères, ce qui ne s'est pas toujours présenté ainsi; et je pourrai citer, s'il en était ici le lieu, plusieurs maisons princières de l'Italie, dans le moyen âge, où, loin que le droit d'aînesse fût regardé comme absolu, on se permettait souvent de faire succéder des bâtards au préjudice des enfans légitimes. Quoi qu'il en soit, l'utilité fut prise pour règle dans plusieurs pays, et ce droit devint un point de législation auquel les pères ne pouvaient plus déroger, ni directement, ni indirectement, avec pouvoir et même injonction de faire des fidéi-commis et des substitutions, dites *légales et graduelles*, qui appelaient aux successions les aînés des aînés jusqu'à l'infini, et qui garantissaient de toute hypothèque les héritages privilégiés dans les familles nobles; utilité purement personnelle, qui devint un prétexte de mauvaise foi, qui

réduisait à la mendicité tous les créanciers des possesseurs de ces biens substitués ou fidéicommis, et qui les y réduit encore dans tous les pays où cette législation est restée en vigueur, à moins que le souverain n'interpose son autorité dans chaque cas particulier.

A la vérité, un but moral et presque naturel semble légitimer une prérogative qui s'offre, dès le premier abord, d'une manière répugnante. Il faut, dit-on, aux familles, comme aux empires, un chef, un soutien, un protecteur, sous peine, après la mort du père, de les voir divisées, appauvries, dégénérées. Certes, il le faut aux hordes errantes qui vivent sous la tente, sans autre code que la tradition; il le faut aux Bédouins, aux Tartares, encore nomades; mais il n'en est pas besoin pour ces mêmes Tartares fixés à demeure dans les steppes cultivées de la Krimée. C'est la loi, dans nos institutions actuelles, c'est la force du chef de l'État, c'est l'éducation, ce sont les professions diverses, et qui n'existaient pas encore lorsque fut imaginé le droit d'aînesse, qui doivent protéger les familles, et non plus un usage. Cet usage pouvait être bon lorsque chaque château se tenait éloigné de ses voisins, semblable à la tribu de l'un des peuples que nous venons de

nommer, sans cesse en rébellion contre le seigneur suzerain, vivant de guerres, de chasses et de rapines; et certes, il fallait un chef unique à chaque famille pour continuer cette existence! Et faites attention, avant de vous livrer à aucune illusion, aux funestes commencemens de l'exercice de ce droit, et aux devoirs qu'il imposait aux aînés. L'histoire de ces siècles, nommés à juste titre *siècle de plomb*, nous montre les cadets de toutes les familles, même les plus élevées en puissance, sans cesse en hostilité avec leurs aînés; et, quand ils étaient comprimés, se faisant chefs de brigands, détroussant les passans et les voyageurs; incendiant les moissons, les villages, les églises et les monastères après les avoir pillés; périssant ensuite sur les échafauds, lorsque la mort ne les avait pas atteints durant leur résistance criminelle! Cependant, le sort de ces cadets ne pouvait jamais être misérable : il était du devoir des aînés de protéger et de soutenir leurs frères et leurs sœurs, n'ayant qu'une mince légitime, jusqu'à ce que de bons établissemens pussent les rendre indépendans; et tout me porte à croire que ce devoir était rempli sous l'égide tutélaire de l'honneur, sentiment d'autant plus vif qu'on est moins civilisé: j'aime même à penser que l'on continue ainsi

dans les pays où les lois nobiliaires sont encore en vigueur. Mais qui prendra maintenant la responsabilité de ce devoir après une longue suppression, maintenant qu'un froid égoïsme remplace toutes les vertus dans les classes les plus élevées comme dans les inférieures; que tous les services rendus ne sont rien sans la richesse; que tous les liens du sang et de l'amitié se brisent au moindre contact de l'intérêt privé? Où se trouverait la garantie de l'existence à venir de ceux qui seraient froissés par les primogénitures et les substitutions légales? Je pourrai même ajouter, où serait la garantie de la tranquillité de l'État? Ce ne sont donc là que de vieux erremens qui ne doivent plus être regardés parmi nous que comme historiques; et dont le rétablissement projeté par des personnes vaniteuses et peu soucieuses de la prospérité publique, ne pourrait avoir d'autre effet que de nuire à une bonne population, et d'augmenter la pauvreté de la nation.

Toutefois, comme il n'est aux yeux de la raison rien de répréhensible qui ne puisse aussi avoir son bon côté, nous avons trouvé, en examinant le droit d'aînesse, qu'il a été très-utile à la prospérité de la France, étant maintenu dans la maison du souverain; que quelque

chose d'analogue peut être toléré dans certaines régions fort pauvres, et dans les maisons de commerce et de manufacture; qu'enfin, en faveur de la morale publique, certaine extension doit être accordée à la puissance paternelle. Nous apprenons, par exemple, de l'histoire, que dans les trois dynasties des rois de France, les deux premières furent malheureuses, ainsi que la nation, parce qu'à la mort du chef, l'empire était divisé entre tous les princes; et que la France n'a eu le bonheur de conserver la troisième, et qu'elle n'a commencé à respirer, qu'après qu'il eût été établi que chaque roi n'aurait qu'un successeur, de mâle en mâle, et par primogéniture; mesure salutaire dans ces cas exceptionnels, à laquelle la France doit en grande partie son agriculture, son commerce, ses arts, et qui constitue une légitimité réelle, fondée sur le bien-être réciproque de la famille régnante et de la nation; mais qui, hors de ce grand principe, n'est plus commandée par aucun besoin, par aucune utilité, et pouvant devenir de nouveau funeste si elle recevait une trop grande extension.

J'ai observé, en parcourant, dans ma jeunesse, les montagnes de la Savoie, et plus tard celles des Alpes-Maritimes, un équivalent de droit

d'aînesse, établi de gré à gré dans les nombreuses familles de laboureurs, fondé sur la loi de la nécessité, et qui consistait en ce que les frères se sacrifiaient en faveur d'un seul par une convention tacite. D'abord on faisait entrer autant que possible de sujets dans l'état ecclésiastique; et, quand cette ressource leur manquait, on décidait, dans un arrangement de famille, auquel des garçons on donnerait une épouse; les autres se résignant volontairement au célibat, et à demeurer dans la maison de l'élu, pour continuer en commun l'exploitation des terres restées en indivis. De semblables dispositions, auxquelles les lois n'avaient aucune part, étaient nées de l'observation faite par ces montagnards que leur sol ne pouvant nourrir qu'une population donnée, ils deviendraient très-misérables si cette population augmentait, et si les terres étaient trop divisées. Admirable législation du bon sens, mœurs patriarchales! qu'il serait heureux si elles s'étaient conservées! Quelque chose d'analogue existait aussi dans la Haute-Écosse, au rapport de plusieurs voyageurs instruits, qui ont visité ce pays à des époques différentes. « Lorsque les terres, disent-ils, en étaient divisées entre un grand nombre de petits fermiers, les fils de ceux-ci ne se mariaient jamais avant

d'avoir obtenu une ferme, ou un moyen de subsistance assurée. Il ne se faisait d'exception qu'en faveur de l'aîné des fils du fermier, s'il devait succéder à son père. Les journaliers, et ceux qui vivaient d'une industrie quelconque, ne se mariaient pas non plus avant d'avoir la perspective raisonnable de pouvoir élever leurs enfans. Mais aujourd'hui que le système a changé, que l'usage des grandes fermes a prévalu, et que les ouvriers laboureurs ont été détournés de leur destination primitive pour le service des manufactures, ces motifs louables ont disparu, et l'on dirait que le découragement général qui en est résulté chez les paysans de pouvoir arriver à quelque aisance, les engage à se marier plus tôt. La raison qu'ils en donnent est de pouvoir élever une nombreuse famille pendant qu'ils sont dans la force de l'âge, et de trouver, dans leurs enfans, des soutiens pour leur vieillesse, d'après les anciennes mœurs de la Haute-Écosse qui imprimaient aux enfans le respect le plus touchant pour leurs parens. Mais qui peut répondre que, puisque le régime de ces montagnes est changé, les mœurs ne changeront pas aussi? Et que deviendra alors cette trop nombreuse et malheureuse population? J'ignore ce qui se passe maintenant dans les montagnes qui m'ont vu naître, et dans

d'autres analogues; mais je crains bien que leurs habitans n'aient dégénéré de l'heureuse simplicité de nos pères. Autrefois plusieurs habitans des Alpes descendaient dans la plaine, dès que la neige couvrait leurs montagnes, pour y exercer quelque industrie, ramoneurs, vielleurs, marmotiers, etc., et remontaient aussitôt que le printemps était venu. J'observe chaque année à Strasbourg, où nous sommes inondés de musiciens ambulans et de charlatans de toute espèce, venus des montagnes de la Savoie, du Dauphiné, de la Haute-Provence; du Tyrol, de la Souabe, etc., que cette variété de mendians croît à vue d'œil, qu'ils ne retournent plus chez eux; et que, traînant à leur suite femmes et enfans, ils ont pris goût pour cette vie désœuvrée et vagabonde; ce qui me prouve que tout est aussi changé dans ces montagnes. Et c'est ainsi qu'une civilisation mal dirigée ne fait des progrès qu'en dévorant ses propres enfans !

En disant, avec vérité, qu'un homme, dont le capital est un métier, n'a pas besoin de le diviser, mais qu'il peut le multiplier autant de fois qu'il a d'enfans, *Montesquieu* n'a cependant pas fait attention que cette multiplication a des bornes, et qu'elle peut finir par ne laisser qu'un

capital apparent. Les arts et les métiers ne sont avantageux à ceux qui les exercent, qu'autant que leurs produits ne sont pas trop multipliés, qu'autant qu'ils sont favorisés par la mode, et que tels ou tels ateliers sont en réputation, choses très-sujettes au changement. Or, ce serait, selon moi, une bonne législation que celle qui réglerait que le plus habile entre les fils d'un artisan continuerait à représenter son père dans le même atelier, après la mort de celui-ci, sans autre prérogative pourtant que celle attachée à la tutelle ou à la curatelle; et que les frères et sœurs non mariés coopéreraient avec lui à l'intérêt commun, et ne se sépareraient que lorsque leur travail individuel ne pourrait être nuisible à la famille. Une semblable disposition légale serait encore plus nécessaire dans les grandes entreprises commerciales ou industrielles; le fondateur d'une manufacture ou d'une fabrique, père de plusieurs enfans, voit prospérer son industrie tant qu'il vit, et on le croit riche. Vient-il à mourir, sa richesse meurt avec lui, parce que ses capitaux étant divisés, chaque fraction ne suffit plus à conduire l'entreprise, et que les bâtimens qui y étaient consacrés se vendent à vil prix. Or, ce malheur n'arriverait pas si ce chef était de suite remplacé par un chef vivant,

un curateur, par l'un de ses fils, ayant tous les moyens nécessaires pour maintenir le fil des opérations dans toute son intégrité.

Enfin, en repoussant le droit d'aînesse, comme fondement d'une aristocratie dure et oppressive, ainsi que de priviléges onéreux aux autres classes, nous ne devons pas moins convenir que les lois actuelles sur les testamens ont besoin d'être revues, et qu'il est nécessaire de rendre aux pères la puissance de récompenser la bonne conduite de leurs enfans. L'on doit s'en reposer sur l'amour paternel, relativement à la crainte de leur voir faire des parts trop inégales; mais, dans un temps où l'amour et le respect filial se sont si fort affaiblis, et où l'on voit tant d'enfans ingrats et dissolus, il devient nécessaire d'arrêter, par une crainte salutaire, de coupables espérances, et de montrer que le fils vicieux n'est pas égal à celui qui n'a cessé de marcher dans le sentier du devoir. Ce prix de la vertu n'a plus rien de commun avec les faveurs accordées au hasard; et, en l'instituant, c'est servir à la fois la morale publique et la population; c'est préparer à la nation un plus grand degré de prospérité.

CHAPITRE VI.

De l'instruction convenable pour une bonne population.

Les lumières ne manquent pas en France, mais elles sont mal distribuées, mal dirigées; il y en a trop d'un côté, et pas assez de l'autre. Ici, tout a été tellement scruté, qu'on tombe dans l'absurde, qu'on ne croit plus à rien, qu'on reste seul avec soi-même; là, il règne encore une telle ignorance, qu'on croit aux sorciers, aux revenans, aux vampires, et qu'on remue le pauvre peuple par les suppositions les plus mensongères : c'est ce qui m'a engagé à écrire ce chapitre.

Je l'ai déjà dit, ce n'est pas de l'instruction d'une petite fraction du peuple que peut dériver la prospérité publique, mais de celle qui est généralement répandue et appropriée à chaque

classe de la société. C'est en vain que vous vous enorgueillissez de vos instituts, de vos académies, de vos sociétés savantes répandues dans tous les arrondissemens; vos comptes rendus, vos discours, vos éloges pompeux ne sont que pour vous; on ne lit ni vos livres, ni vos journaux; vous ne formez qu'une aristocratie de savans qui ne travaillent que pour eux, et nous sommes encore comme dans le siècle de *Molière*, où l'on parlait latin dans les académies de la capitale, tandis qu'on ne savait signer ni dans les campagnes, ni dans les petites villes. Je veux prouver que l'ignorance fait le malheur des peuples et de ceux qui les conduisent, et qu'une instruction et une éducation, telles que je les entends, sont le principe primordial de toute richesse nationale, de la puissance du prince et de la sûreté de tous : je dirai ensuite jusqu'où doit s'étendre l'instruction qu'il faut distribuer aux masses.

D'abord, je désirerais qu'on pût parvenir à convaincre les ouvriers, les journaliers, et les pauvres en général, qui forment toujours la très-grande partie de chaque nation, qu'ils sont réellement eux-mêmes les arbitres de leur propre destinée, par les habitudes d'ordre et de bonne conduite qu'ils auront contractées de bonne

heure : habitudes qu'on ne peut plus prendre à un certain âge, et qui n'ont point de résultat lorsqu'elles ne sont que l'effet de l'injonction et de la violence; qu'en conséquence, l'instruction et la prudence qui leur sont inculquées, relativement à la profession qu'ils doivent embrasser, à la nature des besoins et des nécessités compatibles avec leur état et celui de leurs familles, ainsi qu'à la mesure des égards qu'ils doivent à ceux qui les font travailler, sont le premier et le principal moyen duquel ils espèrent une amélioration générale dans leur état. Quant à la sûreté du prince et des gouvernemens en général, on pourrait extraire de l'histoire de tous les temps des volumes entiers qui prouveraient qu'elle ne dépend nullement des grandes lumières répandues sur une fraction de leurs sujets, fraction même souvent inquiète, ambitieuse et remuante, mais bien de ce que tous les membres des classes moyennes et inférieures ont reçu quelque éducation et les premiers élémens de l'instruction. On ne saurait me contester que des peuples ignorans et dégradés restent indifférens à tout changement de maîtres, qu'ils ne suivent que l'impulsion de la routine et des préjugés, et que tout essai d'amélioration est impossible avec eux; qu'au contraire, un peuple éclairé, et qu'on n'a

pas avili, chérit son prince et son pays, deux noms confondus ensemble dans ses affections, dont il est toujours prêt à soutenir l'honneur et l'indépendance; qu'avec ce peuple enfin, tous les accroissemens sont possibles dans l'agriculture et dans les arts. Je vous accorde qu'un tel peuple sera plus difficile à conduire par des tromperies, par des moyens usés et routiniers; mais qu'on ait des idées saines en administration, et qu'on soit juste envers lui, il sera sensible et reconnaissant, ce sera un rempart que vous aurez élevé contre les factieux; tandis que, si vous le laissez dans la crasse et l'ignorance, vous aurez encore, il est vrai, le plaisir de le tromper; mais aux moindres fausses lueurs que lui présenteront vos ennemis, vous verrez s'écrouler vos forteresses les mieux combinées. C'est ce qu'avait très-bien pensé l'auteur de la Charte française, lorsqu'il établit, par une ordonnance publiée en 1816, des écoles élémentaires dans chaque commune du royaume, et un conseil d'instruction et de surveillance dans chaque canton; ordonnance royale dont il eût été bien à désirer que tous les délégués du pouvoir eussent senti toute l'importance pour le bonheur de la nation.

Les considérations suivantes n'intéressent pas

moins la sûreté et la tranquillité de ceux qui penchent pour l'ignorance des masses, que de ceux qui militent pour leur instruction : c'est qu'il se commet plus de crimes, et que les prisons sont plus remplies dans les contrées qui manquent d'instruction que dans celles où celle-ci est générale. L'on peut appliquer au monde entier ce que M. *Brougham* a dit dans un bill présenté à la chambre des communes d'Angleterre, dans sa séance du 28 juin 1820, relativement à l'éducation des pauvres : « que la quantité relative de ceux-ci, prise dans le sens le plus absolu (indigens complets), est d'un douzième dans toute l'Angleterre, à l'exception des provinces du Nord, où elle n'est que d'un quinzième ; qu'en Westmoreland et en Cumberland, où le le peuple est mieux élevé que dans le reste du royaume, le nombre des pauvres est de la moitié moins considérable que partout ailleurs ; que d'après un état des emprisonnemens, tenu dans chaque comté, pendant dix ans, et qui donne par année le nombre moyen d'un sur 1,400, pour toute l'Angleterre, ce nombre n'est que d'un sur 4,200 dans les provinces du Nord, où depuis vingt ans, l'on a suivi avec régularité un système d'éducation en faveur des basses classes ; qu'en Écosse, où tous les enfans indistincte-

ment reçoivent de l'éducation, le nombre des détenus est sans comparaison bien moindre encore qu'en Angleterre; et que, dans les provinces du milieu de celle-ci, où le système d'éducation a été un peu négligé, la proportion des emprisonnemens est encore d'un sur 2,100 habitans, malgré l'apparence qu'offrent ces provinces d'une plus grande opulence. » Nous apprenons d'un discours prononcé le 8 octobre 1823, par M. *Ingersoll*, devant l'assemblée annuelle de philosophie, à Philadelphie, concernant l'état présent des institutions sociales dans les États-Unis d'Amérique, que l'instruction des enfans des pauvres même est partout soignée avec attention dans cette république fédérative, et que des fonds publics considérables sont assignés dans chaque état pour l'instruction publique, qu'on regarde comme l'objet le plus important. (Voyez ce discours dans les cahiers de juin et juillet de *la Revue encyclopédique*, 1824). Or, nous sommes portés à attribuer à cette influence la sécurité remarquable dont on jouit en parcourant les terres de ce vaste continent, nonobstant que, d'après le rapport de tous les voyageurs les plus dignes de foi, l'argent y soit encore plus qu'ailleurs le premier de tous les mérites.

Il est difficile de faire des comparaisons exactes

pour la France, relativement à ce qui se passe dans les départemens, quant aux proportions de crimes et de délits avec l'ignorance et la pauvreté, car nous y manquons de tableaux statistiques rendus publics annuellement, et tous les détails précis restent enfouis dans les cartons des ministères; nous apprenons seulement, en lisant le neuvième volume de *l'Histoire de Paris*, par *J. H. Dulaure*, que d'après un rapport mis sous les yeux du Roi, par le ministre de l'intérieur, en 1818, qu'il y a eu de mis en jugement pendant les quatre années ci-après, le nombre suivant d'individus :

En 1814.	5,785.
En 1815.	6,551.
En 1816.	9,890.
En 1817.	14,084.

Et que le nombre des condamnés à mort avait été comme il suit :

En 1814.	183.
En 1815.	256.
En 1816.	414.
En 1817.	563.

Tous ceux, au surplus, qui remplissent les fonctions de jurés, n'ignorent pas que le très-grand nombre des accusés se compose de sujets sans instruction et sans éducation; d'ailleurs,

quand, en parcourant ce royaume, on traverse des provinces paisibles, où le peuple paraît éclairé et jouir d'une certaine aisance, et où l'on peut, nuit et jour, voyager en sûreté pour, de-là, passer dans d'autres départemens, où les incendiaires et les malfaiteurs ne sont pas rares, où l'on voit le peuple croire encore aux sortiléges et aux enchantemens, et où les visages sont aussi rudes que les mœurs, les vêtemens, la demeure et la nourriture, n'est-on pas en droit d'en accuser la négligence avec laquelle l'éducation et l'instruction des masses y ont été traitées de temps immémorial, et de faire les mêmes rapprochemens que ci-dessus?

Exposons maintenant de quelle nature doivent être l'instruction et l'éducation que nous désirons voir le plus généralement répandues; l'on s'attend, sans doute, à ce que nous ne pensions pas qu'il convienne de surcharger les classes laborieuses de notions abstraites qui ne sont pas en rapport avec la destinée probable des individus qui les composent. Le monde n'a même que trop de ces demi-savans qui ont la prétention de s'élever au-dessus de cette destinée, sans en avoir les moyens; et qui, par cela même, restent malheureux toute leur vie. *La philosophie de la politique*, par exemple, qui, suivant le discours

de M. *Ingersoll*, forme une des branches de l'instruction populaire dans les États-Unis, serait plus nuisible qu'utile aux laboureurs et aux artisans de notre vieille Europe; et il serait absurde de proposer pour chaque pays ce qui se passe dans un autre, et d'ignorer que chaque peuple a ses habitudes et ses principes, qui ont germé avec les générations. En continuant ce parallèle, j'observerai encore qu'aux États-Unis la religion, morcelée en une infinité de sectes, n'occupe qu'un rang inférieur dans la législation, sans que jusqu'ici l'ordre public en ait été troublé; tandis qu'en Europe elle a toujours occupé le premier rang, et qu'en France surtout, la morale a besoin, pour y être une réalité, d'avoir pour fondement une doctrine religieuse non contestée, hors de laquelle il n'y a plus eu ni justice, ni humanité, même chez des savans et des lettrés, lorsqu'il s'agissait de leur intérêt personnel.

Mais ce à quoi chaque individu d'un État bien policé a le droit de participer, c'est à des leçons gratuites élémentaires de lecture, d'écriture, d'arithmétique et de dessin, ainsi qu'à des instructions composées de traits d'histoire nationale et étrangère, capables de former le cœur, de développer l'intelligence, d'imprimer des

habitudes salutaires, et de laisser dans l'âme des impressions durables sur ce que doit chacun de nous au Créateur de toutes choses, au prince, à ses concitoyens et à lui-même. Cette instruction est évidemment du devoir des gouvernemens : elle doit être donnée aux frais du Trésor public, forcément même à toutes les classes de la société; liberté sera ensuite aux riches de donner à leurs enfans un plus grand degré d'instruction, suivant la convenance; tandis que les pauvres, répéterai-je encore, qui ne se doutent pas de sa nécessité, et à qui d'ailleurs il est impossible de s'en occuper, doivent la recevoir de la munificence de l'administration publique. Je ne saurai, à cet égard, que donner les plus grands éloges à l'empereur actuel de Russie, dont le cœur, vraiment paternel, vient encore de se montrer si grand dans l'inondation récente de Saint-Pétersbourg : à l'exemple d'Alexandre, plusieurs établissemens de charité, de bienfaisance et d'instruction publique, n'ont pas moins été fondés, et entretenus de leurs propres deniers par les grands de la nation, à Moscow, Nowogorod, etc., etc. (Voyez-en les détails intéressans dans les *Annales des Voyages*, années 1823 et 1824.) N'importe, pour cet enseignement élémentaire, la méthode qu'on suivra; mais il ne

faut pas la laisser au gré des maîtres, et la doctrine doit être uniforme; c'est pourquoi il est utile de fonder dans chaque province une école normale d'instituteurs primaires, comme il en existe une à Strasbourg pour toute l'Alsace.

Voilà pour l'instruction primaire, indispensable. Quant à l'éducation, elle se déduit principalement du soin d'inculquer les principes du christianisme, puisés dans l'Évangile et dans les épîtres de saint Paul, dans le cœur de l'enfant et de l'adolescent, de manière qu'ils ne forment avec lui qu'un même corps et un même sang; elle se déduit encore des applications dont je parlerai aux paragraphes suivans. L'on m'objectera sans doute que l'expérience n'a pas toujours justifié tout le bien que je dis que doit faire la religion; que les pratiques et les croyances n'ont jamais manqué parmi les dernières classes du peuple, et que cependant elles n'ont pas empêché les fureurs des guerres de religion, dans les temps passés, ni celles des révolutions qui ont eu lieu de notre temps, ni les excès des paysans d'Irlande, etc. Je suis même forcé de convenir que je connais particulièrement des petites villes et des villages où les actes de dévotion sont poussés jusqu'à la cagoterie, et où l'on ne voit que des mauvais fils

et des muavais pères, des gens envieux et calomniateurs, et des débiteurs de mauvaise foi: mais ces fruits de perversité ne viennent que de ce qu'on oublie trop que les pratiques religieuses sont principalement instituées pour fortifier la morale appliquée; de ce qu'on n'apprend pas assez aux classes laborieuses à être vraiment chrétiennes, et que leur jeunesse se passe sans connaître la connexion des lois divines avec celles de leur pays; de ce qu'après avoir pourvu aux établissemens ecclésiastiques, les hommes d'état, pour éviter divers embarras, ne s'occupent plus des résultats: d'où j'ai depuis long-temps formé le vœu, bien impuissant sans doute, de voir les étudians ecclésiastiques recevoir une éducation et une instruction plus en rapport avec les devoirs très-étendus de l'homme social, chargé d'enseigner et d'instruire les autres.

Les écoles dont je viens de parler sont déjà beaucoup, mais elles ne suffisent pas encore pour apprendre au peuple tout le parti qu'il peut tirer de l'agriculture et des arts, dans son propre intérêt, et dans celui de son pays. Ce n'est pas dans quelques cours de chimie, auxquels on appelle les ouvriers, et où ils ne comprennent rien, que ces notions et le goût d'application du raisonnement à la routine, seront puisées; ce n'est

pas non plus dans quelques écoles fastueuses d'arts et métiers, qui ne forment que des théoriciens, que pourront partir des instructions vraiment utiles à tous les membres des classes peu aisées: ce serait dans de grands établissemens qu'on fonderait et qu'on doterait dans chaque province, semblables à celui qu'une philantropie éclairée a fait imaginer à M. de *Fellemberg*, situé à Hofwyl, dit *Institut des pauvres*; établissemens où les enfans des pauvres, reçus gratuitement, depuis l'âge de huit ans jusqu'à dix-huit, prendraient des idées et des habitudes d'ordre et d'économie, de sobriété, de propreté, d'amour du travail, de soins divers pour la conservation de la santé; où ils recevraient par théorie et par pratique des leçons sur le labourage, l'éducation des troupeaux, la taille des arbres et le jardinage, sur le charronnage et la maréchalerie; établissemens enfin, où ceux qui ont de l'intelligence apprendraient à devenir de bons régisseurs de fermes, genre d'employés encore très- rares en France. Ces élèves, sortis d'une école pratique où ils auraient appris à connaître les différens terroirs de leur province, en se répandant dans les campagnes, serviraient insensiblement à en faire disparaître les habitudes vicieuses.

Le sexe féminin a autant que l'autre un droit incontestable à recevoir une instruction conforme à ses destinées, surtout en France, où il exerce une grande influence sur les hommes; la mère de famille est la première institutrice de ses enfans, et les premières impressions qu'ils en reçoivent durent pendant toute la vie. Déjà le sage de l'Écriture avait annoncé que du bon esprit de la mère de famille, dépend le bien-être de sa maison. Cependant, jusqu'ici l'éducation et l'instruction des femmes, dans les classes inférieures, ont été extrêmement négligées, tandis que la culture recherchée qu'elles reçoivent dans les rangs plus élevés, et même parmi les artisans riches, est souvent au-dessus de la faiblesse de leur sexe, et contribue, au contraire, presque toujours à altérer le bonheur dont elles sont appelées à jouir et à faire jouir les autres. Des écoles gratuites de filles, dans les villes et dans les villages, ne sont donc pas moins nécessaires; mais des écoles où non seulement on leur apprenne les principes religieux, à lire, à écrire et à calculer, mais encore où elles soient instruites sous tous les devoirs à venir d'épouses et de mères. Les sœurs de *la Providence*, et autres religieuses que je vois répandues dans les campagnes, sont déjà certainement très-utiles à ce

dessein; mais je ne sais pas jusqu'à quel point elles peuvent remplir tout ce qui appartient à cette éducation, et je pense qu'il ne serait pas moins avantageux qu'on les tînt réunies quelque temps en classe normale, avant de les distribuer. En considérant, en outre, que les femmes des laboureurs ont d'autres devoirs à remplir que celles des artisans; qu'elles restent à la maison pour soigner les enfans et le bétail, pour préparer la nourriture des travailleurs, et pour utiliser les différens produits, même les rebuts, et quelles sont, pour ainsi dire, l'âme de la ferme; considérant encore que j'ai vu plusieurs riches paysans qui se sont ruinés par défaut surtout de bonnes ménagères, et qu'il n'est pas toujours vrai que cette qualité s'acquière de mère en fille; qu'ensuite, on manque partout de bonnes servantes, état auquel on pourrait former les petites filles des enfans trouvés; ne serait-il pas également à désirer qu'il se trouvât dans chaque département un institut champêtre, où les filles pauvres viendraient apprendre à devenir de bonnes servantes de ferme, à connaître et à pratiquer tous les devoirs et tous les détails, bien plus nombreux que dans les villes, qui appartiennent au ménage de la bonne fermière? Voilà une partie des améliorations auxquelles auraient

dû nous conduire les progrès de nos connaissances; auxquelles eussent été employées, avec un profit dont on retirerait déjà l'intérêt, tant de sommes prodiguées aux poëtes, aux histrions, et aux adulateurs de tous les genres!

Mais il n'est rien de bien, rien de sensé à quoi les ennemis du bonheur public ne puissent donner des couleurs odieuses. Je lis, dans l'un des premiers numéros *des Annales helvétiques*, qu'on reproche à tous les établissemens semblables à ceux d'Hofwyl, *que ce ne sont que des entreprises liées à la grande crise politique que l'Europe a subie.* Crise, soit! Mais crise achevée, et qui ne peut plus rétrograder. Comment ces détracteurs ne peuvent-ils encore concevoir que l'ignorance des temps passés parmi les classes indigentes, loin d'affermir le pouvoir, ne ferait que menacer les propriétés et l'existence de tout État social! Heureusement que ces petites vues ont été sans effet, même sur les gouvernemens aristocratiques de la Suisse: on voit, en effet, plusieurs établissemens sur le modèle de ceux de M. *Fellemberg*, dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Genève; et il en a été formé un, sous le nom d'*École rurale*, tout près de Berlin, par un généreux bienfaiteur, M. *de Treskow.* (Voy. *Biblio-*

thèque universelle, tome 24, *Littérature*, page 283.) On lit aussi, dans les *transactions de la Société d'agriculture impériale et royale de Vienne*, ainsi que dans les journaux officiels de la Prusse et des Pays-Bas, que les souverains de ces États accordent la plus haute faveur à ces institutions (voy. la même *Bibliothèque*, tome 25, *littérature*, pag. 335 et suiv.); et certes, le sens commun suffit à faire voir, pour me servir des propres expressions du décret de la commission aulique impériale et royale des études, en Autriche, du 28 février 1823, « qu'une découverte qui tend à faire de bons chrétiens, des travailleurs, et des serviteurs utiles, sera toujours une découverte heureuse, bonne à mettre en pratique, quelle que soit sa date d'ancienneté ou de nouveauté. »

CHAPITRE VII.

De la destination probable de chaque peuple à tel ou tel élément de prospérité nationale, et de celle de la France à l'agriculture.

Un écrivain qui, dit-on, fait autorité, a défini l'homme, *un animal essentiellement commerçant*; c'est-à-dire, disposé naturellement à faire des échanges, et il compare cette prétendue impulsion innée, à la force irrésistible de la gravitation sur les corps privés de vie. Tel est donc l'effet du fanatisme aveugle, que, tandis que celui-ci fait de l'homme un animal commerçant, celui-là, en fait *un animal agriculteur*, et cet autre, *un animal savant;* l'arabe, *un animal pasteur;* le tartare, *un animal chasseur;* le cosaque, *un animal soldat;* le norwégien, *un animal pêcheur*, etc., etc.; chacun, suivant

l'ardeur qui l'anime pour sa profession accoutumée ! Y a-t-il quelque chose de vrai dans tout cela ? J'accorde à l'auteur que les enfans sont portés à faire des échanges ; mais ils font aussi des chapelles ; ils imitent les évolutions militaires, les ragoûts des cuisiniers, même les actes dégoûtans des plus vils employés de la hiérarchie sociale, sans qu'on puisse en tirer aucune conséquence. L'on n'est pas plus heureux en preuves de cette impulsion innée pour le commerce, lorsqu'on va les chercher parmi les naturels de l'Amérique, qui n'ont pas encore connu les européens, ni leur eau-de-vie, ni leurs grains de verre, ni leur tabac, ni leur poudre, ni leur fer. Jusqu'alors les pelleteries les plus précieuses n'ont pour eux d'autre valeur que celle de les couvrir. L'homme n'est, par conséquent, pas plus essentiellement commerçant que toute autre chose ; mais il est *un être doué de raison*, par laquelle il peut parvenir à tout, et remplir telle où telle destination suivant le hasard de sa naissance, l'éducation qu'il aura reçue, l'impulsion qui lui aura été donnée, et les circonstances au milieu desquelles s'écoulera sa vie.

Cette raison, qui planerait sur toutes les faces du globe, verrait fort bien d'un premier aperçu, de quelles productions les hommes

qui les habitent doivent le plus s'occuper; elle verrait que, sur les rochers de Gottembourg et de Gibraltar, par exemple, et autres lieux analogues, ils doivent vivre du commerce et de la navigation; tandis que dans l'intérieur des continens, la nature offre dans de riches moissons les moyens d'alimenter et de faire prospérer la plus nombreuse population. Mais il n'a jamais s'agi de cela depuis l'origine des sociétés: les nations du continent ont vu les insulaires, que leur situation, au milieu des mers, rend hardis, et que le peu d'étendue de leur territoire force à être entreprenans, devenir pirates, corsaires, puis colons et riches marchands; et elles ont voulu les imiter sans avoir les mêmes moyens: semblables au chien de la fable, elles ont quitté le certain, pour courir après son image. L'homme a toujours été ébloui par l'espoir de devenir riche tout à coup, et cette illusion a été l'origine de la préférence que l'on a presque toujours donnée aux spéculations dangereuses et incertaines, sur les profits certains, mais trop lents de l'agriculture, dans les pays même favorisés de la plus grande fertilité. Ce n'était pas les dons accumulés de la blonde Cérès, ni les riches présens de Bacchus, étalés dans des verdoyantes campagnes, que les héros d'Homère fesaient

voir à leurs hôtes ; mais des coffres remplis d'or, d'argent, de bijoux, et autres dépouilles des vaincus ; ainsi le faisaient également les rois et les reines ainsi que tous les chefs des divers peuples conquérans, tartares ou teutoniques, ou normands, qui ont inondé l'Europe depuis la chute de l'empire romain, jusqu'au douzième siècle. L'on aurait cru que le christianisme qui offre des biens moins périssables, que la civilisation, qui a étendu les lumières de l'esprit, auraient rendu de moins en moins applicable l'allégorie du roi Midas ; mais non : le mot *trésor* est resté, pour ce pauvre genre humain, un talisman irrésistible que les destins ont opposé à sa raison; et l'on verra, jusqu'à la fin des siècles, des chercheurs d'or abandonner leurs riches guérets pour aller vivre misérablement le long des rivières qui charrient des paillettes de ce riche métal. J'ai déjà dit quel avait été le résultat de cette manie incorrigible; j'ai déjà présenté, des villes gratifiées de tous les dons de l'esprit et de la nature ; Pise, Venise, Florence, etc., devant à ce délire la jalousie continuelle qui les dévora, les combats sanglans par lesquels la patrie fut déchirée, et qui se terminèrent par une ruine presque entière : plus tard, l'histoire nous reproduit les mêmes exemples chez des peuples,

nos contemporains, qui ont aussi dédaigné leurs richesses territoriales pour courrir après une vie aventureuse.

Il est en tout un beau idéal que nous devons laisser exposé comme type, quoique nous ne puissions jamais l'atteindre complètement: il consisterait ici en ce que le gouvernement de chaque nation fût assez bien avisé pour ne diriger ses vues d'accroissement de richesses que vers ce qui est compatible avec sa situation; mais l'on aura long-temps à espérer ce degré de perfection, parce que les chefs se laissent éblouir aussi bien que les peuples: toutefois, on ne doit pas cesser de le représenter, d'autant plus que la nature même des choses a posé des limites aux désirs des nations comme à ceux des particuliers. En jetant un regard sur cette Europe, nous y voyons des îles, des sol arides, des terrains agrestes, des pays froids et montueux, des côtes dénuées même d'arbres et d'arbustes; et des terres immenses favorisées d'une douce température, et de la faculté de donner en abondance toutes sortes de productions. Parmi les premières se trouvent les îles britanniques, dont les habitans doivent nécessairement s'adonner à l'industrie manufacturière, au commerce et à la navigation; les îles de l'Archipel et l'ancien sol de Tyr et de Sidon,

de l'Attique et de la Laconie, qui n'ont pas moins besoin du commerce et de la navigation pour nourrir leurs habitans; les royaumes de Suède, de Norwège et de Dannemarck, dont les peuples seraient forcés de s'émigrer de nouveau, sans le commerce de leurs bois de construction, de leur fer et de leurs poissons secs, etc. Parmi les secondes, se voyent la riante Italie, la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal et une grande partie de la Russie. L'Espagne et le Portugal, qui sont les royaumes qui ont eu les plus vastes colonies, et ont été en possession de la plus grande quantité d'or, passent maintenant pour les états les plus pauvres de l'Europe; parce que leur sol, quoique l'un des meilleurs qu'on puisse désirer, n'a pas été l'objet premier de la sollicitude des gouvernemens de ce pays. L'allemagne, la Prusse, la Suisse, le Piémont et la Lombardie, qui, par goût ou par nécessité, ont obéi à leur destinée, c'est-à-dire, ont continué à cultiver leurs champs, se voient aujourd'hui, malgré des guerres ruineuses, garnis de fermes soignées, de bâtimens ruraux économiques complets, et peuplées de villes nombreuses, de villages rapprochés, d'hommes laborieux et des plus belles races de bestiaux, qui assurent le bien-être de tous leurs habitants. La

France, elle-même, après tant de pertes en hommes et en argent, s'est relevée par sa population et la seule puissance de son sol: son assiette actuelle est bien plus heureuse encore, à mon avis, que celle de ses voisins, qu'on croit plus riches qu'elle; ce qui n'est le fait ni de ce qui lui est resté de sa gloire militaire, ni de l'étendue de son commerce extérieur, très-inférieur à celui de ses voisins; mais bien du commencement de prospérité où se trouvait son agriculture, lorsque sa surface fut couverte d'étrangers. Ses voisins, l'Angleterre et les Pays-Bas, dont je vois l'exemple si souvent proposé par d'aveugles imitateurs, ne reconnaissent pas moins l'influence suprême de cette source, avouent l'insuffisance de leur industrie commerciale et manufacturière, et sentent la nécessité de son alliance avec l'agriculture; aussi les chefs de ces gouvernemens ne manquent-ils pas tous les ans, à l'ouverture des parlemens, après avoir étalé la situation commerciale et industrielle de ces royaumes, d'exposer l'état de l'agriculture et des encouragemens qu'on lui a donnés.

On donne au royaume de France une surface de vingt-deux milles sept cent lieues carrées, dont deux côtés sont baignés par l'Océan et la Méditerranée, mers auxquelles aboutissent

nombre de fleuves et de rivières. Les rivages de la Méditerranée, ainsi que ceux de l'Océan sont peu fertiles, mais ils sont pourvus de bons ports, ce qui donne à leurs habitans la destination naturelle de commerçans et de navigateurs.

D'après le *Manuel statistique et administratif* de M. *Herbin de Halle*, employé supérieur à l'administration des forêts, publié en 1824, ces vingt-deux mille sept cent lieues carrées, plus l'île de Corse, forment un total de cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-douze hectares, répartis ainsi qu'il suit :

	Hectares.
Terres labourables.....	24,825,776
Prés.....	3,908,000
Pâturages.....	4,025,000
Vignes.....	2,227,000
Jardins potagers.....	328,000
Olivets.....	43,000
Plants de mûriers.....	13,000
Vergers.....	359,000
Houblonnières et chenevières...	60,000
Châtaigneraies.....	406,000
Bois taillis.....	5,179,041
Bois futaies.....	406,224
Oseraies, aunaies et saussaies...	53,000

	Hectares.
Pépinières.....	10,000
Jardins d'agrément, parcs, etc..	320,000
Cultures particulières, à certaines localités, et non comprises dans les précédentes (tabacs, garance, etc.).	930,000
Terres vaines et vagues, bruyères, landes, etc.....	4,649,127
Tourbières.....	8,000
Carrières et mines.....	38,000
Étangs.....	253,000
Marais.....	196,000
Canaux de navigation.....	8,000
Canaux d'irrigation.....	3,000
Forêts de l'État.....	1,122,832
Rues, places, promenades publiques, routes et chemins.....	1,370,000
Rivières, ruisseaux, lacs.....	565,000
Glaciers, rochers et montagnes stériles.....	317,000
Cimetières.....	6,000
Maisons, moulins, usines et manufactures, bâtimens divers, forges et fournaux.....	265,062
Églises, temples et presbytères..	3,000
Bâtimens de l'État, ou destinés au service public.....	4,000

Les rivières et les canaux de navigation peu-

vent faire circuler d'un bout de la France à l'autre toutes les productions de l'industrie agricole, ce qui facilite le commerce intérieur, et peut occuper aussi une partie de la population. Mais à peu de distance des rivages, auxquels on peut donner peut-être sept cent lieues carrées, les autres vingt-deux milles lieues sont formées d'un sol en général fertile, sous un ciel tempéré; qui, bien cultivé, et avec tous les perfectionnemens que la science agricole a reçus, peut fort bien nourrir, vêtir et entretenir vingt-deux millions d'habitans. Donc, eu égard à l'industrie commerciale, la destination agricole de la France est à la première, comme 700 sont à 22,000; et dans la supposition de 28 millions d'habitans, que je crois être la population réelle de la France, quoique deux auteurs, M. *Herbin*, déjà cité, et M. *Coquebert-Monbret*, lui accordent plus de 30 millions; dans cette supposition, disons-nous, six millions seulement auraient besoin de chercher des ressources ailleurs que dans la culture du sol, si tout était réparti aussi exactement qu'il est possible de le faire dans le cabinet; il faut bien, au surplus, que la destination dont je parle ait quelque vérité, puisque, dans la comparaison du temps passé avec le temps présent, que j'ai faite dans l'introduction à cet ouvrage,

j'ai fait voir que les Français étaient beaucoup plus contens et plus heureux lorsqu'ils n'avaient pas la centième partie des fabriques et des manufactures qu'ils possèdent maintenant. Cet état est, à mon avis, forcé; car je connais peu de nations qui soient naturellement aussi passionnées pour les maisons de campagne; et, lorsque un Anglais se délasse à humer, dans l'intérieur d'une fabrique, la vapeur du charbon de pierre, le Français, quoique s'efforçant d'imiter son modèle, tourne pourtant ses regards vers l'azur des cieux, et la couche verdoyante des campagnes. Des préjugés nombreux ont altéré cette affection depuis un siècle: je veux faire voir dans ce chapitre et dans les suivans combien ils sont vains, combien ils sont injustes; combien il serait utile à la morale publique de revenir à ces sentimens, et combien l'État y gagnerait de tranquillité plus inaltérable! Je veux montrer aussi que le commerce lui-même ne perdrait rien à s'exercer sur les produits de l'économie rurale, si tout était coordonné suivant les vues d'une administration sage et éclairée.

Je dois convenir, puisque je l'ai éprouvé plusieurs fois, que dans les temps présens on s'expose à une singulière décevance, surtout dans les campagnes qui sont au voisinage des villes,

si l'on croit y trouver ces hommes bons, simples et naïfs, tels que les décrivent les auteurs classiques, ou les chants de nos poëtes : nous les trouvons, au contraire, en général, intéressés, grossiers, méfians, opposant guerre contre guerre, ruse contre ruse aux habitans des villes dont ils sont les fermiers, et nous nous en retournons avec le cœur navré de nous être trompés. Mais c'est là le fait de la société et de l'abjection dans laquelle elle a laissé la première et la plus féconde de toutes les industries; et je l'affirme avec d'autant plus d'assurance, que loin des villes et des bourgades, les gens de la campagne présentent un tout autre aspect : c'est le fait de ce que les citadins ne font rien pour les paysans, qu'ils les placent même au-dessous des artisans, mépris aussi ancien que le monde, qu'on retrouve chez toutes les nations, excepté en Suisse et en Suède, et qui est cause de l'ignorance où on les fait croupir, et de l'envoi qu'on leur fait de tout ce qu'on a de mauvais. Joignez à cela que les campagnes n'offrent ni le clinquant des cités, ni les chances enchanteresses d'une rapide et brillante fortune, et vous comprendrez aisément pourquoi, dans plusieurs contrées, l'art de tirer de la terre tout ce qu'elle peut donner est beau-

coup moins avancé que celui de faire des mouchoirs et des rubans.

Au demeurant, ce n'est ordinairement qu'en passant qu'on juge l'homme des champs; et, pour mieux le connaître, il faut rester quelque temps avec lui. D'abord, suivant la remarque judicieuse d'Adam Smith, l'on souffre de ses manières et de sa locution, parce qu'il est moins fait que l'artisan des villes aux usages et au commerce de la société, et que sa voix et son langage ont plus de rudesse; mais on ne tarde pas à revenir de l'opinion d'ignorance et de stupidité qu'on avait eue de lui, et à admirer son jugement et sa prudence, nés de son application constante à observer une grande variété d'objets. Les gens du monde, en effet, passent à travers les champs sans s'imaginer que les richesses qui les couvrent aient pu coûter autre chose que quelques travaux manuels qu'un automate aurait également pu faire; ils ne se doutent en aucune manière que l'agriculture est de toutes les occupations celle qui demande les connaissances les plus variées, l'expérience la plus consommée, et celle, par conséquent, qui, donnant beaucoup de développement aux facultés intellectuelles, est en droit de prendre rang parmi les professions les plus honorées. Voyez

cet ouvrier en cuivre ou en fer, par exemple, que vous préférez au paysan parce qu'il a un habit plus fin et qu'il est plus maniéré, cet homme travaille des matières et se sert d'instrumens dont l'état ne change pas ou change peu. quelques pages d'impression, enrichies de quelques gravures, peuvent suffire à développer pour toujours les différens procédés de presque tous les arts mécaniques : le laboureur, au contraire, qui conduit un attelage de bœufs ou de chevaux, met en œuvre des instrumens dont les forces et l'action varient selon les vicissitudes de la santé de ces animaux, les alimens dont ils sont nourris, la nature, la force et le degré de la pente du terrain qu'il doit connaître parfaitement, selon les vicissitudes des temps et les divers accidens auxquels ses travaux vont être soumis, et qui sollicitent toute sa prudence et sa prévoyance. Il y a des livres aussi, direz-vous, destinés à donner toutes les connaissances nécessaires sur l'administration variée et compliquée d'une ferme ! Mais croyez-en à l'expérience que j'ai aussi essayé d'en faire dans beaucoup de cas, ces savans écrits n'équivalent pas aux notions que possède communément un fermier ordinaire; et l'on a presque toujours à se repentir d'avoir traité de routine aveugle les

calculs usuels des paysans, même illitérés, d'où je conclus que c'est bien injustement qu'on met au-dessus d'eux les divers artisans qui, tous les jours, du matin au soir, donnent toute leur attention à deux ou trois opérations fort simples en elles-mêmes, et qui ne varient pas.

Je poursuis cette comparaison en mettant en parallèle, quant aux vertus publiques et aux avantages sociaux, celui qui cultive lui-même son propre bien, et le fabricant ou manufacturier. Les portraits que je vais faire, d'après mes observations, n'appartiennent certainement pas à la généralité; mais ils n'en sont pas moins vrais pour n'avoir été pris que sur quelques individus. Si le premier fait quelque heureuse découverte, son bonheur est de la publier, afin que tout le monde en profite, et son brevet d'invention consiste dans la satisfaction qu'il éprouve à voir une nouvelle culture, qui lui a réussi, se répandre de plus en plus. Tout, au contraire, est mystère, exclusion, privilége dans le commerce, les arts et l'industrie; fabricans, manufacturiers, pharmaciens même, chacun a son secret, qu'il ne communique à personne, pas même à ceux qu'il appelle ses amis, excepté qu'on ne le lui achète; l'inventeur fût-il un savant, un écrivain, il déroutera par de fausses in-

dications, plutôt que de les éclairer, ses lecteurs, qui pourraient devenir ses rivaux. Même contraste pour la conduite des maîtres envers les ouvriers. Le laboureur n'ayant besoin que de peu de monde, peut rendre heureux tous ses serviteurs en même temps qu'il gagne à les satisfaire. Pour peu qu'il les nourrisse mieux que les fermiers ordinaires, il est assuré de se procurer des ouvriers robustes et intelligens, qui se perfectionnent chaque jour sur un autre ouvrage, en même temps qu'ils font celui auquel ils sont spécialement appliqués; il peut les secourir dans leurs maladies, les aider dans leur indigence, et se les attacher sans se ruiner. La marchandise qu'ils produisent étant toujours de première nécessité, il ne craint pas la concurrence, et n'a pas besoin de chercher à réduire ses voisins à la misère. Si le champ passe en d'autres mains, les ouvriers y trouvent toujours le même travail; et si le propriétaire meurt, ils restent attachés à ses enfans, entre les mains desquels le champ, quoique partagé, conserve sa valeur dans chacune de ses divisions. Le fabricant, au contraire, ou le manufacturier, a besoin d'un très-grand nombre de bras, et d'autant plus grand, s'il veut bénéficier, qu'il a plus de rivaux. Il spécule nécessairement sur

leurs salaires, loin de pouvoir se livrer à aucune générosité; car celle-ci lui deviendrait funeste à cause de l'économie des autres fabriques du même genre, qui, dépensant moins, vendraient à meilleur marché. Le fabricant devient donc, dès ce moment, l'ennemi secret de son atelier; tandis que les ouvriers, à qui cette alternative n'est pas inconnue, ne sont pas moins, de leur côté, les ennemis de leur maître. En outre, dans l'état présent des arts, le manufacturier ne peut se passer de certains artistes doués de talens particuliers, tels que peintres, chimistes, mécaniciens, etc., à la merci desquels il se trouve, qui sentent leur force, et qui lui font la loi. Tant d'embarras, tant de luttes tiennent sans cesse le manufacturier en haleine, et attaquent sa santé : mais son commerce vient-il à être réduit, ou même à être culbuté par un de ces événemens inattendus, si fréquens de nos jours, voilà des centaines d'individus réduits à la mendicité, parce qu'ils ne savent faire autre chose; voilà un établissement, un capital sans valeur! C'est ce qui fait que, pour devenir un heureux fabricant, l'homme du meilleur naturel est obligé, de nos jours, d'avoir un cœur d'airain, un ordre prodigieux, une grande force de caractère, et de grandes avances de fonds. De là

résulte aussi que la puissance de la fortune, née du calcul, est bien moins généreuse que l'aristocratie des héritages ou des talens, et qu'on pourra remarquer plus d'une fois l'œil du guerrier ou du corsaire s'attendrir aux supplications d'un infortuné, et celui du financier ou du marchand enrichi rester sec et inexorable.

Qui n'aura pas été frappé de la licence qui règne même, dès les premières années de la vie, entre les ouvriers des deux sexes, dans les pays manufacturiers? de l'imprévoyance avec laquelle l'argent, qui est ici le représentant universel, est journellement employé au luxe et aux plaisirs des sens? du grand nombre de maladies qu'on y observe, nées autant de l'intempérance et de la débauche que de la nature du travail de chaque ouvrier? d'où s'en suivent des recrues continuelles pour les hôpitaux bien plus que pour les armées, lesquelles ne trouvent que dans les champs des hommes propres aux fatigues de la guerre, aux actions généreuses, à l'obéissance et à la discipline militaire. Ce relâchement des mœurs, joint à la réunion des ouvriers, favorise un mauvais esprit de corps qui fermente à la moindre occasion. Les révoltes des ouvriers et des artisans contre les maîtres ne sont que trop des événemens

ordinaires, tandis que les campagnes n'en fournissent que peu d'exemples. Leurs habitans, disséminés sur un espace très-étendu, ont très-peu de facilité à se liguer ensemble; guidés d'ailleurs par le bon sens qui naît de leurs travaux paisibles et réfléchis, ils ne s'émeuvent pas facilement au récit des nouveautés. « Les gens » de la campagne, qui font la principale partie » du peuple d'un pays agricole, ne sont pas si » jaloux de leur liberté, parce qu'ils sont occu- » pés et trop pleins de leurs affaires parti- » culières, qu'ils craignent le pillage, qu'ils » craignent une armée. (*Esprit des lois*, » liv. XVIII, chap. I, II, etc.) » Il ne faut, par conséquent, que très-peu de réflexion pour comprendre que, du côté des vertus publiques et de l'attachement aux lois de son pays, la balance est entièrement en faveur de l'industrie agricole; et nous allons tâcher de faire voir qu'il en serait de même pour l'intérêt privé, ce grand mobile des pensées actuelles; mais avec l'avantage inappréciable que ce ne serait pas un intérêt auquel participeraient uniquement quelques cent mille individus, mais bien la nation entière.

L'on rapporte qu'un Anglais, auquel on faisait l'éloge de l'ancienne situation coloniale de

la France, répondit : « que Saint-Domingue ne » produisait pas à ce royaume autant de béné- » fice que le commerce de ses œufs ! » Cela se comprend, si l'on considère que toutes les chaumières du royaume produisent des œufs, que sur tous nos marchés, ces échanges d'un objet de si peu de valeur se renouvelant rapidement et généralement, le commerce sans cesse renouvelé de cette denrée doit finir par être d'un intérêt majeur.

En appliquant le même calcul à toutes les autres productions plus importantes, plus nécessaires ou seulement utiles, tels que les grains, les vins, les substances oléagineuses, les bestiaux, les chevaux, les laines, le chanvre, le lin, le bois de chauffage et de construction, les fromages, etc. ; en supposant que la jachère morte, très-multipliée encore dans plusieurs parties de la France, fût remplacée par des assolemens réguliers qui permettraient aux cultivateurs d'avoir des produits annuels, et des ressources contre les accidens des mauvaises saisons, qui donneraient ici la betterave, dont le sucre nous exempte de payer celui de l'Amérique; là, la pomme de terre transformée en alcool pour les peuples du septentrion ; ici des plantes colorantes, tannantes ou tinctoriales, etc. ; partout des

matériaux propres à engraisser de nombreux troupeaux, en quadrupèdes et en volailles ; en supposant, dis-je, l'existence de ce qu'on devrait trouver dans tout pays parvenu au degré de civilisation actuelle, personne ne saurait nier que le commerce intérieur d'un tel pays, bien cultivé, ne dût l'emporter en quantités métalliques circulantes, en vigueur et en propagation de vie, sur celui d'exportation et d'importation des produits manufacturés, lequel, lorsque les campagnes sont pauvres, ne peut agir que sur les capitales et les villes principales. Relevez, au contraire, l'agriculture, et avec elle le commerce intérieur dont nous venons de parler, vous obtiendrez encore un débouché très-étendu pour votre industrie d'importation et manufacturière. Soit, en effet, une population de vingt-cinq millions d'individus, devenue assez aisée pour que chacun de ces individus puisse faire par an une dépense de 10 francs de plus que sa dépense actuelle, vous auriez de suite un surcroît de consommation pour 250 millions; étant dans la nature humaine qu'aussitôt qu'on acquiert un peu d'aisance, on éprouve des besoins qui sont tout entiers au bénéfice des marchands, des fabricans, des manufacturiers, et des artisans de toutes les classes. Ce commerce, qui roule-

rait sur 250 millions, sans compter le commerce intérieur, se ferait du moins sans redouter ces vicissitudes écrasantes de branches entières d'industrie, inséparables des mouvemens de la politique et d'autres élémens aussi variables.

J'ai prouvé que l'agriculture est dans la destination naturelle de la France; j'ai fait voir que l'harmonie sociale repose spécialement dans cette occupation; je viens de démontrer qu'en elle peut se trouver tout le secret d'écarter la pauvreté des masses : donc, sans qu'on m'accuse de vouloir diminuer en rien la protection que tout gouvernement éclairé doit aux marchands et aux fabricans, il peut m'être permis de désirer, même dans leur intérêt, que cette protection s'étende pareillement, et d'une manière efficace, sur l'industrie agricole. La nature de cette extension va être développée dans les deux chapitres suivans.

CHAPITRE VIII.

Notice historique sur les progrès successifs de l'agriculture et sur son état présent en France.

Sous le nom générique d'agriculture, nous ne comprenons pas seulement la *culture du champ* pour en retirer des substances nutritives, mais nous entendons tout ce qui a rapport avec cette culture, savoir : la connaissance des sols, quant à leur nature, à leur chaleur ou à leur froidure, aux plantes qui leur conviennent, à l'art de les fertiliser sans les épuiser par les amendemens, les engrais et les irrigations, et aux instrumens aratoires les plus propres à chaque sol et à chaque culture; l'éducation des animaux domestiques, chevaux, bœufs, moutons, et tout ce qui concerne leur multiplication; la propagation des belles races; l'usage de leur chair comme

nourriture choisie, ou celui de leurs dépouilles; l'architecture des campagnes, en tout ce qui regarde la demeure de l'homme et de ses animaux, relativement à la commodité et à la salubrité, à l'encaissement des rivières et l'assainissement des terres, pour prévenir les épidémies et épizooties, ainsi que les maladies des blés, et pour diminuer, autant qu'il est en nous, la quantité de brouillards, d'humidité et de fraîcheur qui ne permettent aux êtres organisés qu'une vie languissante; les lois de police et d'encouragement, constituant les codes ruraux : enfin, le mot *agriculture* est pour moi synonyme de celui d'économie rurale, vaste science qui n'est encore bien connue que de quelques particuliers isolés dans quelques provinces de chaque État de l'Europe, qui la cultivent par théorie et par pratique dans des fermes expérimentales qu'ils ont instituées, montrant aux peuples et aux rois un flambeau duquel la plupart du temps ils détournent les yeux.

Ce serait un tableau fort instructif que celui qui présenterait le degré d'influence qu'ont exercé sur l'agriculture, la législation et les mœurs des différens peuples, aux diverses époques des sociétés humaines. Tout ce que j'ai pu apprendre de mes recherches est, que les codes

ruraux sont, pour ainsi dire, d'invention moderne; et que les localités, les circonstances, l'usage ou le caprice, ont seuls réglé pendant long-temps ce qu'il convenait de faire porter à la terre. Les anciens peuples ont particulièrement profité, comme le font encore quelques nations nomades, des semences de graminées sauvages, que des hommes plus éclairés, personnifiés sous le nom de *Cérès*, ont enseigné à propager et à cultiver. L'Égypte, cette ancienne terre agricole, était heureusement située pour devenir un grenier : son grand fleuve, partagé à ses extrémités inférieures en différens canaux, favorisait, pour peu qu'il fût secondé par l'art, non-seulement toute sorte de culture, mais fournissait encore une communication facile à toutes les villes et aux nombreux villages, ce qui donnait nécessairement naissance aux arts industriels et au commerce; on peut supposer avec fondement que le Gange et les autres fleuves de la côte orientale de la presqu'île de l'Inde, qui, comme le Nil, se distribuent en de nombreux canaux, ont eu une part égale à la civilisation non moins ancienne de ces autres contrées de l'Orient. Les peuples voisins puisaient dans les greniers de l'Égypte; et les descendans de Jacob tiraient vraisemblablement de cette contrée,

même après leur sortie miraculeuse, les pains de propitiation, la fleur de farine, qu'on offrait sur l'autel de l'Éternel; le fin lin pour la robe des Lévites, et les tissus colorés en pourpre et en bleu, pour les bords de celle des sacrificateurs. La loi portée par Moïse dans un désert encore inculte aujourd'hui, de ne pas cultiver les terres la septième année, aura bien pu, indépendamment du but de rappeler un grand souvenir, être la suite de l'usage que ce législateur avait vu établi en Egypte, de les laisser reposer tous les sept ans; premier exemple de la jachère, comme expédient agricole. Tout ce que nous apprend Hérodote, de l'état de l'ancienne Grèce, de la Perse et de la Médie, nous montre les peuples de ces contrées, imitateurs ou tributaires des Egyptiens, en fait de productions de la terre.

Les peuples conquérans ne furent pas plus cultivateurs que les peuple-pasteurs et nomades; aux jours florissans de la république romaine, et dans la partie de l'Italie, qui avoisinait la capitale, le labourage dut être souvent découragé par les distributions de blés qu'on faisait au peuple, ou gratuitement, ou à très-bas prix; blé qui arrivait des provinces conquises, la plupart obligées de fournir à la république, au lieu

d'impôts, le dixième de leurs productions taxées le plus bas possible : aussi Caton l'Ancien mettait-il, au rapport de Cicéron, les pâturages au premier rang parmi les avantages d'un domaine champêtre, et les terres à blé au dernier rang; ce qui se conçoit facilement par ce que nous venons de dire, et parce qu'on avait besoin de beaucoup de fourrages pour la cavalerie. Les premiers écrivains en agriculture, Démocrite, Columelle, Varron et Palladius, estimaient particulièrement les jardins potagers, bien arrosés et entourés de clôtures, qu'ils supposaient être, après les vignes, la partie des possessions champêtres qui rapportait davantage. Cependant, du temps d'Auguste, l'art avait déjà fait de grands progrès, si nous en jugeons par ce beau poëme de Virgile, souvent imité et jamais égalé : mais nous pouvons comparer l'extension pratique des maximes insérées dans les Georgiques, dans l'Empire d'alors, à l'extension de celles des mémoires de nos sociétés d'agriculture dans l'intérieur de nos départemens.

Il faut dire que les anciens étaient moins délicats que nous, et qu'ils se contentaient de la mauve, de l'arroche, du choux champêtre, de pain d'orge, d'avoine ou de seigle, qui exigent moins de culture ; et qui viennent avec plus de

facilité que le froment. Le brouet noir des Lacédémoniens avait pour base la farine de seigle; plus tard, on remplaça par du miel la sauce âcre et désagréable du brouet, ce qui donna naissance aux pains d'épice, encore fort estimés aujourd'hui. Un Athénien faisait un bon repas avec un morceau de pain d'orge et un rayon de miel du mont Hymette. Le vin seul, dont tous les peuples classiques ont singulièrement abusé, fixait toute leur attention. Aussi, ni les Grecs ni les Romains ne firent-ils aucune loi pour l'avancement de l'agriculture : il faut des goûts raffinés, des besoins nouveaux, pour se plier à un travail nouveau; et les Lapons, qui refusèrent le pain que leur offraient les équipages de l'expédition au pôle, ne se livreraient point à l'agriculture, lors-même que le changement de climat le leur permettrait, tant le sang et la chair des veaux-marins sont pour eux un mets délicieux.

Cependant la culture des terres était déjà fort avancée dans les Gaules, dans les temps les plus reculés : Pline le naturaliste nous apprend qu'on y connaissait l'extraction de la marne et son emploi pour fertiliser, dont on faisait même un grand abus, comme cela arrive encore maintenant dans plusieurs provinces, faute d'instruction suffisante. Nous lisons dans le *Misopogon*

de l'empereur Julien, écrit au commencement du 4e. siècle, que les Parisiens cultivaient alors la vigne et les oliviers, qu'ils enveloppaient de paille pendant l'hiver (sans doute comme on en cultive dans les jardins de botanique ou de luxe des pays froids). Toute la partie méridionale de l'ancienne *Lutèce*, connue maintenant sous les noms de faubourg Saint-Germain, de quartier Sainte-Geneviève, etc., enfin les campagnes qui entouraient le palais des *Thermes*, formaient des clos complantés en vignes et en jardins, munis de pressoirs comme dans nos meilleurs vignobles. Ce n'est pas que le vin y fût meilleur qu'à présent; mais c'était la mode d'en récolter: il fallait imiter les productions de la riante Italie, nonobstant que, d'après le témoignage même des historiens contemporains, ces raisins ne pussent jamais mûrir; et que le commerce fit venir de Marseille, en se servant des rivières, les vins, le miel et la garance, soit parce que c'était une culture impraticable dans le nord, soit pour obliger les Gaules à retirer de l'Italie les denrées les plus précieuses, comme le firent plus tard plusieurs métropoles d'Europe, à l'égard de leurs colonies d'Amérique. Domitien fit arracher les vignes de plusieurs provinces, qui en obtinrent, près de deux siècles après, le

rétablissement, des empereurs Probus et Julien, lesquels permirent même aux peuples de la Grande-Bretagne et de la Belgique-Inférieure d'en cultiver. (Voyez *Mézeray*, *Histoire de France avant Clovis*, L. 2.; l'*Histoire de Paris par ses monumens*, par J.-A. *Dulaure*, L. 1 et 2.) L'on ne peut cependant pas induire de ces notions, que l'agriculture fût déjà un art protégé et encouragé : on ne voit dans tout cela que le désir commun alors, comme dans tous les temps présens, de jouir de tout sans aucun discernement; que l'usage de faire produire suivant le caprice et la routine; et à mesure qu'on arrive dans les derniers temps du Bas-Empire, l'on remarque qu'à cause des incursions fréquentes des peuples non soumis, tantôt les champs étaient cultivés, et tantôt ils restaient incultes durant une longue suite d'années.

Quant aux nations germaniques et scandinaves, chez lesquelles la propriété n'a été établie que très-tard, elles vécurent long-temps encore de chasse et de pêche après la destruction de l'Empire romain. Elles portèrent leurs goûts chez les peuples qu'elles soumirent, dont le territoire fut changé en forêts et en vastes marécages qui donnaient une pâture abondante à de nombreux troupeaux, fondement des matériaux de

la subsistance, des vêtemens et des lits des maîtres et des esclaves. Les terres des environs des lieux forts, étaient les seules cultivées, mais faiblement, par les paysans devenus serfs; et d'ailleurs, elles étaient continuellement ravagées dans les guerres que se faisaient les maîtres de ces manoirs. Aussi l'agriculture fut-elle oubliée; des plantes vénéneuses croissaient dans les champs, à côté du seigle et de l'orge; et des épidémies cruelles, connues sous le nom de *feu sacré*, *de maladie des ardens*, *etc.*, s'ajoutaient aux horreurs de famines souvent renouvelées, durant lesquelles la France offrit plusieurs fois des exemples d'antropophagie (voyez le *Recueil des historiens de France*, tomes IX, X et XI); et pourtant, une abondante population renaissait à chaque instant de ses cendres, pour de nouvelles guerres; c'est qu'en général, la viande et le poisson étaient fort communs, et se vendaient à vil prix; des bœufs et des moutons entiers étaient journalièrement en broche sous les vastes manteaux des cheminées des châteaux, pour la subsistance de tous; les barons y ajoutaient, pour se régaler, la chair des bêtes fauves tuées à la chasse, laquelle, avec la guerre et les embûches, formaient leur unique occupation: or,

l'on sait que ce genre de nourriture est extrêmement prolifique.

Quoique les paysans italiens du moyen âge ne fussent pas attachés à la glèbe, comme dans les autres contrées, ils n'en étaient ni plus heureux ni plus considérés, même dans les républiques; la banque, le commerce et les fabriques d'étoffes étant regardés comme la base de la richesse nationale, l'ordre des paysans n'avait aucune part au gouvernement, et chaque parti s'en servait comme d'un instrument. D'ailleurs, dans ce pays, l'agriculture ne pouvait guère prospérer alors, puisque dans les guerres civiles et étrangères, qui en tenaient continuellement en haleine les nombreuses divisions formées en États, les campagnes étaient toujours ravagées par amis et ennemis, ce qui faisait qu'on mettait à l'abri tout ce qu'on pouvait dans les places fortes, et qu'on comptait davantage, pour se nourrir, sur le blé qu'on faisait venir du dehors, que sur celui qu'on récoltait sur le territoire même de chaque État, aussi la disette et les maladies n'y étaient-elles pas moins fréquentes qu'au-delà des Alpes, avec la différence que la perte en hommes ne pouvait pas s'y réparer aussi facilement, et que, pour continuer les guerres, il fallait avoir recours à ces armées mercenaires, composées

d'Anglais, d'Allemands et de Français, réunies sous des chefs audacieux, connus sous le nom de *condottiéri*, qui, achevant de ruiner et les villes et les campagnes, réduisirent tous ces États au même niveau de souvenirs que les débris des monumens anciens de Palmyre, d'Athènes et de Rome.

La conquête de l'Espagne faite par les Maures fut la moins utile à l'agriculture. Ils y portèrent les arts et les plantes de l'Orient, surtout la pratique des irrigations, dont les canaux construits par eux dans la Péninsule et autour des Pyrénées, ne le cèdent en rien à ce qui nous reste en ce genre de la grandeur romaine. Déjà, lors de leurs invasions, si souvent répétées dans les Gaules, ils y avaient jeté les fondemens de l'horticulture, y avaient multiplié le maïs et le sarrazin, ainsi que plusieurs fruits délicieux qu'on n'y connaissait pas encore. Les descendans des diverses colonies restées de ces peuples, sur les rives de plusieurs de nos grands fleuves, attestent leur amour pour le labourage et l'économie domestique. Plusieurs croisés, au retour de leurs expéditions lointaines, où ils avaient pris le goût des choses utiles, continuèrent pendant quelque temps ce que les Sarrazins avaient commencé. Ces améliorations toutefois n'ont été

que très-partielles et momentanées; et il nous reste à examiner comment, soulevant le manteau de plomb sous lequel il était enfoui au moyen âge, l'art agricole a passé successivement à l'état incomparablement plus prospère auquel il est parvenu de nos jours; et comment, depuis un certain temps, il est de nouveau resté stationnaire. Il m'a paru, après avoir bien réfléchi sur la première question, que cet événement heureux, qui a changé la face de l'Europe, devait spécialement être attribué à l'action insensible, mais continuée des trois choses suivantes, savoir : 1°. à la préférence donnée au froment sur les autres grains; 2°. au passage des moines de l'état d'ermites à celui de vie conventuelle; 3°. enfin, à l'érection des villes et bourgs en communes.

Le froment. L'on peut dire que depuis plus d'un siècle, les peuples de l'Europe, les plus accoutumés à l'orge et au seigle, se sont insensiblement dirigés vers le froment, qu'on s'efforce de multiplier partout, même dans les lieux où il ne convient pas. J'ai pu observer cette marche progressive dans les montagnes de la Savoie, où, durant mon enfance, pauvres et riches ne mangeaient que du pain de seigle ou d'orge, et où l'usage du froment était déjà répandu partout,

lorsque je fus parvenu à l'âge de vingt-cinq ans. C'est qu'effectivement le froment est le blé par excellence, celui qui donne le meilleur pain, qui permet de faire avec sa farine toutes sortes de pâtes, qui n'a ni le goût âpre de l'hordaine de l'orge, ni cette acidité du pain de seigle, qui donne bien souvent des ardeurs d'estomac; celui enfin, qui, sous un petit volume, donne le plus de nourriture, favorise le moins la diarrhée et les ventosités; qui, par conséquent, conserve le plus long-temps les forces après le repas. Mais observez que, de toutes les céréales, le froment est la plus délicate, celle dont la culture exige le plus de choix dans le terrain, le plus de labours préparatoires, d'engrais, de sarclages et des saisons propices; que c'est le grain qui demande le plus d'activité, et des hommes prévoyans, soigneux, laborieux, ayant des ressources d'ailleurs pour des avances indispensables. Si donc notre délicatesse et le raffinement de nos goûts nous ont fait supporter tous ces embarras, au point même de ne plus donner aux troupes soldées que du pain de pur froment; d'une autre part, cette culture suppose le développement d'une plus grande énergie de volonté, et une civilisation plus élevée que lorsqu'on se contentait de l'orge, lequel exige beaucoup moins de soins,

vient partout, et prospère sous toutes les températures.

Nous voyons, en effet, cette culture préférée dans tous les pays peu civilisés, et placés sous l'oppression. La Haute-Égypte, par exemple, la Nubie et l'Éthiopie ne cultivent presque que du *dourah*, quoique très-favorables au froment; et la presqu'île de l'Inde, toujours soumise aux superstitions des Bramines, malgré qu'elle ait des maîtres européens, a continué à donner la préférence au riz, espèce d'orge qui prospère beaucoup, et qui n'exige presque d'autre soin que d'être confiée à l'action de l'eau et du soleil. L'on a long-temps espéré que les nouveaux possesseurs de ces vastes contrées y auraient introduit, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, la religion, l'agriculture et les arts d'Europe, par où l'on eût prévenu ces terribles disettes, qui, de temps à autre, moissonnent dans l'Inde un nombre immense d'habitans; mais il paraît que la compagnie, plus occupée de ses intérêts que de ceux de ses sujets, a préféré, pour ne pas se donner des embarras gratuits, d'abonder dans leur sens, de leur laisser, avec leurs dieux et leurs sacrifices humains, l'habitude contractée de temps immémorial de peu travailler; de ne rien changer à cette nourriture

fade et qui coûte peu de peine, à ces vêtemens et à ces habitations obtenus à vil prix, et dont ils sont contens, plutôt que de faire une révolution qui eût changé ces mœurs et ces coutumes, et qui eût rendu les Indous beaucoup moins dociles. (Voyez, à ce sujet, la *Bibliothèque universelle*, cahier de décembre 1823, le numéro de mars 1824 et celui de juin même année, tomes 25 et 26.) J'ai admiré, au demeurant, combien toutes les aristocraties de tous les coins du monde se ressemblent, en lisant, dans le même recueil (tome 24, *Agriculture*, pag. 187 et suiv.), des éloges fastueux donnés au discours prononcé dans une réunion dite *économique*, tenue en 1823, par un très-riche fabricant qui emploie habituellement cinq à six mille ouvriers; lequel, après avoir annoncé à ceux-ci que le blé est de toutes les substances alimentaires la plus dispendieuse et la moins productive, leur conseille de se nourrir spécialement de pommes-de-terre, comme étant la subsistance la plus économique, la plus abondante, la plus salubre, surtout prise sous la forme d'une *polenta*, ou gruau de sa composition. Il vaut mieux sans doute accuser l'orateur d'ignorance, que d'avarice et de dureté; autrement l'on ne pourrait s'empêcher de remarquer,

qu'au soin qu'il se donne de réduire ses ouvriers à la moindre quantité possible de substances alibiles, il paraîtrait ajouter celui de diminuer leur énergie pour en faire autant de *parias*. Tout en convenant, en effet, que la pomme-de-terre est pour l'Europe d'une acquisition précieuse, d'une grande ressource dans les disettes, et qu'elle est toujours utile dans l'aménagement des bestiaux, il est impossible, maintenant que nous connaissons bien la quantité réelle de nourriture qu'offre un quintal de pommes-de-terre, et leurs effets sur l'économie animale, de continuer sur le même ton les louanges qu'on leur a données, sans faire preuve de défaut de critique, de discernement et de connaissances hygiéniques. Il est bon de ne pas laisser ignorer que les tubercules dont il s'agit sont originaires du Pérou, d'où ils furent transplantés dans la Caroline, puis en Irlande, puis en Angleterre, ensuite sur le continent; et que cette substance, très-inférieure au riz en quantités alibiles, formait la subsistance principale de cette nation faible et pusillanime, pour la soumission de laquelle *François Pizarre* n'eut besoin que de son audace. Or, si, comme on n'en saurait douter, le choix d'une bonne nourriture, en obligeant l'homme au travail, lui donne plus de forces et

augmente en lui le sentiment de sa propre dignité, il restera évident que la préférence qu'on donnerait à une plante de qualité inférieure, sous prétexte de diminution des frais de culture, ne serait pas une préférence raisonnée, et qu'elle n'aurait pour résultat que d'assimiler l'homme aux animaux, et de faire rétrograder les progrès de son activité. (Voyez mon article *Insalubrité*, dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*.)

Les moines. Tant que ces hommes pieux ne firent de leur existence présente qu'une préparation à une meilleure vie, il ne leur fallait, dans leur solitude, que des racines et autres alimens qui naissent sans aucun art; mais, dès qu'ils furent réunis sous un même toit, dès qu'ils s'adonnèrent aux défrichemens, dès qu'ils furent associés au pouvoir temporel, et qu'ils eurent pris rang dans le corps politique, ils contribuèrent puissamment à former de bons jardiniers, de bons vignerons et de bons agriculteurs, par les soins qu'ils prirent de naturaliser les meilleures espèces de céréales, les meilleurs légumes, les fruits les plus délicats et les meilleures vignes. La *Maison rustique* et le *Parfait Cuisinier* prirent naissance chez eux : chez eux, les châtelains et les chevaliers prirent le goût d'alimens moins grossiers, et

l'idée de cultiver dans leurs possessions les mêmes choses qu'ils avaient savourées dans les monastères. L'effet de ces nouveaux besoins fut d'étendre de plus en plus les rapports de bienveillance entre les serfs et les seigneurs; de la même manière que, quand se fit sentir le besoin de savoir lire et écrire, et de connaître quelques lois, les hommes nobles ne dédaignèrent plus de montrer des égards aux clercs roturiers. De nouvelles terres furent défrichées, de nouvelles forêts abattues; des fermes s'établirent, et le sort des cultivateurs s'améliora. C'est ainsi que le régime féodal lui-même devint un passage de la barbarie à la civilisation.

Communes affranchies. L'affranchissement, ou plutôt le rétablissement des anciennes décuries romaines, accordé dès le neuvième siècle à plusieurs villes, bourgs et bourgades en Italie, par les empereurs d'Allemagne, rois des Romains, plus tard, en France, par les premiers rois de la dynastie encore régnante, eut des effets encore plus prompts: le commerce et les arts lui durent leur restauration, et l'agriculture en profita; parce que, par l'union qui s'établit entre toutes les parties du monde connu, on put propager dans chacune d'elles, les productions des autres parties. Il est facile de concevoir qu'on ne s'ex-

posait pas aux travaux et aux dépenses qu'exige la culture de denrées précieuses, lorsqu'on avait à craindre qu'elles devinssent la proie d'un maître injuste et capricieux, ou d'une soldatesque brutale; mais lorsque les habitans affranchis, purent se lier par un serment *commun* (d'où le mot *communes*) de se défendre et de se protéger réciproquement, on vit se former autour de chaque ville ou bourg, des jardins et des vergers, et sur son territoire, s'élever des vignes et de riches moissons; existence nouvelle que cherchèrent à l'envi à se procurer tous les propriétaires de manoirs et de châteaux, qui servit singulièrement à adoucir les mœurs, à embellir et à assainir tous les lieux agrestes et sauvages, jusqu'alors difficiles à aborder.

Cette heureuse révolution, commencement des libertés du monde depuis le moyen âge, fut surtout favorisée en France par les successeurs de Louis VI, de Louis VII et de Philippe-Auguste. Il importait à la couronne d'abattre l'orgueil féroce de vassaux toujours insurgés contre elle, toujours dans l'attente d'une indépendance absolue, et combattant même pour cela dans les rangs des étrangers; et dans ce but il fallait qu'elle s'appuyât du secours des communes, comme il importait à celles-ci de ne recevoir la loi que du chef

suprême de l'État; appui réciproque qui sera toujours le fondement le plus solide de toute puissance légitime, l'effroi des usurpateurs, et le seul préservatif des guerres civiles! Les princes comprirent très-bien que la France, heureusement située pour la production des denrées de tous les sols et de toutes les températures, propre à nourrir une immense population, devait spécialement, sans négliger le commerce et les arts industriels, diriger son attention vers la prospérité de l'agriculture. L'amour de Henry IV pour les paysans, et les règlemens de *Sully*, prouvaient assez que la chose était ainsi. On vit émaner des conseils des rois, et de l'enceinte des parlemens, des déclarations et des édits tutélaires, tant pour la police rurale que pour celle des arts et métiers, dont l'accroissement suit naturellement celui de la prospérité des campagnes: de grandes routes et des canaux de navigation commencèrent à s'établir, et de nouvelles rivières furent rendues navigables: de toute part fut rendue sûre et facile la circulation commerciale tant des productions agricoles que de celles de l'industrie nationale et étrangère. L'on avait vu, durant plusieurs siècles, le commerce n'être protégé qu'en faveur du fisc, et les maîtres des châteaux, lui tendant

des pièges, se mettre en embuscade pour détrousser les passans : bientôt le trésor du prince fit cause commune avec celui du peuple, et des juges royaux, armés de la force publique, mirent les diverses communications à l'abri des brigands de toute espèce. Tels furent les grands moyens dont l'action insensible avait conduit tout ce qui se rapporte à l'art agricole, à un état de prospérité bien supérieur à ce que nous apprenons des anciens temps historiques ; il faut y joindre le goût que prirent successivement divers particuliers pour la connaissance des plantes, d'abord pour l'avancement de l'art de guérir, ensuite pour acclimater et propager dans leur canton les plantes des autres pays, utiles à l'alimentation, à la teinture et à d'autres arts ; puis, dans la vue de connaître toutes les espèces qui constituent la grande famille du règne végétal et ses rapports avec les deux autres règnes, ce qui créa la botanique. Ce moyen accessoire rendit des services à l'agriculture tant qu'il eut une application utile, et s'en sépara complètement dès qu'il devint, comme il l'est tout-à-fait aujourd'hui, un objet de luxe, de vanité, ou une science de nomenclature et de classifications. Nous n'en devons pas moins faire une mention honorable, par ordre chro-

nologique, des principaux auteurs en ce genre, qui, dans les temps reculés, ou plus rapprochés de nous, contribuèrent, par leurs recherches, à fournir aux médecins, aux arts et métiers, et à l'homme des champs, des plantes utiles. Nous ne connaissons avant notre ère que les livres d'Hippocrate, *de Herbis;* d'Aristote, *Historia plantarum;* de Théophraste, idem *Historia plantarum;* et, depuis l'ère actuelle, de Dioscoride, *Descriptiones plantarum*, imprimé en 1478; de Pline le naturaliste, lequel nous parle d'un médecin nommé *Antonius Castor*, qui avait eu l'idée de rassembler dans sa propriété toutes les plantes alors connues, dont on pouvait tirer parti dans l'art de guérir (*Historia naturalis, lib.* XXV, *cap.* 3, imprimé pour la première fois en 1468); de Corbichon, Français, auteur d'un livre intitulé *le Propriétaire*, imprimé en 1482; de Cuba, Allemand de nation; *Hortus sanitatis*, 1486; de Villanova, Espagnol, *de Virtutibus plantarum*, 1509. Le seizième siècle devint fécond en auteurs de ce genre : nous y distinguons Éric Cordus, à Erfurth; Nordesius, à Cassel; Gaspard de Gabrieli, à Padoue; Bernadino Roto, à Naples, 1555; mais surtout Belon, du Mans, qui publia, en 1553, après son voyage au Levant, le livre intitulé : *de Arboribus coni-*

feris; et, en 1558, celui intitulé : *Remontrances sur le défaut de labour et de culture des plantes, et de la connaissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir les arbres sauvages;* ouvrage dans lequel cet auteur émet le vœu de réunir sur le sol de la France, toutes les plantes étrangères qui peuvent s'acclimater parmi nous : Herrera, Espagnol, *de Agricultura*, 1557. Un grand nombre d'autres enfin, dont il serait superflu de donner ici la nomenclature, la plupart commentateurs de Dioscoride, Allemands, Espagnols, Italiens, Français, Suisses, Hollandais, Danois, Flamands, Portugais, rattachèrent l'étude qu'ils firent de la botanique à des sujets d'utilité pratique, durant ce siècle et le dix-septième, qui fut terminé par l'ouvrage remarquable et demeuré classique du plus illustre des auteurs en ce genre, De Tournefort, *Institutiones rei herbariæ*, 1695. Le dix-huitième, qui produisit le grand législateur de la science dont nous parlons, Linneus, dont les premiers écrits furent rendus publics en 1736, commença à isoler chaque branche de l'histoire naturelle des véritables besoins de l'homme : cependant l'agriculture française compta encore quelques savans parmi ses promoteurs : les pères *Plumier, Feuillée, Labat*, les deux *Duhamel*,

Olivier de Serres, le célèbre *de Buffon*, *Réaumur*, l'ex-intendant *Poivre*, l'abbé *Rosier*, *Malesherbes*, *André Thouin*, M. *Tessier*, etc.

La Grande-Bretagne est certainement une contrée qui donne beaucoup à louer, mais l'enthousiasme qu'excitent ses institutions ne doit pas aller jusqu'à nous rendre injustes envers les autres pays et le nôtre propre. Je lis dans plusieurs ouvrages récens, que c'est là où l'agriculture a été en vigueur de meilleure heure, et où elle a fait les progrès les plus rapides; et c'est précisément tout le contraire. Indépendamment de l'histoire des maladies qui ont régné successivement dans ce royaume, faite par le docteur Blane et autres savans médecins de l'Angleterre, qu'ils ont attribuées au défaut de végétaux, de linge pour la propreté, et à la quantité de marais dont ses plaines étaient recouvertes, nous apprenons des recherches de *Hume* et de Beckmann, que ce ne fut qu'à la fin du règne de Henri VIII que l'Angleterre produisit les salades, les carottes, les navets et autres racines comestibles, qu'on fit venir de Flandre et de Hollande. Le chou-fleur y vint encore plus tard, sur la fin du dix-septième siècle, et de la même source. L'on peut donc dire que la Flandre et la Hollande ont à cet égard la

priorité, et peuvent encore servir de modèles. La nécessité était un grand stimulant aux sujets révoltés de Philippe II, pour tirer parti de leurs marais et s'enrichir de leur culture. L'histoire de la botanique n'est pas plus favorable à cette priorité qu'on voudrait accorder à l'Angleterre : les auteurs anglais, en ce genre, sont aux auteurs français comme un est à cent. D'abord il faut arriver à la fin du seizième siècle pour en trouver, et mes recherches comparatives sur ce point ne m'ont fourni que ce qui suit : *Gerarde*, Anglais, *Historia generalis plantarum*, 1597; *Morison*, Écossais, *Historia plantarum universalis*, 1655; *Josselin*, Anglais, *New-England rarities*, 1672; *Petiver*, Anglais, *Museum Cazophylacium*, *Ptherigraphia herbarium britannicarum*, 1675; *Sibbold*, Écossais, *Scotia illustrata*, 1684; l'illustre *Ray*, Anglais, qui a terminé le dix-septième siècle, *Methodus naturalis plantarum*, *Historia generalis plantarum*, *Sinopsis Stirp.*, 1704. Depuis lors, sans doute, l'Angleterre a eu ses Linneus et ses de Buffon; la prospérité de son agriculture a été en augmentant. Après avoir manqué de salades pour les noces de ses reines, elle présente aujourd'hui une société d'horticulture dont les jardins étalent tout ce que le luxe peut offrir de

plus raffiné à la vue, au goût et à l'odorat; et l'on se croit transporté dans un véritable Élysée quand on est au jardin de Kew, au milieu de toutes les plantes des Indes et de la Chine ; mais ces richesses actuelles ne font rien pour ce qui regarde le passé; elles ne sont d'ailleurs que du luxe dont ne peuvent profiter que quelques heureux. L'homme sage, qui a visité ces jardins, comme leur émule, celui de *Fromont*, près de Paris, est loin d'en emporter l'idée d'une grande prospérité agricole; idée qui lui naîtrait plutôt après avoir examiné à Roville (Meurthe) la ferme de M. *Mathieu de Dombale*, si cette ferme modèle avait en France un grand nombre d'analogues.

Tous les yeux étaient donc tournés vers les améliorations de la culture des terres et du commerce intérieur; l'on était content, et l'on ne pensait pas à un autre mieux, lorsque tout à coup survint un grand événement qui changea toutes les idées d'économie politique ; je veux dire la découverte de l'Amérique. L'attention se dirigea dès-lors vers ces régions lointaines, vers la possibilité d'y envoyer des colonies pour la surverse de la population, lesquelles enverraient à leurs métropoles toutes les productions rares et précieuses de ces nouveaux pays, et rece-

vraient en échange les denrées d'Europe et les divers objets manufacturiers, qu'il était rigoureusement prohibé de faire produire dans les colonies. Ce calcul était assez beau, mais il était malheureusement écrit sur du sable. Cependant, de toutes parts, on sacrifia des sommes immenses pour des armemens, pour l'achat des nègres, et pour les premiers fonds des établissemens d'outre-mer, destinés à la culture du sucre, du café, du coton et de l'indigo. On assure que ces premières sommes montèrent, pour la France seule, à plus de deux milliards; dès-lors, chaque métropole dût entretenir, pour la conservation de ses colonies, une marine qui, d'après ce qui a été dit à la chambre des députés, coûte à la France une somme annuelle de 68 millions, nonobstant que le nombre des colonies de cette puissance ait beaucoup diminué. Tous les capitaux furent donc portés vers la circonférence, à dessein de favoriser le commerce maritime, et les provinces centrales de chaque État et colonies commencèrent à être négligées. Tous les entretiens ne roulèrent plus que sur les moyens d'amasser de l'or avec rapidité, et de le soustraire des mains de l'étranger; sur l'éclat que répandait l'arrivée de gros vaisseaux chargés de riches cargaisons; sur l'importance

des ports de mer et des villes où se faisaient beaucoup d'affaires. Le nom de quelques millionnaires retentissait de bouche en bouche à la cour, à la ville, et dans les campagnes; et tout le monde allait se grouper autour de ces élus de la fortune, sans s'apercevoir que le corps de la nation ne profitait pas de ces bénéfices, et qu'à proportion que les principales villes de commerce s'enrichissaient, les parties intérieures de l'État se dégarnissaient, s'appauvrissaient.

D'après cette idée, généralement admise dès-lors, que le gros commerce, le commerce extérieur est tout, et que l'industrie n'est profitable qu'autant que ses profits sont exportés, force fut à chaque nation, pour prévenir tout commerce interlope avec ses colonies, d'entrer en concurrence avec ses rivales dans la fabrication des marchandises de mode ou de débit. Cette nécessité fut très-bien sentie en France par le ministre *Colbert*, qu'on regarde comme le créateur des manufactures, des arts et de l'industrie dans ce royaume, lesquels par conséquent, avaient déjà fait d'assez grands progrès sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI; mais, comme il est d'usage surtout dans ce pays, l'on passa dès-lors à un autre extrême, au

lieu de marier habilement les deux systèmes. Ce qui avait été commencé sous *Sully*, fut abandonné ; on ne crut plus au bonheur loin de l'industrie manufacturière ; l'agriculture fut condamnée à rester ignorante, et les paysans à rester, dans l'opinion publique, bien au dessous des ouvriers et des artisans. *Montesquieu*, lui-même, s'est montré imprégné de cette erreur dans tout son ouvrage, malgré qu'il fût forcé d'avouer que les vertus publiques résidaient spécialement dans les campagnes, et il a singulièrement contribué à la propager : « Le peuple, » dit-il, qui possède le plus de ces effets mobiliers » de l'univers, (le produit de l'industrie manufacturière, les lettres-de-change, et les marchandises) est le plus riche; il peut se trouver un pays si malheureux, qu'il sera privé des » effets des autres pays, et même encore de presque tous les siens ; les propriétaires des fonds » de terre n'y seront que les colons des étrangers. (*Esprit des lois*, liv. XI, chap. XXI.) » A dire vrai, l'auteur, à ce qu'il me paraît, a eu particulièrement en vue de comparer la Pologne à l'Angleterre ; mais ses maximes n'en ont pas moins reçu une extension générale, et sont devenues le point d'appui de tous ceux qui, depuis lui, ont écrit et parlé sur l'économie politique.

Dès-lors, les terres commencèrent à diminuer de valeur, elles furent désertées par les grands propriétaires, et l'agriculture cessa d'être protégée. On discontinua de dessécher les marais, de défricher les bruyères, les terrains incultes et caillouteux. Les provinces qui avaient connu la nécessité des fourrages pour avoir des bestiaux et des engrais, et celle des assolemens réguliers pour obtenir des récoltes pures et annuelles, continuèrent sur le même pied; mais celles qui n'avaient pas encore reçu d'impulsion, conservèrent leurs jachères mortes, leur misère et leur stérilité. J'ai pu vérifier de mes propres yeux, dans l'automne de 1824, la vérité du tableau ci-après de l'état de l'agriculture du département de la Loire, état qui est commun à plusieurs autres départemens. « La culture du départe-
» ment de la Loire présente un tableau peu sa-
» tisfaisant. Il n'est que trop vrai de dire que ce
» premier des arts y est encore dans l'enfance.
» Assolemens vicieux, mauvais instrumens ara-
» toires, race d'animaux dégénérés, construc-
» tions malsaines, absence totale de fourrages
» artificiels, négligence absolue des moyens
» d'augmenter les prairies naturelles; abandon
» d'une multitude de rivières et de ruisseaux
» qui portent leurs eaux à la Loire, sans que

» presque nulle part on prenne la peine de leur
» faire payer un tribut par l'irrigation; telles
» sont les causes qui repoussent l'abondance
» d'une terre d'ailleurs fertile. Les vignes, qui
» sont l'une des plus grandes richesses du dé-
» partement par l'exportation considérable des
» vins du Rouannais, pourraient, à la rigueur,
» être exceptées; mais elles sont moins bien
» cultivées que celles du Mâconais et du
» Beaujolais, dont elles sont voisines : on ne
» recherche ici que la quantité et la couleur
» foncée du vin, et non la qualité. La plaine
» de Rouane et toutes les montagnes ont ce-
» pendant fait quelques progrès en agriculture.
» (*Statistique du département de la Loire*.
» Montbrison, 1810, pag. 229.) »

Un changement total était en même temps opéré dans les goûts, les besoins, les mœurs et l'esprit des peuples : les gouvernemens et le commerce eurent intérêt à vanter les bons effets du tabac, du thé, du sucre, du café et du chocolat : on ne se contenta plus des choses nécesaires, mais il fallut du superflu. Il devint du bon ton de porter des habits plus fins; d'user de mousselines, indiennes, percales, madras etc., d'abord fabriqués uniquement dans les deux Indes : l'Europe ne put plus se suffire

à elle-même, et son sort se trouva lié à celui de l'Amérique, qui prit insensiblement, par les nouveaux besoins qu'elle avait fait naître, le dessus sur l'Europe, dont les productions lui devinrent de jour en jour moins indispensables. Le blé cessa donc d'être ce qu'il avait été, la mesure unique et la plus constante de la valeur du numéraire, et l'on put dire pour la première fois, comme je l'entends à chaque instant répéter à mes oreilles : « que ce n'est point de leur » utilité, ou de leur nécessité, qu'on peut dé» duire le véritable prix des choses, mais que ce » prix varie en raison de leur plus ou moins » exclusive possession. » (*Considération sur l'industrie et la législation, sous le rapport de leur influence sur la richesse des États*, par L. *Say*, 1822.) Le blé, quoique nécessaire, cessa donc d'être apprécié, parce qu'il est commun, et de là l'espèce de dédain pour le sol et les hommes qui le produisent, excepté lorsqu'il est accaparé pour les cas de disette. La révolution française trouva l'opinion publique dans ces dispositions ; mais comme la guerre maritime rétablit pour plusieurs années l'intervalle qui sépare les deux mondes, elle eut d'abord quelque influence sur l'agriculture et le commerce intérieur : la vente par fractions des

biens de terre dits *nationaux*, dans les départemens où elle eut lieu, créa un grand nombre de propriétaires qui donnèrent la vie à de grands domaines auparavant négligés. Privés des denrées d'outre-mer les français s'attachèrent à les chercher et à les trouver dans les productions de leur sol; une activité générale remua toutes les paresses et toutes les indolences, fit sortir des ornières de la routine, et essayer des opérations nouvelles qu'on aurait rejetées dans un temps plus calme, parce que c'était des innovations; des hommes ardens pour le bien, sortirent de toutes parts, et furent écoutés de leurs concitoyens, parce qu'ils avaient des intentions pures et désintéressées. Il est resté plusieurs monumens utiles de leurs inspirations; et véritablement, dans quelques contrées de la France, abandonnées auparavant à de vieilles coutumes, l'agriculture avait fait, en peu d'années, des progrès réels. (Voyez à ce sujet un bon ouvrage intitulé : *Essai sur l'agriculture du département du Jura*, par M. le docteur S. *Guyétant*, Lons-le-Saulnier, 1822.) Et il est digne de remarque que ce fut plutôt dans les pays de montagnes que dans ceux de plaines, que se firent ces améliorations. Mais, outre que des vues aussi salutaires ne se soutinrent pas long-temps, les

efforts faits de toutes parts pour obtenir un mieux être, ayant été laissés sans direction, et exécutés au milieu de l'anarchie, il en résulta beaucoup plus de mal que de bien : chacun voulut exiger de son champ toutes les productions les plus disparates avec la nature de son sol et celle du climat; les lois de police rurale, ayant été renversées, on ne se fit pas scrupule de dérober dans le champ du voisin, ce qui dégoûta celui-ci de le cultiver. Au lieu d'enlever aux ronces et aux marécages des terrains plats, non cultivés, et dont la profondeur du fond aurait assuré pour toujours de riches guérets, on coupa les forêts, et on défricha sur leurs plans inclinés des terres de peu de profondeur. J'ai vu nombre de valets de fermes aux gages de 4 à 500 fr., préférant l'indépendance à une existence assurée, se marier, bâtir sur le penchant des montagnes ou des collines, autrefois boisées, une chaumière de boue, pour eux, leur vache et leur chèvre, et cultivant tout autour de l'orge et des pommes-de-terre; il en est sorti une très-nombreuse population; mais les pluies et les orages n'ont pas tardé à entraîner ce peu de terre; les pâturages communaux, qui servaient de ressource à la vache du pauvre homme, ont été vendus, et la vaine pâture a été interdite par la plupart des

propriétaires : voilà donc une population misérable. On eût espéré au retour de la paix et de ces princes légitimes, dont les ancêtres ont si souvent fait le bonheur du peuple, qu'on s'occuperait bientôt à panser plusieurs de ces plaies; mais les contestations des différens partis en ont décidé jusqu'ici autrement, et l'agriculture attend encore, en France, une législation qui l'empêche du moins de ne pas faire des pas rétrogrades. Chose digne de remarque et que ne saurait débrouiller les gens des villes, qui ne fréquentent pas les campagnes, et qui se contentent d'être les échos du journal qu'ils lisent, du parti qu'ils suivent, ou de leur cotterie, tandis que les uns avancent publiquement que tout est bien, et que l'agriculture est prospère; d'autres crient que tout est en souffrance, et que les campagnes sont loin de prospérer ! Il y a certainement de part et d'autre de l'exagération; et, en voulant écrire sur ce sujet, je devais m'informer du véritable état des choses.

Je ne disconviens pas que les cultivateurs de profession sont, en général, mécontens, de même que ceux qui se livrent aux spéculations commerciales, autre classe que j'examinerai séparément. Toutefois, il est indubitable qu'en totalité les terres sont mieux cultivées, et que,

depuis plusieurs années, elles donnent abondamment le nécessaire; mais le cultivateur se plaint de ne pas assez profiter de la vente de ses denrées qui sont à un trop bas prix, et de devoir employer à payer en impôts de tout genre tout ce qui reste après avoir soldé les frais de culture, et ces plaintes sont en partie fondées, et en partie ne le sont pas. Il y a long-temps qu'on se plaint, et on se plaindra toujours, ce qui ne suffit pas pour avoir raison : l'on voudrait que l'administration publique changeât des rochers et des sols stériles de leur nature en terres fertiles, et autres choses impossibles; mais ce qui serait possible de sa part, et sur quoi nous reviendrons plus en détail, serait de faire sonder toutes les terres en friche, et de favoriser la culture de celles qui seraient reconnues de bonne qualité; d'atteindre les fortunes en portefeuille et sur le grand-livre pour diminuer les charges de ceux dont le pain est le fruit de leur sueur journalière; de ne pas permettre à certaines matières brutes étrangères de chasser entièrement des différens ateliers les productions du sol français; de diriger les diverses opérations agricoles, de manière à ce qu'elles ne s'étouffent pas réciproquement; de donner aux peuples un bon code rural qui

rende à chaque canton la célébrité dont jouissaient ses produits territoriaux, qui protége l'industrie agricole, et qui assigne les limites des droits de chacune de ses branches.

Quant au bas prix des denrées dont se plaignent les cultivateurs, et au défaut du gain suffisant pour leurs besoins journaliers, nous répondrons, 1°. que ce prix n'est pas inférieur à celui qu'elles avaient avant la révolution, où cependant l'on ne s'en plaignait pas; qu'en Alsace, par exemple, d'après les mercuriales anciennes et modernes, le taux moyen de l'hectolitre du blé-froment a toujours été de 13 à 15 francs; que si l'on met ensemble la taille, la capitation, la dîme, les droits de rachat, de vente, et autres droits seigneuriaux, pour les balancer avec les impôts actuels, il n'y aura pas une grande différence; tandis que pourtant la plupart des paysans sont mieux logés, mieux nourris et mieux vêtus; qu'on s'est accoutumé à de gros profits dans les temps de guerre et de disettes temporaires, de manière qu'on a de la peine maintenant à rentrer dans l'état de tempérance que les sociétés humaines doivent avoir; et qu'on oublie que l'empire français, ayant étendu, il y a peu d'années, sa domination bien au-delà de ses limites actuelles, avait aussi

porté son activité dans tous les pays voisins, qui ont appris, par l'amélioration de leur agriculture, à se passer de la France, en sorte que les diverses denrées ont repris d'elles-mêmes leur valeur naturelle, et nous donnent ainsi la leçon de savoir borner nos désirs. 2°. J'ai souvent demandé à des cultivateurs qui se plaignaient : Le nécessaire vous manque-t-il? — Oui et non, m'ont-ils répondu. En d'autres termes, beaucoup de choses superflues leur sont devenues nécessaires, et le nécessaire d'autrefois est compté pour rien maintenant. En effet, comme je l'ai dit en commençant ce livre, la pauvreté et la richesse sont des choses très-relatives, et il en est de même du nécessaire des gens de peine. Le journalier vit de riz dans l'Indoustan, de pommes-de-terre en Irlande, de pain et de viande en Angleterre; de pain, de choucroûte, de lard et de pommes de-terre en Alsace, etc. Ici, il travaille nu-pieds; là, il aurait honte de n'être pas chaussé et bien vêtu; le vin est regardé comme nécessaire dans quelques parties de la France et de l'Espagne, la bière en Alsace, le cidre en Normandie, etc. Ce sont là des exemples de choses nécessaires, et l'on a raison de se plaindre lorsqu'on ne les obtient pas en travaillant. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit;

On s'est familiarisé dans les campagnes comme dans les villes avec les denrées coloniales, avec le luxe des tables et des habits, avec ce qui n'est plus le produit du sol que l'on cultive, et c'est ce que le paysan, comme l'ouvrier, appelle maintenant son nécessaire; il joue, il a des maîtresses comme les gens des villes; ni lui, ni sa femme n'économisent plus; chaque village un peu considérable a plus de cafés que n'en avaient les villes de moyenne grandeur il y a trente ans; les agriculteurs les remplissent, tandis que chaque fermière goûte avec ses voisines. Or, sont-ce là des choses qu'on peut demander, et ne trouvera-t-on pas dans leur usage, devenu trop commun, la véritable cause de la pauvreté des campagnes?

CHAPITRE IX.

De la nature des règlemens, et des opérations qui feraient prospérer l'agriculture.

Je n'ai jamais été empirique, ni dans la médecine, ni dans les sciences physiques et morales que j'ai cultivées; par conséquent, je repousserai de toutes mes forces l'affreux principe que j'entends chuchoter à mes oreilles par des hommes ignares et imprévoyans, savoir: « qu'il ne faut cultiver qu'en raison des besoins; qu'il n'est pas utile qu'il y ait des denrées en abondance, et qu'elles soient à bon marché; que le peuple, pour être soumis, doit payer le pain cher, » et que les ouvriers en travaillent davantage. Déjà Adam Smith avait réfuté cette proposition, aussi ancienne que l'avarice et l'égoïsme; et, après avoir établi que le prix du blé et des autres denrées de première nécessité règle celui

des marchandises, il avait fait voir, par des exemples pris en France et en Angleterre, que dans les années de disette les ouvriers faisaient moins de travail et gagnaient beaucoup moins; que lorsque les denrées sont chères, chacun se restreint sur leur consommation, sur les objets d'habillement et autres dont on peut se passer à la rigueur, ce qui diminue la quantité de travail, en même temps que le débit des diverses denrées; qu'au contraire, au retour de l'abondance, l'ouvrier se trouvant plus assuré de nourrir sa famille, parce qu'il y a plus de gens en état de le faire travailler et d'acheter les différens produits du commerce et de l'industrie, il consomme lui-même davantage des productions de l'agriculture; qu'ainsi, la science de rendre une population heureuse et tranquille, n'est pas de l'affamer, mais de faire en sorte de faire consommer les produits de l'industrie par des paysans qui soient à l'aise, tandis que les artisans et les ouvriers des fabriques consomment, à leur tour, ceux de l'agriculture augmentée. Ces vérités sont de tous les temps; beaucoup de villes anciennes ont disparu, dont nous retrouvons les ruines en défrichant les forêts séculaires qui leur ont succédé. Beaucoup de villes modernes ont commencé par une ferme, la cabane d'un pê-

cheur, d'un berger, d'un braconnier, d'un contrebandier : les premières ont dû leur ruine au raisonnement absurde et tyrannique que j'ai signalé ; et les secondes, à l'accroissement successif des deux sources vitales que je viens d'indiquer.

Si l'empirisme tue la raison et le sentiment, les fausses théories et les suppositions de cabinet ne sont pas moins nuisibles à l'exécution des choses utiles, parce qu'étant inapplicables dans la pratique, elles laissent dans l'indécision les têtes faibles, quand on leur expose ce qui est réellement une vérité ; je vais en donner un exemple : Vu la dépréciation des biens-fonds et les plaintes des agriculteurs, dont j'ai parlé au chapitre précédent, l'on a beaucoup écrit sur la nécessité d'assurer à ceux-ci un prix qui suffise à encourager leurs efforts, et l'on a supposé qu'un certain prix du blé serait tout aussi encourageant pour eux qu'un autre prix. L'un de ces écrivains, *Ricardo*, a, en conséquence, défini ce prix suffisant du blé, celui auquel cette denrée peut être produite, en payant toutes les charges, y compris la rente, et en laissant au fermier un profit honnête de son capital ; et cet avantage doit être obtenu à mesure que la population augmente, et que les restrictions sur l'importation des blés étrangers

forcent à défricher les mauvais terrains. Mais, a-t-on objecté, la population de la France a beaucoup augmenté, et cependant son agriculture est dans la gêne; donc votre proposition est fausse; donc, non-seulement vous ne devez pas défricher de nouveaux terrains, mais vous devez conserver dans les grands domaines la jachère morte, et renoncer à multiplier les assolemens réguliers qui, en augmentant la masse des produits de la terre sur vos marchés, tendraient encore à en avilir le prix.

C'est que, dans le système du monde moral, tout est lié, et que vous commettrez toujours des fautes tant que vos vues seront bornées à une seule partie. Il ne suffit pas de parler de population, mais il faut une bonne population, telle que serait celle, par les élémens de laquelle j'ai dû commencer cet ouvrage. Une mauvaise population dévaste tout et n'achète rien; une bonne population est l'âme de l'État, ou plutôt elle est elle-même l'État. Or, la population dont la France s'est accrue depuis la révolution est en grande partie de la première espèce, née des causes que j'ai déjà assignées, et d'autres dont il sera question successivement. Cependant, bonne ou mauvaise, elle existe; quoique vous fassiez, elle ne diminuera pas, mais plutôt elle

augmentera, et il faut bien la nourrir; mais il faut le faire en la faisant travailler, en la rendant meilleure; et je ne vois pas d'autre moyen que de l'employer à des défrichemens de terrains médiocres, enlevés, non aux forêts qu'il faut repeupler, mais à la stérilité, à l'insalubrité et à l'incurie. Cela sera loin sans doute de faire enchérir le blé, mais d'abord il faut obéir à la loi de la nécessité; ensuite je dirai que ce n'est pas seulement le haut prix de cette denrée qui puisse mettre à l'aise les cultivateurs; et qu'enfin, de l'ordre et de l'harmonie il ne peut jamais naître qu'une série de biens dont la succession est incalculable.

La plus grande partie de l'Angleterre était autrefois en friche et couverte de bruyères, et l'on peut dire que le dixième de ce royaume est défriché depuis quarante ans, opération à laquelle ont beaucoup contribué les documens d'*Arthur Young*, qui avait porté le bénéfice du défrichement des landes au 15 pour 100. Ce bénéfice était vraisemblablement exagéré; cependant cela n'a pas empêché la continuation de ces entreprises chez une nation aussi spéculative, la plus industrieuse et la plus commerçante du monde, ce qui est une preuve suffisante des grands profits qu'elles n'ont cessé de procurer

aux Anglais. Les dépenses en ont été en grande partie supportées par des capitalistes qui se réunissent pour mettre en valeur d'immenses étendues de terrains qu'ils revendent ensuite; et il est résulté, assure-t-on, de ce nouveau genre de spéculation, outre une quantité de subsistances, une augmentation de population de cinq millions d'hommes pour la vieille Angleterre. Plus tard, ces spéculations, tant de bienfaisance que d'intérêt privé, ont été exécutées par d'autres nations, mais avec plus de générosité. *Robert Owen*, de New-Lanark, avait conçu l'idée de colonies intérieures pour les pauvres, ou de création de villages, où ils seraient mis à portée de subsister de leur travail et de leur industrie, à l'instar des anciens établissemens des jésuites au Paraguay, ou de ceux des frères Moraves. Dans une lettre à M. le professeur *Pictet*, de Genève, du 19 décembre 1822, M. *William Allen*, de la Société des Amis, renouvelle les mêmes vues, et propose la formation de villages dont les premiers fonds de fondation seraient fournis par la bienfaisance, et formeraient un capital divisé en actions qui porteraient un certain intérêt. Ce projet a été réalisé depuis sept ans par les sociétés de bienfaisance du royaume des Pays-Bas: d'abord par celle de la division

septentrionale (la Hollande), qui a fondé à *Loyderser* plusieurs colonies où se trouvent établis plus de deux mille indigens, occupés à défricher des bruyères jusqu'alors incultes, et qui non-seulement fournissent à la nourriture de la population, mais encore produisent annuellement un revenu excédant employé à rembourser le capital avancé. La marche progressive de ce remboursement était telle, d'après ce qu'on affirmait il y a deux ans, qu'on avait la perspective raisonnable, sauf accident (et ces accidens, les inondations de l'année 1824 ne les ont que trop multipliés), de le voir achevé dans le terme de seize ans. Le même plan a été suivi ensuite, dès l'année 1823, par la Société de la division du Midi, ayant à sa tête S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, laquelle compte déjà plus de treize mille souscripteurs pour la formation de semblables colonies agricoles. Des établissemens analogues n'ont pas moins été fondés en Allemagne, et commencent à prospérer. (Voyez, pour de plus amples détails, la *Bibliothèque universelle*, tomes 16, 17, 21 et 23; et le journal *le Philantrope*, de Bruxelles, années 1820 et 1821.)

Voilà les exemples à imiter en France, si l'on veut copier utilement les nations étrangères !

On assure qu'il existe encore dans son étendue plus de cent cinquante mille arpens métriques de marais, dont le desséchement, en assainissant plusieurs villes, bourgs et villages, augmenterait considérablement la quantité des subsistances. Il ne reste pas moins, tant dans les provinces intérieures du royaume que sur ses côtes, d'immenses bruyères et terrains incultes sur d'assez bons fonds, condamnés à l'infertilité par le manque de bras et le défaut d'avances. C'est à ces défrichemens et à ces cultures que je voudrais voir employée la population pauvre, là je voudrais voir s'élever de nouveaux villages qui animeraient ces pays déserts, et qui dissémineraient cette population trop agglomérée dans les cantons qui ont de l'aisance, sans aucun profit pour l'avancement de leur agriculture. Voici un calcul fait par un homme de bien, dans le dessein de solliciter en France la formation des mêmes compagnies d'exploitations agricoles qui se trouvent en Angleterre. « Supposons, dit-il, le prix » d'acquisition de six cents arpens de bruyères » à 30,000 francs, 3,600 francs pour les couper » et brûler, 60,000 francs pour bâtimens d'a- » griculture, 24,000 francs pour frais de se- » mences, labours et recettes sur les brûlés, » lesquels servent d'engrais, et la somme avan-

» cée sera de 117,600 francs. Or, chaque arpent » pouvant donner cinq setiers de froment, le- » quel réussit très-bien sur les brûlés, ayant » une valeur de 20 francs, les six cents arpens » pourraient produire, dès la seconde année, » une valeur réelle de 12,000 francs, et suc- » cessivement pendant plusieurs années, sans » compter l'amélioration des fonds de terre. » (*Réflexions sur l'état agricole et commer-* » *cial des provinces centrales de la France*, » par M. le vicomte d'Harcourt, Paris, 1822, » pag. 127 et suiv.) » J'ignore jusqu'à quel point un calcul aussi avantageux, et qui s'étendrait aux marais et aux sols couverts de cailloux, pourrait déterminer ceux qui ont l'expérience de ces sortes de choses : nous n'avons jusqu'ici, en France, que l'exemple des compagnies dites *des bandes noires*, et de celles actuelles, très-multipliées, dites *des assurances*, pour tout ce qui est éventuel; mais comme il s'agit d'un problême politique, de la solution duquel doit résulter la subsistance et l'amélioration morale d'un grand nombre d'hommes, il est de toute évidence que la première impulsion appartient au gouvernement; que lui seul peut commencer, en grand, une opération, qui ne manquerait pas d'être secondée, en y consacrant une partie des fonds destinés à

d'autres emplois moins utiles et plus hasardeux. L'histoire nous apprend qu'après ses longues guerres, le grand Frédéric de Prusse tira des millions de ses coffres pour rétablir la Marche de Brandebourg, et y faire fleurir l'agriculture et les arts, ce à quoi il réussit parfaitement. Or, ce qu'a pu faire un petit royaume peu opulent, sans colonies extérieures et presque sans commerce, le gouvernement éclairé d'une grande nation, signalée par sa force et sa puissance, ne le ferait-il pas avec encore plus de succès et de facilité?

Examinons maintenant les améliorations à faire à ce qui existe déjà; montrons la direction à donner à la pensée de l'agriculteur, dans son intérêt même, pour que, n'y ayant pas dans tous les marchés un trop plein des mêmes marchandises agricoles, il puisse s'en débarrasser avec plus d'avantage; pour que chaque canton conservant ses productions de choix, elles reprennent dans le commerce la supériorité que plusieurs siècles leur avaient donnée, et que l'avidité et l'égoïsme leur ont fait perdre de nos jours! Essayons de replacer les campagnes sous l'égide tutélaire des lois, et de leur rendre ce charme qui y attirait autrefois les grands propriétaires, maintenant enchaînés dans les capi-

tales : et d'abord, partant de l'observation que j'ai déjà faite, qu'il y a chez nous défaut d'équilibre dans la protection accordée, tant par l'opinion que par l'administration publique, à l'agriculture, qu'on appelle cependant toujours *la mère nourricière de la nation*, je commencerai par un point fondamental, qui serait l'établissement, près de chaque préfecture, d'*un conseil d'agriculture et d'économie rurale*, comme il y en a un du commerce, des manufactures et des colonies; conseil dirigeant et protecteur des campagnes, tant en ce qui concerne leur matériel que pour le rétablissement des mœurs et des vertus publiques; conseil qui eût assez d'autorité pour que sa voix pût être écoutée du gouvernement, et surmonter les entraves que pourraient opposer à ses vues les fonctionnaires locaux. Ce conseil, que je composerais de cinq membres, si j'en étais le maître, pourrait être pris dans les sociétés d'agriculture de chaque département, compagnies qui ont été jusqu'ici assez peu utiles. Indépendamment des articles suivans, qui seraient le sujet de leurs investigations journalières, les membres de cette institution pourraient encore être à la tête de l'exploitation de fermes-modèles et d'écoles d'agriculture, dont la création est désirée depuis long-temps par tous les bons esprits.

Les sujets d'investigation journalière des conseils spéciaux d'agriculture, devraient être, selon moi, 1°. *de concourir à la rédaction d'un bon code rural*, qui embrasserait tout ce qui concerne tant le personnel que le matériel de l'art agricole; qui protégerait l'homme des champs en veillant sur la construction de son habitation, sur sa nourriture, ses besoins et ses vêtemens; qui préviendrait les vols de campagne, devenus si communs, dont l'impunité démoralise les paysans, et dégoûte les citadins de faire des dépenses pour fertiliser et embellir les fonds de terre; qui soumettrait le choix des cultures, d'après les besoins réciproques des provinces, à l'expérience et au discernement des gens experts; qui règlerait les époques des récoltes, et veillerait à leur conservation contre les insectes, les animaux de proie et les maladies des plantes, etc., etc. Il y a plus de vingt-cinq ans que j'ai répondu à des questions qui m'avaient été envoyées, comme à tant d'autres, pour la confection de ce code, dont on ne parle plus, ce qui prouve la difficulté de son exécution, laquelle provient sans doute beaucoup de la grande diversité des sites, des sols, des climats et des besoins. Peut-être conviendrait-il qu'il y en eût un pour chaque grande division de la France, discuté et adopté ensuite,

chacun séparément, par les pouvoirs législatifs; or, les conseils d'agriculture que je propose seraient d'un grand secours pour parvenir à cette fin.

2°. *De déterminer les cultures à préférer dans chaque sol et chaque climat*, tant pour les récoltes principales que pour celles d'assolement, de manière qu'il n'y ait rien de trop, et que tout se trouve de bonne qualité. Ainsi, par exemple, la betterave qu'on cultiverait pour en extraire le sucre, dont j'ai vu une belle fabrique à Arras, serait cultivée à pure perte dans ce dessein, dans les régions méridionales de la France, d'après mon expérience, tandis qu'elle réussit très-bien dans les parties occidentales et septentrionales. Il en est de même de la pomme-de-terre, comme matière fermentescible; du tabac, du houblon, des plantes tinctoriales, de certains fruits de luxe, etc., qui, tous, réussissent dans de certains cantons et ne réussissent pas dans d'autres, quoique pourtant, contre la maxime ancienne, *non omnis fert omnia tellus*, l'on veuille tout entreprendre et tout avoir, première origine des dépréciations.

3°. *De régler, dans l'intérêt de la multiplication et des produits commerciaux des bestiaux*, l'étendue des prairies naturelles ou arti-

ficielles, d'après les besoins et l'industrie des différens cantons; et de chercher à rétablir la réputation des bonnes productions de chacun d'eux, des fromages, par exemple, dont les qualités vont chaque jour en se détériorant.

4°. *De régler les défrichemens et les desséchemens;* en indiquant, suivant les besoins locaux, les pâturages communaux à conserver, les étangs qui sont utiles à la prospérité publique, et ceux qui nuisent à la salubrité et qu'on doit prohiber, et de surveiller l'exécution des grandes entreprises qui pourraient être faites de colonies agricoles dont il a été parlé ci-dessus.

5°. *De veiller à la libre communication entre les communes, par le bon état des chemins vicinaux;* et d'indiquer, suivant les localités, les cas de convenance ou de disconvenance de prestations obligées, soit en main-d'œuvre, soit en argent, ou ceux d'établir des ateliers charitables d'entretien des chemins, par les femmes et les enfans des pauvres.

6°. *De protéger la végétation et les habitans des campagnes* contre les fabriques d'acides minéraux et autres produits chimiques, qu'on voudrait établir à leur voisinage et à leur détriment, comme l'expérience ne le prouve que

trop chaque jour, malgré les assertions contraires des hommes puissans intéressés à ces fabriques; et de faire des représentations au gouvernement, chaque fois que le commerce introduit des produits étrangers nuisibles au débit et à la consommation de ceux qui viennent sur le sol français.

7°. Enfin, ces conseils à établir, et qui seraient les gardiens des droits des cultivateurs, de la même manière que le commerce et les manufactures ont les leurs, pourraient aussi être assimilés à un tribunal de prud'hommes, pour juger les constestations qui s'élèvent entre les propriétaires, les fermiers, métayers et journaliers; contestations dans lesquelles, d'après mes observations, les maires et les juges-de-paix décident, en général, tantôt en faveur des premiers, et tantôt en faveur des seconds, non d'après l'équité, mais suivant leurs penchans et leurs passions particulières, ce qui est une source de haines et de méfiances réciproques.

La plupart des sujets que je viens d'indiquer sont assez importans pour que je traite de quelques-uns avec plus de détails : et d'abord, je me permettrai d'exposer que l'on ne fait pas preuve de sentimens affectueux envers l'agriculture nationale, en donnant toute liberté à l'introduction

des cotons, et à leur substitution, devenue générale, aux produits indigènes. L'on ne saurait calculer combien cette condescendance aveugle aux inspirations de la mode et des goûts fugitifs pour les nouveautés a nui à la culture du chanvre et du lin, aux peigneurs de chanvre, aux tisserands, ouvriers dont la population de quelques départemens, tels que celui de la Mayenne se compose presque entièrement; aux fabricans de dentelles, de toiles fines et de bas de fil; combien elle a nui à l'industrie provenant de l'éducation des vers à soie, et même à celles provenant de l'emploi des laines nationales. De même, j'avoue que je n'ai pas été peu étonné, dans l'automne de 1823, en sortant de visiter deux départemens où l'on cultive beaucoup de plantes oléagineuses, et où j'avais marché durant plusieurs heures au milieu, pour ainsi dire, d'une haie de moulins à vent, qui fabriquent des huiles à quinquets pour la capitale, de voir, en arrivant de nuit dans cette capitale, la moitié de ses rues et des édifices publics éclairés par du gaz hydrogène carboné, retiré de la houille, pratique tout-à-fait en opposition avec les efforts qu'on faisait ailleurs pour fournir l'ancienne lumière! Il est vrai que je présumai, en observant les visages et les marchandises éclairées de cette

manière, qu'on s'en dégoûterait; que le premier enthousiasme passé, on aurait quelque crainte en marchant sur les tuyaux souterrains qui contiennent une matière aussi combustible; et c'est effectivement ce qui est arrivé, puisque dès-lors on s'est décidé à colporter le gaz et à le vendre par mesure; il est vrai aussi qu'on a imaginé dès-lors de retirer immédiatement le gaz de l'huile ou des matières végétales oléagineuses, ce qui est moins nuisible aux intérêts de l'agriculture française. Nous convenons encore qu'on finira par s'en lasser, soit à cause de l'altération prompte des tuyaux de l'appareil où le gaz est dégagé, soit par la mauvaise odeur qui résulte de l'un et de l'autre gaz; celui de la houille répandant celle de la nephtaline mêlée d'un peu d'hydrosulfure et d'hydrogène sulfuré ammoniacal, et la lumière du gaz de l'huile, la même odeur qu'une mèche de lampe qu'on a soufflée, mais dont la partie charbonnée est encore incandescente; soit enfin par la quantité d'eau et de noir de fumée produits par l'un et l'autre gaz, et qui altèrent les meubles (*Bibliothèque universelle*, tome 27, *Sciences*, page 246 et suiv.), inconvéniens qui ne se trouvent pas dans les lampes d'*Argant*, où tout est consumé. Mais enfin, ceux dont la profession est de veiller à la

prospérité des États, doivent-ils attendre que des accidens soient arrivés, qu'un grand nombre de particuliers aient été ruinés par une entreprise théoriquement séduisante, avant de la soumettre à l'examen d'hommes probes, qui n'y soient intéressés ni ouvertement, ni clandestinement? Nous éprouvons la même peine, sous le rapport de l'agriculture, en voyant cette multiplication infinie de machines à vapeurs, objets que nous examinerons plus particulièrement dans les chapitres suivans, remplacer les chevaux, tant sur terre que sur les rivières, ce qui nuit singulièrement à leur propagation, et par-conséquent à cette branche de l'industrie agricole; en sorte que si cela continue, nous pourrons mettre en gros caractères, sur le fronton des temples de notre sagesse actuelle, la maxime favorite de la fête des fous, *Nage qui peut!*

En parlant *de direction obligée des travaux de l'agriculture*, j'ai naturellement heurté les principes favoris des temps présens : *Laissez faire, laissez aller.* J'entends qu'on me dit : *Vous n'avez pas droit d'empêcher personne de faire ce qu'il veut dans sa propriété.* Ce reproche, je l'encourrai encore, en traitant du commerce et des arts, cependant bien injustement, car personne ne hait plus que moi les

tyrans, et ne professe un amour plus sincère pour une sage liberté; mais cette liberté absolue, qui serait la chimère du siècle, n'est compatible qu'avec l'état de nature et non avec celui de société; et si elle pouvait encore s'y réaliser, nous la verrions porter les mêmes fruits que ceux de la faiblesse des pères qui livrent leurs enfans à leurs penchans, crainte de les gêner, ou de la négligence des cultivateurs qui abandonnent à lui-même le jeune arbre qu'ils ont planté. Un peu de réflexion de la part des intéressés à ce que le commerce et l'agriculture n'aient point d'entraves, suffira pour leur faire voir qu'une trop grande quantité des mêmes marchandises est nuisible; que si partout on cultivait le tabac, la garance, le pastel, le carthame, le houblon; que si la France se couvrait de distilleries d'eaux-de-vie de grains, de pommes de terre, de fabriques de sucres de betteraves, etc., etc.; à coup sûr, tant de fécondité se dévorerait elle-même. Il est donc nécessaire de borner ces productions aux besoins présumés de la consommation, et de les subordonner de nouveau à ce que prescrit la différence des sols et des climats, qui leur donnent des qualités qu'on supplée imparfaitement par les quantités. Les céréales seules ne doivent point avoir de limites, parce qu'on

doit toujours en avoir en réserve pour les temps de calamité. La garance, par exemple, est loin de donner les mêmes profits, à cause qu'on la cultive partout. Je m'avisai des mêmes réflexions chez le propriétaire d'un moulin à huile, qui, mu par une machine à vapeur très-puissante, en rendait prodigieusement, et je lui dis que, si de semblables moulins venaient à se multiplier beaucoup, comme il y avait toute apparence, la quantité des huiles de colza et d'œillets serait telle sur toutes les places de commerce, que nécessairement elles tomberaient au-dessous des prix de fabrication, et que l'agriculture en souffrirait autant que le commerce, ce que ce fabricant ne me contesta pas.

Je vais faire une autre application du danger de ce *laissez aller*, à la plantation de la vigne, qu'on multiplie partout, même dans les lieux où elle ne convient pas, et dans laquelle on néglige les bonnes espèces, parce qu'on vise plus à la quantité qu'à la qualité. Il en était déjà ainsi dans l'année 1731, époque où survint un arrêt du conseil-d'état qui fit loi sur cette matière jusqu'à la révolution, portant défense « de former des nouveaux plants, et de renouveler les anciens dont la culture aurait été interrompue pendant deux années, à moins d'une permission expresse

du roi, laquelle ne serait accordée que sur une attestation du commissaire député, certifiant, qu'après avoir examiné la terre, il l'avait jugée ingrate pour toute autre espèce de culture. »

Dans son *Travail sur l'agriculture du Jura*, (pages 211 et 212,) M. le docteur *Guyétant*, dont j'ai déjà parlé, gémit également sur ce que les vignerons de son pays négligent les bonnes qualités de raisins pour s'attacher à celles qui produisent le plus, portent tous leurs soins aux plantées faites dans la plaine, et abandonnent de plus en plus la culture des coteaux qui ne donnent depuis long-temps que de chétives récoltes : il regrette que dans nos lois actuelles, on ne puisse restreindre les plantations des terres arables en vignes, et il rappelle des anciennes ordonnances de la province, de 1636, qui défendaient expressément de planter des vignes dans les terres à grains, et de propager le gamé, le melon et autres plantées semblables, renouvelées par arrêt du parlement de Franche-Comté, du 4 janvier 1725, qui ordonne de présenter au parlement l'état de toutes les vignes plantées depuis trente ans; suivi d'un nouvel arrêt du 3 février, par lequel cette cour déclara que les anciennes ordonnances à cet égard, ainsi qu'à celui de l'extirpation des mauvais plants

seraient exécutées; enfin d'un autre du 24 juillet 1732, pour l'extirpation de toutes les vignes plantées de mauvais plants, depuis le 1er. janvier 1726; arrêt en vertu duquel on arracha effectivement, à la veille des vendanges, dans le mois d'août suivant, toutes les vignes peuplées de plants communs qu'il avait proscrits.

De semblables mesures ne manquèrent pas d'abord de faire beaucoup murmurer; et l'esprit d'opposition, traversant la Manche, fit répéter à Adam Smith, « qu'elles avaient été dictées » par l'inquiétude des propriétaires de vignobles, » qui craignaient de voir diminuer, par leur » trop grande multiplication, le bénéfice qu'ils » fondaient sur les vins; que leur surabondance, » si elle existait réellement, suffirait seule à em- » pêcher de nouvelles plantations, puisque les » avantages qu'on en retirerait seraient au-des- » sous de leur proportion naturelle avec ceux » du blé et des pâturages; que la rareté du blé, » qu'on avait prise pour excuse, était une chose » fort douteuse, puisqu'il n'est aucune partie de » la France où les grains soient mieux cultivés » que dans les provinces à vin, à cause de la » nécessité de nourrir cette multitude d'hommes » employés à la culture de la vigne. (*Richesse* » *des nations*, tome 1er.) La règle de Smith

est théoriquement vraie; mais il est plus vrai encore que cet auteur, et tous ceux qui raisonnent comme lui, supposent gratuitement que la masse du peuple soit instruite du mouvement général du commerce, et qu'elle procède dans ce qu'elle entreprend par une marche arithmétique : l'on en a la preuve suivante, depuis la révolution; on pouvait désirer d'avoir beaucoup de vin quand on possédait des colonies, et qu'on mettait en mer grand nombre de vaisseaux; et précisément, on planta beaucoup de vignes et on en plante encore, depuis la perte des colonies, et depuis la presque entière cessation du commerce extérieur; on en plante dans les plaines de l'Alsace, nonobstant qu'on commence à s'accoutumer dans ce pays aux vins du midi; et tout prouve que le peuple, en général, n'est conduit sur ce sujet par aucune autre règle que par sa routine et sa convenance particulière. Quant à la consommation des grains par les vignerons, il est certain qu'en principe elle devrait tendre à en encourager la culture, s'ils pouvaient les payer, et il en est de même des ouvriers; mais encore ici, faisant parler l'expérience, elle nous dit que les vignerons sont presque toujours pauvres, soit lorsque les vignobles ne produisent rien durant plusieurs années, soit lorsqu'ils

produisent beaucoup, et que la trop grande quantité de vin en fait baisser considérablement le prix. Or, dans ces circonstances, comme avec des ouvriers de manufactures, qui sont en souffrance, on conçoit que des propriétaires de grains ne peuvent tirer aucun avantage du voisinage de gens affamés qui n'ont rien à donner en échange.

Après avoir considéré que, sur une population agricole de soixante mille individus qui compose l'arrondissement de Besançon, on en compte environ dix mille ayant à peu près le strict nécessaire en moyens de culture, et pouvant garder leur récolte jusqu'aux époques avantageuses pour la vente ou la consommation; et que les cinquante mille autres sont réduits à s'exténuer de fatigues, en cherchant à suppléer, avec leurs bras, au défaut d'attelages et de machines, n'ayant que fort peu de bétail et très-chétif; population infirme par excès de travail et par défaut de nourriture, ne retirant presque aucun produit de ses terres, parce qu'elle ne peut les fumer, et parce qu'elle les moissonne avant la maturité pour subvenir aux besoins les plus pressans, la Société d'agriculture de Besançon, après, dis-je, avoir considéré cet état déplorable des cultivateurs, a imaginé de proposer, pour y

remédier, un concours qui a pour sujet le plan d'organisation *d'une association ou comptoir communal* à établir sur chaque point où l'avantage des cultivateurs pourrait le réclamer, fondé par une compagnie d'actionnaires qui recevraient, en consignation, pour les vendre à propos, les denrées des cultivateurs, leur feraient des avances jusqu'aux deux tiers de la valeur, et procureraient du travail aux journaliers, avec plusieurs autres avantages; concours qui n'a produit qu'un seul mémoire très-bien fait, par M, *Just Muiron*, de Besançon, qui a mérité une mention honorable et l'insertion parmi les mémoires de la société. (Voyez *Mémoires et Rapports de la Société d'agriculture et des arts du département du Doubs*. Besançon, 1824, page 151 et suiv.) Tant le prospectus que le mémoire sont dignes des plus grands éloges; et si l'exécution pouvait répondre à la théorie et à la justesse des chiffres, nous aurions tout prêts, dans ces comptoirs multipliés partout, ces entrepôts de grains fondés en Espagne par les Maures, dont *le Mémorial de la Société d'agriculture du département du Gers* propose l'établissement en France, propre à garantir des disettes, et à mettre l'humanité à l'abri des vils accapareurs : le plus petit cultivateur retrouverait une

aisance appropriée à son état, et les fonds de terre, de plus en plus dépréciés en raison de la faveur qu'on donne à l'agiotage, reprendraient de la faveur; mais, il faudrait avant tout, faire disparaître de cette terre l'égoïsme et l'indifférence des riches, et la méfiance des pauvres; il faudrait des vertus publiques qui prévinssent jusqu'au soupçon qu'un projet, d'abord uniquement philantropique, ne tarderait pas à donner naissance à des vues d'intérêt personnel!

Lorsque je considère que dans le pays que j'habite, ni la fertilité du sol, ni les engrais, ni les bestiaux, ni les instrumens ne manquent, et que cependant les cultivateurs se plaignent, je ne puis en voir de plus grande cause que dans l'abandon des anciennes vertus rurales et domestiques, et leur rétablissement doit être le premier devoir de tout bon gouvernement. Il faut d'adord donner aux campagnes des maires, des adjoints et des juges de paix recommandables par l'intégrité de leur vie, leurs lumières, leur amour du bien public, et non par leurs insignes, et la couleur qu'ils ont arborée, suivant le vent qui souffle. Il faut des préfets qui ne se contentent pas de faire payer les impôts, de remplir les cadres de l'armée, et de prendre ensuite quelques arrêtés d'utilité publique, qui, n'étant

regardés que comme accessoires, ne sont pas exécutés; mais des préfets, qui parcourent les campagnes, parlent aux pauvres comme aux riches, rendent justice à tous; et lorsque de semblables magistrats se rencontrent il ne faut pas les changer sitôt, parce que le nouveau venu défait assez souvent tout ce qu'à fait son prédécesseur. Il faut que les ministres de la religion, dont l'influence est toujours très-grande parmi les campagnards, joignent, à chaque instant, à l'enseignement du dogme celui de la morale, de la charité chrétienne, de la sobriété et de la tempérance, autant par l'exemple que par des discours persuasifs à la portée du peuple. Il n'est pas moins du devoir de l'administration publique de faire disparaître des campagnes, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les jeux de cartes et de dés, en les remplaçant par les jeux d'exercice en plein air, si fort négligés de nos jours; et de diminuer, par des entraves qui seraient applaudies des bons esprits, le nombre des cafés qui existent dans les petites villes, les bourgs et les villages: ajoutons y un autre vœu; celui d'une répartition plus juste de l'impôt qui pèse jusqu'ici, en majeure partie, sur les biens-fonds, tandis que les fortunes en portefeuille, après lesquelles tout le monde court, ne

paient presque rien. Je vais offrir un exemple de cette injuste inégalité, ruineuse même pour le trésor royal. Je vois fréquemment un honnête célibataire qui jouit de 10 mille livres de rentes en créances sur hypothèques; et qui, ne payant en tout, que 10 francs de contributions, est toujours plus étonné de ce que moi, pauvre père de famille, de six enfans, qui n'ai qu'un revenu tout au plus de 2,000 francs sur bien-fonds, paie en contributions annuelles, plus de 200 fr.! Il serait facile d'atteindre les rentiers et les capitalistes, par des retenues, lors du paiement des rentes, et par un impôt annuel, à tant pour cent, sur les contrats transcrits chez les receveurs des domaines et aux bureaux des hypothèques.

L'un des plus puissans moyens pour rehausser l'agriculture et la valeur des terres, serait que les grands propriétaires allassent de nouveau les habiter et se mettre à la tête de leur exploitation; eux seuls ont les moyens de dessécher des lieux marécageux, de faire rapporter des terrains incultes, de mettre à profit de nouvelles cultures, de rendre la vie à plusieurs petites villes de province aujourd'hui dénuées de toute instruction et de tout agrément; mais ils ne préfèrent que trop d'employer leurs capitaux à des spéculations souvent ruineuses; et peut-être y

avait-il quelque vérité dans cette ancienne loi, tournée, aujourd'hui, en ridicule, qui défendait à la classe nobilière les opérations mercantiles, et d'accepter certains emplois dévolus aux autres classes de la société. Je n'allongerai pas cet écrit, en présentant aux favoris de la fortune, pour les engager à prendre cette résolution, les charmes de la vie champêtre, les vertus qu'elle inspire, la santé qu'elle procure, la satisfaction qu'en éprouvent à la fois et l'esprit et le cœur: tous ces moyens sont usés, et l'homme décoré d'un cordon accepte tout aussi bien qu'un valet un coup de pied pour de l'argent. De l'argent! Eh bien! je crois, qu'indépendamment d'avoir ses propriétés à l'abri des accidens, l'on en obtiendrait beaucoup en se mettant soi-même à la tête de l'exploitation d'un grand bien; et surtout, si, au lieu de le confier à un seul fermier, on le divisait en plusieurs petites fermes fournies d'habitations, et d'un nombre suffisant de bestiaux, de quinze à vingt arpens chacune, surveillées et encouragées par l'œil du maître, lesquelles fourniraient certainement, par l'émulation entre les fermiers, une grande augmentation dans les qualités et les quantités des produits agricoles.

Je sais bien que beaucoup de gens penchent

plutôt pour les grandes fermes, sans en donner pourtant de bien bonnes raisons : mais qui avons-nous en vue en écrivant sur l'économie politique? c'est la population. Pour qui est la terre? pour l'homme. Et qui rend cette terre féconde de milliers d'êtres vivans? c'est encore l'homme. Or, en l'y disséminant, nous augmenterons la fertilité de la terre, et nous nous épargnerons d'avoir sous nos yeux une population misérable ; car, bon gré malgré, on peuple par instinct, et l'on ne nourrit que par le travail et par la raison. Que la division des terres augmente les moyens de subsistance, et prévienne la pauvreté et la mendicité, c'est un fait que les événemens de notre temps ont mis en évidence. Partout où les biens nationaux ont été divisés entre plusieurs acquéreurs, chaque petit coin de terre est cultivé; l'on y voit beaucoup plus d'aisance, et l'on ne rencontre pas de pauvres agriculteurs mendier sur les grands chemins. On en rencontre, au contraire, beaucoup dans les provinces, où les vastes domaines d'un monastère, par exemple, sont tombés entre les mains d'un seul acquéreur; lequel, pour se débarrasser de tout soin, et pour intriguer à son aise dans la capitale, a donné son domaine à long bail, à un fermier unique bien cautionné : ce fermier n'em-

ploie à son service que des journaliers, qu'il abandonne à leur triste sort quand ils ne peuvent plus travailler. Hélas ! me suis-je dit souvent, en rencontrant ces têtes chauves et ces dos courbés qui me demandaient l'aumône dans ces immenses espaces de terrains, livrés encore nécessairement à la jachère triennale, et en découvrant de loin des pointes de clochers qui ont survécu à leurs édifices réduits en masure ; hélas ! ces lieux n'ont fait que changer de maître, à la différence que leurs anciens possesseurs aidaient les pauvres paysans dans leur misère, et que le maître actuel ignore même s'il y a des êtres souffrans dans ses vastes propriétés ! Dans un autre sujet, qui va former la matière des chapitres suivans, je prouverai encore la nécessité de la division du travail ; car, dans la conduite des hommes, tout se lie et se tient par la main.

CHAPITRE X.

Notice historique sur la progression de la mécanique appliquée aux arts industriels.

Les arts et le commerce sont des additions à l'agriculture, et la font prospérer en lui donnant des débouchés et en augmentant le nombre des consommateurs. Indépendamment de ce que, dans l'état actuel de la civilisation européenne, aucun pays ne peut se passer d'une certaine industrie commerciale; la nature même de l'homme et celle des choses y portent suffisamment : en effet, nous voyons dans les sociétés humaines, la population se composer de forts et de faibles, ces derniers formant la grande majorité des villes, paraissant destinés, par leur organisation plus délicate que ceux des campagnes, à l'étude des sciences, aux divers plans administratifs et judiciaires, à l'exercice des arts et métiers, et à la

domesticité; destination naturelle qu'on ne viole pas impunément, puisque si, d'une part, les habitans des campagnes, attirés par l'espoir d'une existence plus voluptueuse, affluent dans les villes; et si, de l'autre, les artisans des villes, manquant de travail, refluent dans les campagnes, celles-ci seront non-seulement mal cultivées, mais encore ravagées, et l'harmonie sociale sera détruite : nous devions donc faire, pour cette autre partie de l'emploi de la population, le même travail que nous avons fait pour la première, en commençant par les instrumens dont nous nous aidons pour former avec plus ou moins de rapidité différens ouvrages, et en examinant par la suite dans quelle proportion les branches industrielles et leurs productions doivent être, avec la grandeur de la population et l'étendue du territoire qu'elle occupe.

Si nous avons égard à l'état des arts chez les Mexicains et les Péruviens, lors de la conquête du Nouveau-Monde, nous serons forcés de convenir que l'existence de ces peuples, dans ces vastes contrées, est d'une date infiniment moins ancienne que celle des peuples de l'Orient ou de l'Ancien Monde, chez lesquels l'histoire nous présente les différens arts et métiers déjà très-perfectionnés dès les temps les plus reculés. Tels grossiers

cependant que soient ces premiers ouvrages des Américains, ils n'en prouvent pas moins l'esprit ingénieux de l'homme ; combien la nécessité développe l'industrie, et combien la patience supplée au défaut de bons instrumens. Sans nous arrêter sur les moyens lents et gradués qui ont porté les productions industrielles au point où nous les voyons maintenant, et dont l'un des principaux, pour le dire en passant, a été l'application des mathématiques à l'art d'abréger le temps et de suivre de justes proportions, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que de tous temps un goût décidé pour les mécaniques s'est montré inné chez certains individus sans le secours d'aucune règle : l'on a vu, et l'on voit tous les jours des hommes grossiers, même d'ailleurs sans jugement, comme j'en ai vu plusieurs, exécuter des ouvrages étonnans, en automates, en horlogerie, en instrumens de musique, en ponts solides jetés sur les rivières, etc. L'histoire générale des spectacles et des théâtres nous présente la description d'inventions mécaniques très-ingénieuses, dont se servait à Athènes, renouvelées dans le moyen âge, aux fêtes et aux tournois que se donnaient réciproquement les princes et les grands seigneurs ; et certainement alors, sans le secours

des mathématiques et d'un système de physique. Ne s'en servent pas non plus les paysans des montagnes du Tyrol, de la Forêt-Noire et du Jura, qui, dans leurs longs hivers travaillent, avec les outils les plus simples et les plus grossiers, des ouvrages en bois, dont la vente ajoute singulièrement à leurs ressources agricoles. C'est à cette industrie innée que nous devons les premières matrices de toutes nos machines et de tous nos instrumens des différens arts et métiers.

Certainement, lors de l'irruption des peuples du Nord dans les contrées fertiles de l'Europe, l'on y jouissait, comme à présent, de toutes les commodités de la vie, augmentées par le perfectionnement de ce que l'instinct et la nécessité avaient créé. Leur influence délétère s'exerça sur les arts comme sur l'agriculture; vêtus de peaux, et portant pour souliers des semelles de cuirs non apprêtés; n'ayant encore besoin ni de meubles, ni de vaisselle, ni de serrures, ils ne protégèrent rien, et l'on dut recommencer par les élémens des arts et métiers comme s'ils n'avaient jamais existé. Seulement en Italie, l'on avait conservé le dépôt des anciennes connaissances et l'art de fabriquer les étoffes de laines et de soie, qui donnèrent un grand profit aux villes de Florence, de Pise, de Plaisance,

Milan et autres, par la vente qui se faisait de ces étoffes au-delà des Alpes. La France et les Pays-Bas paraissent avoir été les premiers à attirer chez eux de ces fabricans qui tissaient sur leurs métiers les fils que les femmes de toutes les classes étaient occupées du matin au soir à retirer de la quenouille. L'Angleterre ne se doutait pas alors de la destinée brillante qui lui était réservée, et par laquelle elle devait un jour faire, à cet égard, refluer la civilisation de l'Occident à l'Orient. *Beckmann* rapporte dans son *Histoire des inventions et découvertes*, publiée à Gottingue, il y a quelques années, en quatre volumes, « Que les draps furent fabriqués pour la première fois en Angleterre sous le règne d'Édouard III, et qu'on portait encore de son temps le pourpoint et la jaquette de peau; que d'abord, au lieu de bas tricotés à cinq aiguilles, qu'on n'inventa que plus tard, les dames et les femmes s'occupaient à des espèces de filets; que vers l'an 1589, *William Lée*, du comté de Nottengham, imagina le métier à bas, qu'il porta ensuite en France, du temps de Henry IV, parce qu'il avait été dédaigné dans son pays; qu'il amena neuf ouvriers et quelques métiers qu'il établit à Rouen; et qu'ensuite, négligé après la mort de Henry, il mourut à Paris dans une grande pauvreté;

qu'Henri VIII, d'Angleterre, portait habituellement des bas de drap, excepté quand il recevait d'Espagne, par grand hazard, une paire de bas de soie; et que mistriss *Montagne*, ouvrière en soie d'Élisabeth, fit présent à cette reine, dans la troisième année de son règne, d'une paire de bas de soie noire, ce qui lui fut infiniment agréable, « et depuis lors elle n'en porta plus d'autres. » Or, par cet exemple, on peut juger combien l'on était éloigné dans toutes les autres choses. Mais bientôt on substitua le rouet à la quenouille; on prit goût pour la physique expérimentale et ses applications aux usages de la vie; et les guerres civiles de longue durée auxquelles l'Angleterre fut en proie, en tenant les esprits en fermentation, créèrent le génie des découvertes dans les arts et dans la navigation, sans que pourtant on osât encore se désister d'une certaine prudence, puisque nous voyons, vers le milieu du siècle dernier, le parlement britannique ordonner qu'une forte pension fût donnée à l'inventeur d'une mécanique, maintenant très-répandue, par laquelle on exécute des mouvemens de montre à très-bas prix, mais que la machine fut brisée, afin qu'elle n'ôtât pas le pain aux ouvriers en horlogerie.

Sur le continent comme en Angleterre, on

commença dès la fin du dix-septième siècle d'appliquer à la pratique la théorie du levier, de la vis, du cylindre, du plan incliné, de la pression de l'air, de la statique des liquides, etc. On commença à substituer l'air et l'eau aux forces vives, pour le service des moulins et des grands rouages. Les travaux des infatigables alchimistes perdirent leur fin imaginaire, et commencèrent à être utiles à la pratique. De toutes parts on se passionnait pour la chimie et la mécanique; on en mit partout, dans la médecine, comme dans les arts. Si la filature et le tissage commencent à se passer de cette multitude de bras qu'ils occupaient jadis dans les classes moyennes et inférieures, la médecine d'observation, trop lente à acquérir, dut le céder au spagyrisme et aux instrumens imaginés pour enlever la cause des maux; delà ce terrible *armamentum chirurgicum*, dont plusieurs pièces données de nos jours comme nouvelles, devaient enlever directement de l'estomac, par aspiration, les poisons et les saburres et suppléer aux vomitifs; devaient enlever de la trachée l'eau, l'écume, le mauvais air, chez les noyés et les asphixiés; devaient scier, broyer la pierre dans la vessie comme dans un mortier, etc., etc. Les ombres mélancoliques de la métaphysique, qui occupaient en-

core un certain terrain, dans le dix-huitième siècle, furent, de jour en jour, resserrées par les découvertes sur le magnétisme, l'électricité et les différens gaz, qui achevèrent de ruiner la puissance magique des esprits. Mais un grand évènement politique, tel qu'il ne s'en était encore point vu, et qui caractérisera à jamais la fin de ce siècle, donna à la mécanique et à la chimie un mouvement accéléré d'une force bien supérieure à tout ce qu'aurait pu faire une paisible instruction généralement répandue : on vit tous les édifices publics et toutes les places des grandes et petites villes, changés en ateliers de forgerons, de charpentiers, d'armuriers, d'artilleurs, de salpêtriers, de fabricans de poudre à canon; la France, bloquée de toutes parts, trouva dans ses propres ressources le sucre et la soude, les teintures en bleu et en rouge que lui refusaient les étrangers, et le moyen de vêtir et chausser en très-peu de temps de nombreuses armées; les écoles centrales, dont chaque département fut pourvu, maintinrent et perfectionnèrent le goût général que la nécessité avait fait naître pour les sciences physiques et chimiques, pour les mathématiques pures et les mathématiques appliquées : à la douzième année du dix-neuvième siècle, ces dernières sciences

étaient à leur plus haut degré de faveur. Ennemi des études morales et littéraires, l'audacieux chef de cette époque, décréta qu'on fît de l'art avec les mathématiques, énigme qui fut très-bien comprise par les mécaniciens qui, s'ils ne s'enrichirent pas, enrichirent du moins ceux qui profitèrent de leurs découvertes. Il fallait beaucoup de soldats; ce pouvait donc être une économie politique que de créer beaucoup de machines, beaucoup de marchandises avec peu de bras.

Nous sommes parvenus, avec autant de rapidité que la matière pouvait le permettre, au temps des merveilles actuelles, où nous en voulions venir; temps où l'on a analysé avec le plus de précision l'art de créer des marchandises avec le moins de matière, de temps et de dépenses possibles. Cet art consiste « Dans une opération mécanique quelconque, dans des moteurs et dans leur mode d'application : les moteurs peuvent être l'air, l'eau ou le feu; les deux premiers sont indépendans de la volonté de l'homme, car ce n'est plus ici la puissance qu'il peut proportionner au travail, mais c'est au contraire le travail qu'il est forcé de proportionner à la puissance; tandis qu'avec une force qu'il a créée, et dont il est le maître, telle que la vapeur, il n'est plus obligé

de se restreindre ni de suspendre son travail, la pompe à feu est par conséquent le moteur par excellence dont nous pouvons le plus limiter ou augmenter la puissance. (*Traité de mécanique industrielle à l'usage des manufacturiers et des ouvriers*, par M. *Christian*, Paris, 1822, tome II, chap. Ier.) » Tel est le moteur imposant sur lequel j'ai cru utile de consigner dans cet ouvrage une courte notice, que l'on s'efforce à multiplier partout, sans se mettre en peine, pour les hommes et pour les choses, des conséquences d'une telle facilité à produire : l'on eût même été jusqu'à employer la pompe à feu pour la fabrique des souliers, et à réduire ainsi à la mendicité tous les cordonniers, si ces souliers, à cloux ou souliers sans couture, inventés en Amérique, et imités dans plusieurs pays de l'Ancien Monde, et pour la fabrication desquels une machine simple pour couper, presser et clouer le cuir, met un ouvrier en état d'en faire plusieurs paires par jour ; si, disons-nous, ces souliers, dont j'ai moi-même fait usage, eussent été une chaussure sèche, commode et économique.

L'ingénieur *Watt* passe pour être le premier mécanicien qui ait réussi à donner à la vapeur d'eau qui s'élève de la chaudière, toute l'utilité

pratique qu'on lui connaît maintenant, et sa machine a été long-temps considérée comme le plus beau triomphe de l'art et de la science. Perfectionnée ensuite par M. *Woolff* et d'autres mécaniciens, on a pu non-seulement calculer assez juste les pesanteurs et les frottemens que la pompe à feu peut surmonter suivant ses dimensions, mais encore donner un tableau estimatif de l'économie, en hommes et en chevaux, produite par ces machines, et même de la quantité de combustible rigoureusement exigée pour les mettre en mouvement. Celle, par exemple, dont le cylindre a trente pouces anglais de diamètre, est censée équivaloir à la force de quarante chevaux; et comme elle travaille sans intervalle, elle peut, dit-on, faire l'ouvrage de cent-vingt chevaux, ou de six cents hommes; chaque pouce carré de la surface du piston, étant à peu-près équivalent à la force d'un homme. Quant à la quantité de combustible exigée, la consommation d'un *bushel* de houille (quarante-huit livres pesant) élèverait, suivant M. *Boulton*, à dix pieds de haut, quarante huit mille pieds cubes d'eau, équivaudrait donc au travail journalier de huit hommes et un tiers; et la valeur de cette quantité de houille ne s'élèverait pas au-dessus de celle de la journée d'un seul

homme : qui plus est, suivant l'estimation d'un autre mécanicien, M. *Young*, une machine équivalente à soixante et douze chevaux, ne consomme qu'un *chaldron* de houille par jour, et chaque bushel fait l'ouvrage de dix hommes. Même, pour augmenter encore les profits par l'économie, un autre mécanicien anglais, M. *Perkins*, qui a fait une sorte de révolution dans les pompes à vapeur, a imaginé un procédé par lequel la même chaleur peut servir plus d'une fois dans les mouvemens rapides de sa machine. (Voyez la *Bibliothèque universelle*, tome 24, *Sciences et arts*, page 66 et suiv., et tome 26, *id.*, page 157 et suiv.)

Tel est, en abrégé, le moteur appliqué aujourd'hui presque partout, aux filatures de coton, aux tissages, à la mouture des grains, des huiles, aux soieries, aux clouteries, à la fabrique des cardes pour les draps, à l'extraction du minerai dans le travail des mines, à la navigation, etc. On était prêt, dans un pays manufacturier que j'ai visité, de l'appliquer à la filature du chanvre, du lin, de la laine, qui occupe encore les femmes de la campagne pendant l'hiver, ainsi que les vieillards et les pauvres des hôpitaux. Il faut se résigner maintenant, lorsqu'on voyage dans de semblables pays, à marcher au milieu d'une four-

millière de pompes à feu, dont les noires cheminées obscurcissent toute l'atmosphère; et tout fabricant doit en avoir une, plus puissante même que celles de ses voisins, s'il ne veut bientôt succomber. Heureux encore celui qui en est indépendant, si ces innovations profitaient à plusieurs, s'il ne se voyait pas obsédé de mendians, si les voisins de ces fabriques ne lui observaient pas d'un air triste, que le prix du charbon de pierre va chaque jour en augmentant, parce qu'il n'est pas inépuisable, et que loin de trouver l'aisance dans ces progrès de l'industrie humaine ils sont tout entiers à l'avantage de quelques particuliers.

Entrons dans quelques détails pour justifier les réflexions que nous aurons à faire par la suite. J'ai visité dans une ville de soixante mille habitans, dont trente six mille ne possédant rien, une filature de coton parfaitement bien tenue, où une machine à vapeur de la puissance de huit chevaux, qui fait mouvoir quinze métiers de deux cents bobines chacun, produit aujourd'hui, par jour, autant de marchandises, avec trente enfans et quinze adultes, que la fabrique en aurait produit avec sept cent cinquante individus, avant les inventions actuelles. Un grand nombre d'autres machines beaucoup plus fortes existent

dans la même ville, et économisent, par conséquent, à proportion, un bien plus grand nombre de bras. La remarque que j'ai faite dans ces fabriques, c'est que le nouveau moteur est très-propre à favoriser la santé générale des ouvriers, parce qu'ils ont plus d'espace, qu'ils sont moins agglomérés; et ne sont pas obligés de faire des efforts pour tourner les rouages et pousser les métiers; mais, d'une autre part, ces avantages sont malheureusement compensés par des inconvéniens non moins graves, savoir: que les rouages mus par la vapeur, ne pouvant être arrêtés, exposent très-souvent les ouvriers maladroits et imprudens, à perdre des doigts et même les mains, ce dont j'ai vu plusieurs exemples dans le grand nombre des fabriques que j'ai visitées. J'ai examiné en détail, dans la même ville, l'intérieur d'une fabrique de cardes, vraiment admirable par la simplicité de ses ressorts, et la beauté, la netteté de ses produits, dans laquelle une seule pompe à feu sert à faire mouvoir des laminoirs pour la préparation des lanières en cuir, à faire sur ces lanières en plaques une immensité de trous symétriques, à tailler et à ouvrir les crochets, et à placer ces crochets dans chaque trou, avec une égalité et une justesse surprenantes, le tout aidé du secours de quelques hommes seu-

lement ! Or, me disais-je, en donnant de justes éloges à l'inventeur et maître de ces artifices, combien de différens métiers, combien d'ouvriers se trouvent démontés par cette simplicité ? Et d'ailleurs des cardes si bien fabriquées sont loin d'être une économie, car elles ne peuvent plus se raccommoder lorsqu'elles sont dérangées, et il faut chaque fois en acheter de neuves. Plus loin enfin, j'entrai dans un moulin à huile, mû par le même moteur de la puissance aussi de huit chevaux, qui fabrique par an cinq mille hectolitres d'huile d'œillet ou de colza, muni de presses hydrauliques, de manière que les gâteaux ne graissent plus les doigts, et m'ont paru être devenus impropres à la nourriture du bétail; le tout marchant avec l'aide seulement de dix-sept hommes, y compris le maître. J'ai calculé sur place, avec celui-ci, qu'un moulin à vent ou à eau, ne pouvant fabriquer par an que trois à quatre cents hectolitres d'huile, il en résulte qu'un moulin à vapeur équivaut à quinze de ceux-ci ; et que quinze moulins à vapeur équivalent, pour le produit, à celui de deux cent vingt-cinq moulins à air ou à eau : or, chacun de ces moulins, employant quatre hommes, y compris le chef, ce qui donne neuf cents hommes, et les quinze moulins à vapeur n'en employant tous

ensemble que deux cent soixante et un; il reste par conséquent du travail de moins pour six cent trente-neuf hommes, sans compter le dommage des propriétaires de moulins qui ne peuvent pas avoir une pompe à feu, et la quantité excédante d'huile fabriquée, qui se nuit à elle-même, comme nous l'avons déjà fait remarquer: d'où les esprits justes tireront facilement la conséquence que, en fait d'industrie commerciale, il n'est pas plus heureux pour l'homme que sa volonté soit indépendante des élémens, qu'il l'est pour sa santé qu'elle le soit des règles de l'hygiène, pour l'ordre social qu'elle le soit des lois et des magistrats.

Nous allons maintenant exposer à nos lecteurs un tableau plus *grandiose* encore, celui de l'application de la pompe à feu à la navigation; et ce que nous allons en dire sera tiré tant de nos propres observations, que du beau *Mémoire sur les bateaux à vapeur des États-Unis d'Amérique*, etc., publié par *M. Marestier*, ingénieur de la marine royale de France, in-4°. de 390 pages; Paris 1824. L'admiration et l'étonnement sont le premier mouvement de notre âme, quand, placés sur les rives de la Manche, nous voyons la marche majestueuse de ces paquebots qui arrivent à nous en fendant l'onde,

tant à marée montante, qu'à marée descendante, dans un espace de temps toujours le même, et avec bien plus de rapidité que tels autres paquebots à voiles, lesquels, par conséquent, on voit chômer maintenant dans les ports de Calais, de Boulogne et de Dunkerque : ainsi que dans les ports anglais correspondans ; toutefois, le premier mouvement passé, suivent les reflexions que nous communiquerons bientôt à nos lecteurs.

Il est digne de remarque que l'application de la pompe à feu à la navigation précède de beaucoup celle du même sujet aux fabriques et manufactures. *Jonathan Hulls*, Anglais, prit en 1736 un brevet pour l'application de ce moteur à la remorque des vaisseaux, et plusieurs Français écrivirent aussi sur le même moyen dans le dix-huitième siècle. En 1787, *Fitch* parvint à naviguer, par ce secours, sur la Délaware ; et en 1803, *Fulton*, qui avait été bien accueilli en France, qu'il abandonna ensuite, fit manœuvrer sur la Seine un bateau qui remonta la rivière avec une vitesse de plus de cinq quarts de lieue par heure; il est juste que je dise ici que, dans le même temps, un horloger de Trévoux, nommé *Desblanc*, faisait la même tentative sur la Saône. J'ai connu particulièrement

cet homme, presque ignorant, qui avait véritablement le génie mécanicien ; et j'ai vu et examiné plusieurs parties de son appareil. *Fulton* construisit en Amérique son premier bâteau en 1807, lequel fit le trajet de New-York à Albani (cinquante-sept lieues de poste) en trente-deux heures, et revint en trente heures.

C'est de cette époque que date le commencement de la navigation des fleuves si nombreux de l'Amérique septentrionale par des bateaux à vapeur. Dans l'état actuel des choses, on en compte de soixante à soixante-dix sur le Mississipi ; trente à quarante sur le canal de l'Isle-Longue ; le Hudson, la Délaware et la Chésapeake, outre ceux du fleuve Saint-Laurent et des grands lacs au nord des États-Unis. Ces États possèdent deux bâtimens en ce genre destinés pour le long cours en mer, le *Mariland*, construit en 1818, dont la vitesse est de sept mille nautiques à l'heure (trois lieues de poste et un tiers), de Baltimore, et le *Savannah*, de New-York, construit la même année, et dont la vitesse n'est que de cinq mille nautiques, lequel a fait le voyage de Saint-Pétersbourg. En quittant New-York, ce bateau se rendit d'abord à Savannah, par un mauvais temps, qui contraignit plusieurs fois à retirer ses roues ; de Savannah, il

vint à Liverpool en vingt-six jours, dont dix-huit de navigation par la vapeur, et 8 à la voile. De Liverpool il alla à Saint-Pétersbourg, sans avoir donné aucun détail sur ce voyage. Le retour à Savannah fut de cinquante jours, et tout porte à croire que la machine à vapeur n'y fut pas employée. Or, les détails de cette navigation nous apprennent déjà ce que nous avons à craindre ou à espérer de ce nouveau moyen.

Quoique moins employés qu'en Amérique, les bateaux à vapeur ont aussi singulièrement fixé l'attention de l'Europe ; on les destine spécialement à la navigation accélérée, au transport des voyageurs, au service régulier des postes, à la correspondance, par mer, entre des points importans. Sous ces rapports, l'Espagne et le royaume de Naples ont aussi leurs bateaux à vapeur. En Angleterre, depuis 1812 jusqu'en 1824, on en a construit cent quarante-sept, dont un seulement, du port de quatre cents tonneaux, destiné pour l'Amérique méridionale, et les autres d'une petite capacité, servant de paquebots. En France, des bateaux de cette espèce, transportent les voyageurs sur la Gironde, la Garonne, des divers ports de la Manche en Angleterre, d'un bord du lac de Genève à l'autre rive. Il y en a sur la Seine et

la Saône, mais qui ne transportent que des marchandises, parce que les sinuosités de ces rivières ralentissent trop cette voie de communication. On pense que la Loire sera plus facile; et, lors d'un voyage que j'ai fait dans le midi, sur la fin de 1824, on en projetait un sur le Rhône: entreprise que je crois très-hazardeuse. En outre, la France possède des bateaux à vapeur dans deux de ses colonies, un à la Guiane française, dont la force de la machine est de cinquante chevaux, et deux sur le Sénégal, de trente-deux chevaux. J'ignore où en est la Russie, à cet égard; mais cet Empire peut, comme l'Amérique, utiliser ce moyen, parce qu'il renferme, dans son territoire, les cours entiers de fleuves comparables à ceux de l'Amérique.

C'est, néanmoins, à cette dernière qu'on convient généralement que les bateaux à vapeur peuvent être très-utiles, surtout à l'Amérique méridionale, sur les fleuves Orénoque, Maragnon et autres, pour faciliter les communications entre les divers points presque isolés de ce vaste Continent. Le défaut de population de ces contrées encore sauvages, de chevaux, et de chemins de hallage, leur fera regarder la pompe à feu comme un bienfait; tandis que dans nos pays civilisés, elle est remplacée partout avan-

tageusement par le hallage, et qu'elle ne peut que nuire à l'agriculture, en diminuant la nécessité des chevaux; disons pourtant que, dans cette application, ces machines auront sur les moyens de subsistance de population des effets moins funestes que dans les fabriques et les manufactures, parce que, d'ailleurs, elles tomberont d'elles-mêmes à cause de leurs graves inconvéniens. D'abord, indépendamment que, suivant M. *Marestier*, déjà cité, qui est un très-bon juge sur cette matière, les constructeurs ne sont pas encore arrivés au point d'établir avec certitude le rapport le plus avantageux entre les dimensions des bateaux, la force des machines, et les différentes parties du mécanisme, pour obtenir des effets déterminés; indépendamment que l'on réfléchira, tôt ou tard, que de semblables bateaux ne font pas des marins, et que s'ils se multipliaient trop, les détroits et les rivières qui servent ordinairement d'écoles à une profession aussi périlleuse que difficile, ne produiraient plus que des manœuvres; nous ne pouvons nous empêcher d'adresser à ces inventions, les reproches suivans: 1°. D'avoir une marche uniforme, assez semblable à celle de ces petites voitures qui se meuvent rapidement par un ressort, et qu'on ne peut facilement faire

dévier de la ligne qu'elles ont commencé à parcourir. C'est en vain que nous comparons les aubes des roues à des rames maniées par la main de l'homme ; dans ce dernier cas, l'œil guide la main avec la rapidité de l'éclair ; là, au contraire, on est tombé dans le piége avant qu'on ait eu le temps de l'éviter. C'est ce qui est arrivé en octobre 1823, au port de Calais, où j'ai vu une poutre énorme, en bois de chêne, qu'on venait de placer au bout de la jetée pour la terminer, entièrement brisée par le choc du paquebot *le lord Merville*, lequel se serait, au contraire, brisé lui-même si cet éperon avait été en pierre ou en fer ; et je crois qu'on peut attribuer en grande partie, à cette difficulté de gouverner la perte faite en Amérique de plusieurs bateaux à vapeur, occasionnée par des arbres submergés dans les rivières ; 2°. Leurs roues, quelques pesantes qu'elles soient, deviennent inutiles et ne peuvent agir sur les vagues écumantes, lesquelles ne leur présentent aucun appui qu'elles leur oppose résistance. C'est-là qu'on voit la différence entre les corps bruts qui agissent toujours de même, et la manœuvre des voiles soumises à la volonté, qui se haussent, qui se baissent, qui se déploient ou qui se resserrent suivant les différens besoins. Je consultai

dernièrement, sur le port de Marseille, différens marins, sur le sort de deux bateaux à vapeur, *le Ferdinand*, et *le Télégraphe*, que je savais être arrivés à cette place peu d'années auparavant, et ils me répondirent que ces navires n'avaient pas pris faveur. « Parce qu'ils ne peuvent virer de bord que difficilement, qu'ils ne peuvent manœuvrer dans les roulis et le tangage, et que la fumée noircissait les emballages; » 3°. Le charbon de pierre, qui sert de lest en même temps que de combustible à ces bateaux, doit nécessairement être limité au poids qu'ils peuvent porter, et être un obstacle à de longs voyages; et nonobstant que les corrections faites à la machine à vapeur, par M. *Perkin*, puissent un peu diminuer ce poids, cette imperfection n'en existera pas moins toujours du plus au moins.

Mais, plus l'esprit humain trouve de difficultés, plus il s'irrite. Pour ne pas renoncer à l'avantage des pompes à piston, et cependant se soustraire aux bornes que mettrait dans leur service une quantité de charbon de pierre proportionnée à une longue navigation, l'on a imaginé de substituer à l'eau en vapeur un autre mobile qui exige, pour sa production, moins de combustible, *le gaz hydrogène de l'huile*.

Ce gaz, d'après M. *Faraday*, l'un des promoteurs de cette invention, exige, pour être réduit en un petit volume dans les récipiens, une pression égale à trente atmosphères, ce qui fait supposer à ce gaz une force encore plus grande que celle de la vapeur aqueuse; or, introduit dans le corps de pompe à mesure qu'il se dégage de l'appareil distillatoire de l'huile, il en soulèverait le piston à la hauteur voulue; puis, étant détruit par une combustion soudaine, le piston redescendrait aussitôt, comme dans la condensation de la vapeur aqueuse; et, comme il ne faut qu'un très-petit volume d'huile, pour produire de très-grandes quantités de gaz, il suffirait d'embarquer un petit nombre de barriques, pour faire le voyage des Grandes-Indes! Ce projet, dit-on, a déjà été exécuté en Angleterre, pour les charrois, et on se propose d'employer aussi *le gaz moteur* pour les diligences, et faire faire aux voyageurs trois lieues et demie à l'heure, tout en se passant de chevaux! Cette admirable spéculation, si elle est fatale aux maîtres de poste, a du moins l'avantage de favoriser la culture des plantes oléagineuses, autrement inépuisables que les mines de charbon de terre. Mais la plupart de ces mono-manes ne réfléchissent pas à la difficulté d'acquérir des appa-

reils construits comme il convient, à celle de les entretenir, à l'éducation à faire des ouvriers auxquels doit être confié le soin de choses aussi dangereuses à manier, au changement préalable qu'il faudrait faire des habitudes industrielles, domestiques et sociales des différens pays : ils se mettent fort peu en peine, dans leurs abstractions, de la possibilité de voir sauter en l'air au milieu des flots, des embarcations confiées au plus terrible des gaz, lorsqu'on lui applique le calorique, et ils laissent aux explosions qui peuvent arriver encore plus facilement sur terre, par l'action d'une étincelle provoquée par le frottement des roues de la voiture, le soin de dégoûter d'autres voyageurs de se confier à un semblable moteur!

Le gigantesque des inventions sur lesquelles je me suis étendu, m'a empêché de parler du perfectionnement des différens métiers et de la simplification des mobiles par lesquels on parvient, aujourd'hui, dans toutes les villes de fabriques, à créer beaucoup de marchandises avec peu de monde; des services multipliés qu'on est parvenu à tirer d'une rivière, qu'on divise en plusieurs filets qu'on fait passer sous toutes les maisons, comme à Sédan, pour filer les laines, tisser les draps, les tondre, les carder, les fouler, etc.;

des procédés divers de cette ingénieuse chimie, qui fait tirer de la combinaison des élémens des teintures momentanément bien plus éclatantes que les couleurs de bon teint de nos aïeux, des travaux et des ouvrages en fer et en fonte, bien plus multipliés et perfectionnés de nos jours qu'ils ne l'ont jamais été; de tous ces rouages en fer fondu, substitués à ceux en bois, dont la pesanteur une fois vaincue, accélère le mouvement; des ponts en fonte et en fils de fer, des colonnes, des statues, des ornemens, des fenêtres, des montans de portes, etc., sortant liquides de la bouche de nos fourneaux, et se montrant dans les moules avec toutes leurs formes, et n'exigeant plus le concours de l'architecte, du sculpteur, du maçon, du menuisier, etc. Il fait beau voir toutes nos montagnes interrogées, fouillées, creusées, pour en extraire le minerai de fer ou de charbon de pierre, présentant dans leurs entrailles autant de capacités qu'en offrent les plus grandes villes, et leur sombres détours, peuplés de mineurs et de forgerons; les forêts dépouillées ne les arrêtent pas contre l'expérience de nos aïeux, qui avaient reconnu la nécessité, dans les hauts fourneaux, de diverses sortes de bois et de charbons de bois, pour donner au fer des qualités appropriées à l'usage au-

quel on le destine. On se sert pour la fusion, comme pour la réduction de la fonte en fer, du charbon de pierre, tantôt pur, tantôt réduit sous la forme de *cook;* n'importe que ces fers cassent; il en faut, et l'on en fournit. L'art de buriner sur cuivre, et les caractères mobiles de l'imprimerie ont fait place, en grande partie, à la lithographie; et pour ne pas m'étendre davantage, je dirai, en un mot, que le caractère distinctif de ce siècle, est d'avoir tout accéléré.

Certes, je ne sache pas, malgré que j'aie une idée générale de tout ce qui a été entrepris en fait d'arts, dès la plus haute antiquité, que les siècles antérieurs aient jamais présenté rien d'aussi étonnant que ce qui se passe sous nos yeux. Mais, après avoir fait la part de l'admiration, ma tâche est d'examiner quel est le fruit que la race humaine, en société, retire de toutes ces découvertes; je dois, comme je l'ai fait dans ma jeunesse, quand je parcourais le sommet des Alpes de mon pays, après avoir contemplé au-dessous de moi le spectacle magnifique des orages, des éclairs et du tonnerre, descendre dans la plaine pour rechercher si la foudre n'a point causé d'éternels regrets, et si la grêle n'a point ravagé les campagnes.

CHAPITRE XI.

Des avantages et des inconvéniens des forces mortes, considérés relativement à la population et à la multiplication des marchandises.

Comme toutes nos pensées et toutes nos actions doivent avoir un but utile, et que le premier but de toute administration publique est de veiller aux besoins de la population confiée à ses soins, ce n'est pas une mince question que celle qui s'occupe de savoir jusqu'à quel point ce but sera rempli dans chaque contrée, par la substitution d'un plus ou moins grand nombre de puissances mortes aux puissances vives, pour se procurer les divers objets de nécessité, de luxe et de superflu, dans un espace de temps beaucoup plus court que lorsqu'on y emploie uniquement la main de l'homme, et lorsque dans les cités

les plus populeuses, où la classe ouvrière manque de pain faute de travail, on voit décerner des récompenses aux auteurs ou introducteurs de machines propres à diminuer et à abréger encore le travail ; il est au moins utile que les hommes impartiaux examinent si ces récompenses ont été décernées par la raison.

Il ne saurait y avoir de doute sur les grands avantages que la société retirerait des mécaniques dans leur application générale à l'exploitation des mines, à la fonte des métaux, au curage des ports et canaux, dans les opérations des vidangeurs, et dans toutes celles qui sont dangereuses pour les ouvriers. Il serait utile qu'on en inventât pour les doreurs, pour les étameurs de glaces, pour les blanchisseuses des linges d'hôpitaux, et pour toutes les professions qui s'occupent de matières animales prêtes à entrer en putréfaction ; elles sont indispensables dans les salines le long de la mer, et j'ai vu la pompe à feu établie à l'étang salé *de la Val-Duc*, réduire le prix du sel à deux centimes le kilogramme, ce qui serait très-avantageux au public, s'il en profitait ; elles seront immanquablement d'une grande utilité aux colonies d'Amérique séparées de leurs métropoles, pour consolider leur indépendance, et elles peuvent

convenir à tous les Etats de l'Europe, qui ont une faible population, et fort peu à échanger contre les objets importés qui leur sont devenus nécessaires. Mais leur multiplication est, au contraire, un présent funeste pour les pays très-peuplés, et qui ont un grand nombre de bras à employer; c'est ce que je vais essayer de prouver.

Déjà, *Montesquieu*, quoique partisan des capitaux mobiliers, avait dit : « Les machines » dont l'objet est d'abréger l'art ne sont pas tou- » jours utiles; si un ouvrage est à un prix mé- » diocre, et qui convienne également à celui » qui l'achète et à l'ouvrier qui l'a fait, les ma- » chines qui en simplifieraient la manufacture, » c'est-à-dire, qui diminueraient le nombre des » ouvriers, seraient pernicieuses; et si les mou- » lins à eau n'étaient pas partout établis, je ne » les croirais pas aussi utiles qu'on le dit, parce » qu'ils ont fait reposer une infinité de bras, » qu'ils ont privé bien des gens de l'usage des » eaux, et ont fait perdre la fécondité à beau- » coup de terres. (*Esprit des Lois*, livre XXIII, » chapitre XV.) » La chose devrait certainement se concevoir ainsi : mais quand est-ce que la sagesse pure a présidé au conseil des nations? l'Angleterre, île peuplée d'habitans inventifs et

ambitieux, est bientôt montée au faîte de la puissance que procurent les richesses, par l'étendue de son commerce et le grand nombre de ses manufactures; et les nations du Continent, la France surtout, quoique d'une puissance égale, par d'autres moyens bien plus solides, ont voulu imiter l'Angleterre, dont les circonstances de position sont pourtant bien différentes. En effet, de seize millions d'âmes, dont on suppose que six sont suffisans à son agriculture, dix millions doivent vivre de commerce et des manufactures, ainsi que des salaires gagnés dans les divers services de l'État. Maîtresse des mers, possédant d'immenses colonies, ne faisant que des spéculations lucratives, ayant des moyens suffisans pour supporter tous les sacrifices, et augmenter chaque année sa taxe d'entretien des pauvres, qui se monte déja à plus de 270 millions; l'Angleterre seule peut permettre à ses commerçans de se flatter, aux yeux de l'Europe, *qu'ils fabriquent maintenant avec leurs machines, et le secours de deux cents ouvriers, autant de marchandises qu'ils en auraient obtenu, il y a cinquante ans, avec un million d'hommes.* La France, au contraire, pays très-peuplé, et d'un génie beaucoup moins entreprenant et moins mercantile que celui des insu-

laires, n'a au-delà des mers que de très-faibles débouchés, s'il est vrai, comme le dit *M. d'Harcourt*, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité (*Réflexions, etc.*, page 156 et suiv.), qu'elle n'ait dans ses propres colonies qu'une population de cinquante mille blancs, consommatrice des produits de la métropole, les hommes de couleur, qui seraient au nombre de cent soixante mille, ne consommant pas des productions de France. Pour le commerce avec les autres nations continentales il n'est pas moins limité, soit à cause de la grande concurrence, chacun faisant chez soi la même chose, et les marchandises françaises ne pouvant lutter pour le bon marché avec les anglaises, comme je le vois le long du Rhin, soit à cause du système prohibitif réciproque, adopté par la politique des temps présens, et qu'est seule capable d'éluder, par de grands sacrifices, une nation entièrement marchande. La plus grande consommation des marchandises françaises ne peut donc s'opérer qu'au moyen du commerce intérieur, parmi ceux qui vivent de l'agriculture; mais la plupart de ces derniers n'étant pas dans l'aisance, cette consommation doit rester pareillement très-faible. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, la France a pour le moins huit à dix millions

d'hommes non employés à la culture des champs, et qui, ne possédant rien autre chose que leur industrie, doivent être occupés, sous peine de les voir remuer, malgré la vigilance de la police et les spectacles qu'on leur a donnés de tous les temps pour les amuser. De là, deux conséquences bien simples que tout homme de bonne foi peut tirer, 1°. qu'une machine à vapeur égale à la force de quarante chevaux, produisant, d'après les calculs, la perte par an de deux cent quatorze mille journées d'hommes, chaque nouvelle introduction de pareilles machines doit affamer et mettre au désespoir tout autant de milliers d'ouvriers; 2°. qu'en centuplant la fabrication, on met sur les marchés publics des quantités infinies de productions en tout genre, dont le défaut de consommateurs amène chaque jour l'avilissement, augmentent la pauvreté des masses, pour quelques individus heureux qui peuvent supporter des pertes.

On est sans doute émerveillé, lorsqu'on voyage, d'arriver dans des lieux couverts de fabriques et de manufactures, travaillant la plupart les mêmes objets, les uns par un procédé, les autres par un autre; mais on ne tarde pas, en les visitant, à s'apercevoir que chacun des entrepreneurs nourrit, sous le masque de

la politesse, le désir secret de supplanter ses rivaux, n'importe leur nombreuse famille et leurs créanciers; qui seraient réduits à la mendicité. Et comment penseraient-ils autrement? Toutes les boutiques sont déjà encombrées des mêmes marchandises, qu'il faut se hâter de débiter avant que la mode passe. La bourse est pleine de brocanteurs qui s'agitent pour montrer un air d'opulence, et qui préparent pendant la nuit leur bilan de détresse. Les grandes routes, les chemins de traverse et les voitures publiques sont peuplées de commis voyageurs et de marchands, qui offrent à tout prix, et qui ne trouvent pas même à vendre à crédit! Et voilà pourtant les fortunes qu'on envie! Être fabricant, avoir des machines, voilà la maladie du jour, qui dévore non-seulement ceux qui s'y connaissent, mais encore médecins, avocats, guerriers, prêtres, gens de lettres, tous mécontens de la lenteur avec laquelle leur argent s'accumule, et voulant en voir arriver de grosses sommes à la fois!

Adam Smith a dit « Qu'il n'est pas inutile de » remarquer que la classe laborieuse, c'est-à- » dire, le grand corps du peuple, ne jouit du » sort le plus doux qu'à l'époque où les sociétés, » par une marche progressive, s'élèvent vers la

» plus haute richesse. Y sont-elles parvenues, » elles s'y fixent; et la condition de l'ouvrier » devient pénible. La fortune des nations dé- » cline-t-elle, les dernières tribus vivent dans la » misère. Disons plus, tous les ordres et tous les » rangs sont heureux dans le premier état, » gênés dans le second, et attristés dans le » troisième. (*Richesses des nations*, livre I, chap. VIII.) » Le négoce, en général, et les ouvriers, me paraissent arrivés à cet état de gêne et d'anxiété, ces derniers surtout. Vous les voyez bien, il est vrai, les jours de fêtes, animés par le plaisir, parés, eux, leurs femmes et leurs enfans des habits du luxe et de l'opulence; mais vous ne sauriez vous en réjouir, en songeant à leur imprévoyance; encore ils dépensent en un jour et par anticipation, tout le gain d'une semaine, oubliant qu'il y a un lendemain, que la maladie est très-près de la corruption des mœurs et de la débauche, et que s'ils sont estropiés, ou si le maître chez lequel ils travaillent vient à manquer, ou bien à se pourvoir de machines qui économisent les bras, il ne leur restera de ressource que dans la charité publique. C'est ce qui fait que, contre les résultats auxquels on se serait attendu, il y a beaucoup de mendians dans les pays à fabriques; et

c'est ce qui fait que, contre la théorie des économistes qui n'ont rien vu de leurs propres yeux, les agriculteurs ne tirent presque aucun avantage du voisinage des fabriques ; car les ouvriers dépensent tout en frivolités pendant qu'ils travaillent, et ils sont réduits à la pauvreté lorsqu'ils ne travaillent plus. J'arrivai de nuit, un samedi soir, dans un chef-lieu de département, et je fus agréablement surpris d'y voir illuminées un grand nombre de maisons, que l'on me dit être des fabriques de filature et de tissage, qui s'y sont très-multipliées depuis quelque temps. Le lendemain au matin j'eus une autre surprise, mais bien différente, c'est que, devant aller à l'hôtel de la préfecture, je ne pus y parvenir qu'à travers une foule immense de mendians déguenillés. Ayant parcouru à pied les montagnes des Vosges, je ne rencontrai presque aucun mendiant dans les lieux alpestres dont les habitans ne vivent que du produit de leurs troupeaux; je commençai à en observer dans les vallées où se sont établies beaucoup de filatures de coton et de fil de fer, et j'en trouvai davantage encore en descendant dans le Haut-Rhin, département dont les belles fabriques, en tout genre, occupent, dit-on, près de deux cent mille ouvriers, la plupart étrangers, et où se multiplient

singuliérement les pompes à feu, dont il y a une manufacture à Cernay, tenue par un Anglais. Les mêmes causes produisent dans les pays les mêmes effets. On lit dans la *Relation d'un voyage* fait en 1799, à Sundsvall, en Medelpadie, et à Drontheim, ville de Norwége, où il y a grand nombre de fabriques d'ouvrages en cuivre, dont les mines sont au voisinage, par M. *E. D. Clarke*, qu'après avoir traversé l'Héricodalie, et franchi les Alpes scandinaves, peuplées de cultivateurs, de chasseurs, et de pêcheurs, où l'on observe partout des vertus hospitalières et pas un seul mendiant, les voyageurs furent obsédés par le grand nombre de cette classe d'hommes, et par les objets les plus dégoûtans dès qu'ils furent au village de Hoff, près des mines, premier village de la Norwége. (*Annales générales des voyages*, tom. XIII, pag. 74 et suiv.)

Mais l'un des points les plus affligeans, qui peut avoir échappé aux réflexions des amis de l'humanité, c'est la dégradation de la classe ouvrière, opérée successivement par la marche actuelle de l'industrie mercantile. On peut comparer les effets des mécaniques à ceux de l'invention des armes à feu : on a reproché avec raison à celle-ci d'avoir réduit le soldat au rang

d'une machine; d'avoir privé la valeur de tout ce qu'elle avait de plus noble, de tout ce qui tenait au caractère personnel; d'avoir augmenté la puissance des despotes, et diminué celle des nations, etc. De même, les découvertes toujours progressives de nouvelles mécaniques tendent à flétrir la classe ouvrière, à la dispenser de tout esprit de combinaison et de tout apprentissage, à l'associer aux forces mortes auxquelles elle obéit; elles tendent à étendre de plus en plus l'aristocratie marchande, par l'accumulation des richesses dans un petit nombre de mains; aristocratie pire que celle de la naissance, que celle même qui résulte de la puissance des armes; aristocratie qui, méprisant tout ce qui est pauvre, ne regarde un ouvrier que comme un instrument de son pouvoir, que comme une chétive créature à qui tout aliment est bon, pourvu qu'il lui conserve assez de force pour pousser ses métiers.

Eh bien! vous observent les propriétaires de machines: « nous sommes favorables à l'agriculture, à qui nous renvoyons une quantité considérable de bras; il est d'ailleurs facultatif à nos ouvriers de limiter leur travail; et quant à ceux que nous renvoyons, ils peuvent se diriger vers d'autres occupations analogues, où il y a

un moindre nombre de compétiteurs. » Et des hommes d'une haute influence, avec lesquels je discutai cette question, m'observaient « que pareils reproches avaient déjà été adressés, lors de l'invention de l'imprimerie, de la confection des grandes routes, et de la substitution des charrettes aux bêtes à bâts; que cependant tout était rentré dans l'ordre. »

Ce n'est certainement que pour dire quelque chose, et sans aucune connaissance de cause, que le commerce renvoie à l'agriculture les hommes qu'il ne veut plus nourrir : d'abord, on ne saurait ignorer que pour être cultivateur, il faut y avoir été dressé dès ses jeunes années. En second lieu, dans l'état présent de l'agriculture en France, elle n'a pas besoin d'un surcroît de bras, puisque déjà dans les provinces à grandes fermes, les journaliers, lorsqu'ils sont vieux, n'ont d'autre ressource que l'aumône. ce ne serait réellement qu'en adoptant les améliorations que j'ai proposées au chapitre IX, qu'on pourrait destiner quelques milliers d'hommes de plus à l'industrie agricole. En troisième lieu, je ne dois pas laisser ignorer que *la maladie des machines* s'est aussi emparée de ceux qui s'instituent les législateurs de l'agriculture; lesquels, n'ayant égard qu'à la perfection de la chose en elle-

même, sans s'inquiéter du sort de la population qui cultive, voudraient voir se multiplier, partout *l'extirpateur, le rayonneur à neuf fois ; la herse triangulaire à dents de fer*, s'ouvrant et se fermant à volonté ; *la houe à cheval, le moulin à battre le blé*, qui fait régulièrement en un jour l'ouvrage de vingt-cinq à trente batteurs en grange, etc. Quand vous demandez à ces savans écrivains qui, heureusement, dans le gros bon sens des laboureurs, ont très-peu de disciples, ce que deviendraient les femmes et les enfans qui gagnent leur vie à sarcler, à biner, à butter, et les hommes spécialement occupés à battre en grange dans la saison morte de l'année ; ils vous répondent qu'ils feront des fossés autour des champs, planteront des haies, répareront les chemins, ou s'occuperont à d'autres choses, c'est-à-dire, feront ce qu'ils pourront ; ils ignorent sans doute que tout cela se fait déjà, conjointement avec les travaux dans lesquels ils voudraient les voir remplacés par des machines, et que, malgré ces emplois variés, il n'y a pas encore de travail pour tout le monde.

Ce serait indubitablement autant du devoir que de l'intérêt des fabricans, de limiter la quantité des produits de leurs manufactures, en même temps néanmoins que le salaire de leurs

ouvriers continuerait à courir, comme de juste; mais exiger de ceux-ci qu'ils se soumettent de propos délibéré à une interruption de travail sans recevoir aucun salaire, et qu'ils économisent sur les jours où ils en reçoivent, même un peu plus fort, c'est demander l'impossible, c'est bien peu connaître les habitudes et l'imprévoyance des ouvriers en général. Quant à ce que ceux qui sont renvoyés peuvent vaquer à d'autres travaux, il faudrait, pour que cela arrivât, qu'il y eût demande d'hommes, et que chaque profession ne fût pas déjà pourvue au-delà du nécessaire : ensuite, il est facile de concevoir, qu'à part certaines fabriques de tissage, qui se ressemblent plus ou moins, il est impossible qu'un ouvrier puisse remplacer par un autre travail celui auquel il est accoutumé dès son enfance; qu'il est tout aussi absurde qu'inhumain de dire à des ouvriers de fabriques de produits chimiques, à des tisserands, des cardeurs, des fileurs, des tondeurs, des horlogers, etc., etc. : soyez cordonniers, tailleurs, bergers, laboureurs, etc., etc.! Pense-t-on qu'ils ne désirent pas eux-mêmes de gagner leur vie honnêtement? mais ils sentent leur impuissance, laquelle ne leur laisse de ressource, en attendant le retour de l'occupation qui leur est propre, que celle d'aller eux et leur

famille, promener leur misère dans les rues de leur ville et des villages circonvoisins.

Il n'y a pas parité entre la révolution qui s'est opérée lors de la découverte de l'imprimerie, relativement au sort des copistes, et l'abîme immense où sont plongées les innombrables victimes des inventions actuelles : le tort que les premiers ont reçu n'a été supporté que par un petit nombre d'individus, la plupart clercs, célibataires, et ayant déjà leur dîner prêt à la manse ecclésiastique, ou bien, vivant déjà d'aumônes, manière reçue au treizième et quatorzième siècles, ainsi qu'on le verra plus loin. Une pareille suppression de travail n'était par conséquent que très-partielle, au lieu qu'il s'agit maintenant de plusieurs milliers de familles, auxquelles la marche actuelle de l'industrie mercantile enlève tout autre moyen d'existence. L'imprimerie, d'ailleurs, a donné naissance à une foule d'occupations différentes dont le concours est nécessaire, avant qu'un livre ait été mis en vente, fondeurs de caractères, compositeurs, correcteurs, protes, relieurs, etc., sans compter le grand nombre de papeteries et autres nécessités de la librairie, qui, certes, occupent cent fois plus de personnes qu'il n'en fallait quand on se contentait de copier les manuscrits : les machines pour les marchan-

ruses, au contraire, et celles pour l'agriculture (à l'exception de charrues perfectionnées, de semoirs, et de quelques autres), ne créent rien pour l'entretien de la vie, mais sont tout autant de coups de mort pour un grand nombre d'êtres vivans. En ce qui concerne les grands chemins, les canaux de navigation, et l'invention des voitures à roues, qui ont remplacé les porteurs, les muletiers, et toutes les sous-divisions de travail des hommes de peine; je dois dire, puisque j'ai vu les ruines qui en sont restées, que ce n'est pas non plus sans avoir diminué l'aisance et la population de l'intérieur des provinces, que le commerce s'est venu placer exclusivement sur les nouvelles routes et les nouveaux canaux; s'agissant toutefois d'hommes vivant en plein air, et menant une vie active, capables de remplacer un travail supprimé par d'autres travaux analogues, la souffrance n'a duré que peu, et l'équilibre s'est trouvé bientôt rétabli. Mais la cause actuelle est celle de sujets occupés de travaux sédentaires qui ruinent la constitution physique et morale; travaux qui, étant supprimés, *ne peuvent être remplacés que*, comme chez les Anglais, *par la taxe pour l'entretien des pauvres*.

Mais, après avoir été témoin de tant de mécomptes, pendant quarante ans d'observation,

je puis ajouter aux raisons ci-dessus, en faveur des spéculateurs qui, avides d'une grande fortune promptement acquise, quittent le certain pour l'incertain, qu'ils ne doivent pas croire que l'imagination des plus habiles artistes soit toujours profit ; et qu'il ne faut pas toujours se figurer que les calculs des mathématiciens soient parvenus à prévoir tous les effets des frottemens dans les grandes machines. Il est, et il y aura toujours une infinité de documens très-sûrs en théorie, qui sont d'une bien mince utilité, étant mis en pratique. Il y a en mécanique une pierre philosophale comme en alchimie, et je me contenterai d'un seul exemple, de la machine à tiller le chanvre, sans rouissage préalable, du savant M. *Christian*, que j'ai vu manœuvrer, et qui reste maintenant inutile dans les greniers des préfectures de plusieurs départemens, qui se l'étaient procurée, d'après les éloges pompeux qu'on en avait fait. Mais, quelle que soit l'imperfection actuelle des machines, toujours est-il vrai, direz-vous, qu'elles permettent de donner les marchandises à meilleur marché : j'en conviens, mais c'est au détriment des consommateurs, parce que la marchandise est déjà à moitié usée par les frottemens et les efforts de la machine, avant d'être achetée, défaut qu'on sait très-bien

masquer par l'apprêtage. C'est une erreur de croire que le bon marché compense la qualité ; une étoffe, par exemple, qu'il faut acheter trois fois, ne fait certainement pas le même profit que celle qui, dans le même espace de temps, n'a besoin d'être renouvelée qu'une seule fois.

Je ne puis donc que conclure de toutes les considérations dans lesquelles je suis entré, 1°. que toute machine qui abrège le travail et rend inutiles un grand nombre de bras, tout en créant beaucoup de marchandises, peut devenir très-nuisible dans un pays qui a une grande population, et que, sans s'exposer à de graves et fâcheuses conséquences, on ne saurait rester indifférens sur les résultats de ce qui tend à diminuer les moyens de subsistance de cette population ; 2°. que pour combler l'abyme vers lequel nous marchons, il convient d'établir dans chaque chef-lieu de département, de même que nous l'avons proposé pour l'agriculture, *un conseil de commerce et arts industriels*, composé de neuf membres, chargé de surveiller et de diriger tout ce qui a rapport à ces deux branches ; d'examiner l'utilité et les inconveniens de toute nouvelle mécanique dont on proposerait l'introduction, relativement à ce qui existe déjà en fait d'objets fabriqués de la même nature dans le

département et les départemens voisins, et à la quantité des ouvriers qui s'occupent du même travail, n'accordant protection spéciale, en fait de machines dont les moteurs sont étrangers aux forces vives, qu'à celles consacrées à l'exploitation, par les procédés chimiques, de l'arsénic, de l'antimoine, du mercure, du plomb, du cuivre, etc., et à telles autres conservatrices de la santé des ouvriers; de juger, enfin, d'après ce qui existe déjà sur les marchés publics, s'il y a lieu à accorder permission d'établir de nouvelles fabriques, et de mettre en circulation de nouvelles quantités des mêmes marchandises. Quant aux choix des membres de ce conseil, dont les qualités principales doivent être d'avoir des lumières, de la critique, d'être justes et incorruptibles, je ne saurais assez louer les anciens législateurs qui avaient eu soin d'écarter des cours de justice les individus intéressés, par état, aux questions qu'on doit y juger, et je les composerai de deux tiers d'anciens jurisconsultes, d'un tiers de négocians non faillis ni enrichis par la contrebande, retirés des affaires, et d'un commissaire royal apte, par l'étendue de ses connaissance, à mettre le conseil sur la voie, et le garantir des piéges sans cesse tendus par l'intérêt privé à l'intérêt public. Ce conseil serait la véritable

chambre et le véritable tribunal de commerce.

Par une autre conséquence des mêmes principes, il me paraît juste et raisonnable de prohiber l'entrée en France des machines déjà usitées et de toute nouvelle mécanique, tant pour favoriser les manufactures en ce genre, qui existent déjà dans le royaume, que pour rendre ces objets d'arts plus rares et plus chers. L'Angleterre n'a mis qu'un très-faible droit à leur exportation; mais je regarde cette générosité comme décevante; car, maîtresse des mers, du Nouveau-Monde et de l'Inde, exploitant à son profit, ce qu'on n'aurait pas osé prédire il y a cinquante ans, les mines du Pérou et du Mexique, elle ne craint plus aucune concurrence, et ce qu'elle nous envoie, qui est source de prospérité chez elle, peut devenir une augmentation de pauvreté pour les nations du Continent.

Je ne suis pas le seul, au reste, à redouter, pour les pays très-peuplés, la multiplication des machines, et je puis invoquer l'appui de plusieurs autorités respectables. Voici l'inventaire judicieux fait par M. le professeur *Pictet*, de Genève, du bien et du mal opérés par les machines à vapeur, et autres inventions modernes: « Pour l'avantage, dit-il, de fournir les consommateurs à meilleur marché, et d'enrichir

» promptement les inventeurs des machines ou
» ceux qui trafiquent de leurs produits, ces in-
» ventions paralysent les ressources d'un très-
» grand nombre de familles, produisent des
» pertes aux marchands des mêmes objets anté-
» térieurement fabriqués, et diminuent prodi-
» gieusement le nombre des acheteurs, dans les
» pays même où l'on fabrique, parce que l'ou-
» vrier, qui ne gagne que peu ou rien, est hors
» d'état d'acheter même ce qui est à bon mar-
» ché; elles produisent la démoralisation des
» pays frontières, par la contrebande, suite
» nécessaire et inévitable des appâts que pré-
» sente le bas prix de leurs produits; elles exci-
» tent une guerre sourde de nation à nation, au
» milieu de la paix, par l'envie et la jalousie
» qu'elles font naître, et par les entraves sans
» fin qu'on met sur les frontières pour les con-
» sommations. Enfin, ces inventions ne font que
» stimuler les productions, sans aucun effet sur
» la consommation, ne font que produire de
» l'engorgement dans tous les canaux indus-
» triels, etc. (*Bibliothèque universelle*, sep-
» tembre et octobre 1818.) »

Voici comment termine l'auteur d'un long article intitulé : *Balances des consommations avec les productions*, inséré dans un jour-

mal qu'on n'accusera pas de manquer d'idées libérales : après avoir démontré par un calcul arithmétique, que je ne reproduirai pas, tout le danger de l'excès de productions par l'invention croissante des nouvelles machines qui simplifient le travail, et diminuent par-là le nombre de ceux qui peuvent consommer tant les produits des arts que ceux de l'agriculture; l'auteur finit en disant : « Nous nous adresserons donc aux gou-
» vernemens que leur philantropie égare lors-
» qu'elle leur fait favoriser des productions que
» personne ne leur demande, et auxquelles ils
» ne trouvent pas eux-mêmes leur intérêt. Si
» nous avons réussi à les convaincre qu'en faisant
» produire on n'est pas sûr de faire consommer,
» nous les ramenerons peut-être à donner plus
» d'attention au principe sur lequel repose leur
» propre système d'économie publique. Ils de-
» mandent la liberté absolue de l'industrie,
» parce qu'ils estiment que les intérêts indivi-
» duels, en se compensant, se réunissent tous
» dans l'intérêt général..... Mais, lorsqu'ils
» créent une manufacture par amour de l'art ou
» de la science, comme ils n'ont point suivi les
» indications du marché, ils ont souvent sacrifié
» les hommes et les intérêts réels à une théorie
» abstraite : c'est l'affaire des savans de se tenir

» toujours prêts par les progrès des mécaniques,
» de la chimie, de l'étude de la nature, pour
» répondre à toutes les demandes du marché;.....
» mais, tant que l'organisation actuelle dure, tant
» que l'existence du pauvre est abandonnée aux
» effets d'une libre concurrence, ils ne doivent
» point mettre un poids additionnel dans la ba-
» lance, en faveur des chefs d'ateliers contre les
» ouvriers:..... qu'ils laissent aux générations
» actuelles le temps de passer; autrement, par
» l'accélération qu'ils donnent avec un zèle
» imprudent à l'adoption de chaque découverte,
» ils frappent sans cesse tantôt sur une classe,
» tantôt sur l'autre, et ils font éprouver à la
» société entière les souffrances constantes des
» changemens, au lieu du bénéfice des amélio-
» rations (*Revue Encyclopédique*, vol. XXII,
» pag. 264. — 297.) »

CHAPITRE XII.

Continuation du même sujet : des avantages et des inconvéniens de règlemens, de jurandes et de corporations dans les arts et métiers.

L'INDUSTRIE humaine, dans l'état de société, sollicitée par le besoin, est une puissance fécondante qui ne reconnaît point de bornes, et que chacun croit avoir le droit d'exercer; il n'est personne, lorsqu'on ne pense pas (et peu de gens y pensent) que l'on n'est qu'un anneau de la grande chaîne sociale, qui ne voulût, bon gré malgré, accumuler dans son héritage toutes les productions de l'industrie agricole, ou qui ne désirât que son pays fût le centre de tous les arts et d'un grand commerce. Je voudrais, si je n'étais forcé de me limiter dans cet ouvrage, en offrir des preuves parlantes, que je recueille

chaque jour dans les réunions où je me trouve. A l'en croire, chacun est libre d'exercer tel art ou tel métier, sans se soumettre à aucune règle, et l'on doit le laisser faire, le laisser aller, sûr, que l'on doit être, que le nombre de ceux qui exercent la même profession se limitera de lui-même. Rien de plus séduisant, je l'avoue, en théorie, que cette liberté illimitée, que cette idée d'avoir tout réuni autour de soi, sans avoir besoin des autres; ce n'est même que dans l'indépendance que se rencontrent le génie et l'espérance d'une perfection indéfinie : mais, quand cette théorie s'applique à la pratique, que l'indépendance, comme il arrive toujours, est devenue anarchie, combien n'avons-nous pas à regretter que la sagesse n'ait pas été appelée pour régler, diriger et modifier notre activité?

Cette expérience a incontestablement été faite de tous les temps, dès l'origine des différens arts et métiers : ils furent nécessairement entièrement libres dans les commencemens; mais à mesure qu'on en sentit davantage l'utilité, et qu'ils se multiplièrent, besoin fut pour prévenir les fraudes et pour les faire prospérer, de les soumettre à une police réglementaire : c'est ce qui se pratiquait déjà chez les Égyptiens, où, d'après le rapport d'Hérodote, chaque artisan appartenait à une

corporation qui avait ses règlemens et ses statuts. La division du peuple en castes, commune dans tout l'Orient, assignait et assigne encore, dans la Chine et l'Indoustan, à chaque caste, la profession dont elle doit exclusivement s'occuper, ainsi que des règles auxquelles on a imposé un caractère sacré. Les usages égyptiens ont bien pu avoir été portés chez les Grecs; et nous apprenons, des plaidoyers d'Eschine et autres orateurs de cette nation, qu'il y avait parmi eux des individus uniquement occupés du travail des mines, d'orfèvrerie et de bijouterie, de la construction des navires et de la navigation, qui avaient leurs tribunaux spéciaux, composés d'experts dans la matière, et chargés de connaître des diverses supercheries qu'on savait déjà alors mettre en pratique. Si nous ne trouvons pas des traces de ces règlemens dans le *Recueil des lois romaines*, excepté sous les empereurs, c'est que l'organisation de l'état civil des sociétés a besoin d'une longue paix, et qu'un peuple conquérant détruit tout et n'édifie rien.

Je ne sais trop pourquoi M. *de Sismondi* a voulu « que les corporations des arts et métiers » n'aient pas été formées pour garantir la fabri- » cation de certaines marchandises d'après de » certaines règles, mais bien dans l'unique but

» de la défense commune contre les usurpa-
» tions des seigneurs. (*Histoire des Français*,
» tom. IV.) » Lorsque dans sa belle Histoire des Républiques d'Italie, du moyen âge, le même auteur nous apprend que ces corporations existaient déjà dans cette contrée long-temps avant l'affranchissement des communes, et que lors de l'érection de celles-ci en républiques, les arts y furent représentés par leurs prieurs, qui en devinrent les principaux magistrats, comme nous voyons que la chose était aussi arrivée dans les villes suisses, et dans celles confédérées avec l'ancien Empire germanique; ce n'est que de cette époque que les corporations ont pu avoir un but politique, but que les rivalités rendirent par la suite nuisible au maintien de la constitution de chaque état. Il ne tarda pas, en effet, à s'établir une distinction entre les arts qu'on divisa en *majeurs* et en *mineurs*, laquelle fut un sujet continu de dissension à Florence et ailleurs, et amena la ruine de ces anciennes républiques: les ambitieux démagogues, après avoir contribué à exclure les arts mineurs du gouvernement (les *sciopi*), pratiqués par la nombreuse populace, s'en servaient ensuite comme d'instrument pour verser le sang le plus pur et le plus patriotique; troubles, agitations, qui, loin d'avoir contribué

au perfectionnement des diverses professions, firent, au contraire, perdre aux villes d'Italie leur prééminence manufacturière, et n'encouragèrent nullement à donner aux arts et métiers une existence politique.

Quant à la France, si nous suivons l'histoire et les chroniques, qui sont les seuls guides positifs que nous puissions avoir, nous y trouverons déjà des traces de corporations, dès le moyen âge, durant la plus grande rigueur du régime féodal, avant même qu'on eût commencé à affranchir des villes et des bourgs. Il n'y a d'ailleurs qu'à se faire une idée juste de la position respective du peuple et de la noblesse dans les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, pour comprendre toute l'impossibilité de cette prétendue résistance par les corporations aux usurpations des seigneurs. Le premier, accoutumé à une obéissance aveugle, était sans armes, ou ne pouvait porter que des bâtons; la noblesse, au contraire, habituée au commandement, était toujours armée. Or, qu'auraient pu faire dans un pays de plaines (car il ne faut pas comparer la France aux montagnes de l'Helvétie), qu'auraient pu faire pour se défendre contre des chevaliers revêtus de leur armure, et combattant à cheval, des artisans à pied, désar-

més, et non accoutumés à la guerre! Il est plus à croire que les rois eux-mêmes et les grands vassaux, amis de la magnificence, cherchèrent à faire prospérer les arts et métiers dans les principales villes de leur résidence ordinaire. Sous les rois de la seconde race, l'on trouve souvent dans les chroniques, l'expression d'*université* des forgerons, d'*université* des tailleurs, des cordonniers, des orfèvres, etc., nom primitif qui fut changé en celui de *confréries*, à cause du saint sous la protection duquel se mit chaque université, suivant l'usage d'alors. Il est souvent question, sous Philippe-Auguste, de la confrérie des *drapiers*, première classe des marchands, à Paris comme à Florence, où les fabricans de draps occupaient le premier rang. Sous saint Louis et ses successeurs, les diverses confréries, ou corps d'arts et métiers, acquirent une plus grande consistance; et, par les statuts qu'ils se formèrent, et qui furent sanctionnés, ils parvinrent à une classification, à un rang, à une discipline, qui furent la source de la prospérité dont ils jouirent dans les principales villes durant plusieurs siècles. Les trois branches de l'art de guérir profitèrent des mêmes avantages, au grand soulagement de l'humanité, et commencèrent, dès le règne de saint Louis, à reprendre

une vie qui avait été comme suspendue depuis l'invasion des barbares; des codes de police sanitaire furent formés, et si les campagnes continuèrent, comme à présent, à être la proie des empiriques et des charlatans, du moins reculaient-ils dans les villes populeuses devant les colléges de médecine et de pharmacie. L'Europe entière marchait sur les mêmes erremens, et lorsque des nations, telles que la Hollande et l'Angleterre, conquirent leur constitution, elles ne crurent pas que les corporations et les jurandes fussent attentatives à la liberté; elles les conservèrent, au contraire, et les conservent encore, comme des fondemens de leur prospérité et de leurs richesses commerciales.

En un mot, sans nous perdre en spéculations sur ces origines, il suffit du sens commun, pour nous apprendre qu'elles sont nées presque toutes du besoin, et d'une sorte d'instinct qui, dans les villes un peu peuplées, a engagé chaque artisan à se rapprocher de son semblable pour se soutenir et se protéger mutuellement; que, plus tard, chaque association a étendu ses vues sous la protection du souverain, sur le perfectionnement de l'art; et qu'elle a réglé les années d'apprentissage et les autres conditions par lesquelles on pouvait parvenir à la maîtrise, telles que

nous l'avons vue établie jusqu'au moment de la révolution, sans opérer le dépérissement du produit des arts et de ceux qui en retirent leurs moyens d'existence.

Tout à coup, au commencement de la révolution, les règlemens et statuts des arts et métiers furent supprimés en France, comme attentatoires à la liberté individuelle, et les corporations et jurandes furent regardées comme symptômes d'aristocratie, propres uniquement à mettre des bornes aux talens et à défendre les priviléges. On reproduisit le fameux argument dont ADAM SMITH s'était déjà servi infructueusement contre les maîtrises conservées dans son pays; savoir : « Que la propriété la plus inviolable est celle du travail, puisqu'elle est le fondement commun de toutes les autres; or, le pauvre n'ayant d'autre patrimoine que la force et son adresse, l'empêcher d'en faire usage, en vertu de règlemens qui établissent la durée des apprentissages, des chefs-d'œuvre et des maîtrises, c'est violer cette propriété, de toutes la plus sacrée, c'est attenter à la liberté légitime et de l'ouvrier et de ceux qui voudraient l'employer. » Ce n'était pas alors le temps de soumettre des principes abstraits à une critique raisonnée, de faire convenir à

eux qui flattaient la multitude, que quoiqu'il soit rigoureusement vrai *que le travail est une propriété sacrée*, que néanmoins la société a le droit de veiller à ce qu'il soit profitable à tous, et à chaque membre en particulier; que nous sommes tous mauvais juges en notre propre cause; que nous nous croyons d'autant plus habiles que nous sommes moins instruits; et qu'en entreprenant ce que nous ne savons pas, au détriment de ceux qui savent, nous ne tardons pas d'être délaissés de ceux que nous avons fait dupes de notre imprudence ou de notre maladresse. Il était enfin impossible de persuader, dans le temps où les couleurs qu'on portait décidaient du mérite et des talens, de faire comprendre que, sans apprentissage préalable de la profession qu'on voulait exercer, on ne pouvait prospérer que dans des contrées nouvellement habitées, où les colons n'ont pas à choisir parmi plusieurs individus exerçant les mêmes arts ou les mêmes métiers.

Les circonstances même ne permettaient pas de trop s'arrêter à ces réflexions : il fallait des fournitures immenses à ces armées nombreuses que l'Europe a tenues sur pied pendant plus de trente ans. Le blocus continental, auquel ont été soumis tant de pays qui, avec la vieille France,

ont fait, durant plusieurs années, partie intégrante du vaste Empire français, créa aussi nombre d'arts, d'artisans et de professions dont les ouvrages ne manquaient pas de débouchés parmi cette population armée, qui ne produit rien, qui absorbe tout et détruit tout. Ces circonstances ayant cessé par la paix générale, le nombre des producteurs eut dû diminuer comme celui des consommateurs; mais la chose ne se fit pas ainsi, et l'on ne devait pas l'attendre; on était accoutumé à de grands profits d'une part, et delà fourmillaient de tous côtés des milliers de gens qui se trouvaient n'avoir plus d'autre existence que dans la profession qu'ils avaient prise accidentellement, et qu'ils étaient forcés de continuer. De là ce trop plein, dont on gémit de toutes parts, sans oser aborder franchement la question, d'individus qui exercent la même profession, tant comme ouvriers que comme maîtres, de productions des arts et métiers, et de marchandises manufacturées. A mesure pourtant du rétablissement du calme des passions, l'on a senti la nécessité de commencer à ne plus sacrifier les hommes aux principes; et plusieurs tentatives ont déjà été faites, pour réhabiliter les anciens règlemens de police des arts et métiers, qui ont été repoussées toujours par les

mêmes raisons qui les avaient fait supprimer, d'après l'avis que l'on n'a pas manqué de faire donner par les chambres de commerce, composées en général d'hommes qui se sont enrichis par le nouvel ordre de choses.

Je ne saurai mieux faire pour combattre ces raisons, que d'exposer aux yeux de mes lecteurs les passages suivans d'un ouvrage intitulé : *Considérations sur la science de l'économie politique*, publié récemment par *M. Agazzini*, en opposant l'auteur à lui-même, lorsque, oubliant ses prémices, il tire des conséquences directement opposées. « Il suffit, dit cet écrivain, de » considérer les avantages immenses produits par » les corporations et les jurandes, pour reconnaître l'heureuse influence que de sages loix » peuvent exercer sur la prospérité de l'économie nationale : à ces établissemens, l'on a » dû la renaissance des arts et du commerce européen..... Leurs statuts se formèrent lorsque » l'Europe sortit de la barbarie. Les hommes » de cette époque comprirent bien sagement » qu'on ne pouvait espérer la résurrection des » arts et du commerce, si l'on ne commençait à » perfectionner l'exécution des travaux communs et déjà connus. Les arts et les sciences » s'engendrent naturellement; c'est du perfec-

» tionnement des arts existans que prennent
» naissance les arts nouveaux. L'expérience n'a
» vait pas attendu cette époque pour enseigner
» que le mieux est ennemi du bien; il ne s'agissait
» pas d'inventer, il fallait conduire au perfec-
» tionnement, c'est ce que firent les statuts ac-
» cordant un privilége exclusif de travail aux
» ouvriers experts. Comment, dans un temps
» d'ignorance, la plupart des consommateurs
» pouvaient-ils distinguer les travaux accomplis
» des travaux imparfaits? Cette difficulté, qu'on
» dirait être du ressort des consommateurs,
» passait leur intelligence. En vain l'ouvrier
» habile et honnête faisait choix des meilleurs
» matériaux, envain il mettait à les façonner
» toute la précision que son habileté lui sug-
» gérait, il ne réussissait pas à obtenir la préfé-
» rence sur des ouvrages offerts à un prix infé-
» rieur, par des ouvriers de mauvaise foi, qui
» savaient cacher sous un beau vernis les défauts
» de leur grossière industrie. Les chefs-d'œuvre
» des artistes étaient dédaignés; le bon marché
» tuait le talent, et la mauvaise foi exploitait
» l'ignorance. »

« C'était aussi à cette époque même que les
» relations commerciales commençaient à se
» développer parmi les nations; les premières

» prospérités du commerce dépendaient de la
» confiance de l'étranger. Or, la mauvaise foi
» qui envahissait les marchés intérieurs aurait-
» elle négligé les marchés étrangers? Le con-
» sommateur étranger ne s'enquiert pas du fa-
» bricant, mais du pays où la marchandise est
» fabriquée, et une fois pris pour dupe, il ne
» veut plus entendre parler des manufactures du
» pays du fabricant qui l'a trompé; comme
» le commerce repose sur la confiance, ainsi par
» une réaction nécessaire, tout objet fabriqué
» dans le pays du fraudeur est proscrit comme
» frauduleux. La confiance s'étend d'un à tous;
» réciproquement par la méfiance, tous sont
» enveloppés dans le crime d'un seul. Pour
» inspirer aux acheteurs étrangers une opinion
» avantageuse des fabriques nationales, il fallait
» donc détruire la concurrence des travaux mal
» faits. Ainsi les statuts furent indispensables
» pour faire pencher la balance, soit au dehors,
» soit au dedans, en faveur des bonnes manu-
» factures, et par conséquent en faveur de la
» prospérité de l'économie de l'État. La nation
» et l'étranger eurent dans les statuts une ga-
» rantie pour la bonne foi; ce ne furent pas les
» gouvernemens qui les établirent, mais les
» peuples eux-mêmes, par un pacte social et

» universel : et n'allez pas croire que ces insti-
» tutions furent l'ouvrage de l'intérêt seul ; l'am-
» bition nationale y eut la plus grande part.
» A cette époque, tous, du plus grand au plus
» petit, tous étaient transportés d'amour pour
» la patrie. C'était une sorte de point-d'honneur
» national pour les fabricans et les ouvriers de
» montrer de la bonne foi ; chacun voyait avec
» orgueil la patrie s'embellir de nouveaux chefs-
» d'œuvre, qui devaient porter au loin sa re-
» nommée ; on s'appliquait avec un zèle extrême
» à se rendre digne de la confiance des peuples
» étrangers ; chacun était moins jaloux d'ac-
» croître son trésor que l'honneur de la nation ;
» le commerce rivalisait avec toutes les classes,
» et brûlait d'en occuper le premier rang dans les
» fastes de la gloire nationale; il était fier de
» donner des Médicis à la patrie ! »

Qui ne croirait pas, en lisant ces passages frappans, en grande partie, de vérité, de *M. Agazzini*, que l'auteur a été inspiré pour les écrire par le contraste des temps présens, afin d'engager à recourir aux mêmes remèdes qui avaient soulagé les maux anciens. Mais non, séduit par l'esprit du temps, il nous conseille tout le contraire; « Lorsque, continue » *M. Agazzini*, les anciennes manufactures

» eurent atteint leur perfectionnement ; que les
» consommateurs n'offrirent plus une masse de
» barbares sans lumières et sans goût, mais une
» société policée et instruite ; lorsque *la patrie*
» *et la vertu devinrent étrangers à l'esprit de*
» *commerce*, la plupart des statuts furent nui-
» sibles à l'industrie ; ils enfantèrent la ruine de
» l'économie nationale. Les corporations, au
» lieu de réunir les industries, les isolèrent.
» De leur ligne sortit le monopole ; les talens et
» les découvertes n'eurent pas de plus grands
» ennemis. Ainsi, les mêmes statuts qui avaient
» fondé l'opulence nationale, réduisirent les
» peuples à la détresse et à l'indigence. Un cri
» général retentit dans toute l'Europe contre la
» tyrannie des corporations ; tous les peuples
» demandèrent l'abolition des statuts. La liberté
» industrielle fut enfin proclamée ; les arts, af-
» franchis d'un joug pesant, délivrés de tant
» d'entraves, reçurent une vie nouvelle ; l'heu-
» reux développement de toutes les branches des
» manufactures passa les espérances. Ces pre-
» miers triomphes de la liberté industrielle
» éblouirent les peuples. On inféra que la liberté
» absolue du commerce était la base unique de
» la prospérité de l'économie nationale. Les
» ports s'ouvrirent à toutes les exportations et

» à toutes les importations. *Laissez faire, laissez*
» *aller*, fut la devise générale ; etc., etc. »

L'auteur, dans ses louanges de la liberté du commerce et de l'industrie, n'a pu avoir en vue que la France ancienne et la France actuelle ; mais il les a mal jugées : et si, comme moi, il eût visité ce royaume avant sa révolution politique, et qu'il eût trouvé ses ports, ses places de commerce et ses villes dans un état plus solidement prospère qu'aujourd'hui, il eût pris une autre conclusion, savoir ; 1°. qu'au lieu de cette prospérité qui serait née de la suppression de ses statuts, des maîtrises et des corporations, nous lui devons plutôt la misère actuelle d'une grande partie du peuple ; 2°. que l'abus de la liberté, comme l'abus des priviléges et des corporations, sont également nuisibles au commerce et à l'industrie, tandis que des statuts régulateurs, dépouillés des vices qui avaient pu les rendre tyranniques, loin de les entraver, sont, au contraire, les meilleurs moyens de leur donner du mouvement et de rendre leur primitive vigueur à toutes les classes de la nation. C'est ce que vais essayer de démontrer par de courts commentaires de quelques expressions des passages ci-dessus.

Rien de plus vrai que le *commerce repose sur la confiance*. Eh bien ! c'est la confiance qui

manque maintenant. A peine la liberté illimitée eût-elle été proclamée, qu'on vit le ravissement et la fraude se glisser dans toutes les fabrications, et produire une méfiance générale qui força déjà à donner certaines restrictions à cette liberté, par l'établissement de prud'hommes et d'experts chargés de reconnaître la qualité intrinsèque des matières : faible moyen, pour tant de corruption ! Dès-lors, des villes, autrefois renommées pour l'excellence de telles ou telles marchandises, commencèrent par perdre de leur réputation : Marseille, par exemple, fit cette expérience, relativement à ses savons : fabriqués avec de la bonne soude d'Alicante, et de la seule huile d'olives et très-peu d'eau, ils avaient un crédit établi dans le monde entier. Pas plutôt livrés à eux-mêmes, quelques savonniers cherchèrent, par tous les moyens possibles, à faire une prompte fortune : l'art de faire entrer de l'eau dans le savon plus qu'en suffisance, de substituer aux huiles d'olives celles des plantes oléagineuses, et même les graisses, les potasses et les soudes factices, aux soudes d'Alicante employées d'abord par des savonniers de Marseille, bientôt connu et colporté partout, art que les savoniers honnêtes ont aussi été forcés d'adopter, sous peine d'être ruinés, a fini par enlever à la

cité des Phocéens la prééminence qu'elle s'était méritée à cet égard. Sans doute s'est enrichi celui qui, le premier, s'est avisé de mêler frauduleusement du coton à la soie, pour la fabrication des florences, taffetas et autres étoffes; mais il a discrédité chez les nationaux et chez les étrangers, sa maison, sa ville, et les autres fabricans, ce qui ne fût pas arrivé sous le règne des corporations et de leurs statuts. Plusieurs fabriques de draps qui s'appliquent à donner du beau en apparence, au lieu de donner du bon, ont déjà eu le sort de celles dont je vais parler, et que j'ai déjà mentionnées dans le second volume de mon voyage aux Alpes maritimes. Dans la vallée d'*Entrannes*, et autres adjacentes, on fabriquait, de temps immémorial, des draps communs, dits *droguets* et *serges*, propres aux usages de ces pays de montagnes, et très-renommés : l'on s'y adonnait beaucoup à l'éducation des bêtes à laine, dont chaque ménage préparait et filait la toison durant l'hiver : chaque pièce d'étoffe devait, d'après les anciens réglemens, se vendre au poids et non à la mesure; et deux notaires inspecteurs, étaient commis, pour qu'il n'y eût point de fraude. Cette industrie rendait beaucoup; mais les fabricans, s'étant empressés de se débarrasser de

ces entraves, durant la domination temporaire de la France, et s'étant avisés aussi de donner du plus fin avec très-peu de matière, les montagnards n'en voulurent plus, et se pourvurent ailleurs. Tout le monde y perdit; et lors de ma visite dans ces vallées, l'on demandait généralement de remettre en vigueur les mêmes règlemens qu'on avait d'abord regardés comme attentatoires à la liberté industrielle.

A quelle industrie ne pourrai-je pas faire cette application? Quelle est la denrée, même dans plusieurs pharmacies, que l'on n'altère pas, pour en avoir plus de débit, en la vendant à meilleur marché? *Les consommateurs actuels ne sont plus sans lumières et sans goût comme l'étaient nos ancêtres.* Cela est vrai, en général, mais ils n'en ont pas acquis pour cela des connaissances universelles sur tous les arts et tous les métiers : chacun de nous, même, eût-il fait un cours de chimie et de mécanique qui lui eût appris qu'il doit se consoler, par le bas prix, de la mauvaise qualité intrinsèque d'une marchandise cachée sous un beau vernis, l'on ne ne peut pas espérer que les étrangers consentent aussi volontiers à être dupes. Si nous apprécions, en effet, à leur juste valeur, le perfectionnement dont nous nous enorgueillissons, et

la perfectibilité indéfinie après laquelle nous courons, tant pour nos ouvrages manuels que pour les œuvres de l'intelligence pure, nous serons bien forcés de convenir qu'après avoir dépassé certaines limites, après avoir secoué, autant que possible, le joug de la puissance formatrice du temps, après avoir remplacé, par les opérations de la chimie, si avancée par *Berzélius* et *Wollaston*, les matières colorantes naturelles, après, en un mot, nous être érigés en maîtres de la nature, nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons fait que du clinquant qui brille aux dépens de la qualité et de la durée. Qu'il me soit permis d'en donner quelques exemples familiers, tirés de l'économie domestique. L'empeigne de nos souliers, par exemple, est du beau *maroquin* de France, et la semelle en a été tannée en moins de six mois de temps, au lieu de deux années qu'il fallait auparavant; mais ces souliers ne repoussent pas l'eau, et ils résistent deux fois moins aux frottemens que les souliers de nos pères. Ces bas de coton sont aussi fins que peu coûteux, mais il s'y rompt des mailles chaque fois qu'on les passe; ces chemises ne sont plus grossières comme celles de nos aïeux, mais, au bout de quelques lessives, elles seront mises aux chif-

fons; ce fil, si éclatant par sa blancheur, casse à chaque minute dans les mains de la couturière; ces mouchoirs, ces étoffes, ces tableaux, brillent des plus vives couleurs, mais ils ne résistent pas à l'action de la lumière et des autres élémens; cet habit, ce chapeau sont plus fins et à meilleur marché que jamais, mais, au bout d'un an, votre domestique n'en voudra pas même. Bref, vous êtes forcé de renouveler votre garde-robe trois fois plus tôt que vous ne l'auriez fait il y a cinquante ans; et même, par le changement continuel de façons et de couleurs, vous êtes forcé d'être frivole, crainte de passer pour ridicule !

Tant mieux, s'écrie-t-on de toutes parts, cela fait circuler l'argent. A la bonne heure, si ce n'était que l'argent des riches : mais la masse des consommateurs de ces toiles d'araignées est composée de pauvres : ce sont les ouvriers et les artisans eux-mêmes, qui, tentés par le bon marché d'augmenter leur parure et celle des membres de leur famille, s'endettent pour se procurer et renouveler ces chiffons et ces oripeaux, dont ils ne peuvent plus tirer aucun parti dans leurs nécessités, ni chez les juifs, ni chez les autres prêteurs sur gage. De là nécessairement tout oubli d'économie, et l'appauvrissement graduel

des consommateurs présens, quoique plus entendus que ceux du temps passé.

Chacun voyait l'honneur de sa patrie ***; *et la patrie et la vertu devinrent étrangers à l'esprit du commerce !* Cet aveu, de la part d'un écrivain partisan des erremens modernes est précieux, et ce qu'il exprime n'est que trop vrai. Il y a à peu près vingt ans qu'un préfet, qui me consultait sur un projet d'arrêté que je trouvai inique, me répondit en ricanant : *que je n'étais pas de ce monde, et que j'ignorais que depuis long-temps on ne gouvernait plus que dans le vice !* et c'est le mot que j'entends de tous les côtés, *premièrement il faut vivre*, sans s'inquiéter de ceux qui viendront après nous! Mais pour moi qui chéris encore la vertu et la patrie par-dessus toutes choses, je dis qu'un tel aveu est précisément la condamnation de la liberté illimitée, et je prétends que la perte de ces sentimens est le plus grand malheur qui puisse arriver à une nation. Qu'on me permette encore des tableaux, pour prouver que ce n'est pas ici l'expression d'un simple beau idéal : je le demande aux commerçans de bonne foi, qui font des comparaisons désavantageuses aux temps présens. Est-ce sous le régime des corporations, ou sous celui de la liberté absolue, que les ou-

vriers ont porté chez l'étranger l'art de tisser la soie, et les matières d'or et d'argent, ainsi que bien d'autres secrets qui rendaient l'Europe tributaire de cette belle France? Ma mémoire me rappelle encore ces ouvriers compagnons, vraiment français, qui, même révoltés contre leurs maîtres, s'indignaient de la proposition de porter dans les pays voisins leurs talens industriels: ils ne lisaient point de journaux; mais, dans leurs mœurs grossières, ils portaient dans leur cœur l'amour de la patrie! Maintenant, pour peu qu'il y ait à gagner, ce sont les maîtres eux-mêmes qui n'hésitent pas à naturaliser dans une terre étrangère, l'industrie qui avait fait l'honneur et la richesse de celle qui les a vu naître. *Je suis cosmopolite!* et cette patrie large fait qu'il n'en existe plus nulle part. Hommes inconsidérés! vous avez fait vous-même le procès à la liberté; vous avez prouvé que ces lois un peu sévères dont vous ne vouliez plus, forment le véritable lien de famille et de patrie. Tels, le chien et le cheval, auxquels le commun des hommes ressemble beaucoup, qui sont indociles, et facilement infidèles envers un maître trop bon, obéissans et fidèles jusqu'à la mort, à la voix de celui qui les a tenus dans la dépendance, et qui les a dressés par les peines et les récompenses!

L'ouvrier habile et honnête était supplanté avant la naissance des règlemens, par des ouvriers de mauvaise foi et grossiers, qui donnaient leurs ouvrages à meilleur marché. M. *Agazzini* a justement décrit ce que nous voyons de nouveau tous les jours : à peine un apprenti commence-t-il à savoir quelque chose, qu'il vole de ses propres ailes et cherche à s'établir : manquant d'égards et de reconnaissance envers le maître chez lequel il a travaillé, il lui enlève ses pratiques, et place impunément sa boutique à côté de la sienne. Il travaille moins bien, sans doute, mais il fait à meilleur marché, et cette considération compense, chez plusieurs de ceux qui font travailler, le vice de sa maladresse et la mauvaise qualité de sa marchandise. Il est supplanté à son tour, parce qu'il lui faut des ouvriers; et tous ces nouveaux maîtres, obligés de se marier, ont bientôt de nombreux enfans qui comblent leur misère, et surchargent la société de mendians.

Les mêmes statuts qui avaient fondé l'opulence nationale, réduisent les peuples à la détresse et à l'indigence. Il n'y a qu'à comparer l'état présent et passé des différens ouvriers, pour juger si c'est aux corporations et aux statuts que ces malheurs doivent être attribués, ou bien à

leur abolition. Il me souvient d'avoir connu et traité dans ma jeunesse de nombreux compagnons, de toutes les professions, qui vivaient heureux et contens dans les pensions particulières, exempts des soins du ménage; qui attendaient pour se marier qu'ils eussent acquis une maîtrise, ou l'équivalent; suffisamment riches du prix de leurs journées, pour célébrer avec pompe la fête du patron de la confrairie, et mettre tous les mois leur offrande dans la caisse des malades et des ouvriers voyageurs ou sans place. Que voyons-nous maintenant? Les cafés, les cabarets et les mauvais lieux dévorant, les dimanches et les lundis, le travail de la semaine; des ouvriers voyageurs, ne trouvant point à être employés et les caisses de secours n'existant plus, mendier ou faire pis ! Du côté des maîtres, par suite d'un gain journalier et sûr, qui n'était pas trop divisé, avec de l'ordre et de l'économie, ils devenaient de bons bourgeois, qui acquéraient de la considération par une confiance méritée de père en fils, et dont les assemblées ont plus d'une fois été à même d'offrir des secours à l'État dans ses plus pressans besoins. Mais, dans l'état actuel des choses, avec cette multiplicité d'ouvriers ou de maîtres de la même profession, dans le même endroit, l'on voit seu-

lement quelques ateliers se soutenir, parce qu'ils ont une vogue momentanée, et la plupart des autres, quoique souvent supérieurs en mérite, languir et manquer de travail. Tel est le pain que donnent les théories, et telle est la prospérité que l'économie nationale a acquise de la liberté absolue du commerce et de l'industrie.

Je n'ai plus à combattre aujourd'hui cet autre motif de proscription des corporations des arts et métiers et de leurs statuts; savoir, que cet arrangement est *une image de l'aristocratie*, talisman dont se servaient auprès des ignorans ceux qui voulaient monter au pouvoir; et d'abord, pour peu qu'on réfléchisse, on concevra sans peine que l'aristocratie est un mal inévitable; que dis-je, un mal nécessaire dans toute société. En second lieu, on ne saurait mettre en parallèle l'influence des maîtrises, disséminées partout, avec celle d'un petit nombre d'hommes possesseurs de ces terribles mécaniques qui font tomber tous les travaux, qui réunissent tous les petits domaines en un seul, et qui vont jusqu'à maîtriser la fortune de l'État. Ici, ce sont d'immenses richesses procurées par un heureux hasard et auxquelles on ne s'avise pas même d'aspirer, qui donnent toute la considération; là, c'est-à-dire, sous les statuts et les règlemens, la consi-

dération ne s'obtient que par l'intelligence, l'économie et l'assiduité au travail, aliment continuel d'émulation par lequel le moins riche peut espérer de parvenir à son tour. Quant à l'avantage de favoriser les inventions, qu'on attribue à la liberté illimitée, dernier motif que j'examinerai, je répondrai qu'on a dû voir, dans le onzième chapitre, que tout ce qui était utile avait déjà été trouvé sous le régime des corporations, et que depuis trente et plus d'années qu'un libre essor a été donné à l'esprit de découvertes, il a lui-même prouvé qu'il avait des bornes, qu'il ne faisait que se répéter, que tomber même souvent dans le puéril, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant l'immense collection des brevets d'invention ; et qu'en conséquence nous nous trouvons plutôt placés dans un embarras de richesses dont il faut faire un choix, que dans un défaut contraire.

Il nous sera donc permis de conclure que, pour parvenir à cette égalité de bien-être qui fait la véritable richesse nationale, l'on ne doit pas hésiter à rétablir, dans l'exercice des arts et métiers, les degrés successifs d'apprentis, de compagnons et de maîtres; interdisant cet exercice aux simples apprentis, ne le permettant aux

compagnons que dans les campagnes et dans les petites villes au-dessous de deux mille âmes, et en créant pour toutes les villes un peu populeuses, des maîtrises en nombre limité, mais suffisamment large pour que les consommateurs eux-mêmes puissent choisir, dans chaque profession, parmi les différens maîtres. On fixerait, de nouveau, d'après l'expérience, le terme d'apprentissage pour chaque art et métier; on jugerait le passage à la condition de compagnon, non-seulement d'après le temps employé à l'apprentissage, mais encore d'après un chef-d'œuvre dont on délivrerait acte; un autre chef-d'œuvre, d'une qualité supérieure, serait de nouveau exigé de l'aspirant à la maîtrise, indépendamment d'une enquête sur ses mœurs, et sur les moyens d'existence dont il pourra disposer en formant un établissement.

Mais, en cherchant à replacer les diverses professions sous cette police réglementaire de l'Europe, qui assure l'existence des familles et des individus, qui raffermit la morale et ravive le sentiment de l'honneur national, je désire qu'on s'y prenne de manière à dépouiller les anciens règlemens de tout ce qui s'y était glissé d'oppressif et de tyrannique, de ce qui avait pu changer des lois tutélaires envers tous, en

monopoles et en priviléges, autre extrême qui porte le découragement dans toutes les âmes, et anéantit tout amour du travail; c'est pourquoi, tout en rétablissant les corporations, il n'est pas moins nécessaire que leurs anciens statuts soient revus et mis en harmonie avec les sentimens de justice distributive qui doivent caractériser les hommes de ce siècle; cette révision pourrait être faite *par les conseils de commerce et arts industriels* dont nous avons proposé la création au chapitre précédent, qui s'adjoindraient pour ce travail, deux des maîtres les plus recommandables de chaque profession dont il sexamineraient les statuts. Ces conseils en seraient en même temps les conservateurs, pour qu'on n'y porte aucune atteinte, et ce serait par eux que devraient être reçus les maîtres et les compagnons, afin d'éviter désormais les machinations de la haine, de la jalousie et de l'intérêt privé, qui ne perpétuent que trop, dans tous les États, les occasions d'injustice et de dissentions.

CHAPITRE XIII.

De la nécessité des réglemens pour assurer l'existence des ouvriers.

FERMETÉ ET JUSTICE, voilà les deux guidons qui mènent la multitude partout où l'on veut la conduire; n'être que bon envers elle, c'est s'assurer son mépris et son ingratitude. Mais l'on a été rarement juste à son égard. Voyez l'histoire, elle ne parle que des hauts faits des sires et des chevaliers; à peine nomme-t-elle les écuyers, et elle se tait complètement sur les soldats, sans lesquels il n'y eût eu aucune gloire à acquérir. Les grands propriétaires de terres parlent de leurs profits par telle ou telle culture, et se mettent fort peu en peine de ces bras sans lesquels il n'y aurait aucune récolte. La plupart des fabricans et des manufacturiers tirent la quintescence de leurs ouvriers pour faire for-

time, et feignent bientôt d'ignorer à qui ils la doivent. Ce sont là des injustices que l'on n'a jamais songé à réparer; et cependant, tant qu'on traitera les masses comme des machines, tant que les chefs sépareront leurs intérêts de ceux de leurs subalternes, il y aura toujours un germe de discorde dans les sociétés humaines. La considération de cette injustice a entraîné des écrivains économistes, dont je suis loin d'approuver l'imprudence : *Malthus*, entre autres, à dit : « Que les pauvres ont seuls le pouvoir » d'empêcher leurs salaires de tomber au dessous » du taux convenable, en refusant de travailler, » et que tout effort pour améliorer leur sort, » qui n'a pas cette tendance, est futile et » vain. (*Principles of political economy.*, » pag. 306.)» Mais ce mode est le plus mauvais qu'on puisse proposer. J'ai vu quelques révoltes d'ouvriers; et il n'y a pas bien long-temps que j'ai eu là-dessus un long entretien avec un maître ouvrier d'une mine de charbon de pierre, qui se vantait d'avoir fait chômer les travaux de cette mine pendant plusieurs jours, et paraissait convaincu de l'excellence de cet expédient; toutefois, il était forcé de convenir que le besoin de pourvoir aux nécessités de la vie n'avait pas tardé à amener ses compagnons à un accommo-

dement: et c'est ce qui arrivera toujours, indépendamment de l'anarchie et des désordres qui naîtraient dans une contrée où il y aurait beaucoup de fabriques, si le prix des journées était laissé à la discrétion des ouvriers.

Les riches, d'autre part, ne se laissent que trop souvent entraîner par leur avarice, ce qui fait que l'existence de ceux qui travaillent pour eux devrait moins dépendre de leur volonté que de la protection des lois. C'est pourquoi il serait éminemment utile que les salaires fussent taxés, comme on taxe le pain, et ce, par une autorité indépendante des maîtres et des ouvriers, telle que *les conseils de commerce et des arts industriels*, que j'ai proposés, auxquels les uns et les autres adresseraient leurs réclamations. La taxe, pour être toujours équitable, devrait être divisée en taxe ordinaire, et en extraordinaire. *La taxe ordinaire* serait réglée en proportion des choses nécessaires à chaque classe d'ouvriers, d'après ce qui a été dit à la fin du chapitre VIII, et en proportion du prix du blé: j'entends par *taxe extraordinaire*, une augmentation temporaire du salaire, en proportion du débit des productions, et du profit que feraient les maîtres sur le travail de leurs ouvriers; augmentation qui cesserait avec ce profit. La justice de cette

seconde mesure, doit être sensible à tout le monde, en même temps que cette augmentation temporaire deviendrait, pour les ouvriers, un fond d'économie. Je fais la même proposition pour les ouvriers employés aux travaux des champs, et la taxe de leurs salaires devra être réglée, d'après les bases ci-dessus, par *les conseils d'agriculture*, dont j'ai parlé au chap. IX. Il est bien entendu que, pour que des rivaux jaloux ne puissent débaucher des ouvriers par l'appât d'un plus gros salaire, les maîtres et chefs d'ateliers ou de fabriques seront empêchés, par une disposition pénale de la loi (si ces vues étaient adoptées) d'outre-passer la taxe qui aurait été fixée.

Je n'ai encore parlé que des ouvriers valides, mais je dois plus spécialement encore m'occuper du temps de leurs infirmités et de leur vieillesse : veiller à ce qu'ils ne périssent pas alors de besoin, et qu'ils soient récompensés des services qu'ils nous ont rendus, c'est à la fois être prévoyant, équitable; et diminuer les charges que l'oubli de ces soins fait peser sur la société en général. Ces précautions seraient peu nécessaires, si tous les entrepreneurs ressemblaient à l'homme rare dont je vais parler, au respectable M. *R. Owen*, propriétaire de l'immense

filature, établie à New-Lamark, entre Édimbourg et Glascow; là, « une population de » vingt-quatre mille individus, dont quinze » cents ouvriers, aide à la rivière (*la Clyde*), » employée presque entière comme principe » moteur, à filer en un jour, au moyen de cent » mille bobines tournant à la fois, une longueur de fil de coton qui, mis bout à bout, » ferait deux fois le tour du globe. M. *Owen* a » réuni, dans le village que composent les habitations de la population de sa manufacture, » toutes les institutions et tous les avantages » économiques propres à rendre heureux tous » les membres de la famille de ses ouvriers, à » les mettre à l'abri du besoin dans leur vieillesse, et à leur conserver la santé. (Voyez » en les détails intéressans dans *la Bibliothèque* » *universelle*, cahiers de septembre et octobre, » 1818.) » Mais je n'en connais pas d'autre exemple dans la Grande-Bretagne, et j'ai déjà visité bien des manufactures en tout genre, sans avoir encore eu le bonheur de rencontrer un second M. *Owen!* Il faut donc pourvoir, par l'établissement d'un fond de retraite pris partie sur des dons de la bienfaisance, et partie sur des retenues faites aux ouvriers eux-mêmes, ce qu'on ne peut que rarement espérer de la

philantropie des maîtres et des fabricans. Des caisses de secours et d'économie ont été fondées à Marseille par la bienfaisance de plusieurs négocians, au nombre desquels qu'il me soit permis de nommer mon honorable ami M. J. M. *Mestrallet*, que j'ai toujours trouvé partout où la charité demandait une âme sensible; ils en ont fait eux-mêmes gratuitement les premiers fonds, afin d'engager les ouvriers à y déposer leurs économies qui portent intérêt. J'ai vu un bel exemple d'établissement d'une caisse d'épargne, ou de fond de retraite, dans l'immense manufacture de fer-blanc et de filerie de fer, à Bains, département des Vosges, appartenant à M. *Fallacieux*; plusieurs ouvriers que j'y ai interrogés, m'ont appris qu'on leur faisait journellement une petite retenue qui leur assurait, après l'âge de soixante ans, une pension de 300 francs; et ces ouvriers, qui me paraissaient heureux et contens, m'ont suggéré l'idée de publier cette mesure, afin de tâcher de la rendre plus générale. Mais comme il faut ici, d'une part, le consentement des ouvriers, et de l'autre l'assurance qu'ils ne perdront pas leurs petites épargnes, comme cela est arrivé plusieurs fois, ce qui les a rendus méfians, il est à désirer une disposition législative qui étende cette mesure à tous

les arts et métiers, même aux travaux des champs; qui la rende obligatoire, et qui en garantisse le succès, en faisant verser tous les mois par les retenans les sommes provenant des retenues faites à chaque ouvrier, dans la caisse de consignation du Trésor-Royal, où elles porteraient intérêts, avec accumulation de l'intérêt des intérêts, et première hypothèque sur les biens-fonds et les fabriques, pour l'équivalent d'un mois.

Ces retenues seraient aussi de deux espèces, l'une, très-modique, sur *la taxe ordinaire* des salaires; et l'autre, plus élevée, sur *la taxe extraordinaire :* le maître ou fabricant en tiendrait un registre auquel l'ouvrier pourrait recourir au besoin; et celui-ci, en outre, devrait recevoir tous les six mois, du Trésor, un bordereau constatant l'état successif de sa créance, dont il ne pourrait recevoir le capital qu'en cas d'urgente nécessité, et dont il ne commencerait à perçevoir les intérêts, que lorsqu'il ne pourrait plus travailler. Je n'ignore pas qu'en principe, l'ouvrier est le maître de la totalité du produit de son travail, et que ma proposition est contraire à ce principe; mais une pareille théorie est violée depuis long-temps, et sans qu'on l'ait trouvé injuste, envers les fonctionnaires publics,

à qui l'on fait une retenue pour les pensions de retraite, quoiqu'il soit vrai aussi qu'ils sont propriétaires en entier de leurs appointemens : ces derniers, néanmoins, sont moins à plaindre que les ouvriers, puisque étant mieux payés, ils pourraient faire des économies, et que d'ailleurs, un grand nombre parmi eux parviennent à cumuler des traitemens, et à obtenir des pensions de faveur, ce qui n'arrive jamais aux ouvriers ; or, n'étant pas plus juste que l'ouvrier, qui a bien travaillé, tombe dans la plus affreuse misère, que le fonctionnaire qui ne peut plus exercer ses fonctions, de là découle un autre principe bien plus tutélaire que le premier, savoir : que l'administration publique doit être prévoyante pour les masses, de la même manière qu'elle l'est pour les enfans et pour les mineurs.

Je n'ai parlé que des ouvriers employés aux travaux ordinaires, qui, de leur nature, ne nuisent pas à la santé, dans l'exercice desquels chacun est tenu de pourvoir soi-même à l'avenir par ses économies ; mais il en est d'un genre où l'on court risque d'être estropié de bonne heure, comme dans les fabriques à mécaniques, dont nous avons parlé au chapitre X, et dans d'autres destinées à la confection des produits chimiques,

où les organes de la respiration, ou bien ceux des systèmes sensitif et moteur, reçoivent de profondes atteintes qui rendent annuellement inutiles une grande quantité d'hommes des deux sexes et de différens âges, comme aussi les travaux des mines; or, de même que le soldat qui s'enrôle est assuré (ou du moins doit-il l'être) que s'il perd un membre dans les combats, il aura une pension, de même est-il de toute équité que l'ouvrier qui s'enrôle pour les travaux que j'ai nommés, et qui doivent enrichir ceux qui les entreprennent, soit assuré d'une existence en cas d'accident; car, à la rigueur, la société ne doit pas supporter un fardeau qui a son origine dans les profits de quelques particuliers. Il est donc à désirer de voir intervenir un réglement qui prescrive à tout entrepreneur de travaux dont la nature peut devenir essentiellement préjudiciable aux ouvriers, de s'obliger, par première hypothèque, à payer une pension aux ouvriers qui éprouveraient une mutilation en travaillant, ou dont la santé gravement altérée par ces travaux, les mettrait dans l'impuissance de continuer à gagner leur vie; pension reversible sur les enfans, jusqu'à leur majorité; le conseil de commerce serait déclaré conservateur de ces droits de l'infortune.

Nous n'éleverons pas moins notre voix pour les enfans des pauvres qui viennent de perdre leurs parens, et qui n'ont de ressource que dans la pitié de leurs pareils : l'héritage qui leur est laissé est ordinairement très-modique, et le devient encore plus par les frais de scellé, d'inventaire et de droit de succession. En outre, les petits comptes et les créances du défunt, qui portent sur des débiteurs de mauvaise foi, exigent pour rentrer dans les mains des héritiers, le concours des huissiers ; des procureurs, du papier timbré, des frais du greffe et d'enregistrement, lesquels ne pouvant être supportés par de malheureux pupils, sont cause qu'ils abandonnent leurs droits, ou qu'ils consentent à des transactions onéreuses. Il serait donc de toute humanité et de toute justice que les enfans des pauvres ne payassent rien pour les scellés, les inventaires, les droits de succession, de greffe et de présidence aux conseils de famille, toutes les fois que l'héritage mobilier et immobilier ne dépasserait pas la somme de 2,000 francs ; il ne le serait pas moins qu'ils fussent protégés par l'autorité publique dans la poursuite du paiement de leurs créances. Il ne saurait y avoir de plus justement privilégiés que les pauvres, les veuves et les orphelins ; et leur abandon, dans l'état actuel

des lois françaises, montre la dureté de cœur de ceux qui les ont faites. Au contraire, dans la constitution donnée par les anciens rois de Sardaigne à leurs états, le sort de ces personnes avait été prévu d'une manière admirable : il y avait près de chaque sénat un avocat des pauvres, qui avait rang de sénateur, et qui les défendait réellement. Leurs causes étaient poursuivies gratuitement, en tout, sauf à être remboursé des frais par les parties condamnées, lorsqu'elles en avaient les moyens. Depuis long-temps, témoin de plusieurs injustices envers les héritiers des ouvriers et des pauvres, j'ai sollicité une institution analogue auprès de certains personnages, sans avoir jamais obtenu aucun résultat de mes démarches ; et j'aurai rempli un devoir en invitant ici les bons cœurs à se réunir à moi *pour renouveler de semblables instances.*

ESSAI

HISTORIQUE ET MORAL

SUR

LA PAUVRETÉ DES NATIONS,

LA POPULATION, LA MENDICITÉ, LES HÔPITAUX ET LES ENFANS TROUVÉS.

SECTION DEUXIÈME.

DE LA MENDICITÉ.

CHAPITRE XIV.

Notice historique sur l'origine, les causes et les progrès de la mendicité.

L'on confond assez volontiers la pauvreté avec la mendicité, et sous la dénomination générale de *mendians* les pauvres qui voudraient travailler et qui n'ont pas de travail, ou ceux qui, par l'âge et les infirmités étant hors d'état de gagner

leur vie, sont forcés d'y suppléer en tendant la main. Cependant, il y a entre ces deux états une grande différence, et il est facile de concevoir que la pauvreté par elle-même ne saurait être un vice; qu'elle est plutôt, comme nous l'avons démontré dans la section précédente, le vice des institutions, et qu'elle ne le devient que lorsqu'elle s'incruste couche par couche sur un noyau primitif, étranger à tout principe social, composé d'êtres dégradés qui ont le travail en horreur, et qui font profession expresse de la mendicité. C'est de ce noyau impur dont je veux parler, créé, entretenu et grossi par l'ignorance, l'imprudence et l'imprévoyance; de cette lèpre, de cette honte des sociétés humaines, européennes ou civilisées, dont je vais essayer de tracer l'historique.

Je dis sociétés européennes ou civilisées, car c'est pour elles seules que la mendicité est un mal affreux et contagieux : en effet, à part quelques contrées de l'Afrique et de l'Asie, l'état de mendiant paraît une chose naturelle dans ces vastes régions de l'Ancien Monde où la terre et ses habitans appartiennent aux familles qui s'en sont emparées et où jamais il n'a porté ni trouble ni déshonneur. Encore aujourd'hui, sous la domination des Anglais, les vastes contrées de

l'Inde sont parcourues par des troupes de mendians de toutes les castes ; artisans, prêtres et même Bramines, qui font profession de mendier, et souvent de piller les voyageurs, sans que cela paraisse extraordinaire. L'étonnante fertilité du sol de ces plaines immenses, et le peu de besoins de leurs habitans, n'ont jamais paru exiger d'autres qualités de la part de ceux qui les gouvernent, que d'être nés d'une certaine caste, et de faire part à leurs sujets ou esclaves de leurs grandes richesses, dans les temps de calamité : « les oiseaux des champs, les animaux des forêts, et les poissons des rivières » avaient part à sa bienfaisance ! » Tel était et tel est encore le plus bel éloge que croient pouvoir faire de leur prince les peuples de l'Orient dans leur langage poétique. A ces œuvres se bornait pareillement l'exercice de l'autorité souveraine des princes européens, dans le moyen âge. Toutefois, jusqu'à une certaine époque, que nous essaierons de préciser, la mendicité a été peu commune en Europe, sans doute, parce que son sol a été toujours plus avare en productions *alibiles* spontanées que celui de l'Asie et de l'Afrique ; que ses habitans ont, d'ailleurs, toujours eu de plus grands besoins à satisfaire, et que de tous les temps, le droit de propriété des

sujets y a été reconnu. Par la même raison, l'art de gouverner y est-il plus difficile, et exige-t-il quelques qualités de plus que celle d'être charitable.

Il est incontestable qu'il y a eu, dès l'origine de l'état social, des pauvres qui ont eu besoin d'assistance, et des individus indolens et paresseux ennemis de tout ce qui donne de la peine, et bravant le mépris public, pourvu qu'ils fussent vêtus, logés et nourris aux dépens des autres. « C'est une malheureuse vie, disait déjà l'auteur » de *l'Ecclésiaste*, d'aller toujours de maison » en maison; on n'habite ainsi nulle part, et l'on » n'ose pas ouvrir la bouche. Mon fils, ne mène » point la vie d'un mendiant; il vaut mieux » mourir que de mendier. L'homme qui cherche » la table des autres mène une vie qui n'en mérite pas le nom; il se rend méprisable lorsqu'il » y mange; celui qui est sage et bien élevé ne » s'expose pas à ce mépris. Le pain mendié plaît » à la bouche d'un impudent, mais il brûlera » ses entrailles. *Ecclésiaste*, *cap.* XIX, *v.* 24, » *cap.* XL, *v.* 28 *et seq.*) » Mais il ne s'agit presque ici que de ces parasites, toujours assez communs, non de la mendicité organisée en profession, telle qu'elle l'a été dans le moyen âge et qu'elle s'est continuée de nos jours. Si nous

en croyons l'histoire, la police des anciens États n'était pas favorable à l'oisiveté. Hérodote nous apprend que, chez les Égyptiens il y avait, dans chaque canton, des magistrats auxquels les habitans devaient de-temps en temps rendre compte de leur profession, de leurs moyens d'existence, et de l'état de leurs familles ; que les fainéans y étaient condamnés comme des sujets nuisibles. Solon, qui avait puisé ses lois dans ce pays, assigna, suivant le témoignage d'Aristote, l'infamie à l'oisiveté, et chargea l'aréopage de surveiller la manière employée par les particuliers pour pourvoir à leur subsistance ; il permit à tous les citoyens, de quelque classe qu'ils fussent, d'exercer des arts mécaniques, et priva celui qui aurait négligé de donner une profession à son fils du droit d'en exiger des secours dans sa vieillesse. (*Aristotel. de Republ., lib.* VI.) Tels étaient également les principes de Platon. « Dans la ville, disait-il, où il y a des oisifs » mendians, c'est tout comme d'y avoir des vo- » leurs, des brigands en embuscade, des sacri- » léges; enfin, des sujets propres à tous les crimes, » et qu'on doit chasser sans pitié de la cité, même » en purifier les campagnes comme d'un animal » dangereux. » *Plato, de Republicâ, lib.* VIII, *et de Legibus, dial.*)

Il n'était même guère possible que la pauvreté dégénérât en mendicité dans les républiques grecques ; la population était partagée en hommes libres et en esclaves ; le nombre des premiers était limité, et les seconds étaient naturellement nourris par les maîtres, dont ils faisaient la principale richesse. L'exposition des enfans était permise dans plusieurs de ces états, et tous, en général, avaient la ressource des colonies pour l'excédant de leur population, en sorte qu'une semblable organisation ne pouvait donner lieu à la mendicité. Il en fut de même dans la république romaine. Les censeurs veillaient sur les citoyens et sur l'emploi qu'ils faisaient du temps. La guerre, les colonies, le partage des terres conquises, les distributions de blé, le patronage que les familles patriciennes exerçaient sur les plébéiens, et l'établissement de l'esclavage, empêchèrent, pendant plusieurs siècles, que les pauvres dussent recourir à l'humiliation de tendre la main. Ce ne fut guère que lorsque la monarchie eut été complètement établie, et que lorsque les élémens de cet empire gigantesque commencèrent à se désunir, que commencèrent aussi à se montrer des traces de mendicité proprement dite, assiégeant, comme aujourd'hui, les portes des temples et des édi-

fices publics, ainsi que nous l'apprend Juvénal, ce peintre des mœurs d'alors, comme des mœurs d'à-présent, dans ce vers adressé à un gueux :

In quâ te ego proseuchâ reperiam!

L'on a cependant déduit que la mendicité était déjà commune dans ces terres classiques, de ce que Homère, devenu aveugle et dénué de tout bien, fut forcé d'aller de ville en ville réciter ses poëmes pour gagner son pain; de ce que, dans plusieurs sectes de philosophes, les maîtres ne possédaient rien, et ne vivaient que de ce que leur apportaient leurs disciples : mais c'est faire un grand abus des comparaisons, que de trouver une image de la mendicité dans la vie du grand homme qui éprouva dans *Cumes*, sa patrie, la même ingratitude que le *Camoëns*, *Michel Cervantes* et plusieurs autres éprouvèrent dans la leur à une autre époque. C'était d'ailleurs l'usage des premiers poëtes d'aller dans les villes et bourgs y répandre les leçons, les beautés et les merveilles de la poésie, comme le firent aussi plus tard, les Bardes et les Troubadours, ce qui certainement ne ressemble pas plus à notre sujet que le soleil ressemble à la nuit. Quant aux anciennes sectes philosophiques, bien différentes de celles qui ont fait fortune de

nos jours, il est vrai que la plupart de ceux qui les cultivaient avaient embrassé volontairement la pauvreté pour être plus libres de leurs pensées; que même, il leur était indifférent de devenir esclaves; mais ce noble culte qu'ils rendaient à la sagesse intellectuelle a moins encore quelque chose de commun avec le métier vil et hideux de mendiant dont nous faisons l'histoire; seulement, il pourrait naître, de son abus, s'il avait un grand nombre de sectateurs, une diminution de vie et d'activité nécessaires à l'entretien de l'harmonie sociale.

Des premiers exemples de véritable mendicité peuvent se puiser dans l'historien Joseph Flave, après la destruction de Jérusalem par Vespasien, et la dispersion des Juifs. Ce peuple, qui n'avait jamais été très-laborieux, ennemi par sa religion des usages de toutes les autres nations, dépourvu de tout autre moyen d'existence, dût commencer par vivre d'aumônes avant de pouvoir se livrer aux spéculations commerciales; et cette ressource ne fut aussi que trop celle des premiers chrétiens obligés, pour fuir la persécution, de vivre ignorés dans d'obscures retraites. Devenu successivement la religion de l'empire et des barbares qui le subjuguèrent, le christianisme eut nécessairement aussi, dès son origine,

certaines conséquences déduites de l'état de pauvreté de ceux qui prêchaient la divine doctrine, et du défaut de lumières suffisantes de la part des premiers fidèles qui la recevaient. S'appuyant de cette réponse de Jésus-Christ à celui qui lui demandait ce qu'il fallait faire pour acquérir une vie parfaite, *Vendez tout ce que vous avez et suivez-moi*, les premiers convertis placèrent la pauvreté et la contemplation à la tête de toutes les vertus. Ils ne songèrent plus qu'il n'est pas moins du devoir du chrétien de se conserver, de se nourrir, de se vêtir, et de coopérer à tous les actes utiles à la société que de veiller, de méditer et de prier : ils prirent le conseil pour le précepte ; ils quittèrent le bon pour courir après le parfait ; cependant mille passages des livres sacrés recommandent le travail, et le divin législateur, en employant sa vie à enseigner, à consoler les affligés et à guérir les malades, représente l'humanité dans l'attitude qu'il savait être la plus agréable à son père céleste. Les apôtres non plus n'avaient cessé de travailler : saint Paul, dont les sublimes et savans écrits attestent les profondes connaissances, nous apprend lui-même qu'il s'appliquait à faire des voiles ; et dans ses Épîtres aux Éphésiens et à Timothée, il blâme haute-

ment les fainéans qui fuyaient le travail et se contentaient de vivre d'aumônes : *Laborate manibus*, disait-il, *ut habeatis unde tribuere possitis necessitatem patientibus !* C'était donc contre l'amour désordonné des richesses que les premiers moralistes chrétiens s'élevaient avec juste raison, et non contre l'emploi raisonnable des facultés qui nous ont été données pour nous procurer le nécessaire.

Mais de quoi n'a-t-on pas abusé? Le christianisme avait eu son berceau dans des contrées où déjà le climat porte à l'oisiveté, et dont l'interruption de toute civilisation, pendant plusieurs siècles de guerres, avait accru l'ignorance et la misère : d'une part, le bruit s'y était répandu que les solitaires de la Thébaïde étaient substantés miraculeusement; et de l'autre, on annonçait partout que rien n'était plus expiatoire que de nourrir les pauvres : les puissans étaient persuadés d'avoir, dans l'aumône, un moyen de se faire pardonner tous les crimes, et les faibles ne trouvaient pas moins commode de s'exempter de toute fatigue, et de s'abandonner aux soins de la providence; ils n'étaient d'ailleurs engagés par rien à acquérir et à conserver des propriétés; on était tombé sous des maîtres durs, ombrageux, spoliateurs, et jamais rassasiés, qui se

succédaient avec rapidité : la vie n'était qu'un enchaînement de calamités qui semblaient précéder la fin du monde, annoncé par les écritures, et dont on parlait de temps en temps : il n'y avait donc plus qu'un petit nombre d'hommes rusés et entreprenans qui aspirassent aux biens temporels, tandis que les masses, déprimées, abasourdies, ne songeaient qu'à se préparer à la vie future. Les nécessiteux refluèrent donc de partout, et leur nombre était déjà fort grand au quatrième siècle, ainsi que nous l'apprenons d'un édit de Constantin-le-Grand, en faveur des chrétiens. Jusqu'ici, toutefois, la mendicité n'avait pas été organisée en corps de métier tel que nous le décrivons; elle le devint bientôt à l'occasion des persécutions que fit subir aux chrétiens, Mayence, qui avait usurpé l'Empire des Gaules, et qui les avait réduits en esclavage, ou condamnés aux mines. Constance, fils et successeur de Constantin, après avoir vaincu le tyran, les délivra, et leur destina *des espèces d'hôpitaux* et des terres pour leur entretien ; mais ils avaient tellement perdu l'habitude du travail et d'une vie régulière, qu'au rapport de *Libanius* et de *Photius*, historiens de ce prince, la plupart préférèrent courir le pays et mener une vie vagabonde, se procurant partout une

existence agréable, par le récit exagéré des maux qu'ils avaient soufferts; et leur exemple devint si fort contagieux, qu'il faisait déserter les champs et les ateliers, et que les successeurs de Constance durent recourir à de grandes mesures pour en arrêter les progrès; nous pouvons, par conséquent, dater l'organisation de la mendicité, du commencement du cinquième siècle.

Les pieuses libéralités des rois de France et des grands vassaux de la couronne contribuèrent beaucoup à faire prendre de profondes racines à ce fléau, dans ce royaume, que cinq siècles de domination romaine avaient singulièrement appauvri. Les chefs des guerriers francs, qui avaient embrassé la religion du pays conquis, étaient trop peu éclairés pour pouvoir remédier à la misère publique autrement que par des aumônes: eux et leurs farouches compagnons ne savaient rien conserver; ils prenaient d'une main pour donner de l'autre, et chargeaient, pour l'acquit de leur conscience, les ministres de la religion du soin de nourrir ceux qu'ils avaient spoliés. L'histoire nous apprend que Clovis II, fils de Dagobert I, qui commença à régner en 638, employa toutes les richesses de son père à nourrir les pauvres durant une année de disette, et à

fonder des hôpitaux, entre autres l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'instigation de Saint Landry, évêque de cette ville. D'ailleurs, les maisons des évêques, déjà alors magnifiquement dotées, l'avaient été spécialement pour tenir lieu d'hôpitaux et d'asiles à ce grand nombre de nécessiteux que la chute des arts, du commerce et de l'agriculture augmentait chaque jour, sans qu'on sût autrement y pourvoir que par l'aumône. Il en fut de même sous les rois de la seconde race et sous ceux de la troisième, jusqu'à Louis-le-Gros et Philippe-le-Bel. *Mézeray* rapporte, d'après *Alcuin*, que quelqu'un étant venu annoncer à Charlemagne la mort d'un évêque, et que sur la demande qu'avait faite ce prince, combien il avait légué aux pauvres, quelqu'un ayant répondu, *Deux livres d'argent*, un jeune clerc s'était écrié : *Bien petit viatique pour un si grand voyage!* De quoi l'empereur, émerveillé, donna sur-le-champ l'évêché au jeune clerc, en l'avertissant *de ne jamais oublier ce qu'il venait de dire, et de donner aux pauvres plus que n'avait fait celui dont il venait de blâmer la conduite.* Nous apprenons de là quels étaient les motifs de tant de largesses faites au clergé, et qu'elle était la nature des bonnes œuvres qu'on croyait indispensables et souvent suffisantes pour

gagner le ciel. Mais ce but pieux eut de fâcheux résultats, tant dans l'Église que dans l'ordre social en général; il favorisa de plus en plus la tendance à la paresse et à l'oisiveté, et il généralisa davantage ces moyens hypocrites et mensongers par lesquels le vice en a de tout temps imposé à la crédulité publique; abus qui n'étaient pourtant pas inconnus de Charlemagne, puisqu'il rendit deux ordonnances en l'an 806, prescrivant, la première, à tout seigneur et abbé de nourrir les pauvres de son territoire, et de les empêcher de courir le pays pour mendier; et autorisant, par la seconde, tous les particuliers qui trouveraient des mendians *ayant des maladies feintes, ou qu'ils se seraient procurées eux-mêmes*, à s'en saisir et à les réduire en esclavage.

Ces abus furent plus grands encore sous les premiers rois de la troisième race, dont la bienfaisance envers les pauvres éclata dès le fondateur de cette dynastie, Hugues-le-Grand, qui employa tous ses trésors dans une famine et une cruelle épidémie, qui ravagèrent la ville de Paris durant les premières années de son règne. Le roi Robert, qui régna de 995 à 1031, avait pour eux une telle prédilection, qu'il en avait toujours à sa suite six à sept cents qu'il nourris-

sait et qu'il habillait. Ce fut pendant long-temps un saint et pieux usage d'en agir ainsi; et la cène du Jeudi-Saint est la suite de la coutume établie chez les anciens princes et seigneurs chrétiens d'avoir des mendians à leur table, de quoi ils se targuèrent tellement qu'ils se crurent par la suite tout permis. On les vit posséder à Paris des repaires nombreux, jusque sous la fin du règne de Louis XIV, appelés *Cours des miracles*, parce qu'ils y déposaient le costume de leur rôle, que les aveugles voyaient clair, que les boiteux étaient redressés, que les estropiés recouvraient l'usage de tous leurs membres, et que chacun revenait en y entrant dans son état naturel. Ils y avaient organisé une sorte de gouvernement, sous l'autorité d'un chef, appelé *le grand Cœrre*, qui avait sous lui plusieurs officiers chargés de la distribution des rôles, et d'initier les récipiendaires dans toutes les finesses du métier et dans la langue appelée *argot*, organisation semblable à celle des Bohémiens dont nous parlerons, et qui, dit-on, est encore conservée parmi les détenus de Bicêtre. Les uns étaient employés à tromper la charité des passans, les autres à couper les bourses, les autres à détrousser ceux qui étaient rencontrés de nuit dans les rues. Ils étaient au nombre de plusieurs

milliers, et étaient devenus si redoutables, qu'ils donnèrent lieu à l'érection de la charge de lieutenant général de police. (Voyez *Sauval, Histoire et Antiquités de Paris*, tome 1er., pag. 910 et suiv.)

Ces charités imprudentes, qui ne guérissaient pas le mal, mais servaient à l'entretenir, ne doivent cependant pas être regardées comme les sources où la mendicité se recrutait; chaque noyau se grossissait des nouveaux malheureux opérés par les guerres de château à château, par celles des croisades, par les vexations des *condottiéri*, ou chefs des compagnies d'aventures, composées d'hommes inquiets et désœuvrés. La mendicité était encouragée par la grande faveur accordée aux ordres mendians, et par l'usage établi de permettre aux écoliers et aux étudians de parcourir les rues la besace sur l'épaule pour demander du pain, sans en être déshonorés; enfin, elle se recrutait et se recrute encore de tous ceux que le défaut d'économie politique réduisait à la pauvreté. Le lecteur me permettra de jeter un coup-d'œil sur chacun de ses chefs, car il n'est pas inutile de poursuivre l'origine de nos maux jusqu'à la racine.

Guerres de château à château. Les petits vassaux et les hommes libres, continuellement

froissés, molestés, privés de leurs fiefs et de leurs terres par les prétentions et les dissensions des seigneurs plus puissans, prenaient le parti de se mettre sous la protection des églises, seul pouvoir qui restât debout au milieu de tant de commotions, et capable encore de faire trembler, par ses anathèmes, les plus féroces guerriers. Les opprimés s'adressaient donc aux chapitres et aux monastères, et s'offraient à eux, corps et biens, pour garantir leur existence et s'assurer du moins le ciel. Les enfans de ces *oblati* (ainsi les nommait-on) étaient par-là privés de tout héritage, et n'avaient de ressource que dans les alimens distribués par l'église à laquelle leurs pères s'étaient donnés, origine des aumônes en soupes et en pain, que nous avons encore vu distribuer de rigueur à la porte des chapitres et des couvens sous la direction et la surveillance d'un principal dignitaire. De là les grands biens que possédait chaque église, dont la plupart étaient incultes et ne servaient que de pâturages, et qui furent encore grossis par les événemens subséquens.

Guerres, dites *des croisades*. Ces guerres ainsi nommées parce que ceux qui s'y dévouaient portaient une croix sur leur habillement, furent très-nombreuses et ne comprennent pas seule-

ment celles qui avaient pour but la délivrance de la Terre-Sainte, mais encore plusieurs autres dirigées contre les dissidens de l'église romaine ; ou allumées, sous prétexte de religion, pour servir des passions particulières. Or, l'immense assemblage d'hommes qui composaient ces armées indisciplinées, et qui marchaient sans provisions, commençaient par ravager tous les lieux par où ils passaient, amis ou ennemis. Mais les guerres contre les infidèles ayant presque toujours été malheureuses, réduisirent à la dernière extrémité les chevaliers, leurs écuyers, la nombreuse milice qui les suivait, et même souvent les provinces, taxées pour payer la rançon de ceux que leur folie chevaleresque, ou le désir d'une principauté, avaient entraînés au-delà des mers. D'une autre part, les femmes et les enfans des croisés restaient sans pain et sans asiles dans les villes et dans les campagnes, et il fallut bâtir des hôpitaux pour les recevoir. On vit s'élever à Paris, dès le dixième siècle, celui du Roule et de Saint-Lazare, pour les ladres qui commençaient à se multiplier ; de Sainte-Marie-Égyptienne, pour les personnes du sexe obligées de vivre de prostitution ; de Sainte-Catherine, pour enterrer les femmes noyées, mortes ou tuées dans les rues, et pour retirer pendant une nuit

celles qui n'avaient ni feu ni lieu, etc. La capitale donna le signal à tout le royaume, qui fut bientôt couvert d'hôpitaux, comme il l'était déjà de monastères. Tandis que les femmes et les enfans étaient ainsi misérables, les époux et les pères revenaient de leurs expéditions, pauvres, dénués de tout, car ils avaient tout vendu pour s'enrôler, souvent couverts de maladies, et incapables de se remettre à travailler à la terre. Il n'y avait presque plus de propriétaires en France et en Allemagne que les princes, les grands, le clergé, quelques villes affranchies et quelques riches marchands. Du dixième au quatorzième siècles on voyait, disent les chroniques de ces temps-là, les campagnes et les chemins couverts de pélerins, de gentilshommes et de bas peuple, courant, çà et là, comme des affamés, pour arriver à des couvens y prendre *la passade*, à des hôpitaux, ou à la table hospitalière de quelque château. Ces nuées de mendians étaient certainement des hommes libres; car, d'abord, la croix affranchissait de l'esclavage; ensuite, il n'est pas vraisemblable que les riches possesseurs des terres, laissassent mendier les serfs qui les cultivaient, ni qu'ils les abandonnassent dans leur vieillesse et leurs infirmités; les lois féodales protégeaient les serfs, et, en

général, comme chez les Romains, les esclaves étaient considérés comme des membres de la famille.

Les compagnies d'aventures. Dans ce temps (dont nous avons vu l'analogue) où l'audace et la force du corps conduisaient à l'illustration, de nombreuses bandes furent recrutées parmi ces hommes, naguère soldats, sans feu et sans asile, Anglais, Irlandais, Polonais, Hongrois, Français, Allemands, Gascons, Provençaux, Catalans, etc., Chrétiens ou Musulmans, par différens chefs, d'abord obscurs, qui leur promettaient l'indépendance absolue et le pillage, puissans aiguillons pour une multitude abrutie. Jusqu'alors l'Italie avait été exempte des fléaux qui ravageaient les immenses contrées d'au-delà les monts. Les Génois, les Pisans, les Florentins et les Vénitiens, étaient restés calmes, comme des marchands dans leur comptoir, au milieu des guerres des croisés, et s'étaient enrichis de leurs dépouilles. Sans doute, les factions Guelphes et Gibelines, soit le parti de l'église et celui des empereurs d'Allemagne, les rivalités des républiques, les ravages et les usurpations des gens de guerre, répandaient fréquemment la misère et la désolation sur cette terre classique; mais deux années de paix suffisaient pour la

relever, parce qu'elle possédait les élémens intellectuels de la prospérité ; chaque petit état, chaque petit prince étaient intéressés à cette prospérité, et voulaient rivaliser avec leurs voisins, dans le bien-être de leurs sujets et le culte des beaux-arts. La Lombardie, la Toscane, la Romagne surtout, étaient couvertes de petites villes dont les temples et les édifices publics, dont le territoire orné de jardins, d'arbres fruitiers et de la plus riche végétation, n'avaient rien d'égal dans les empires les plus vastes des ultramontains. Tout changea dès-lors que les factions rivales appelèrent à leurs secours les bandes d'aventuriers et les princes étrangers qui les soudoyaient. Les barbares n'eurent plus rien à envier à l'Italie ; ses plus riches cités virent l'herbe croître au pied de leurs magnifiques palais, leurs rues, presque désertes, être parcourues lentement par des habitans inoccupés, et les mendians former à eux seuls la moitié de leur population. Le seizième siècle eut dès ce moment ceci de remarquable, que, tandis que l'Italie, d'un côté, et l'Espagne de l'autre, privées de leurs plus habiles cultivateurs, ne se relevèrent plus, il commença une ère nouvelle d'illustration réelle pour la France et les nations du Nord. Dans ces régions, les bandes indisciplinées cessèrent par

la formation d'armées régulières; tandis qu'en Espagne et en Italie, elles restèrent organisées pour la mendicité, le vol et la contrebande à main armée.

Les croisades contre les infidèles nous firent encore connaître d'autres mendians d'un genre spécial, dont il n'est pas inutile de dire un mot. Par ses provinces voisines de l'empire des Osmanlis, l'Allemagne servit d'écoulement aux juifs, et à une autre race d'hommes non moins caractéristique, appelés *Bohémiens*. Les premiers paraissent avoir passé le Rhin, dans le douzième siècle, au nombre de quelques milles, et s'être en partie établis en Alsace et dans la Lorraine dite *allemande*, province où ils se trouvent maintenant au nombre de plus de soixante mille; dont les deux tiers, très-misérables, ayant conservé leur physionomie particulière, leur saleté, leur paresse, leurs mœurs, et un accent de voix tels qu'ils les avaient en sortant de la Syrie.

Sont connus sous le nom de *Bohémiens*, de *Strygoriens*, d'*Égyptiens*, et plus anciennement sous celui de *Chrétiens de la Palestine*, des hordes errantes qui, chassées probablement des contrées occupées par les Musulmans, dans le douzième ou treizième siècle, ont reflué successivement, d'après les tablettes chronologiques

des révolutions de l'Europe du savant *Roch* de Strasbourg, en l'an 1417, d'abord dans les îles de l'Archipel et de la Méditerranée, dans la Grèce, l'Italie méridionale, la Dalmatie; puis en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, en Valachie et en Moldavie, en Espagne et en France, où il paraît que, pour la première fois, on leur a donné le nom de *Boemi*, qui, en vieux français, signifie *ensorcelé*, d'où l'on a fait improprement *Bohémiens*. Des auteurs les supposent des anciens juifs qui s'étaient faits chrétiens, et leur donnent la même origine qu'aux *Falax* et *Galas*, essaim de barbares qui a inondé l'Éthiopie, le royaume de Damote, etc. (Voy. *Doctrine de l'Écriture sur les miracles*, par M. *Hay*, évêque catholique d'Édimbourg, Paris, 1808; addition de l'éditeur, page 343, art. 1.) La chose est possible, car ils ressemblent beaucoup aux juifs; mais ce que j'ai trouvé de plus vraisemblable dans les nombreuses recherches que j'ai faites sur ce sujet, et que j'abrégerai beaucoup, c'est que cette race d'hommes peut appartenir autant aux anciens habitans de la Palestine et de l'Égypte, qui avaient aidé les croisés, et qui, craignant la vengeance des Musulmans, se jetèrent à la queue des dernières arrière-gardes des armées des Francs obligées

de céder à la supériorité de leurs ennemis, qu'au restant de ces grandes bandes que les Vénitiens prenaient à leur solde pour les opposer aux Turcs, dans la Morée. Peut-être même descendent-ils aussi en partie de ces *pastoureaux*, ramassis d'hommes et d'enfans de la lie du peuple, rassemblés en Orient par un apostat, à la suite de la défaite de l'armée française devant Damiette, et de la captivité de Saint Louis en 1250; *pastoureaux* qui commirent de tels désordres racontés par tous les historiens des croisades, que le soudan d'Égypte fut lui-même obligé de les réprimer. *Moréri*, dans son grand ouvrage, rapporte d'après *Pasquier*, à l'article *Boémiens*, « Que le 7 avril 1427, il vint à Paris douze *pénanciers* (pénitenciers), savoir, un duc, un comte et douze hommes à cheval, qui se qualifiaient de chrétiens de la basse Égypte, chassés par les Sarrasins, et qui, s'étant adressés au pape pour confesser leurs péchés, avaient reçu pour pénitence, d'errer sept ans par le monde sans coucher sur aucun lit; que leur suite était d'environ cent vingt personnes, tant hommes que femmes et enfans, restant de douze cents qu'ils étaient à leur départ. On les logea dans une chapelle près de Paris, où on les allait voir en foule. Ils avaient les oreilles percées, d'où pendaient des boucles

d'argent, leurs cheveux étaient noirs et crêpus ; leurs femmes laides et diseuses de bonne aventure. » Le même fait est rapporté par *Sauval* et par un anonyme, auteur d'un ouvrage intitulé : *Mœurs et coutumes des Français*, Paris, 1767. « Il arriva, disent-ils, des Boémiens dans cette ville, en 1427, dont les officiers prenaient le titre de ducs et de comtes, n'allant qu'à cheval, suivis à pied des classes inférieures ; leurs femmes, en regardant dans les mains de ceux qui les consultaient, leur disaient ce qui leur était arrivé et ce qui leur arriverait, et le peuple les prenait pour des sorcières. Ils avaient le visage basané ; et leurs femmes, qui étaient bien les plus laides femmes qui se fussent encore montrées en France, étaient plus basanées que les hommes ; elles portaient un méchant roquet ou mauvaise chemise, avec un vieux drap très-grossier et lié sur l'épaule. L'évêque de Paris, après leur avoir fait faire un sermon par un religieux nommé *le petit Jacobin*, excommunia celles d'entre elles qui regardaient dans les mains, ainsi que les personnes qui se faisaient dire la bonne aventure, ce qui fit que le 8 octobre de la même année il ne fut plus question de Boémiens à Paris, ni dans les environs ; mais on en vit encore rôder en France en 1561 et 1673, ce qui provoqua

un arrêt du parlement qui les condamnait aux galères s'ils ne sortaient pas du royaume. Louis XIV donna encore contre eux une déclaration très-sévère; ce qui n'empêcha pas qu'on en voyait encore beaucoup en 1767.» Ils s'y maintinrent, en effet jusqu'à nos jours, surtout dans la Lorraine allemande, où il sont en grand nombre, comme on peut le voir dans la *Statistique du département de la Moselle*.

L'histoire nous apprend encore que cette même année 1427, ces hordes, qui devaient être considérables, s'enrôlèrent en Bohême parmi les bandes du fameux *Zirka*, qui soutenait à main armée les opinions de Jean *Hus*, d'où peut-être aussi leur était resté le nom de *Bohémiens*: on les nomma encore *Biscayens*, parce qu'un assez grand nombre d'habitans de la Biscaïe s'était venu joindre à ces étrangers, à l'occasion de la guerre des Hussites. On les voit encore figurer dans celles des *Anabaptistes* et des *Rustauds*, ou paysans d'Allemagne; occasions dans lesquelles ils s'éclaircirent beaucoup, mais pas assez; car cette race multiplie singulièrement et peut encore se disperser dans toute l'Europe, où elle persiste à être connue, en Angleterre, sous le nom de *Gyptiest*; en Espagne, sous celui de *Gitanos*; en Allemagne, de *Ki-*

genners, etc., menant une vie nomade, en plein air, sous un chef dont le pouvoir sur la horde est très-étendu, et qui fait lever le camp dans le plus grand silence, lorsque toutes les ressources d'un canton sont épuisées ; honneur auquel des brigands, assure-t-on, ont souvent aspiré, mais dont ils se sont lassés, parce que la troupe, quoique très-portée au vol, a pour maxime de ne dérober que de petites choses lorsqu'elle n'a aucun danger à courir. La Valachie et la Moldavie en contiennent environ cent cinquante mille, et en tirent un plus grand avantage que les autres pays, en les tenant dans une sorte d'esclavage régulier qui n'a changé en rien leurs mœurs et leurs coutumes, mais qui les oblige à payer une taxe au gouvernement et aux Boïards auxquels ils appartiennent. Les chroniques du pays les y font venir d'Allemagne, dans le quinzième siècle. (Voyez à leur sujet les Recherches de M. *Grassmann*, publiées à Gottingue en 1787; celles publiées à Leipsik, sur l'Empire turc, par M. *Reider* 1822, et le *Tableau historique*, etc., *de la Moldavie et de la Valachie*, par *W. Wilkinson*, traduit par M. *de la Roquette*, Paris, 1824.) De quelque contrée qu'ils soient originaires, qu'ils viennent de l'Inde, comme le voit M. *Grassmann*,

ou de la Syrie et de l'Égypte, comme le pense le plus grand nombre, toujours est-il vrai que leurs pères habitaient une contrée d'Orient, où l'on pratiquait l'art de la divination, dont les Boémiens continuent à faire leur principal métier; mais qu'ils sont étrangers aux Maures et aux Sarrasins, peuples aussi laborieux et industrieux que les Boémiens sont ennemis de tout travail soutenu; toujours est-il vrai que c'est une race particulière qui s'est conservée intacte partout, comme celle des Juifs; d'une petite taille, d'un teint gris-olivâtre, plus ou moins brun, petite tête, chevelure courte et un peu crêpue, comme celle des Nègres; yeux vifs et observateurs; parlant un langage spécial, sans religion et sans morale, et de mœurs très-corrompues: ainsi les ai-je vus et observés moi-même plusieurs fois dans différens pays. Or, ces singularités intéressent autant le physiologiste que le moraliste; et comme les mœurs, les habitudes, et les règles de ces vagabonds sont en grande partie les mêmes que celles des mendians de profession, c'est ce qui fait que j'en ai occupé mes lecteurs peut-être plus que je n'aurais dû.

Multiplication des ordres mendians. L'on ne saurait refuser à ces ordres d'avoir rendu de grands services à la religion et à la morale parmi

les classes inférieures dont ils étaient beaucoup plus rapprochés ; mais leur trop grande multiplication devint nuisible par les prétextes et les analogies auxquels elle donna lieu. Voici qu'elle en fut l'origine. Nous apprenons du huitième canon du concile d'Épone, de Grégoire de Tours, et des vies des premiers fondateurs des monastères, qu'avant le douzième siècle, les moines, en général, devaient être occupés, hors du service divin, à défricher les terres nombreuses qu'on leur abandonnait, tant pour l'entretien du culte que pour leur propre subsistance et celle des pauvres, et qu'ils devaient vivre en travaillant, sans pouvoir s'en dispenser. Étaient exceptés des travaux des champs, les religieux hospitaliers des deux sexes, voués, comme nous le verrons à la section suivante, dès les premiers siècles du christianisme, au service des pauvres malades, et définitivement organisés en congrégation par le pape Innocent III. Mais les crimes et les dissolutions en tout genre, qui couvraient la terre, semblaient exiger un nouvel apostolat, et des hommes pieux s'y dévouèrent, tant par l'exemple d'une vie austère que par la prédication. Ce devint une ferveur presque générale, depuis le onzième jusqu'au commencement du quatorzième siècle, que de

fonder de nouveaux ordres religieux, dont les membres devaient mendier par humilité, ne rien posséder en propre, et tout attendre de la Providence. Dès l'an 1220, *Almaric*, légat apostolique et patriarche d'Antioche, et *Albert*, patriarche de Jérusalem, assemblèrent en corps les carmes qui vivaient séparés dans les déserts de la Syrie, et les introduisirent en Europe, où ils augmentèrent le nombre des congrégations d'ordres mendians qui venaient de s'y former. (Voyez *Polyd. de invent. rer.*, *lib.* 7, *cap.* 3.) Suivant les anciennes chroniques de Paris, et le poëme *de Rutebœuf*, sur les ordres religieux, et celui d'un autre poëte, intitulé *les Crieries de Paris*, l'un et l'autre du treizième siècle, on ne voyait déjà alors dans les rues de cette ville, que *religieux portant besace*, et l'on n'entendait, dans la matinée, que les cris de *Au pain!* pour tel ou tel *Moustier*, ou pour les écoliers de tel ou tel collége, car les écoliers mendiaient aussi. Les uns blâmaient, et les autres louaient ces nouvelles institutions. Elles reçurent un grand appui de saint Thomas-d'Aquin, qui écrivit *ex professo*, *contrà impugnantes cultum et religionem mendicantium*; ainsi que du souverain pontife Alexandre IV, qui, par une bulle de 1260, condamna un écrit de Guillaume *de Saint-*

Amour, docteur de Paris, dirigé contre les ordres mendians en général, et le vœu qu'ils faisaient de pauvreté. Peu à près, néanmoins, en 1274, il était déjà résulté tant d'abus de cette multiplication, que dans le second concile de Lyon, le pape Grégoire X supprima tous ces ordres, à l'exception des carmes, des cordeliers, des dominicains et des augustins.

Cette ressource de l'aumône n'était pas moins, avons nous dit, celle des écoliers. D'abord, les premiers colléges reçurent le titre *d'hôpitaux des pauvres clercs*; ensuite, à la manie de fonder des couvens, ayant succédé celle de fonder des colléges (dont j'ai compté dans l'histoire de Paris plus de cinquante fondations nouvelles durant le quatorzième siècle), et les érecteurs de ces établissemens n'attribuant que de très-faibles dotations à chaque bourse, le surplus du nécessaire de ces écoliers, très-mal vêtus, très-mal nourris, et fouettés pour la moindre faute, était pris sur les quêtes qu'ils devaient faire journellement. Ce moyen de se procurer l'existence, loin d'avoir quelque chose d'humiliant, était, au contraire, admis par l'université, laquelle, dotée d'ailleurs de grands priviléges, exerçait déjà une assez grande autorité. Or, ces exemples furent pris par la multitude comme une nou-

velle charte confirmative des priviléges de la mendicité, comme une démonstration patente qu'il n'y avait aucun déshonneur à mendier. La perspicacité de ces temps-là n'allait pas jusqu'à faire comprendre que les religieux qui quêtaient étaient tenus de vaquer sans cesse à la prédication, d'aider le clergé séculier dans ses fonctions, et de faire passer aux nécessiteux l'excédant des aumônes qu'ils recevaient; et que, quant aux écoliers ou étudians, ils devaient devenir des membres très-utiles à l'ordre social; qu'il fallait par conséquent qu'ils fussent aidés pour y parvenir. L'on s'attacha donc, comme cela arrive toujours, plutôt aux faits qu'aux motifs; et tout homme d'éducation bornée s'accoutuma à considérer l'acte de tendre la main comme un surcroît à ses autres moyens de subsistance. De là, en grande partie, l'origine de cet usage des habitans de plusieurs villages des Alpes de se répandre en hiver dans le plat pays pour y mendier; et celui de presque tous les enfans de villageois, même à l'aise, de sortir de leurs maisons, ou de quitter leurs troupeaux, lorsqu'ils voient ou entendent passer une voiture sur la grande route, pour courir après les voyageurs et leur demander une aumône dont ils n'ont aucunement besoin.

De toutes les causes que nous venons d'exposer, naquit donc, dès le cinquième siècle; et se trouva déjà perfectionnée au commencement du neuvième, sous Charlemagne, une profession inconnue jusqu'alors, ou plutôt une vermine du corps social, qui pullula dans toute l'Europe, *le corps de la gueuserie*, réglé par des statuts univoques, plus immuables que nos constitutions, quoique non écrits, non débattus, et seulement dictés par l'instinct de quiconque sort de la loi commune pour entrer dans ce corps. En effet, au Nord ou au Midi, à l'Occident ou à l'Orient, et sans qu'on puisse présumer aucune correspondance, sauf les communications par les pélerins et les mendians voyageurs, les statuts sont partout les mêmes, consistant à avoir pour demeure tous les repaires sales et obscurs, à fuir le travail comme la peste, et à se prêter à toutes les actions honteuses, excepté à ce qui est pénible; à s'accoutumer de bonne heure à la nudité, à souffrir le froid et le chaud, à coucher par terre, à tenir ses membres dans une position gênante, propre à simuler toute sorte d'infirmités; à se servir de certaines herbes, de certains procédés, pour se procurer à volonté des enflures ou des atrophies, des couleurs cancéreuses ou scorbutiques, des plaies, des luxations;

pour simuler l'aveugle, le sourd-muet, l'épileptique, etc.; à baiser, avec l'apparence de la reconnaissance la plus vraie, la main qui donne un vêtement, pour le vendre bientôt après, comme je l'ai vu faire plusieurs fois, dans ma jeunesse; à se mettre en dehors de tous les cultes et de toutes les lois, mais à donner à sa voix un ton convenable suivant les lieux et les passans; à connaître chacun de ceux-ci pour leur adresser des titres pompeux ou des paroles mielléees, pour obtenir de la vanité l'obole que la pitié seule n'aurait pas accordée; à préparer de bonne heure ses enfans à la même vie; à les rendre, autant que possible, des objets d'horreur et de compassion; et si l'on n'en a pas des siens propres, ce qui est rare, car rien ne pullule plus que cette vermine, où toutes les femmes sont communes, comme chez les Bohémiens, à rendre ce singulier service aux enfans des nouveaux associés, ou même à en dérober. Comment autant souffrir volontairement, dirait-on, et quelle récompense pour de si grands sacrifices? La force de la volonté et l'habitude allégent bien des maux ! Un gueux me répondait *qu'il était tout visage*. Quant à la récompense, peu de gens savent que le sort du mendiant est infiniment meilleur que celui de bien des personnes dont il

excite la compassion; qu'il peut satisfaire amplement ses quatre passions dominantes, l'oisiveté, la luxure, la gourmandise et l'avarice, dernier vice qui a souvent fait trouver des trésors dans les dépouillles des mendians; que dépouillé de cette sensibilité qui fait souvent notre tourment, hors des caprices de la fortune et des agens du fisc, ne connaissant ni patrie, ni affections domestiques, ni calamités publiques, l'existence du gueux est de toutes la plus indépendante, parce qu'il peut toujours compter sur la pitié; que la pitié se rencontre partout où il y a des hommes, surtout dans des temps calamiteux, lesquels sont un profit pour des êtres de cette sorte, tandis qu'un grand nombre d'enfans devient pour lors une charge cuisante pour une famille honnête, mais peu fortunée.

Les voilà donc les hommes qui vous supplient, ou qui vous demandent avec audace au nom du Souverain auteur de toute beauté, de tout bien, de toute harmonie, et dont ils ont dégradé l'image! qui, suivant le temps qui court, murmureront d'une petite pièce de monnaie, et en voudront avoir une plus grosse! Mais ce tableau est déjà ancien, direz-vous; bon pour les temps de dispersion des principes sociaux; et ses sujets ont disparu depuis la régénération de ces prin-

cipes, pendant les discussions qui ont éclairé l'Europe. Pas du tout; j'en ai pris les traits à l'entrée de nos promenades, de nos temples, de nos édifices publics, dans nos rues et nos places publiques; dans nos foires, nos marchés; dans nos pélerinages à quelque sanctuaire élevé dans les recoins ignorés où la médecine va assez souvent porter ses consolations. Qu'a-t-on fait en économie publique pour faire tomber le charme attaché à une profession d'ailleurs intimement liée à une piété mal éclairée? La mendicité nous est donc restée comme ces drapeaux sanglans suspendus aux voûtes de nos temples, pour attester les imperfections de la sagesse humaine, pour attirer à elle tous ceux qui ne peuvent ou qui ne veulent se procurer autrement une subsistance honnête. Elle se recrute chaque jour de cette multitude d'ouvriers à existence précaire, victimes de la mauvaise éducation du bas peuple, du luxe et de la débauche auxquels ils sont livrés, ou des entreprises hasardeuses des fabricans; de la fausse direction donnée au commerce, changé en brocantage et en agiotage, mettant aux abois une infinité de maisons et leurs employés, pour procurer à quelques spéculateurs favorisés des fortunes colossales; de ces familles de laboureurs

et d'artisans restées jusqu'ici sans Providence pour les temps où ils ne peuvent plus travailler; de ces enfans d'ouvriers journaliers, petits employés et autres ne possédant rien, qui se marient et peuplent beaucoup, tandis que dans les classes aisées le nombre des mariages et celui des naissances sont très-limités; de la quantité enfin, d'enfans naturels, non reconnus, qui forment, en général, en France, le quart des naissances annuelles, et le tiers dans les grandes villes, comme nous le verrons en traitant ce sujet.

Si quelqu'un, ébloui du luxe et du grandiose de la capitale de ce royaume, pouvait se figurer qu'il n'y a ni pauvres ni mendians, je le renverrais aux recherches statistiques sur cette ville, publiées en 1821, dont j'ai déjà parlé, et il y verrait que, sur sept cent quatorze mille cinq cent quatre-vingt-seize individus qu'on lui donne d'habitans, il y en a cent cinq mille cinq cent soixante de population souffrante, et seulement de ce qui est connu; or, plus d'un septième de malheureux n'annonce pas de la prospérité! Que si l'on me disait *les grandes villes ne peuvent servir d'exemples à cet égard*, je prendrai une des provinces de France les plus florissantes, celle d'Alsace, où je demeure,

et je donnerai, pour exemple, une petite ville, dans un bon canton, peuplée de mille huit cents habitans, dans laquelle, me trouvant un samedi, je pus compter plus de cent mendians occupés à exploiter la charité publique de maison en maison, abstraction faite des pauvres proprement dits, qui travaillent quand ils le peuvent et qui n'osent pas mendier!

CHAPITRE XV.

Des maux occasionnés par la mendicité.

Heureux, sans doute, sont les imprévoyans tant que la fortune leur rit, car ils ne s'imaginent pas pouvoir jamais être malheureux ! Pourquoi donc troubler leur tranquillité par des tableaux hideux de pauvres et de mendians; choses qui leur paraissent aussi étrangères que ce qui se passe dans les gorges du Caucase ou des monts Yonéiens? Laissez passer ces superbes coursiers qui traînent des personnages contens, et des laquais surdorés, jetant à peine un regard dédaigneux sur la foule qui marche à pied; cette foule qui les nourrit de son travail n'a-t-elle pas le bonheur de vivre et de les voir? Place! ils vont à la cour, au spectacle, à une fête, à une cérémonie, à un grand dîner; qui pourrait les

arrêter? Dans l'ivresse de leur bonheur, il est inutile de les entretenir de la fortune publique. Cette fortune, c'est eux; ils n'ont pas le temps de vous entendre dire que la durée de leur prospérité dépend de celle de l'ordre et de l'harmonie: lesquels dépendent, à leur tour, de l'intérêt qu'ont tous les sujets, indistinctement, à les conserver; car le monde, la patrie, c'est encore eux! Poursuivant néanmoins mes recherches pour le petit nombre d'hommes qui sont hors de ce tourbillon, et qui vivent moins du présent que du passé et de l'avenir, je ferai suivre mon chapitre deuxième, *des effets de la pauvreté*, du chapitre présent, *des effets de la mendicité*, comme aggravation des symptômes de cette maladie des nations, voisine de leur dissolution. Je parlerai des maux physiques et contagieux des mendians, puis des maladies morales qui résultent de leur multiplicité, bien plus dangereuse encore, et bravant les prisons et les échafauds, boulevards à l'abri desquels se croient en sûreté les richards imprévoyans dont j'ai parlé ci-dessus.

Maux physiques. L'habitude de la nudité, de la malpropreté; de passer sa vie en plein air, exposé à toute l'inclémence des saisons; de coucher dans les étables, dans les lieux humides, obscurs

et sales ; enfin, le défaut de linge, de bains et des différens moyens par lesquels même le commun des hommes se débarrasse de la crasse produite par la transpiration et la sueur, occasionnent le plus souvent, chez les mendians, des affections scorbutiques et des maladies de peau. Dans le temps où la lèpre et l'éléphantiasis étaient plus communs, les pauvres et les mendians en étaient particulièrement infectés, et ces maladies ne sont pas encore très-rares parmi ces derniers. La gale leur est, en général, familière et naturelle ; ils la communiquent presque toujours aux hommes et aux animaux qu'ils touchent dans les étables, granges, où ils reçoivent un asile ; à plus forte raison, infectent-ils tous les lieux où ils s'arrêtent des insectes dont ils sont des nids ambulans ; et surtout de leurs poux, qu'on sait être d'une espèce plus grosse, plus longue et plus blanche que chez les personnes qui observent les règles de la propreté. Ils en paraissent, d'ailleurs, peu incommodés, quoiqu'ils les ramassent par pincées, pour les jeter malicieusement sur des personnes qu'ils n'aiment pas, et qui ont eu l'imprudence de passer auprès d'eux lorsqu'ils sont rassemblés à la porte d'un couvent ou d'un séminaire, pour y attendre la soupe. Leur peau, exposée sans cesse à l'air vif, acquiert une

insensibilité telle que de permettre, sans douleur, l'application de plantes âcres et caustiques, par lesqu'elles les mendians cherchent à se procurer des plaies; mais aussi, cette espèce de tannage qui supprime une fonction importante, s'oppose-t-elle à la sortie des humeurs superflues ou viciées, et fait-elle que la plupart de ces misérables sont gras, mais d'une graisse jaunâtre et granulée; qu'ils sont sujets à l'hydropisie, à la diarrhée et à la dyssenterie. La plupart tombent dans la démence ou dans un état d'insensibilité parfaite, et succombent à l'apoplexie ou à un paroxisme d'épilepsie réelle, après en avoir eu plusieurs de simulés.

Les maladies aiguës des mendians, telles que j'en ai beaucoup vu dans les hôpitaux, sont les suivantes : les fièvres gastriques-vermineuses, les érysipélateuses, putrides et malignes. Leur sang étant appauvri, et leur vie épuisée de longue main, ils y succombent assez vite; et leur mort, qu'on regarde comme un bien, avait été regardée par eux-mêmes comme une chose indifférente. Mais, ce qui n'est pas indifférent, c'est que l'admission dans les salles de ces corps impurs, sortant de réduits mal aérés, qui exhalent par tous leurs pores une vapeur méphytique, est fort souvent une occasion de développement

de ces terribles fièvres des prisons et des hôpitaux, d'où elles se répandent dans les villes, si même ces malades n'ont pas déjà semé la contagion avant d'avoir appelé du secours. L'histoire montre d'ailleurs que, principalement dans des temps de disette, ces misérables, outre d'être des consommateurs inutiles, ont colporté dans les provinces les élémens des maladies épidémiques et épizootiques, ce qui est spécialement arrivé plusieurs fois dans les états de Naples et de l'Église. En outre de ces maux réels dont les mendians étaient atteints, et qu'ils ont communiqués, ils sont encore dangereux par le spectacle de leurs maux simulés, par les scènes hideuses qu'ils s'efforcent sans cesse de reproduire : causes de terreurs et d'accidens graves pour les femmes enceintes, les enfans, les personnes valétudinaires, et celles qui ont de la disposition aux maladies convulsives. Ingrats et imprévoyans, je les ai vus, dans ma jeunesse, et dans les montagnes de mon pays, occasionner les incendies qui consument les granges et les chalets où ils avaient reçu l'hospitalité. L'existence des Bohémiens est soumise aux mêmes chances et produit les mêmes fruits ; ils sont sujets aux mêmes maladies, et passent rarement, ainsi que les autres mendians de profession, l'âge de soixante

ans. Le nombre des uns et des autres devrait donc bientôt s'épuiser ; et c'est ce qui arriverait s'ils n'avaient pas de nombreux enfans et s'ils ne se recrutaient pas.

Maladies morales produites par les mendians. La première, est ce recrutement dont je viens de parler, parmi tout ce qu'il y a d'indigens et de malheureux, recrutement jusqu'ici plus intarissable que celui des armées. La honte est sans doute un sentiment puissant qui empêchera longtemps de mendier un homme honnête tombé dans l'indigence : que dis-je ? qui l'empêchera même de recevoir en secret des charités ; car j'ai découvert, lorsque j'étais attaché aux œuvres de bienfaisance, en qualité de médecin, qu'un grand nombre de prétendus *pauvres honteux*, état-major des mendians avoués, admis dans les grandes sociétés, ne l'étaient que par vanité et par fainéantise, commettant plusieurs actions viles, dont la moindre était celle d'espion de police : mais dès qu'une fois cette honte a été surmontée, même de nuit, dès qu'un individu s'est associé aux mendians de profession, non-seulement il ne retourne plus au travail, mais encore il cherche à imiter ses compagnons dans toutes leurs pratiques lucratives. Il est aisé de concevoir qu'une pareille compagnie

doit produire sur les nouveaux venus les mêmes effets que produit sur les sujets condamnés injustement, ou pour délits qui ne tiennent pas à une perversité naturelle, la compagnie des scélérats dans les bagnes et dans les prisons.

Nous venons de nommer quelques vices de ceux qui tiennent le haut bout dans la famille des parasites; qu'y a-t-il de bas et d'abject qu'on ne puisse attendre de ceux qui sont dégradés à leurs propres yeux? L'on a beau dire qu'on est accoutumé à cet état de choses, la présence des mendians corrompt toujours plus ou moins les mœurs publiques, donne du mérite à l'oisiveté, de la faveur à la fourbe et à l'imposture. Ils sont les messagers nés du vice et du scandale, ils servent d'espions et de délateurs à toutes les haines, dans les révolutions; et plus d'une victime qui leur avait fait du bien, a été conduite par eux à l'échafaud; plus d'une fois leurs attroupemens ont causé des alarmes aux voyageurs, et leurs repaires ont servi de retraite aux différens malfaiteurs. Mais ce qui, selon moi, est pire encore, c'est que leur grand nombre sur les routes et les places publiques fait déconsidérer par l'étranger l'administration et l'état moral du pays qu'il traverse; c'est qu'ils nous portent à l'insensibilité et à l'injustice envers les individus qui ne sont

pauvres que parce qu'ils manquent de travail, parce qu'ils ont beaucoup d'enfans, ou par un malheur inopiné, et que l'ignorance ou la sécheresse d'âme nous fait confondre avec les paresseux ou les mendians; c'est que ces derniers détournent à leur profit, et pour alimenter la corruption des mœurs, le denier de ceux qui, par sentiment religieux, se privent du nécessaire pour aider à secourir le malheur et l'indigence; c'est qu'enfin ils servent à maintenir l'hypocrisie intéressée de tant de gens qui font publiquement l'aumône d'un argent qui ne leur appartient souvent pas, tandis qu'en secret ils volent les deniers publics, ou font souffrir leurs ouvriers, leurs créanciers, ou leurs malheureux débiteurs.

Nous dirons à ceux que ces considérations ne frappent pas encore, que l'histoire ancienne et moderne nous apprend combien peuvent devenir redoutables les basses classes, accablées de misère, dès quelles ont goûté de la vie vagabonde des mendians; en voici un exemple tiré de l'Histoire de la Franche-Comté, et dont je pourrais fournir, s'il en était besoin, un grand nombre d'autres analogues : « Lorsque, dit l'historien, » les Français s'emparèrent de la Franche-» Comté, sous Louis XI, après la mort de » Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne,

» tué devant Nancy, cette province essuya
» toutes sortes de calamités ; plusieurs villes,
» châteaux et villages furent saccagés, et la
» disette fut telle en plusieurs endroits, que les
» peuples des campagnes refluaient dans les
» villes, pour y chercher des secours dans leur
» misère. La saison suivante promettait beau-
» coup ; mais par un temps incertain, les ma-
» gistrats convinrent d'envoyer ces pauvres dans
» les villages, pour aider à la récolte, moyen-
» nant salaire : mais, habitués à l'oisiveté, au
» lieu d'aider dans leurs récoltes les bons labou-
» reurs, ces gueux, gueusans, leur furent plutôt
» à charge, et les faisaient trembler par leurs
» vols et pillages. Quelques communautés, exci-
» tées par leurs seigneurs qui se mirent à leur
» tête, coururent sur ces bandits, et les forcè-
» rent à s'éloigner. Mais ceux-ci, sans se dé-
» concerter, se réunirent, formèrent plusieurs
» attroupemens, et se retirèrent dans les forêts
» voisines, entr'autres dans celle de *Chaux*,
» de près de quarante mille arpens, entre Dôle
» et Besançon ; là, cantonnés, barricadés, bar-
» raqués, ils alarmaient par leurs courses les
» communes riveraines. Il fallut les y faire atta-
» quer par la troupe armée, ou les milices d'a-
» lors, qu'on appelait les *Élus*, et on eut

» bien de la peine à les disperser; ce ne fut que » long-temps après, et par la sage prévoyance » et fermeté de Louis XIV, que le pays parvint à en être entièrement purgé; encore » même au milieu du règne de Louis XV, les » routes de la Franche-Comté n'étaient-elles » pas sûres à nuit tombante. (*Notes historiques sur la Franche-Comté*, par feu l'abbé » *Bullet*, Besançon, 1775.) » Ce sont là des effets naturels toujours produits par les mêmes causes, depuis la guerre des esclaves, qui a fait trembler Rome pour son existence, jusqu'à celles excitées en Allemagne et en France, par les artisans et des paysans révoltés, sous différens noms et à différentes époques; que si, dans les temps présens, on voyage en sûreté, et de nuit et de jour, dans la plupart des provinces de France, cela doit être attribué autant à l'état de civilisation qui a amoindri la hardiesse et la férocité, qu'à la police des grandes routes beaucoup mieux faites qu'autrefois. Mais les mêmes circonstances pourront bien reproduire les mêmes effets au moment où l'on s'y attend le moins; et c'est pour prévenir ces désastres, qu'il est et qu'il sera toujours utile de fixer l'attention sur les moyens de diminuer la pauvreté des peuples, de prévenir la mendicité, et d'extirper celle qui existe.

CHAPITRE XVI.

Inefficacité des moyens présens et passés, pour prévenir la mendicité.

Les maux que je viens de décrire ont été sentis dès l'instant même, soit par humanité, soit par politique; on a lâché la bride à la tendance qu'ont la plupart des hommes à vivre sans rien faire, ainsi que nous en avons déjà fourni des exemples sous les successeurs de Constantin-le-Grand et sous les premiers rois francs; successivement, quelle que fut la charité des hommes du moyen âge, elle était loin de pouvoir suffire au nombre de ceux qui voulaient en profiter; quand d'ailleurs arrivait une guerre, ce qui était fréquent, les grands comme les petits se trouvaient dans une égale impuissance de se secourir, et les indigens devenaient une charge dont per-

sonne ne pouvait supporter le poids. L'on se voyait donc forcé de recourir à des extrêmes dont la barbarie ne peut s'expliquer autrement que par le peu de cas que les despotes de tous les temps ont fait des dernières classes du peuple, ou, parce qu'il est ordinaire dans les grandes calamités, de ne prendre conseil que de son désespoir. Je ne le répète qu'avec un sentiment d'horreur, l'on a souvent été amené aux treizième et quatorzième siècles, durant les guerres, les pestes et les famines, à en venir à des moyens généraux de destruction de ces nuées de mendians dont on était embarrassé. Les vieilles chroniques en rapportent plusieurs exemples, dont je ne citerai que le suivant, comme très-circonstancié, et qui sont, au surplus, assez analogues aux ressources de l'Afrique et de l'Inde, lorsque les récoltes ont manqué. « La princesse » *Mahaut*, comtesse d'Artois et de Bourgogne, » morte vers l'an 1330, était (dit l'historien que » je nommerai plus bas) princesse fort grande » aumônière, et qui, exécutant la volonté de » son mari Othon, fonda l'hôpital de *Brocon*, » près de Polygni, en l'an 1327, et prescrivit les » règlemens de traitement qu'elle voulait être » fait aux pauvres. Je ne sais si l'on voudra » croire ce que vulgairement l'on dit, qu'elle

» nourrissait un bien grand nombre de pauvres
» qui la suivaient ordinairement; mais comme
» il plut à Dieu envoyer une très-âpre famine
» en Bourgogne, elle les fit une fois assembler
» dans une grange du village de la Châtellenue-
» sur-Arbois, auquel elle faisait volontiers sa
» demeurance; puis, les ayant fait enserrer,
» elle commanda que le feu fût mis en la grange,
» les faisant ainsi mourir; l'on ajoute qu'elle
» disait que par pitié elle avait fait cela, consi-
» dérant les peines que ces pauvres devaient
» endurer, en temps de si grande et si étrange
» famine. Mais, ô cruelle pitié et douceur
» amère, qui porte avec soi la cruauté des plus
» barbares que l'on pourrait trouver ! O miséri-
» corde immisericordieuse! (*Mémoire historique
» de la République séquanaise, et des princes
» de la Franche-Comté, de Bourgogne*, par
» L. *Gollut*, avocat à Dôles; *in-fol.*, liv. VII,
» chap. LIX, pag. 485, 486, Dôles, 1592.) »

Quoique, en principe, les pauvres fussent regardés comme les membres de Jésus-Christ, cependant l'esprit de l'Église était loin d'entendre, *par la parfaite et évangélique pauvreté*, un dénuement absolu et une gueuserie cynique: c'est ce qu'elle fit voir dans une procédure ordonnée par le pape Jean XXII, le 6 novembre 1317,

contre vingt-sept religieux de l'ordre des Frères mineurs de saint François, du nombre des réformateurs qui se disaient *les Frères spirituels*, et les vrais enfans de ce fondateur. Leur délit principal était d'annoncer qu'il y avait deux Églises, « l'une charnelle, comblée de » richesses et souillée de vices, l'autre spiri- » tuelle, pure, chaste, frugale, pauvre, ornée » de toutes les vertus, dans laquelle eux seuls » et leurs sectateurs avaient le bonheur de » vivre; qu'en conséquence, l'autorisation de » faire provision de blé et de vin dans des gre- » niers et dans des caves, et autres modifications » faites à la règle de saint François, par la » constitution du pape nommé ci-dessus, étaient » illégales et contraires aux vœux qu'ils avaient » faits. » L'inquisiteur délégué s'étant en vain efforcé de prouver aux accusés, par plusieurs décisions pontificales antérieures, qu'ils avaient donné un sens faux au texte de l'Évangile, sur lequel ils s'appuyaient, quatre d'entre eux, les plus obstinés, furent déclarés hérétiques, et condamnés comme tels au supplice du feu, qu'ils subirent avec constance le 7 mai 1318, sur le cimetière de l'église des Accoules, à Marseille, et dès le même jour ils furent honorés comme martyrs par ceux de leur secte, dont le nombre

était déjà assez grand en France et en Italie pour inspirer de justes alarmes à ceux qui tenaient en main les richesses et le pouvoir. (*Antiquités de la ville et de l'Église de Marseille*, tome II, liv. IX, pag. 351 et suiv.) Près de deux siècles plus tard, sous le pontificat d'Alexandre VI, et par les ordres de ce pape, l'éloquent et courageux père *Savonarole*, et deux de ses disciples, prêchant l'abandon des richesses, et se disant *Frères spirituels*, furent aussi brûlés vifs pour la même cause sur la place publique de Florence, et leurs os ensuite exposés comme des reliques à la vénération de leurs sectateurs. L'Église, par conséquent, disons-nous, était loin d'approuver les mendians; mais à cette époque ils étaient déjà si nombreux, qu'il semblait impossible de faire des pas rétrogrades; et ils étaient devenus si insolens, et pour ainsi dire si puissans, par la faiblesse des mesures qu'on prenait contre eux, qu'ils ne se contentaient plus des places publiques, mais qu'ils entraient de force dans les maisons (comme je le vois encore arriver à Strasbourg); qu'ils ne se tenaient plus aux portes des églises, mais qu'ils les parcouraient pendant les offices, les interrompaient par leurs cris et leurs lamentations, et bravaient les décrets ecclésiastiques qui voulaient mettre des

bornes à ce torrent né d'une charité mal entendue. Pie V rendit un décret qui fut renouvelé par le concile de Milan, sous saint Charles-Borromée, et par celui tenu à Aix en 1585, par lesquels il était enjoint aux pauvres de ne pas dépasser la porte des églises, décrets qui donnèrent lieu à la création des bedeaux-suisses, pour en assurer l'exécution. Le concile de Tours alla plus loin, et pour parer, dit-il, aux inconvéniens que causent les mendians, il décréta que chaque ville et chaque paroisse eussent à nourrir leurs pauvres et les empêchassent de mendier; mais ce fut en vain, puisque les moyens d'exécution manquaient entièrement.

Les princes du quinzième et du seizième siècle portèrent de leur côté divers édits plus ou moins rigoureux contre les mendians. Charles-Quint renouvela les dispositions du décret du concile de Tours, et il y ajouta pour ses vastes états, que chaque lieu bornât sa charité à nourrir ses pauvres, et ne s'étendît point sur les passans; mesure inhumaine qui tendait à faire des bandits de ces derniers. Dans l'Europe entière on ne savait voir que les effets, sans remonter aux causes; aussi ces effets se reproduisaient-ils à chaque instant. Les annales du dix-septième siècle nous présentent encore les grandes routes

et l'intérieur des villes constamment infestés de mendians, de vagabonds, de voleurs et d'assassins. à Paris, sous le règne de Louis XIII, l'on n'était en sûreté ni de jour, ni de nuit ; chaque année le parlement lançait contre cette multitude de perturbateurs des arrêts fulminans, qui leur ordonnaient de sortir de la ville, sous peine des galères et du gibet, et chaque année le procureur-général faisait de nouveaux réquisitoires et se plaignait du mépris dans lequel étaient tombés les ordres du roi et ceux du parlement : les bagnes néanmoins étaient remplis, et les exécutions se répétaient partout ; mais ces exemples étaient perdus, parce qu'on ne savait ou on ne voulait pas tarir la source d'un mal qui naît souvent de la nécessité de vivre ; nécessité qui met les hommes et les animaux au-dessus de toutes les menaces. C'est ce que les mendians firent voir en France, après la publication de l'ordonnance de Moulins, dont l'expérience ne tarda pas à montrer l'inutilité, et ce qu'on vit encore après le règlement de 1657, qui prescrivait aux propriétaires et locataires de Paris, d'enfermer les pauvres qui mendieraient dans les maisons, et de les retenir jusqu'à ce que les officiers de police eussent été avertis ; règlement auquel peu d'habitans se soucièrent d'obtempérer.

Nous lisons, dans les historiens de la ville de Paris, que sous Louis XII et François Ier., le parlement de cette ville avait sous sa juridiction spéciale tous les pauvres dont elle fourmillait; et que sous Henri II, il fut formé un bureau des pauvres, qui imposait des taxes arbitraires et forcées pour subvenir à leurs besoins; mais que l'expérience fit voir qu'on est bientôt à bout quand on ne sait que dépouiller les riches pour donner aux pauvres, et que ces derniers n'en devinrent que plus nombreux et plus insolens. Cependant, un siècle après, le même moyen fut encore renouvelé par les derniers ducs de Lorraine, et avec aussi peu de succès. Lorsque ce duché fut rendu par la France, à Léopold Ier., en 1697, ce prince le trouva si dépeuplé, et dans un si pitoyable état, qu'il imagina d'y fixer les hordes errantes de Boémiens, et autres vagabons, en leur distribuant des terres en friche pour les cultiver; mais ces misérables, loin de vouloir s'assujétir à un travail, s'occupaient à causer des alarmes dans les campagnes et sur les grandes routes, au point que Léopold fut obligé d'autoriser chaque commune, qui aurait de ces fainéans, à les arrêter et à les conduire à la frontière, les mains liées derrière le dos, à la charge de les nourrir pendant le trajet. Ils rentrèrent

bientôt en Lorraine, et le nombre des nécessiteux y devint si grand, que le même prince, par une ordonnance du 8 juin 1727, établit une maison de force, de correction et de travail; il créa en même temps une administration de *l'aumône publique*, qu'il chargea de l'administration de cette maison, et rendit l'aumône *forcée*, en obligeant chaque commune de ses états à se taxer au marc la livre pour l'entretien de ses pauvres seulement, et non des étrangers. Son fils, François III, confirma cette ordonnance le 19 avril 1730; il augmenta même l'autorité du bureau de l'aumône, qu'il érigea en tribunal sans appel, chargé de taxer les contribuables, de quelque état qu'ils fussent, lequel a subsisté jusqu'à la mort du roi Stanislas, successeur de ce prince aux duchés de Lorraine et de Bar. (Voyez *description de la Lorraine*, par *Durival*, tome II, page 131 et suivantes.) Il est clair que cette disposition législative n'était qu'une imitation de la taxe anglaise; mais si un pareil impôt est onéreux et inefficace dans la Grande-Bretagne, il le fut bien davantage en Lorraine, où tous les moyens d'industrie manquaient entièrement. Aussi ne fit-il qu'augmenter le nombre des pauvres et des oisifs, et devint-il peut-être l'origine de cette foule de mendians,

qui s'est accrue encore depuis sa suppression, qu'on observe dans les rues de Nancy, et avec lesquels l'administration municipale de cette ville lutte depuis long-temps avec des efforts très-inutiles.

En France, on continua à combattre ce fléau par des mesures de rigueur. Parut la déclaration royale du 8 juillet 1724, qui ordonnait que tout pauvre qui mendie avec insolence, qui contrefait l'estropié ou feint des maladies, et que tous mendians attroupés au-dessus du nombre de quatre, non compris les enfans, seraient arrêtés et condamnés, ceux du sexe mâle, aux galères et les femmes à la détention; puis, celle du 3 avril 1764, qui établit « que sont réputés vagabons, gens sans aveu, et condamnés comme tels, ceux qui, depuis six mois révolus, n'ont exercé ni profession, ni métier; et qui, n'ayant aucun état, ni aucun bien pour subsister, ne pourront être avoués, ni faire certifier leur bonne vie et mœurs par personnes dignes de foi; qu'encore même que ces individus ne soient prévenus d'aucun autre crime ou délit, ils n'en soient pas moins condamnés, savoir: les hommes valides, âgés de seize ans et au-dessus, jusqu'à soixante-dix ans commencés, à trois années de galère, et ceux de soixante-dix ans et

au-dessus, ainsi que les infirmes, les filles et les femmes, à être renfermés, pendant le même espace de trois années, dans l'hôpital le plus prochain, etc. » Cette déclaration fut de nouveau confirmée par un arrêt du conseil d'état, de l'année 1777, qui a fait règle jusqu'à la révolution, et qui enjoignait, en outre, aux mendians de prendre un état, sans dire lequel, ni par quel moyen (*Dictionnaire de police*, au mot *mendicité*). Il résulte de la considération de ces rigueurs, d'ailleurs fort peu calculées, que les temps étaient bien changés pour les pauvres et les mendians; lesquels d'une extrême faveur, avaient effectivement passé à une extrême disgrâce, sans que, pourtant, le but eût jamais pu être atteint par tant de lois si souvent renouvelées, ce qui devait arriver, et ce qui arrivera toujours, tant qu'on se contentera de proposer des peines sans prendre aucune mesure pour prévenir les délits. Voyons actuellement si des idées théoriques de philantrophie pure procurèrent plus de succès.

En abrogeant les lois pénales établies contre la mendicité, celle du 19 juillet 1791, portée par l'assemblée nationale de France, dictée par l'esprit dont nous venons de parler, invita les indigens de chaque commune à se livrer à un

travail quelconque, prescrivit, par son article XV, une distribution de pain et d'argent à chacun d'eux, ainsi que la formation de dépôts de mendicité, pour retirer les pauvres qui n'avaient ni feu ni lieu. Les législateurs ne tardèrent pas à être instruits de leur erreur, par l'affluence des mendians, plus grande que jamais, ce qui donna lieu à la formation d'une autre loi, du 24 vendémiaire an 2, beaucoup mieux raisonnée, et divisée en cinq titres, dont le premier, intitulé, *Des travaux de secours*, condamnait à des amendes ceux qui seraient convaincus d'avoir fait l'aumône aux mendians; et prescrivait d'employer à des travaux publics, dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce, tous les indigens valides. Le second titre, *Moyens de répression*, indiquait les mesures à prendre pour arrêter les mendians, et enjoignait de séparer les enfans non encore propres au travail, et de les déposer aux hospices des enfans abandonnés. Le troisième, *Des maisons de répression*, changeait en maisons de ce nom les dépôts de mendicité décrétés par la constituante et non encore établis, et en décrétait de nouvelles pour les repris de mendicité, les vagabonds sans domicile, les personnes en démence, et les condamnés pour délits de police correctionnelle. Par le titre IV, dit *De la*

transportation, les mendians incorrigibles, déjà repris plusieurs fois, devaient être déportés dans une colonie, pour le terme au moins de huit années, sous les mêmes règles et les mêmes formes, à quelques nuances près, observées par les Anglais, pour leur *Botany-Bay*: enfin, par le titre V, dit *Du domicile de secours*, la loi déterminait les lieux et les circonstances dans lesquels l'homme réellement nécessiteux a droit aux secours publics. A la publication de ce décret, les mendians disparurent pour quelques jours par la crainte où ils étaient d'être forcés à travailler; mais ils ne tardèrent pas à reparaître en foule, quand ils virent que ce n'était qu'une simple menace. On crut rendre ce décret plus efficace, en le fortifiant d'autres décrets additionnels et plus terribles, du 7 frimaire et 20 ventose an 5, lesquels ne produisirent pas mieux, et n'eurent point d'exécution. Toutes ces mesures ressemblaient aux efforts d'un homme qui cherche à se délivrer d'un poids qui l'accable, et qui se trouve dans l'impuissance d'y parvenir.

Chose admirable, et dont nous avons été les témoins! tandis que toutes les puissances étrangères et les hommes honnêtes et laborieux de l'intérieur tremblaient devant ce colosse qui s'écroula à Sainte-Hélène, les mendians seuls sem-

blaient se jouer, et n'avoir aucune crainte. Dans les recherches que j'ai faites à ce sujet, aux archives de la ville de Strasbourg, je trouve un arrêté de l'autorité locale du 28 fructidor an 9, où l'on se plaint que le vagabondage et la mendicité vont toujours en croissant, corrompant les mœurs de la classe indigente, diminuant le nombre des journaliers, servant d'aliment à l'oisiveté, au libertinage, à beaucoup de crimes et de délits, et où l'on prescrit de nouvelles mesures répressives, qui n'ont pas moins été illusoires, ainsi que plusieurs autres ordonnées par des arrêtés subséquens, que je me dispenserai de rapporter, et qui manquaient de moyens d'exécution. Survinrent des années de disette, vraie ou factice, durant lesquelles on imagina toute sorte de moyens pour nourrir les pauvres; où l'on renouvela l'usage des bouillons d'os et des soupes économiques, où chaque commune avait son atelier de charité, son bureau de bienfaisance, son administration de secours; eh bien! il n'y eût que l'homme laborieux qui en profitât; et nous avons vu les mendians se moquer des soupes, ne pas vouloir des ateliers, dont les produits d'ailleurs n'avaient pas de débit; et, malgré la pauvreté générale, ces misérables trouver encore à se dédommager auprès de cette pitié

aveugle qui ouvre son sein à celui qu'elle croit souffrir, malgré toutes les défenses et tous les raisonnemens.

Cependant, le gouvernement impérial publia, sur *L'extirpation de la mendicité*, son décret du 5 juillet 1808, suivi d'une instruction ministérielle du 28 octobre, et d'un nouveau décret du 29 décembre de la même année, portant établissement, dans chaque département, d'un dépôt pour les mendians, et injonction à tous individus de cette espèce, ou n'ayant aucun moyen de subsistance, de se retirer dans ces dépôts, sous peine d'être arrêtés et renfermés dans une maison de détention. Mais la mendicité ne fut encore ici réprimée que sur le papier : 1°. parce que l'exécution de ces décrets ne pût avoir lieu que successivement et que fort long-temps après leur publication; par exemple, le dépôt du département du Bas-Rhin, formé dans la ville de Haguenau, ne pût s'ouvrir qu'au 15 novembre 1822; 2°. parce que, par la création de nombreux états-majors qui commençaient par absorber une grande partie des fonds nécessaires au principal, on ne pouvait y admettre qu'un petit nombre de nécessiteux, et qui n'étaient pas des mendians; 3°. parce que, lorsqu'on se fût familiarisé avec l'acerbe des formes, les places au dépôt

devinrent des places de faveur que les pauvres, dont le nombre allait croissant, au milieu des victoires au dehors, n'obtenaient que par protection; d'où résultait que les mendians n'en continuaient pas moins à obséder les campagnes et les lieux publics: 4°. enfin ces dépôts manquèrent de temps pour produire un bien effectif; ils étaient à la charge des départemens et dotés sur des institutions mobiles, que les circonstances ont fait disparaître, de manière qu'après 1814, ils se sont éteints peu à peu dans la plupart des lieux où ils avaient été établis, et nous ont laissés la lèpre invétérée qu'ils semblaient d'abord avoir été appelés à guérir.

Depuis ces dernières tentatives, cette matière a été laissée à la discrétion des corps municipaux et de la charité publique; et certes, la plupart des villes ont fait les plus généreux efforts à cet égard, mais presque toujours infructueusement. Par exemple, déjà, dès le 28 germinal an 9 (18 avril 1801), le conseil municipal et l'administration des hospices de Strasbourg se réunirent pour aviser aux moyens de donner du travail aux indigens et de l'instruction aux ouvriers au-dessous de l'âge de 16 ans. Un arrêté du 28 fructidor suivant, ordonna la formation d'ateliers sous le nom d'*Écoles de travail*, puis sous celui

de *Manufacture centrale*, d'après un arrêté du préfet, du 8 brumaire an 12, qui portait en même temps des dispositions répressives de la mendicité. Mais l'administration militaire, insatiable dans les places fortes, ne tarda pas à s'emparer du beau local destiné à ces ateliers, lequel ne fut restitué qu'en 1815, et devint effectivement alors une école de travail, par les soins éclairés de M. de Kenthinger, maire de cette ville; qui, par arrêté du 25 octobre 1815, nomma une commission spéciale et gratuite, composée de citoyens instruits et zélés, lesquels se chargèrent d'administrer l'école, de la rendre profitable à l'indigence, aux mœurs, à la religion et à la société. Ces administrateurs auxquels nous ne saurions assez rendre d'actions de grâces, étaient parvenus, par les secours charitables et continus des Strasbourgeois, à réunir dans le même endroit l'instruction primaire des enfans; des ateliers pour toutes sortes de métiers; des lits pour les individus absolument sans asile; des salles chauffées en hiver, pour les ouvriers qui travaillent pour leur propre compte et ne gagnent pas assez pour pouvoir échauffer leur propre habitation; une nourriture saine et suffisante pour les ouvriers des ateliers dont le produit excédant devait suffire un jour, d'après les calculs,

à soutenir la maison. Enfin, des prix d'émulation et d'encouragement s'y distribuaient chaque année. Hélas! cette belle institution est tombée comme tant d'autres; et, par des arrangemens assez onéreux par l'excentricité de cette maison à sa nouvelle destination, cet établissement charitable a tout-à-fait cessé.

Il n'avait cependant pas produit tout le bien auquel on se serait attendu, par les raisons suivantes : 1° les pauvres accoutumés à l'oisiveté, refusèrent de profiter de ces avantages, et nous ne fûmes que trop convaincus, par des avis réitérés, affichés par l'autorité, de la désertion des ateliers de la part de ceux pour lesquels ils avaient été principalement institués; 2° l'encombrement où nous sommes de toutes les productions industrielles, fit que celles de l'école de travail ne purent jamais soutenir la concurrence, ni suffire à son entretien. Nous sommes donc restés tels que nous étions, et chaque jour de plus en plus obsédés à la porte des églises, dans les promenades, dans les rues et dans les maisons où ils s'introduisent sous différens prétextes, d'une multitude de mendians de tout sexe et de tout âge, parmi lesquels on voit avec douleur et indignation, des petites filles fort jolies et des petits garçons au teint fleuri et aux

membres parfaitement dispos. J'ai fait les mêmes remarques à Marseille, à Lyon, à Dijon, à Lille, etc. J'ai visité avec la plus vive émotion dans la première de ces villes, les congrégations très-multipliées que la pieuse charité de ses habitans a instituées depuis la restauration, pour ramener les classes indigentes à la vertu et à l'amour du travail; et Marseille, ainsi que ses avenues, sont tapissées des haillons hideux de la misère volontaire et de la paresse; les élégans oratoires de sa montagne de *la Garde* sont salis par échelons, de cette race immonde, de même qu'à Lyon la montagne de Notre-Dame de *Fourvières*. Sans doute ces congrégations si touchantes doivent être protégées et maintenues, mais je me suis convaincu par moi-même, après bien des illusions, et après avoir fait partie de diverses administrations de bienfaisance, qu'elles sont utiles pour soutenir des familles laborieuses d'ouvriers, et qu'elles sont insuffisantes pour remédier à la fainéantise et à la mendicité.

Les gens sans réflexion et sans instruction s'imaginent que nous n'avons tant de pauvres et de mendians, qu'à cause de la suppression des monastères et de plusieurs établissemens de charité: sans doute les artisans et les campagnards nécessiteux, sont moins soulagés à cause du

cœur d'airain de ceux qui ont remplacé les abbés et les prieurs des monastères : mais l'on a déjà vu que la mendicité est née avec leur établissement, et l'on conçoit de reste que ce ne sont pas les soupes et les morceaux de pain qu'on distribue encore à la porte des maisons religieuses qui la feront disparaître. Rome actuelle, qui est la ville où il y a le plus de convois et d'hôpitaux, est une preuve vivante que ce n'est pas l'abondance des secours, mais leur distribution raisonnée et une sage prévoyance qui sont efficaces. Une accumulation d'aumônes, faites sans intelligence et d'après le seul principe de la charité, ressemble, selon moi, à ces bonnes dames de tous les rangs qui font la médecine des pauvres avec un zèle certainement louable, mais qui enveniment les plaies, et leur donnent une durée sans fin, par leurs baumes, leurs onguens et les divers secrets de famille. Y eût-il même maintenant un nombre égal de couvens et d'hôpitaux, avec les rentes dont ils étaient pourvus autrefois, je doute qu'ils pussent suffire, à cause de l'état présent de notre civilisation ; car un mendiant ne se contente plus du morceau de pain que vous lui donnez à la porte, à moins qu'il ne puisse le vendre, non plus que d'une pièce de petite monnaie, mais il lui faut au moins un sol, ou l'équi-

valent. L'histoire des temps passés et même de ce que j'ai vu au printemps de ma vie, m'apprend que le commun des hommes se contentait alors de choses fort grossières pour sa nourriture et ses vêtemens, et qu'il était facile de pourvoir aux besoins des pauvres familles; ce qui deviendrait impossible maintenant, pour tous les pauvres, avec la meilleure volonté.

L'on est assez porté aussi à attribuer la présence importune de tant de mendians, au défaut ou à l'imprévoyance de la police des magistrats des villes; mais cette accusation n'est pas moins mal fondée: s'il faut convenir que la police se fait moins bien dans les campagnes, à cause du plus grand contact des maires avec leurs administrés, il n'en est pas de même de ceux des villes, qui ont en général plus d'autorité et sont plus indépendans; mais les mesures qu'ils pourraient prendre sont paralysées par l'insuffisance des lois, ce qui fait que, tandis que les mendians sont chassés d'une porte par les agens de la police, ils ne tardent pas à rentrer par l'autre. En effet, par les lois actuelles on ne peut condamner qu'à un emprisonnement fort temporaire les mendians et les vagabonds; lesquels ne redoutent pas cette peine, qu'ils regardent au contraire comme un moyen d'abri et de repos pen-

dant quelques jours, à l'expiration desquels ils recommenceront leur train de vie. Cette vie est pourtant un véritable délit qui a des suites très-graves envers la société, et pour lequel il est temps d'avoir une législation qui ne soit réprouvée ni par la justice, ni par l'humanité, et qui néanmoins atteigne son but, parce qu'elle frappera les délinquans par l'endroit qui leur est le plus sensible.

CHAPITRE XVII.

Des moyens les plus efficaces de réprimer la mendicité, et des maisons pénitencières.

Nous avons démontré le peu de succès des mesures prises jusqu'ici pour réprimer la mendicité, et tout homme raisonnable devait s'y attendre, comme l'on s'attend à ne pas voir guérir un arbre, dont le mal est à la racine, et dont on se contente d'élaguer les extremités des branches; de même aussi qu'on laisse, avec son mal, un homme entaché d'un vice constitutionnel, que ces médecins croient guérir en retranchant ou en cautérisant quelques végétations cutanées sans attaquer la masse du sang. La mendicité n'est que le symptôme de la pauvreté des masses d'une nation, et de l'imperfection des lois qui les maintiennent telles: les galères et la déportation,

que l'on a décrétées, sont des caustiques qui n'atteignent que les apparences, et laissent le virus dans toute son intégrité : ces peines sont d'ailleurs injustes et disproportionnées à la nature du délit. Quoique, en effet, la mendicité et le vagabondage conduisent au vol et à toutes les mauvaises actions, tant que ces crimes n'ont pas été commis, vous ne pouvez appliquer la peine des travaux forcés ; vous ne l'appliquerez même pas, par les mêmes raisons qui retinrent tant de fois les Athéniens, avant que Solon eût réformé les lois trop sévères de Dracon. Quant à la déportation, peine plus douce que les galères, surtout pour des gens qui n'ont point de patrie, je la regarde comme à peu près impossible; et eût-on même un lieu où l'on pût transporter des hommes aussi corrompus, ce serait une colonie bien malheureuse, et qui ne subsisterait pas long-temps : j'en puise mes preuves dans ce que je connais de *Botany-Bay*, et des autres lieux de déportation, assignés par le gouverment anglais dans les Terres Australes. Le résultat d'une expérience qui avait d'abord été bien flatteuse, a été, par la suite : *qu'il ne saurait y avoir de colonies prospères qu'avec des hommes amis de la vertu, de l'ordre et du travail.* D'une autre part, des expériences non moins multipliées nous ont appris à

ne pas nous laisser égarer par des théories, suggérées par une philantropie sans réflexion; à ne pas nous imaginer qu'il n'y a qu'à offrir du travail aux mendians pour qu'ils travaillent, et à ne plus chercher à prendre par l'honneur et le sentiment des hommes qui n'en sentent plus la nécessité.

Les remèdes préservatifs de ce mal moral des sociétés humaines se trouvent amplement exposés dans la première section de cet ouvrage; mais on tardera encore bien long-temps d'y avoir recours, et l'armée des mendians ne continuera que trop à avoir des moyens de se recruter. L'on attend, par conséquent, de moi que je dise ce que je pense qu'on devrait substituer de mieux aux palliatifs regardés jusqu'ici comme inefficaces; je serai bref, et mes propositions consistent à appliquer à cette matière, soit le règlement de l'ancien magistrat de Strasbourg, ville alors libre et qui avait plusieurs institutions fort sages, soit la création d'établissemens semblables à ceux fondés dans les Etats-Unis d'Amérique, dont le temps a déjà confirmé l'utilité.

Dans le règlement de Strasbourg, qui est de 1767, les pauvres sont divisés en quatre classes; 1°. ceux qui n'ont d'autre profession que de mendier, qui sont valides et peuvent encore travailler, comme aussi les imbécilles et les gens

défigurés, qu'il convient de soustraire à la vue du public ; 2°. ceux qui, par leur caducité et leurs infirmités, sont hors d'état de travailler ; 3°. les enfans au-dessous de l'âge de seize ans ; et 4°. ceux qui ont à la vérité besoin de secours, mais qui, moyennant plus ou moins d'assistance, peuvent encore s'entretenir dans une profession et dans leur domicile, sans mendier.

Il avait été formé en conséquence pour les premiers un établissement dit *Hôpital des pauvres*, où ils étaient habillés, en entrant, d'un habit uniforme, nourris, entretenus et employés à un travail constant et proportionné à leurs forces, consistant en l'apprentissage de différens métiers, avec réserve de certain gain sur leur travail qu'on leur remettait, lorsqu'ils étaient jugés dignes de sortir, et de pouvoir servir chez un maître comme ouvriers. Il y avait dans cet établissement une infirmerie pour les malades, et des ecclésiastiques pour les exercices de religion et de morale. Les pauvres ne pouvaient en sortir et être remis en liberté, que par un jugement des juges de police, rendu sur une information sommaire de leur bonne conduite et de leur aptitude à gagner leur vie, sans retour à la mendicité. Des peines très-graves étaient décernées contre ceux qui s'évadaient, ou qui étaient repris

en mendiant. Les pauvres de la seconde classe devaient être renvoyés par la police aux directeurs de l'hôpital des bourgeois (aujourd'hui l'Hôtel-Dieu), pour être traités et entretenus dans ledit hôpital; ceux de la troisième, ou les enfans au-dessous de seize ans, étaient placés à la maison des Enfans-Trouvés, pour y être nourris, entretenus et éduqués. « C'est par les » soins que nous prenons de faire élever les » pauvres enfans, disent les magistrats, que nous » croyons contribuer le plus au bien public, et » supprimer la mendicité jusque dans ses ra- » cines. L'expérience n'a que trop appris que ce » sont les enfans nés et élevés dans cet état, qui » deviennent les mendians les plus déterminés, » ainsi que les malfaiteurs les plus incorrigibles. » Pour soulager les pauvres de la quatrième classe, le règlement ordonne des prestations de secours à domicile, par la fondation de *Saint-Marc* et par la chambre d'aumônes. Il était en même temps rigoureusement défendu de mendier, et de donner aux mendians, soit aux portes, soit dans les rues; et les pauvres, non plus que les ouvriers étrangers, ne pouvaient faire aucun séjour dans la ville. (*Règlement général de police, pour la suppression de la mendicité, du 14 septembre* 1767 : impression de 19 pages

grand *in*-f°., à Strasbourg.) Les dispositions de ce règlement, qui, d'après les assurances que l'on m'en a données, avaient fort bien rempli leur objet, seraient vraisemblablement encore insuffisantes aujourd'hui, d'après l'état comparatif des indigens devenus plus que triple, surtout par l'affluence dans la ville de Strasbourg des mendians d'outre-Rhin, que l'on suppose monter à eux seuls à plus de six cents. Malgré, néanmoins que les temps aient changé, l'esprit de ces dispositions me semble devoir continuer à nous servir de guide pour l'accomplissement de l'œuvre que nous nous proposons; savoir : la distribution des mendians en trois classes; la première, *des enfans au-dessous de seize ans;* la seconde, *des mendians vieillards ou infirmes*, et la troisième, *des mendians valides des deux sexes, qui refusent de travailler.* C'est effectivement sur les soins à prendre de la première, que repose l'espoir de voir par la suite s'éteindre la mendicité; c'est-à-dire, en arrachant les enfans des mains de parens ou d'instituteurs pervers, qui les élèvent pour leur propre avantage dans cette sinistre profession. A cet effet, il appartient au gouvernement de faire les fonds nécessaires pour placer ce surcroît de population dans les hospices des enfans aban-

donnés, dont il sera question dans les chapitres suivans, afin d'y recevoir une instruction et une éducation qui les rendent propres à servir l'État, et leur fassent oublier la position humiliante dans laquelle on les a trouvés. La place naturelle des vieillards et des infirmes est dans les hôpitaux; et quant aux mendians valides, âgés de moins de cinquante ans, leur naturel exige des mesures propres à les faire plier sous l'empire des lois et de la morale, combinées de manière à ce qu'ils les craignent plus que d'être renfermés dans une maison ordinaire.

J'ai eu égard, dans le choix de ces mesures, à ce que, 1°. les mendians, les fainéans et les vagabonds, quoique très-méprisables, n'en ont pas moins été créés à l'image et ressemblance du père commun des hommes, et qu'il est avant tout de notre devoir de ne rien négliger pour tâcher de les ramener à leur destination primitive; 2°. à ce que c'est une chose bien reconnue que les peines afflictives corporelles sont sans efficacité pour réformer les sujets vicieux, lesquels sont rendus plus vicieux encore dès qu'ils sont frappés d'infamie, et que, de malfaiteurs novices qu'ils étaient, ils ne tardent pas à devenir de grands criminels. Je n'émets pas cette opinion, uniquement parce que je suis entraîné,

comme le disent les empyriques, par la philosophie du siècle, mais d'après ce que j'ai observé moi-même dans les prisons et dans les autres lieux de peine, non moins que dans ces dépôts généraux, où le pauvre indigent, parce qu'il manque de travail, était réuni avec toutes les classes de mendians indistinctement; je les ai vus la plupart de ces enceintes changées en écoles d'enseignement mutuel d'hypocrisie, de mauvais penchans, de tous les vices et de tous les crimes! Je persisterai donc à penser, qu'excepté dans les crimes capitaux, et dans ceux qui annoncent une perversité incorrigible, et malgré qu'on ne puisse pas toujours se promettre un résultat certain, il faut essayer de la correction et de la pénitence avant d'exclure irrémissiblement un individu du sein de la société. C'est dans ces vues que j'oserai proposer un essai, en France, du système des *Prisons pénitencières*, adopté depuis plusieurs années par quelques états de l'union d'Amérique, et plus récemment par le conseil représentatif du canton de Genève; sur lequel M. *Dumont*, l'un des membres de ce conseil, a publié un rapport qui se trouve inséré dans le vingt-deuxième vol. de la *Bibliothèque universelle*, partie *Littérature* : il n'a été conçu, il est vrai, que pour les délits ordinaires, mais je l'applique aussi à la

mendicité que je ne regarde pas moins comme un délit envers la société.

Ce système consiste en des prisons placées, autant que possible, au milieu des champs, avec un enclos destiné à faire vaquer les détenus aux travaux de l'agriculture; prisons divisées en quartiers, qui permettent de classer les prisonniers et de ne pas les mêler; ces quartiers seront composés de cellules isolées, en aussi grand nombre que la maison pourra comporter d'habitans; et soumises à des règles particulières et à un plan d'éducation, où l'on met à profit les instructions morales et religieuses faites matin et soir, les motifs d'émulation, le recueillement, la méditation, le travail et un régime alimentaire le plus propre à entretenir la santé et à agir sur le moral; maisons enfin, où se pratique un genre de correction qu'une longue expérience des geôliers et des inspecteurs des prisons, gens les plus experts en cette matière, leur a démontré être la plus efficace, et qui est applicable, non-seulement aux mendians, mais encore à certains individus renfermés pour délits de police correctionnelle, pour inconduite, libertinage, etc.

Le premier principe de ce système pénitencier est *de classer* les mendians, comme les prisonniers, d'après le dègré de leur perversité et de

leur endurcissement. Ce classement a l'avantage particulier de faire passer ces individus, par une espèce de promotion, d'une classe dans une autre, ce qui peut à la longue exciter leur émulation et reproduire en eux le sentiment de l'honneur. On suppose, non sans fondement, que celui qui est au plus bas de l'échelle, averti journellement par l'instruction morale et religieuse qu'il reçoit, doit enfin chercher à remonter lui-même par degré dans sa propre estime, et à se rapprocher du point où il pourra être rendu à la société, et lui devenir un membre utile.

Le second principe, partie essentielle de ce système, consiste à ce que chaque individu ait, comme il a été déjà annoncé, *sa cellule pour y passer seul la nuit :* l'on a vérifié que c'était là un excellent moyen de sûreté, de discipline, de prévention de complots et de querelles; un moyen de bonnes mœurs, de santé, de repos, de bien-être; et que ces heures de solitude où le sujet est rendu à lui-même et ramené naturellement à des réflexions sérieuses, sont d'une grande importance pour la réformation morale.

Le troisième principe, sans lequel serait inutile tout ce qu'on pourrait entreprendre pour l'amendement des mendians comme des prisonniers, c'est *le travail;* mais des travaux de

choix, quand ce choix peut avoir lieu; des travaux faits sous la surveillance d'inspecteurs, en société, et par conséquent animés par l'exemple et l'émulation; enfin, des travaux récompensés par la participation d'un bénéfice quelconque destiné à l'utilité future du détenu. Les fonds, pour ces travaux, doivent être faits annuellement et indépendamment de la vente éventuelle de leurs produits; ils ne doivent pas être le sujet des spéculations d'un entrepreneur, mais de purs sacrifices offerts pour le culte qu'on rend à la morale publique.

Un quatrième principe consiste *dans le choix d'une nourriture suffisante pour entretenir les forces, sans produire pourtant trop d'excitation.* Il a été reconnu, comme règle essentielle de sobriété, d'en exclure les liqueurs fortes et tout breuvage fermenté, même la petite bière : l'expérience a prouvé qu'une nourriture simple, avec l'eau pour toute boisson, rend les hommes plus propres à des travaux soutenus. M. *Eddy*, rapporte (*Théorie des peines*, t. 2, chap. 12.) que plusieurs de ceux qui viennent dans la prison de New-York avec une constitution affaiblie par l'intempérance et la débauche, ont repris dans peu de temps sous ce régime leur santé et leur vigueur.

Un cinquième principe, celui *des punitions*, consiste en un emprisonnement solitaire de deux, à trois mois, joint à une abstinence aussi rigoureuse qu'elle peut l'être sans danger. Une expérience soutenue a prouvé que rien n'est plus propre que cette punition à effrayer les indociles et les récidivans.

Enfin, l'on s'est assuré que la durée de cette retraite pénitencière, dont on affirme avoir retiré les plus heureux fruits, doit être au moins *de trois années*, pour donner le temps de changer au caractère et aux habitudes, et pour empêcher l'homme immoral d'être hypocrite et de masquer sa perversité. Quant à l'administration de ces maisons, qui exige de la chaleur dans le sentiment, plutôt que le désir d'occuper des places et de faire fortune, je pense qu'en France elle devrait être confiée à des congrégations religieuses, dont les sujets seraient plus propres que tous autres à se pénétrer de leur esprit, sous la surveillance et la direction d'une administration générale, dont j'indiquerai la composition dans l'un des chapitres suivans.

Des maisons de cette espèce devraient, ce me semble, entrer dans le plan des sociétés de bienfaisance des Pays-Bas, comme préparatoires au bien qu'elles se proposent de faire aux mendians,

en les admettant dans les colonies dont nous avons parlé à la section précédente, et dans lesquelles, avec les pauvres laborieux, doivent être admis les mendians, conformément à l'arrêté de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, du 13 mars 1823, relatif à la répression de la mendicité, conçu comme il suit :

« 1°. Tous les mendians valides qui se trouvent » dans les dépôts de mendicité, et qui sont pro- » pres aux travaux des champs, seront transfé- » rés dans celle des colonies que la société de » bienfaisance destine pour recevoir les men- » dians.

» 2°. Ces mendians continueront, dans ces co- » lonies, à être à la charge des communes où ils » ont leur domicile de secours.

» 3°. Les conditions auxquelles la société de » bienfaisance recevra les mendians seront ré- » glées par un contrat à passer entre le ministre » de l'intérieur et du walerstaet, et la commis- » sion permanente de la société de bienfaisance; » et la somme à lui payer pour chaque mendiant » ne pourra excéder celle de 35 florins par an.

» 4°. La commission permanente de la société » de bienfaisance devra avoir égard, autant que » possible, aux règlemens qui régissent les dé- » pôts de mendicité, et spécialement en ce qui

» concerne la mise en liberté des individus qui » pourraient rentrer dans le sein de la société » civile, sans qu'il soit à craindre qu'ils se livrent » de nouveau à la mendicité.

» 5°. Enfin, la translation des mendians aux » colonies de la société aura lieu aux frais des » communes où ils ont le domicile de secours, et » ces frais seront réglés et avancés par les ad- » ministrations des dépôts de mendicité. » (Journal de Bruxelles, dit *le Philantrope*, du mois de mars 1823.)

On ne saurait donner assez d'éloges à cette sollicitude paternelle de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, et des sociétés bienfaisantes de ce royaume; mais j'avoue que je crains bien que ces mesures ne suffisent pas, quant aux mendians; car, si c'est un vice inhérent à leur nature que de se refuser même aux travaux sédentaires, à plus forte raison se refuseront-ils à ceux des champs, si on les y met sans préparation. Ce que je crains plus encore, c'est qu'ils ne corrompent les pauvres laborieux qui n'ont pas encore pu se résoudre à l'humiliation de mendier.

SECTION TROISIÈME.

DES HOPITAUX ET DES DIVERS GENRES DE SECOURS PUBLICS.

CHAPITRE XVIII.

Notice historique sur l'origine des hôpitaux, et sur celle des divers établissemens de secours publics, ainsi que sur la marche progressive ou rétrograde de ces institutions.

Nos pères n'ont pas seulement fondé des hôpitaux de traitement pour les pauvres malades, mais ils ont encore étendu leurs vues bienfaisantes sur tous les moyens propres à protéger et à encourager le travail et les bonnes mœurs; et

il eût été à désirer qu'au lieu d'anéantir la plupart de ces institutions, leur perfectionnement eût marché de pair avec celui des sciences politiques, ce qui eût fait prendre de celles-ci une toute autre idée que celle qu'en ont conçue plus des trois quarts des hommes, même ceux qui sont instruits, après une aussi fatale expérience. Cette section n'est donc pas non plus consacrée aux seuls hôpitaux, mais elle embrassera les diverses espèces de secours publics, établis autrefois ou à établir : monumens touchans qui se gravent profondément dans le cœur de chaque homme, et qui, avec les institutions dont nous avons donné l'idée dans cet ouvrage, forment une patrie, que ne donnent ni les armes, ni les lettres et les sciences, ni les grandes entreprises, ni le fracas des gens en place, lorsque sur une population, par exemple, de 100,000 individus, 99 mille n'ont pour toute perspective que de payer, de souffrir et de mourir. Ces secours publics sont les suivans, sur lesquels je me contenterai d'énoncer dans ce chapitre, ce qui avait été fait, de qui a été perfectionné, et ce qui a été détruit.

Hôpitaux de traitemens pour les maladies aigues et chroniques;

Hôpitaux des convalescens;

Hôpitaux des femmes en couches;

Hôpitaux des syphilitiques;

Hôpitaux des aliénés;

Hospices des vieillards et des infirmes;

Crèches et hospices des enfans trouvés, abandonnés, et des orphelins; lesquels formeront le sujet de ma quatrième section;

Les Monts-de-piété;

Les greniers d'abondance;

Les dotations pour de jeunes filles;

Les secours à domicile.

L'on se demande quelle est l'origine des hôpitaux; les uns seraient tentés de la trouver dans les progrès de l'art de la guerre, et les autres dans ceux du commerce et des arts: certes, les hôpitaux n'eussent dû commencer plus à propos nulle part, que dans ces grandes réunions d'hommes armés, exposés à des dangers de toute espèce; cependant nous n'en trouvons aucune mention faite chez les historiens hébreux, grecs et romains; les héros et les conquérans se sont toujours servi des hommes, comme les maçons de leurs matériaux, sans s'inquiéter des malades, des blessés et des morts. Il est fort douteux que l'empereur Julien ait eu réellement des ambulances dans ses armées, comme on l'a dit; et je ne trouve rien de fait, à cet égard, avant le quinzième

siècle, où il commence à être réellement question d'hôpitaux militaires, dans les guerres d'Italie de Charles VIII, c'est-à-dire, bien longtemps après l'établissement des hôpitaux civils. Le commerce et les arts n'y ont eu non plus aucune part. Nous avons déjà dit qu'ils ne sont pas de création nouvelle; que les anciens peuples, les Phéniciens surtout, ont peut-être été plus industriels et plus commerçans que nous, sans que pourtant ils aient rien fait pour les vieillards et les infirmes indigens : nos hôpitaux d'ailleurs se sont élevés dans un temps où il n'y avait ni commerce, ni industrie; ils ont été détruits en Angleterre, quand ces deux branches commençaient à prospérer, et l'on sait comment ils ont été traités en France, depuis que ces mêmes branches ont obtenu la supériorité sur toutes les autres professions. La misère des peuples, avant la chûte de l'empire romain, n'avait jamais donné naissance à cette idée; et les asiles que nous avons dit que Constance donna aux chrétiens persécutés par Maxence, furent plutôt des hospices, ou des colonies agricoles que des hôpitaux. Toutes les religions recommandaient l'aumône, mais on ne voit aucune trace de maisons destinées aux malades, ni dans les lois Mosaïques, ni dans celles de Brhanta, ni dans celles

de Mahomet. L'on a vu, dans les pays où l'on croit à la métempsycose, des hôpitaux destinés aux animaux malades, mais aucun pour l'espèce humaine: encore aujourd'hui, les basses classes de l'Inde périssent de faim et de maladies sur les grands chemins, et depuis trois à quatre ans que le choléra-morbus étend ses ravages du Gange au Tigre et à l'Euphrate, plus de sept millions d'hommes auraient déjà péri; si l'on en croit les rapports, sans qu'il soit question d'hôpitaux.

A qui donc devons nous la création d'établissemens si remarquables? à la même source sacrée dont nous avons vu que le vice et la paresse ont si fort abusé; à cette même sublimité de pensées qui, d'une main, élevait ces tours élancées et majestueuses qui semblent encore, dans le lointain, réunir le ciel à la terre, et de l'autre dispensait à tous les êtres souffrans le feu céleste de la charité! C'est une vérité positive, que tous les hommes de bonne foi doivent s'empresser de publier, *que les secours pour les malheureux ne datent que de l'établissement du christianisme*: c'est ce que chacun peut vérifier, après moi, dans le recueil des anciennes chroniques de France, dans l'histoire du clergé de ce royaume, de l'abbé *Lebœuf*, qui n'était rien moins que crédule; dans celle de l'abbé

Fleury, et à l'article *Hôpital* de l'Encyclopédie méthodique, par l'abbé *Bergier;* l'on s'y convaincra, comme moi, que ce fut moins à la politique que les premiers établissemens de bienfaisance furent dûs, qu'aux inspirations si puissantes alors de la religion et de l'Évangile; moins aux sentimens d'humanité et de justice des sectes philosophiques que les premiers docteurs associèrent à la nouvelle doctrine, qu'aux idées élevées nées de cette doctrine même. « La politique des Grecs et des Romains, disent les auteurs que je viens de nommer, allait bien à bannir la fainéantise et les mendians valides, mais on ne voit point chez eux d'ordre public pour prendre soin des malheureux qui ne pouvaient rendre aucun service. On croyait qu'il valait mieux les laisser mourir de faim, que de les entretenir inutiles et souffrans; et s'il leur restait un peu de courage, ils se tuaient bientôt eux-mêmes. Les Chrétiens, ayant particulièrement en vue le salut des âmes, n'en négligeaient aucune, et les hommes les plus abandonnés étaient ceux qu'ils jugeaient les plus dignes de leurs soins. Ils nourrissaient, par conséquent, non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des Païens. » « Faites du bien, a » dit le divin Rédempteur, à ceux même qui

» ne le méritent pas ; afin de ressembler à votre » Père céleste, qui fait luire son soleil sur les » bons et les méchans, et tomber la rosée sur » les justes et les pécheurs. » (Math. *cap.* 5, v. 85.) Telles furent les maximes que nous allons voir servir de guides aux ministres de la religion, jusqu'à l'époque où plusieurs d'entre eux se trouvèrent corrompus par trop de richesses et trop de pouvoir temporel : ce qui commence à dater d'environ le onzième siècle.

Depuis, nous voyons le clergé beaucoup moins occupé d'établissemens charitables, et ce sont les Chrétiens laïques qui continuent à s'occuper avec zèle, des soins à donner aux diverses classes de nécessiteux. Quant au clergé, les lettres et connaissances diverses qui avaient pénétré dans ce corps, dès le douzième siècle, avaient dirigé son attention vers un autre but non moins utile, celui de l'instruction publique. Il fondait des colléges et des bourses pour les pauvres clercs, tandis que les laïques fondaient de nouveaux hôpitaux ; et j'ai déjà dit qu'on compte cinquante nouveaux colléges, dans la seule ville de Paris, fondés durant le quatorzième siècle, par des évêques, des abbés et des chanoines, d'après l'histoire de cette grande ville, par J. B. *Dulaure*, auteur qu'on ne soupçonnera certainement

pas d'avoir eu une prédilection pour le clergé.

La bienfaisance des premiers chrétiens dut d'abord se borner à des secours organisés sur des dons libres et volontaires ; mais aussitôt que l'Eglise fut libre et puissante, elle employa, dans ces premiers siècles, qui lui font tant d'honneur, une partie considérable des biens qui lui arrivaient de toutes parts, à bâtir différentes maisons de charité, auxquelles on donna différens noms, suivant les différentes sortes de pauvres : de *Bréphotrophium*, pour celles où l'on nourrissait les petits enfans à la mamelle, les enfans exposés et autres; de *Orphanotrophium*, pour les orphelins ; de *Nosocomium*, pour les malades ; de *Xenodochium*, pour les étrangers ; de *Gerontochomium*, pour les vieillards ; de *Ptochotrophium*, pour les mendians, etc. Ces maisons hospitalières étaient placées près de toutes les églises et des habitations des évêques. Ceux qu'on y logeait et qu'on nourrissait habituellement, se nommaient *Matriculés*, ou inscrits sur la matricule de l'Eglise. Les pauvres y étaient également soignés dans leurs maladies, et de là l'origine des hôpitaux de traitement. Telle fut celle de l'Hôtel-Dieu de Paris, attribuée généralement à *Saint-Landry*, vingt-huitième évêque de cette ville, en 651. Grégoire de Tours

nous apprend que, dans une grande famine qui régnait alors, ce saint évêque donna d'amples aumônes aux pauvres, et qu'il fit bâtir, ou réparer pour les loger, une maison située entre son église et son habitation. Cet hôpital s'agrandit peu à peu; et comme, par l'augmentation du nombre des indigens, on manquait de lits pour les coucher, l'église de Notre-Dame y pourvut, en 1166, par un statut qui portait que chaque chanoine, en mourant ou en quittant sa prébande, serait tenu de donner un lit à l'hôpital.

Le voisinage de ces établissemens charitables, près les maisons des évêques, est prouvé à Strasbourg par le plan de l'ancienne ville et la situation de ses établissemens, parmi lesquels on voit l'hôpital, qu'on croit avoir été fondé en l'an 657, par Attic ou Éthicon, duc d'Alsace, père de Sainte-Odile, célèbre dans la contrée : cet hôpital, dis-je, se voit, dans le plan, presque annexé aux cuisines épiscopales. *Mézerai*, rendant compte d'une de ces terribles épidémies de *feu sacré*, *feu Saint-Antoine*, si communes dans le moyen âge, rapporte que la maison d'*Aldaberon* II, évêque de Metz, en l'an 1000, était remplie de ces pauvres malades, qui poussaient des cris affreux. Enfin, en considérant l'emplacement des anciens hôpitaux,

près des églises, des cimetières, dans l'enceinte des quartiers affectés à la demeure des prêtres, il est évident qu'ils faisaient partie de leurs attributions, et c'est ce que je voyais encore dernièrement en visitant l'hôpital de Rheims. Cet Hôtel-Dieu est placé tout près de la cathédrale, et construit lui-même sous la forme donnée aux temples; les lits à plein-pied et sous un simple comble. Les quatre rangs de lits qui se touchent presque, soit dans cet hôpital, soit dans d'autres non moins anciens, nous montrent, pour le dire en passant, les vieux usages de nos ancêtres, qui couchaient pressés les uns contre les autres dans une même salle, et qui croyaient que c'en était assez d'avoir fourni un abri et l'hospitalité.

L'un des pères de l'Eglise, saint Epiphane, mort en 403, nous apprend que, dès son origine, l'épiscopat n'était, pour-ainsi-dire, qu'*une plus brillante étoile d'amour et de charité*; que les saints Évêques se distinguaient surtout par les soins qu'ils prenaient des pauvres, des prisonniers et des malades; qu'ils les recevaient, leur lavaient les pieds, les nourrissaient et les servaient à table, qu'ils avaient soin encore de leur faire donner la sépulture; qu'ils rachetaient aussi les captifs qui avaient été faits par les Bar-

bares, événement fort commun à la chute de l'Empire romain ; qu'ils ne devaient rien épargner pour ces dépenses, et même ne pas craindre de vendre pour cela les vases sacrés. (*vid. S. Epiphan. panarium hæres. hæresia*, 15, n°. 1. *Fleury, Mœurs des Chrétiens*, § 51. *Bergier, Encyclopéd.*, *Hôpital.*) C'est donc à juste titre que ces asiles du malheur, inconnus jusqu'à cette époque, ont aussi été nommés *Hôtel-Dieu*, *Maison-Dieu*, puisqu'ils étaient l'ouvrage de la charité et de la religion, images véritables de la divine Providence, dont la main secourable s'étend sur tous les humains indistinctement. Si, par la suite, ces établissemens devinrent distincts des églises, des maisons épiscopales et des presbytères ; si le haut clergé, détournant son attention de ce premier point, la dirigea vers les moyens de propager les lumières littéraires et scientifiques, dont il commençait à sentir la nécessité ; si même il prit d'autres soins plus étrangers encore à l'épiscopat, n'importe, l'impulsion était donnée, et chaque laïque un peu opulent se crut dès-lors obligé, jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, d'ajouter à la munificence publique envers les pauvres. Nous allons offrir, pour la seule ville de Paris, une série de fondations charitables, dont les semblables

étaient répétées par toute la France, et d'après lesquelles on jugera que, si les mœurs étaient grossières, assez souvent féroces, que si l'ignorance régnait dans presque toutes les classes, à l'exception des clercs, cet état de choses était du moins compensé par une tendance générale à la bienfaisance envers les malheureux.

Indépendamment du grand Hôtel-Dieu dont nous avons déjà parlé, l'on remarque spécialement, parmi ces fondations, l'hôpital de Saint-Gervais, fondé en 1171, par quelques particuliers, pour héberger les pélerins et les pauvres passans : celui de la Trinité, fondé en 1192, dans la même intention, et changé, en 1585, par arrêt du parlement, en hospice d'orphelins des deux sexes, pour l'éducation de cent garçons et de trente-six filles ; ces enfans devaient assister aux enterremens, et portaient le nom *d'enfans bleus* : celui de Sainte-Catherine, ou des pauvres de Sainte-Opportune, fondé en 1184, et desservi par des religieuses de l'ordre de saint Augustin, destiné aussi à loger les pélerins, à loger et à nourrir, pendant trois jours, les femmes ou filles qui cherchaient à entrer en condition, ou qui venaient à Paris pour d'autres affaires, et qui n'avaient pas le moyen de se procurer un asile.

En 1206, s'éleva le couvent des *Mathurins*, dans l'enceinte d'un hôpital dédié au saint de ce nom, lequel avait eu autrefois la réputation de guérir les personnes atteintes de folie; ce qui prouve que cette maladie était ancienne à Paris, et qu'on s'y occupait déjà de son traitement avant et durant le douzième siècle. Les nouveaux religieux changèrent la destination de l'institution, et prirent pour but principal de racheter des mains des Musulmans des esclaves chrétiens, et de celles des Chrétiens, les esclaves musulmans qu'ils donnaient en échange. Bel institut, connu depuis sous le nom *des religieux de la Très-Sainte-Trinité, de la Rédemption des captifs*. Les Mathurins vivaient d'une manière simple et austère, et ne devaient se servir que d'ânes pour montures. *Rutebœuf*, poëte satirique du treizième siècle, qui, dans son poëme intitulé les *ordres de Paris*, a dit beaucoup de mal de plusieurs d'entre eux, ne peut s'empêcher de faire l'éloge de celui-ci; mais les Parisiens, peuple de tous temps léger, ami du changement et du luxe, et donnant du ridicule à la vertu même, appelaient ces bons religieux, *les frères aux ânes*.

Le collége des *Bons-Enfans*, fondé en 1208, sous le nom d'*Hôpital des pauvres écoliers*, dans

la rue des Bons-Enfans, et un autre collége, près de Saint-Nicolas-du-Louvre, dit d'abord *Hôpital des pauvres clercs*, étaient originairement des lieux qualifiés d'*hôpitaux* qui servaient d'asile aux jeunes gens qui se dévouaient à l'étude des lettres, et qui manquaient de moyens pour payer leur pension : ils y recevaient l'hospitalité et quelque faible nourriture, et ils pourvoyaient d'ailleurs à leurs besoins; ainsi que la plupart des religieux de Paris, en demandant l'aumône. Les libéralités de plusieurs particuliers procurèrent, par la suite, à ces hôpitaux, des revenus suffisans, et ils furent changés en colléges. Le nombre en augmenta beaucoup; il y en eut insensiblement pour toutes les grandes villes du royaume, et même pour les étrangers.

L'hôpital *de Saint-Lazare, léproserie ou maladrerie*, dit encore *Saint-Ladre*, fondé dès les premiers retours des croisés pour la Terre-Sainte, était destiné à recevoir les lépreux. Cette maison fut donnée, en 1633, au bienheureux Vincent-de-Paul pour son institut des petits enfans, mais avec l'obligation qui lui fut imposée par l'archevêque de Paris, de continuer à y recevoir les lépreux de la ville et des faubourgs, ce qui prouve qu'à cette époque la lèpre était encore une maladie commune dans la capitale.

Hôpital *du Saint-Esprit*, place de Grève, fondé en 1362, au milieu des désordres des guerres intestines, par quelques particuliers charitables, qui, touchés de voir plusieurs orphelins mourant de faim dans les rues, achetèrent une maison pour y retirer ces enfans. Son administration fut réunie, en 1679, à celle de l'hôpital général, et tous les enfans ne furent plus reçus indistinctement dans cette maison : on en réduisit le nombre à soixante garçons et à soixante filles, nés de légitime mariage, baptisés à Paris, et dont les parens étaient morts à l'Hôtel-Dieu. Ils devaient en outre, pour être reçus, déposer la somme de deux cents livres, qu'on leur rendait à leur sortie, pour payer l'apprentissage d'un métier. On leur apprenait, en attendant, à lire, à écrire, et l'arithmétique. On voit par-là que cette institution n'était plus la même que lors de sa fondation, et plusieurs autres hôpitaux n'avaient pas moins déjà beaucoup dégénéré au dix-septième siècle.

Hôpital *du Roule*, mentionné pour la première fois dans un arrêt du parlement de Paris, de 1392, destiné à servir d'asile aux ouvriers de la Monnaie hors d'état de travailler par l'âge ou les infirmités. Cette institution me fait présumer qu'elle n'était pas la seule, et qu'il existait pour les ouvriers infirmes d'autres établissemens publics.

Hôpital ou *Hôtel des Veuves*, fondé en 1425, par un mari et sa femme, en faveur de huit pauvres veuves.

Il semblait même qu'on eût prévu que celui qui relève d'une grande maladie a besoin de changer d'air et de renouveler les objets de ses sensations. Le nom de *rue des Convalescens*, qu'on lit dans plusieurs villes, rues qui se trouvaient hors des murs, me semble prouver qu'il y eut des hôpitaux destinés à cet usage; il est vrai qu'on peut dire que ces maisons furent établies à l'occasion des pestiférés; mais, indépendamment de ce motif, je trouve dans l'histoire des monumens de Paris, que, sans être initiée dans les connaissances médicales, une veuve de cette ville, nommée *Angélique Faure*, comprenant fort bien cette nécessité, avait fondé de ses deniers un hôpital des convalescens, dans la rue *du Bac*, au lieu où est actuellement le n°. 98, pour lequel elle avait obtenu des lettres-patentes en 1628, enregistrées en 1631. La fondation n'avait d'abord été que de huit lits; il y en avait vingt-un en 1775, époque où cet hôpital était sous la direction des religieux de la Charité. Il fut supprimé en 1792, et je ne sache pas que l'Administration des Hospices de Paris se soit occupée de le remplacer effectivement.

Aux douzième et treizième siècles, époques où la prostitution était peut-être encore plus commune qu'à présent, on fonda, dans plusieurs grandes villes, sous l'invocation de Ste.-Marie-Egyptienne, des monastères dits des *Filles Pénitentes* ou de *Repenties*, où pouvaient se réfugier les prostituées qui voulaient changer de vie. D'autres personnes charitables et bien plus prévoyantes, dans le but de garantir les jeunes filles pauvres de devenir des sujets de débauche, et leur assurer, autant que possible, une existence honnête, fondèrent, pour ce sujet, des hospices dans différens pays, dont j'ai vu encore quelques restes sur la fin du dernier siècle. Il y en avait un entre autres, à Paris, qui a subsisté jusqu'à la révolution, dit de *Notre-Dame de la Miséricorde*, ou *les Cent Filles*, fondé par Antoine *Seguier*, président au parlement, et autorisé par lettres-patentes de janvier 1623, destiné à retirer de la misère des orphelines de père et de mère. On leur enseignait la religion et un métier. Les compagnons d'arts et métiers, qui épousaient de ces filles, étaient reçus maîtres sans faire leur chefs-d'œuvre, et sans payer aucun droit. Ces orphelines étaient admises à l'âge de six à sept ans, et elles sortaient de l'hospice à l'âge de vingt-cinq ans, avec une dot

pour pouvoir se marier : belle institution, qui a également disparu, et que rien n'a remplacé.

Enfin, puisqu'on avait pensé à ramener à la vertu les filles débauchées, le bienfait devait s'étendre à remédier aux maux physiques de la débauche; la Syphilis avait paru, et l'Italie, Rome même, lui avaient assigné dès le principe, des hôpitaux de traitement; mais, en France, soit qu'à l'époque où la maladie avait commencé, la charité eût déjà commencé à se refroidir; soit que, par suite des idées de perfection, dont pourtant on était fort peu capable, on crût déshonnête de s'apitoyer sur une maladie née de plaisirs défendus, la syphilis resta un mal qu'on voyait partout, qui était exclu des hôpitaux, et que l'autorité publique ne faisait traiter nulle part. Il lui fut cependant consacré un hôpital, le seul, à ma connaissance, sous François II, par arrêt du parlement du 25 septembre 1559, rue de l'*Oursine*, à Paris, mais qui ne subsista que très-peu de temps. On vit, en effet, bientôt cet établissement transformé en *Maison de la Charité Chrétienne*, pour l'éducation de jeunes orphelins, à qui on apprenait à confectionner des médicamens en faveur des pauvres honteux : institution due à la bienfaisance d'un épicier, nommé *Nicolas Houël*, qui y établit, en 1578, le

premier jardin botanique qui ait existé à Paris, devenu ensuite le jardin actuel *des Apothicaires*.

Ce peu de détails dans lesquels nous venons d'entrer, et que nous eussions pu grossir par le soin que nous avons pris, dans tous les hôpitaux que nous avons visités, de demander à voir les portraits des fondateurs pour leur rendre un secret hommage et examiner les dates et les titres, ces détails, disons-nous, suffiront à justifier notre assertion, que c'est entièrement à la religion que sont dûs ces établissemens. Il ne fallait pas s'attendre, sans doute, dans ces temps de ferveur et de bonhommie, de voir les hospices et les hôpitaux, soumis aux règles d'hygiène que nos connaissances actuelles en physique et en chimie ont établies parmi nous; on ne se doutait pas alors, qu'il fallait tant de pieds cubes d'air à chaque homme pour respirer à son aise, et que ce fluide doit être si souvent renouvelé. Les pauvres étaient traités comme se traitaient eux-mêmes leurs bienfaiteurs : on couchait plusieurs dans le même lit, deux aux pieds, deux à la tête; et c'était déjà une sorte de luxe, que de séparer les différens couchans par une planche; on mettait autant de personnes qu'il en pouvait entrer dans le même appartement ou dans la même salle. Le grand point était de se garantir du

froid; et, pour cet effet, non-seulement des rideaux épais entouraient la couche de plusieurs malades à la fois, mais on avait peu de fenêtres, et on les ouvrait rarement : cependant aucun de ces habitans n'était repoussé par l'odeur infecte produite par cet ordre de choses, joint à la malpropreté, ainsi que je m'en suis encore assuré, il y a trois ans, à l'hôpital de Montbéliard, où, étant obligé de reculer en entrant dans une salle, chacun fut étonné de ma délicatesse. N'importe le lieu où les malades fussent couchés; c'était souvent une église, qui servait en même temps de sépulture, comme à Lille; ou qui était à côté du cimetière, sur lequel donnaient les fenêtres de l'hôpital, et dans lequel se trouvait le puits qui servait à désaltérer les malades, comme à Benfeld, où d'ailleurs l'infirmier est en même temps fossoyeur, et geolier de la prison. L'extérieur de ces hôpitaux ne manquait pas de quelque élégance, mais ils étaient masqués par des masures et des habitations, où de pauvres artisans exerçaient des métiers sales, et qui les entouraient de toutes parts, ne laissant qu'un petit espace occupé par des égoûts, des fumiers, etc., comme je le vois à Colmar. Bref, la science de nos pères, n'allait pas au-delà de la bienfaisance et de la piété : il leur suffisait de loger, de nourrir les pauvres

malades et de leur apprendre à bien mourir; leur luxe se bornait à avoir une belle pharmacie, bien cirée, bien frottée, garnie de tous les médicamens des trois règnes, contenus dans des vases riches et élégans; et c'est encore là où l'on vous conduit de suite, où sont introduits les magistrats visiteurs, lesquels la plupart s'en contentent, et sortent extasiés de la bonne tenue de l'hôpital.

D'ailleurs, aucune distribution n'était établie parmi les malades pour la classification des maladies; les blessés étaient avec les fiévreux, comme cela existe encore dans la partie civile de l'hôpital de Besançon et ailleurs; les maladies contagieuses se trouvaient mêlées avec celles qui ne le sont pas, et la vapeur de l'encens et du genièvre concourait, avec les émanations des malades et des lieux d'aisance mal placés, à obscurcir l'air. Les femmes en couches et les individus affectés de maladies honteuses étaient exclus des hôpitaux; et les aliénés y étaient regardés comme de simples frénétiques, et qui n'avaient besoin que d'être gardés et contenus. L'on aurait néanmoins grand tort si ces imperfections diminuaient en rien notre reconnaissance envers cette charité active et bienfaisante de nos ancêtres; tandis que sont réellement répréhensibles

leurs successeurs et nos contemporains, qui, ayant pu allier les lumières acquises avec les inspirations de la religion, ont détruit au lieu de continuer à édifier, ou bien se sont contentés de marcher sur les mêmes erremens, laissant les choses telles qu'ils les avaient trouvées.

C'est, en effet, ce qu'on observe dans presque toutes les contrées de l'Europe, et en France surtout, excepté à Paris. La révolution ayant dévoré le bien des hôpitaux, et la charité publique étant presque entièrement refroidie par l'indifférence pour tout ce qui est réellement sentiment religieux, l'on a cru avoir une excuse pour cesser de secourir les malheureux; ou bien, là où les hôpitaux ont été remontés, on les a pris au seizième siècle, comme si le dix-neuvième n'était pas encore arrivé. La capitale seule est presque au niveau, à cet égard, du point auquel est élevée l'hygiène publique; je dis presque, car c'est encore un grand défaut de voir tant de malades accumulés dans un seul Hôtel-Dieu, et sur les bords d'une rivière, dont les eaux servent de boisson principale aux habitans d'une aussi grande ville. Ce défaut, il est vrai, est un peu compensé par l'existence de plusieurs autres hôpitaux érigés par quelques philantropes éclairés du dernier siècle, dont le nom,

attaché à ces établissemens, en fait à jamais bénir la mémoire. L'Administration générale des hôpitaux et hospices civils de Paris, située Parvis de Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu, a maintenant sous sa surveillance vingt-quatre maisons dont les noms suivent : l'Hôtel-Dieu, et la Pitié sont annexés; la Charité, l'hôpital Saint-Antoine; l'hôpital *Necker*, l'hôpital *Cochin*, l'hôpital *Beaujeon*, l'hôpital des Enfans, l'hôpital Saint-Louis, l'hôpital des Vénériens, l'hospice de l'Accouchement, l'hospice de l'Allaitement, l'hospice des Orphelins, l'hospice de la Salpêtrière et celui de Bicêtre pour les vieillards pauvres, l'hospice des Incurables hommes, et l'hospice des Incurables femmes; les deux hospices de Bicêtre et de Charenton pour les fous, et celui de la Salpêtrière pour les folles; l'hospice des Ménages, la maison de retraite de Mont-Rouge, l'institution de Sainte-Perrine, et deux maisons dites *de santé*.

Cette distribution des maladies et des malades peut servir d'exemple à tout le royaume, lorsque tout le royaume ne sera plus dans Paris; et l'on peut dire que l'Administration des hospices de cette ville est parvenue à réaliser tous les bienfaits que la religion et la philosophie réunies ont cherché de tous les temps à rassembler pour soulager et

consoler les malheureux. Elle s'est surtout singulièrement signalée dans la partie des soins à donner aux aliénés des deux sexes, dont le nombre augmente journellement de la manière la plus effrayante, et qui pourtant sont presque entièrement négligés dans tout le reste de la France. Obéissons aux heureuses inspirations, d'abord de l'illustre professeur *Pinel*, puis de son savant disciple M. le docteur *Esquirol*, et de M. le professeur *Royer-Collard*; cette commission est parvenue à mettre les établissemens, en ce genre, de la capitale, au niveau et peut-être même au-dessus de ceux qui jouissent de plus de célébrité dans la Grande-Bretagne. Écoutons ce que dit, dans son rapport, l'un de ces administrateurs dignes de tout notre respect, M. *Desportes* : « Lorsque le conseil-général des hospices visita pour la première fois les hôpitaux de Paris, il trouva, dans l'Hôtel-Dieu, les aliénés pêle-mêle avec les autres malades; et, dans les hospices des Petites-Maisons, de Bicêtre et de la Salpêtrière, il les vit renfermés dans des loges, où l'on ne voudrait pas même aujourd'hui placer, au Jardin des Plantes, les animaux les moins rares. Plusieurs de ces infortunés y gémissaient encore tenus par de lourdes chaînes dont le mouvement portait au loin l'épouvante.

» Tout ce qu'il fut possible au conseil-général d'opérer sur-le-champ pour le soulagement de ces malheureux fut promptement exécuté : les chaînes furent enlevées, les carcans arrachés, et les fers des pieds et des mains supprimés; des ordres suivirent pour que chaque loge fut aérée et mise dans un état moins insalubre. Ces malades, une fois débarrassés des tortures que le crime seul aurait pu excuser, purent enfin respirer un air moins épais que celui de leurs tristes réduits, et bientôt on reconnut combien on s'était abusé dans le choix des moyens propres à les contenir.

» Peu de temps après ces premières améliorations, le classement général des malades dans les hôpitaux et des indigens dans les hospices, fixa les aliénés dans les deux maisons de Bicêtre et de la Salpêtrière; mais comme ces établissemens n'avaient aucun moyen qui fut préparé pour le traitement des maladies mentales, les aliénés qui parurent susceptibles de guérison furent conduits à la maison de Charenton, où le conseil paya pour eux un prix de journée de 1 franc 50 centimes.

» L'hospice de la Salpêtrière ne tarda pas à offrir aux folles des salles de traitement, et ses locaux furent augmentés, en 1804, par la construction

d'un bâtiment de deux cent cinquante pieds de long. Dans celui de Bicêtre on érigea, en 1806, un bâtiment contenant cent quatre-vingts lits pour le traitement, et deux autres plus petits, où l'on a établi des bains et des douches.

» On pensa ensuite à donner plus d'étendue aux deux quartiers des fous et des folles; ils furent agrandis aux dépens des jardins potagers qui y étaient contigus.

» Celui de Bicêtre le fut d'environ trois arpens, et celui de la Salpêtrière de cinq. Au moyen de cet élargissement il fut possible de diviser les aliénés en cinq sections : les incurables tranquilles, les furieux, les malades, le traitement, et les convalescens. De l'espace qui restait entre chaque section on forma des promenoirs, que l'on couvrit de plantations en quinconce, ou que l'on arrangea en parterre, suivant la grandeur du terrain. Par un emploi mieux entendu des bâtimens dans ces deux hospices, sans nuire au nombre des lits voulus pour les vieillards et les infirmes, on est parvenu à pouvoir affecter au service des aliénés de nouvelles salles, où l'on a commencé à coucher des aliénés en dortoirs : cet essai, qu'un plein succès a couronné, a prouvé que les loges ne sont vraiment nécessaires que pour les fous dont le paroxisme, trop

violent à certaines époques, exige qu'on les place à part pendant la durée de l'accès, afin qu'ils ne puissent nuire à leurs voisins ni à eux-mêmes.

» Après ces dernières dispositions, on a fait élargir plusieurs des rues qui séparent chaque rang de loges, en démolissant celles dont l'habitation était trop malsaine pour souffrir quelles fussent occupées plus long-temps, telles que les loges dites *de la Chapelle* à l'hospice de Bicêtre, qui étaient adossées à la terrasse du bâtiment des imbécilles; et celle dites les *Basses-Loges* à celui de la Salpêtrière, que l'on voyait en contre-bas de plus de quinze pieds des loges neuves.

» Les premières n'avaient pas six pieds carrés, il semblait qu'on eût pris à tâche de construire les murs très-épais afin d'en diminuer l'espace ; elle ne recevait de jour et d'air que par la porte, car le seul guichet dont elles étaient percées pouvait à peine servir à passer leurs alimens. Les planches qui composaient leurs couchettes étaient scellées dans les murs, et l'infortuné, qui n'avait pour tous meubles que ce grabat couvert de paille, se trouvant pressé contre la muraille de la tête, des pieds et de tout le corps, ne pouvait goûter de sommeil sans être mouillé par l'eau qui ruisselait de cet amas de pierres, et sans être pénétré par le froid de cet espèce de gla-

cière. Les taches verdâtres qui tapissaient l'intérieur de ces loges étaient si fortement empreintes dans les murs, que, quelque fut le soin que l'on mit à les gratter et à les charger de badigeon, elles reparaissaient aussitôt.

» Les Basses-Loges de la Salpêtrière ne différaient en rien de celles dont on vient de parler, adossées les unes aux autres, elles ne recevaient également de jour et d'air que par la porte. Mais ce qui en rendait encore l'habitation plus funeste, et souvent mortelle, c'est qu'en hiver, lors de la crue des eaux de la Seine, ces loges, situées au niveau des égoûts, devenaient non-seulement bien plus insalubres, mais de plus, un lieu de refuge pour une foule de très gros rats qui se jetaient la nuit sur les malheureux qu'on y renfermait, et les rongeaient partout où ils pouvaient les atteindre. A la visite du matin, on a trouvé des folles, les pieds, les mains et la figure déchirés de morsures souvent dangereuses, et dont plusieurs sont mortes.

» Tous ces réduits n'existent plus : des dortoirs, des jardins et des grilles de séparation les ont remplacés.

» Il reste cependant encore, surtout à l'hospice de Bicêtre, un assez grand nombre de mauvaises loges, peu différentes de celles qu'on vient

de décrire ; leur durée beaucoup trop prolongée pour les infortunés qu'on est obligé d'y placer, est un grand mal, qui ne peut être imputé au conseil-général, parce qu'il s'est trouvé dans la nécessité de les conserver faute de fonds pour en élever de plus salubres, et que le nombre des aliénés augmente chaque jour ; on n'a pu les détruire qu'autant qu'elles auraient été immédiatement remplacées par d'autres. Il suffit de voir ces loges pour sentir combien il est pressant de les raser toutes sans exception, et de leur substituer des locaux plus sains et mieux appropriés aux besoins des fous. Mais, du moins, le jour y pénètre, et l'air y circule maintenant ; les yeux de leurs habitans peuvent se porter en dehors de leurs épaisses murailles ; ils n'y sont plus renfermés ; les portes en sont ouvertes pendant le jour ; et si ces loges sont encore des cachots pour la forme, les accidens qu'elles occasionnaient autrefois sont devenus moins graves et moins fréquens.

» C'est surtout depuis un an que les divisions des fous et des folles de Bicêtre et de la Salpêtrière présentent d'heureux accroissemens. Le conseil a obtenu deux ordonnances du roi qui l'ont autorisé à continuer des constructions commencées en 1819.

» Dans le programme qui a été donné pour l'élévation de ces diverses constructions, on s'est attaché à réunir toutes les dispositions et toutes les conditions qui pouvaient les rendre propres à servir d'exemple sous le rapport de leurs différentes destinations. Ces grandes masses, qui font corps avec les anciennes, présentent une architecture simple, mais convenable à la chose. On s'est étudié à y trouver d'abord le bien-être des aliénés dans le logement, le classement et le service médical; enfin, on a voulu qu'elles n'eussent cependant que les dimensions rigoureusement nécessaires pour l'espace et la portion d'air à donner à chaque individu placé en dortoir et en cellule; et enfin, que ces constructions fussent bonnes à consulter, lors de la création du grand hôpital demandé à Paris pour le traitement de l'aliénation mentale, ou pour tout autre établissement du même genre en province, soit qu'on ait à ménager le terrain, soit qu'on ait à faire le moins de dépense possible.

» Toutes ces constructions et les augmentations de places, qui sont dues aux soins de l'administration, au lieu de servir d'auxiliaires à la médecine, comme elle en avait le projet en les créant, *ont été envahies par la multitude sans cesse croissante des aliénés :* ce qui devait leur

procurer de plus grands espaces, faciliter le classement, et les mettre dans un ordre où l'œil du médecin eût moins de difficulté à saisir les diverses circonstances de leurs infirmités, est devenu forcément de simples lieux d'habitation, que l'on a vus se remplir au moment où ils étaient à peine achevés.

» On jugera facilement de tout ce qu'il a fallu faire pour établir, de la manière la plus convenable qu'il a été possible, dans les hospices de la Salpêtrière et de Bicêtre, deux mille deux cent vingt-neuf places d'aliénés, au lieu de neuf cents qui y existaient autrefois, et dont le nombre a été réduit à sept cent vingt par la démolition des cent quatre-vingts loges infectes dont on vient de parler.

» En comparant les loges actuelles avec les sept cent vingt qui restaient dans ces deux établissemens, on reconnaît qu'il en a été créé mille cinq cent neuf.

» Si l'on considère que les mille soixante-dix aliénés, existant en 1801, se trouvaient répartis dans quatre établissemens, où ils étaient souvent renfermés plusieurs dans une même loge, où couchés jusqu'à quatre dans un même lit, on éprouve aujourd'hui une douce satisfaction en voyant que chacun de ces infortunés couche

seul; qu'ils ont tous la jouissance de logemens plus salubres, de vastes promenoirs et de salles de bains, dont ils manquaient absolument.

» En opposant ce nouvel état de choses à l'ancien, on est naturellement amené à en parler comme d'une donnée qu'il est à propos de placer dans un rapport, pour mieux faire apprécier toute l'utilité de la grande œuvre que l'on supplie le gouvernement d'accorder, et pour convaincre qu'un hôpital, spécialement consacré au traitement de l'aliénation mentale, ne sera d'un très-grand intérêt qu'autant qu'il offrira tous les élémens qui doivent le rendre fructueux. » (*Revue médicale, déc.* 1823, pag. 377 et suiv.)

Des secours à domicile pour ceux que leurs infirmités n'exigeaient pas absolument qu'on les transportât à l'hôpital, ou pour les temps de disette, ou pour les ouvriers manquant de travail et chargés d'une nombreuse famille, n'avaient pas moins été prévus par nos ancêtres : on les connaissait sous le nom de *grande* et de *petite Miséricorde*, œuvre à laquelle étaient attachés des médecins et des chirurgiens, qui exerçaient leurs fonctions presque gratuitement (pour 100 fr. par an, comme je l'ai fait moi-même), où l'on distribuait des bons de pain, et où l'on aidait à faire apprendre des métiers. C'était or-

dinairement des confréries qui étaient à la tête de ces œuvres de bienfaisance, et qui géraient, sans frais et sans écritures, sur de simples notes. Ces établissemens ont été remplacés par des bureaux de bienfaisance, n'ayant plus, la plupart, d'autres fonds que le produit des amendes et des taxes sur les spectacles. Dans plusieurs grandes villes de France, ces bureaux ont pris le nom d'*Administration des Secours publics;* administration qui fait beaucoup de bien, surtout à Marseille, où elle est encore secondée par un grand nombre de sociétés charitables, dignes des plus grands éloges. A Paris, le conseil général des hospices dirige pareillement les secours à domicile, qui se composent de secours donnés aux indigens et à divers établissemens de charité : vingt-deux maisons de secours sont distribuées, à cet effet, dans les douze arrondissemens de cette capitale. On comprend dans le même service les écoles de charité qui, à la fin de 1824, étaient au nombre de cinquante; un établissement de filature en faveur des indigens; le bureau de la direction des nourrices; le service médical et la pharmacie centrale; la boulangerie générale, de laquelle sont sorties, en 1817, 3,121,600 livres de pain.

La faim, *qui n'a point d'oreilles*, et sans

doute aussi le sentiment de la justice et de la bienfaisance, ont engagé, de tous les temps, les princes de l'Orient à avoir en réserve des dépôts de grains, dits *greniers d'abondance*, pour les temps de disette et de famine. Le christianisme, qui a tout perfectionné, ne tarda pas non plus à en faire un devoir à tous les princes chétiens, de quelque nation qu'ils fussent; car, puisqu'ils étaient censés représenter sur terre le Père commun des hommes, il était conséquent qu'ils imitassent sa providence, et qu'ils pourvussent aux besoins les plus pressans de leurs sujets, dans des temps de calamités. Je lis dans l'*Histoire d'Italie*, que ce devoir a été scrupuleusement rempli par les souverains ecclésiastiques et autres de cette contrée, jusqu'au douzième siècle, et que malheureusement, depuis cette époque jusqu'à nos jours, les greniers d'abondance n'y étaient que trop souvent devenus une simple opération fiscale. Strasbourg, avant la révolution, avait des greniers publics de ce genre, dont les bâtimens servent aujourd'hui de magasins aux décorations et aux machines du théâtre; et d'ailleurs, dans toute l'Alsace, les chapitres et les monastères avaient pour coutume d'avoir des greniers immenses, qu'ils ouvraient dans les temps de disette. Toutes ces ressources positives ont été

remplacées par des théories, et nous n'avons que trop d'occasions, depuis trente et plus d'années, de vérifier combien peu ces théories sont profitables.

Les *Monts-de-piété* ont dû avoir, comme leur nom le porte, la même origine. Des personnes pieuses, voyant combien les nécessiteux devenaient victimes de l'usure, se réunirent pour former un fond en argent, où les pauvres pouvaient emprunter, moyennant un modique intérêt, pour les deux tiers de la valeur des objets qu'ils déposaient en gage. Ces maisons, dont j'ai vu plusieurs en Italie, étaient administrées gratuitement par des confréries; et, par une sage économie, étaient devenues assez riches pour tenter la cupidité de conquérans titrés, dont les descendans ne se vanteront pas de ce commencement de leur fortune. Enfin, l'on me permettra de répéter ici, en faveur du pays qui m'a vu naître, et dont les premières inspirations ont peut-être guidé ma vie entière, de répéter ce que j'ai déjà dit dans mon *Voyage aux Alpes Maritimes*, savoir : que, dans les montagnes de la Savoie et du comté de Nice, étaient plusieurs belles institutions, qui prévenaient singulièrement le vice et la mendicité : 1°. *Monts-de-piété en grains*, établis dans presque toutes

les communes, et consistant en un fonds plus ou moins considérable de blé et de légumes, qu'un ou plusieurs fondateurs avaient déposé dans un grenier particulier, pour avancer aux laboureurs nécessiteux de quoi ensemencer leurs terres, proportionnément à la quantité de terrain qu'ils avaient à cultiver, et pour pouvoir attendre le temps de la récolte. Ce prêt était rendu, à cette époque, sans intérêt, dans quelques villages, et dans d'autres, à un intérêt qui était fixé à la seizième partie de la mesure prêtée; 2°. *Monts-de-piété en argent*, qui prêtaient sur gages de toute nature, excepté d'objets propres à se détruire, les uns sans intérêts, les autres au modique interêt de 2 pour 100 par an; 3°. *Fonds pour doter de pauvres filles* offrant toutes les conditions propres à devenir de bonnes mères de famille : institution qui existait dans tous les villages, grands ou petits, et à laquelle on attribuait, avec raison, une grande influence sur les mœurs des femmes de la campagne. L'administration de ces établissemens était simple, gratuite, et ne formait pas de places. Leur fondation remontait aux beaux siècles du christianisme; et j'ai lu dans les chroniques de ces communes alpines, qu'ils avaient d'abord commencé par l'application des épargnes des ministres de

la religion, auxquelles, à leur imitation, tout homme pieux qui avait été en charge se croyait obligé d'ajouter son offrande. L'œuvre était régie par une congrégation de charité, ou par une confrérie des *Pénitens de la Miséricorde*, à la tête desquels étaient les curés. On y ajoutait, chaque année, les fonds éventuels de la charité publique, le produit des amendes, et les dons que le prince ne manquait jamais de faire dans les années malheureuses.

L'on me dira sans doute que je ne donne ici pour exemple qu'un petit État; mais enfin, un Français ou un Anglais a les mêmes besoins qu'un homme de la Savoie, et j'ai pu voir par la tristesse de mes compatriotes, lors de la destruction de ces établissemens, occasionnée par l'invasion et par l'attachement qu'ils montraient à leur ancien gouvernement, que la patrie était bien plus dans la distribution uniforme de la justice et d'une sage prévoyance que dans la gloire des armes, dans l'éclat des rangs et d'une haute fortune.

CHAPITRE XIX.

De la nécessité indispensable des hôpitaux et de diverses sortes de secours publics.

Je viens déjà de dire toute ma pensée dans le chapitre précédent, mais le sujet est trop important pour que je ne le continue pas; car après avoir passé d'un extrême à l'autre, c'est-à-dire, de la charité la plus fervente, à un presque entier refroidissement, l'on a été jusqu'à mettre en doute l'utilité des hôpitaux, et bien des gens, qui ne voient rien au-delà de leur personne, vous répètent à tout moment que dans un siècle où les arts industriels mettent tout en mouvement, c'est favoriser la paresse que de conserver des établissemens, fruits de l'état d'inertie du moyen âge. Je vais répondre à cette objection et à bien d'autres qui s'étaient déjà élevées dans

le siècle dernier, pour passer de là aux divers secours publics qu'il faut maintenir ou ériger, s'ils n'existent pas encore, ensuite aux moyens d'exécution.

Un auteur, dont les opinions continuent à influer singulièrement sur tous ceux qui s'occupent de législation, l'illustre *Montesquieu*, après avoir dicté la réponse qu'aurait dû faire un roi de Perse, savoir : *qu'il commencerait par vendre son empire riche, et qu'il bâtirait des hôpitaux*, s'exprime comme il suit, dans la question qui nous occupe : « Dans les pays de » commerce, où beaucoup de gens n'ont que » leur art, l'État est souvent obligé de pourvoir » aux besoins des vieillards, des malades et des » orphelins. — Les richesses d'un État suppo- » sent beaucoup d'industrie, et il n'est pas pos- » sible que dans un si grand nombre de branches » de commerce, il n'y ait toujours quelqu'un » qui souffre; et c'est pour lors que l'État a » besoin d'apporter un prompt secours, soit pour » empêcher le peuple de souffrir, soit pour éviter » qu'il ne se révolte; c'est dans ce cas qu'il faut » des hôpitaux, ou quelque règlement équiva- » lent, pour prévenir cette misère. » (*Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. XXIX.) Ce raisonnement suffit, ce me semble, pour prouver que, lors

même que l'économie politique d'un État serait telle que nous l'avons désirée dans notre première section, et mieux encore, l'on n'aurait pas moins besoin d'établissemens de bienfaisance pour les cas si nombreux où les classes pauvres de la société ne peuvent se suffire à elles-mêmes.

Faisant abstraction de ces cas, comme s'ils ne se présentaient pas tous les jours, l'on n'en accusa pas moins nos pères, dès le dernier quart du dix-huitième siècle, d'avoir été trop prodigues envers les indigens au lieu d'en diminuer le nombre et de prévenir la misère des peuples par de bonnes institutions ; on les accusa d'avoir augmenté le nombre des pauvres en leur préparant des asiles au lieu de forcer ceux qui n'ont que leurs bras pour tout bien, à apprendre à se procurer des ressources pour l'avenir par le travail et l'économie, et en infligeant des punitions rigoureuses à ceux qui se portant bien ne veulent pas travailler. Quant aux malades et aux hôpitaux en eux-mêmes, on a regardé ceux-ci comme privant les malades de la consolation d'être servis par leurs proches, comme formant des gouffres où la plupart d'entre eux viennent s'engloutir, et comme des foyers continuels d'infection pour les habitations qui les

avoisinent. Partant de ces principes, purement théoriques, l'on a cru, en 1792, pouvoir abolir les hôpitaux, et les remplacer par des secours à domicile; les biens de la plupart d'entre eux ont été vendus; les pauvres en sont sortis, et l'on a vu apparaître tout à coup une nuée inusitée de mendians, qui attestait mieux que tout ce qu'on aurait pu dire, *que les secours à domicile ne remplacent pas les hôpitaux*.

Sans doute que la première opération à faire est de prévenir la misère du peuple; mais l'esprit d'opposition n'avait nullement réfléchi sur les considérations suivantes : 1°. Un très-grand nombre d'hommes naissent avec si peu d'intelligence, d'activité et de talens industriels, qu'ils ne sont jamais capables que de travaux très-peu lucratifs; or, que deviendraient ces hommes qui ont pourtant aussi leur utilité, s'il n'y avait pas d'hôpitaux lorsqu'il leur survient une maladie, ou que leur travail journalier est suspendu? que deviendrait la multitude d'ouvriers qui abondent dans les grandes villes, dans les accidens qui peuvent leur arriver, sans maisons de charité pour les recevoir? 2°. Qu'il s'agisse même d'artisans ou d'ouvriers, occupés à un travail assez lucratif pour fournir non-seulement à leur subsistance, mais encore à des épargnes; ces

épargnes seront bientôt épuisées par la cessation de travail pendant plusieurs jours, surtout s'il y a des enfans à élever, des parens vieux ou infirmes à nourrir ou à soulager. Il faut des garde-malades, du linge, des couvertures, du combustible, des alimens et des médicamens; enfin une maladie occasionne tant de dépenses, tant de lassitude parmi les alentours du malade, que lorsqu'elle est terminée, ou en bien ou en mal, et qu'elle a duré long-temps, la famille ne peut plus se relever; tout cela est évité en allant à l'hôpital: quelqu'un de la famille peut continuer le travail; du moins se nourrit-elle des épargnes qui ne seront pas toujours épuisées quand le malade viendra la rejoindre. Je le dis, parce que j'ai rempli pendant plusieurs années l'office de médecin des pauvres, les secours à domicile ne remplacent nullement l'hôpital dans ces circonstances. L'on se fait illusion en comptant beaucoup sur ces secours, car à la fin la famille de l'ouvrier ne s'en trouve pas moins ruinée.

3°. Indépendamment des malades, il faut des asiles pour les vieillards et les infirmes. C'est montrer à la fois une grande ignorance et une grande dureté que de dire, à la vue de chaque nécessiteux, c'est sa faute. Cela fût-il même, un vieillard et un infirme ont passé l'opportunité de

vos reproches ; alors les traiterez-vous comme le faisaient quelques Romains vis-à-vis de leurs esclaves devenus vieux ou malades, qui les reléguaient dans une île du Tibre, et les y laissaient mourir de faim ? 4°. Enfin, dans les épidémies, et lorsqu'il survient une augmentation subite de malades, que deviendrait la société, sans hôpitaux déjà établis ?

L'on ne se fait pas moins une idée poétique de la satisfaction que peuvent désirer d'avoir les malades de la classe indigente, d'être soignés par leurs proches, et réciproquement de ceux-ci, de ne pas se séparer de leurs parens malades. J'ai été moi-même, à cet égard, à quelques exceptions près fournies par les régions méridionales de la France, dans une grande déception ; et je n'ai pu souvent m'empêcher de manifester mon indignation du peu de sensibilité, et des calculs froids que j'observai parmi les basses classes de la société ; de l'ingratitude des enfans envers leurs parens, de celle des femmes envers leurs maris, etc., à un tel point qu'au bout de peu de jours de maladie, dans le domicile, le désir réciproque de se débarrasser les uns des autres devenait très-manifeste. Le cruel besoin, et l'autre extrême la richesse excessive, détruisent bien évidemment tous les sentimens, et

produisent également l'insensibilité pour toute autre personne que le *nous-mêmes*.

C'est par la même raison que je puis affirmer, après quarante ans d'expérience, qu'un indigent des basses classes se trouvera toujours mieux dans un hôpital, quelque mal tenu qu'il soit, que dans sa propre maison : cette concentration dans le *moi* de toutes ses affections, fait qu'il donne beaucoup moins d'attention qu'on ne pense à ce qui se passe autour de lui, et qu'il ne trouve pas les mêmes inconvéniens que nous, à la nécessité de coucher souvent deux à deux, de voir souffrir et mourir à côté de soi. Nous voyons chaque jour que ces malheureux ne conçoivent pas le besoin d'avoir de l'air, car ils ont toujours soin de fermer leurs rideaux et les fenêtres; c'est que quelque impur que soit l'air d'un hôpital, il ne l'est pas davantage que celui auquel ils sont accoutumés, que les vapeurs infectes qui sortent de ces caveaux où couchent pêle-mêle plusieurs individus de la même famille, sur de la paille humide mêlée d'ordures et d'insectes, n'ayant que des lambeaux de haillons pour se couvrir! Quoi donc! ces infortunés trouveront-ils plus incommode l'air de leur nouvelle demeure; et n'est-ce pas un bonheur pour eux, que j'ai si souvent vu exprimé sur leur physionomie; lors même qu'ils

ne pouvaient parler, de se voir lavés (chose qu'on pratique régulièrement à l'hôpital de Strasbourg, l'un, j'ose le dire, des mieux tenus de France), puis revêtus d'une chemise blanche, d'entrer dans un bon lit, de prendre un bon bouillon, et de recevoir des soins dont ils n'avaient eu jusqu'ici aucune idée? Certes, les pauvres ne sont pas également bien dans tous les hôpitaux; mais les vices de ces établissemens peuvent être beaucoup diminués sous une administration éclairée, sans que sa gestion devienne plus dispendieuse, au lieu qu'il sera encore bien long-temps impossible de parer à ceux des demeures des pauvres.

Donc, en prenant la nature humaine telle qu'elle se présente; en obéissant à la loi impérieuse de l'expérience, qui proscrit toute idée exagérée de perfectionnement; en exécutant même le plan d'amélioration proposé dans mes deux premières sections, et que je crois utile autant aux gouvernemens qu'aux gouvernés, il nous faudrait encore des hôpitaux; et j'estime que, loin d'en diminuer le nombre, on doit même l'augmenter; que loin d'y faire des économies qui consistent, ainsi que je le vois dans plusieurs villes, à restreindre de plus en plus le nombre des lits, et à obliger les demandeurs à attendre

qu'il y ait place, et que leur tour soit venu, on doit agrandir ces asiles, pour que l'ouvrier et le journalier n'aient pas la douleur d'épuiser chez eux le peu de ressources qui leur restent, et d'y voir aggraver leurs maladies. Je traiterai successivement des véritables économies exigées par la nature des choses. Quant aux inconvéniens du voisinage des hôpitaux, je ne me le dissimule pas, il serait certainement à désirer qu'il n'y eût point d'hôpitaux dans le centre des villes, car ils peuvent être quelquefois des points de départ de diverses contagions; mais ce ne peut guère être exécuté que dans les villes qui ont beaucoup de ressources, et pour les établissemens nouveaux. J'ai vu, avec plaisir, cette translation commencer à s'opérer dans plusieurs endroits; et, puisque j'ai nommé l'hôpital de Rheims, je dois dire, que cette antique cité est l'une de celles où ce plan s'opère, et où un nouvel et grand hôpital, placé hors des murs, à côté de la célèbre église de Saint-Remy, remplacera avantageusement celui qui occupe le centre de la ville. Quant à ceux que la dure nécessité condamne encore à rester où ils sont, et qu'on conçoit très-bien ne pouvoir être transportés comme une voiture, il faut bien les souffrir; mais je soutiens qu'en attendant mieux, il est

possible, par des mesures hygiéniques prises à temps et concertées avec sagesse, d'en diminuer beaucoup les inconvéniens, et d'en rendre l'air des salles beaucoup rapproché de celui des maisons de la plupart des particuliers.

Ce ne sont pas seulement les hôpitaux de traitement, tels que nous les avons actuellement en France, dont la conservation est indispensable, mais encore tous les hôpitaux, les hospices, et les divers secours publics dont nous avons fait mention au chapitre précédent, déjà existans: il faut même réédifier ceux dont la création est sollicitée par les lumières de notre siècle. Si je parle à l'Europe entière, je lui proposerai ces maisons de précaution établies à Londres, dans chaque quartier, et pour chacune des infirmités qui sont les plus fréquentes dans chaque pays, comme les hernies, les maux d'yeux, la goutte, le calcul, et ces maladies, dont la contagion augmente encore d'intensité dans un hôpital où l'on traite toutes sortes d'affections; établissemens que je vois dans plusieurs provinces d'Angleterre et dans quelques États d'Allemagne, et qui facilitent singulièrement l'étude approfondie des maladies. Mais chaque nation a son caractère propre. En Angleterre, ces hôpitaux spéciaux sont l'ouvrage de particuliers devenus riches, ou

de souscriptions particulières ; et une heureuse vanité y a autant de part que la religion. En France, cette vanité éclate d'une autre manière; et, comme notre espoir en établissemens de ce genre est principalement fondé sur la munificence du gouvernement et des conseils-généraux des départemens, nous ne devons demander que ce qu'il y a de plus nécessaire, de toujours nécessaire, d'absolument nécessaire, sans étalage de pompe ni de magnificence.

1°. Dans chaque ville de deux mille âmes, *un hôpital de traitement*, sur la nécessité duquel nous n'insisterons plus, nous contentant d'observer que s'il est indispensable, dans chacun de ces établissemens, de séparer les maladies diverses qui peuvent influer réciproquement l'une sur l'autre, les aiguës d'avec les chroniques, les contagieuses d'avec celles qui ne le sont pas, les blessures d'avec les fièvres, etc., il ne l'est pas moins d'éloigner toute humidité du voisinage des salles; de disposer celles-ci, autant que possible, au midi et au levant, et d'en percer les croisées de manière qu'elles se correspondent; de veiller à ce que les latrines soient placées en dehors, et ne répandent aucune odeur; de laisser au moins un intervalle de quatre pieds entre chaque lit, et autres précautions qui se

trouvent dans tous les ouvrages et qu'il serait superflu de répéter ici. Je me bornerai à émettre le vœu, qu'au lieu d'un seul hôpital de traitement dans les grandes villes, il y en eût plusieurs; un, par exemple, par chaque dix mille habitans.

2°. *Hôpitaux des convalescens.* Il est facile de concevoir que les hôpitaux de traitement seraient moins encombrés, et pourraient recevoir plus de malades ayant besoin de prompts secours, si on leur associait, hors des murs de la ville, des maisons séparées pour les convalescens; mesure vivement désirée par tous les médecins praticiens, lesquels n'ignorent pas que le séjour dans le même lieu, où l'on a passé sa maladie, expose à des rechutes, et que le changement d'air est un des meilleurs moyens de récupérer promptement les forces et la santé. Nous avons déjà dit que cela avait été senti par nos pères; et dans plusieurs hôpitaux que j'ai visités, tant au Nord qu'au Midi, j'ai remarqué des salles destinées à cet usage, mais où l'on n'a pas fait attention que, se trouvant à côté ou au-dessus de celles de traitement, les convalescens qui y sont transférés changent à peine d'atmosphère, ce qui ne remplit pas le but désiré.

3°. *Hôpitaux des femmes en couches.* Il

n'existe en France, du moins dans les provinces que j'ai visitées, qu'un très-petit nombre d'établissemens particuliers, où les femmes et filles enceintes, pauvres, soient reçues pour faire leurs couches. Ce qui peut leur arriver de plus heureux, c'est d'être reçues dans les hôpitaux de traitement, faveur qui leur est même peu avantageuse, puisqu'il est bien connu que l'air de ces hôpitaux, chargé de miasmes, en fait périr un grand nombre, à cause de leur susceptibilité à recevoir les maladies; mais elles ne sont pas reçues dans plusieurs de ces hôpitaux desservis par des congrégations hospitalières, à qui leurs statuts défendaient d'admettre des femmes malades, mariées ou non, dès qu'elles sont reconnues enceintes; et j'ai souvent eu la douleur d'en voir expulser du soir au matin, malgré le danger de leur état et mes plus vives réclamations. Une conduite aussi inhumaine est bien propre, sans doute, à provoquer l'indignation, et les hospitalières en convenaient; mais elles s'excusaient sur l'esprit de leur institution et sur le danger des réformes qui vont souvent bien au-delà de ce qu'on avait jugé utile à réformer. C'est pire encore pour les femmes veuves ou filles qui ont fait une faute; les lieux pour les cacher sont extrêmement rares, si ce n'est à

grand prix d'argent, d'où résultent le désespoir de plusieurs et la destruction de leurs fruits. Pour toutes ces raisons, il devient indispensable d'établir, dans toutes les villes de six mille âmes de population, *une maison de Maternité*, distincte et spéciale, où toute femme ou fille grosse, indistinctement, reçoive les secours convenables à son état, et soit assurée du secret. Les résultats de semblables établissemens sont la conservation des mères, la diminution du nombre des avortemens et des infanticides, l'honneur des familles mis à couvert, et la probabilité que plusieurs filles qui ont commis une première faute, n'en commettront pas une seconde. J'accorde aux hommes à courtes vues que c'est vouloir donner de nouvelles facilités au vice ; mais qu'ils m'enseignent comment le mal qui existe peut être empêché ; et, pour lors, nous ne serons plus dans le cas, au milieu de deux maux, de donner la préférence au moindre.

Il s'est établi à Metz, par les soins de M. *Morlanne*, chirurgien de cette ville, un institut de sœurs de la Charité maternelle vouées aux accouchemens, et autorisé par une ordonnance royale du 2 décembre 1814. Ce serait aux sœurs de cet institut que je confierais les maisons dont je parle, persuadé que, par leur tendre sollici-

tude, j'obtiendrais tous les résultats désirés ; et, si j'en avais le pouvoir, je donnerais à cet ordre la plus grande extension, afin de diminuer l'influence de certains accoucheurs et sage-femmes, qui trafiquent des manœuvres et des vices les plus honteux, tant en France que dans les pays voisins. Placée entre des mains obligées, du moins au respect humain, cette branche de l'art de guérir procurerait peut-être un acheminement vers une plus grande régularité de mœurs au lieu d'en favoriser de plus en plus la corruption.

4°. *Hôpitaux des vénériens.* Autre fruit des besoins de l'animalisation, de l'étendue qu'ont acquise nos rapports sociaux, des vices qu'on tolère pour en éviter de plus grands, les affections syphilitiques ne méritent pas moins des hôpitaux spéciaux ; d'autant plus que, comme je l'ai fait voir dans le quatrième volume de mes leçons sur les épidémies, elles peuvent régner épidémiquement chez des personnes dont on ne peut accuser l'inconduite. Comme nous l'avons déjà dit au chapitre précédent, plusieurs raisons firent exclure la syphilis de presque tous les hôpitaux, et la médecine peut même justifier cette exclusion, en ce que le traitement nécessaire aux vérolés augmente l'insalubrité de l'air d'un

hôpital consacré à toutes les espèces de maladies; mais précisément de là, résulte la nécessité d'hôpitaux spéciaux pour les ouvriers et les classes pauvres atteints de cette maladie, de la même manière qu'on l'a conçu pour les militaires, manquant d'asiles pour s'en faire guérir, et devenant la proie du charlatanisme et de l'ignorance. Il résulte de l'abandon où on laisse ces malheureux, que, contractant mariage, convaincus qu'ils sont de leur rétablissement, ils transmettent, depuis des siècles, ce cruel héritage de génération en génération, tantôt sous ses premières formes, tantôt sous le masque de diverses maladies chroniques. Ces motifs dont on ne saurait contester l'importance, imposent par conséquent l'obligation d'établir, pour cette maladie, des hôpitaux spéciaux dans chaque ville de dix mille âmes de population, où le mal, attaqué dès son principe, vienne s'épuiser complètement. En vain continuerait-on de s'écrier que c'est vouloir favoriser le libertinage, je répondrai à cette assertion par l'exemple de la capitale du monde chrétien. Rome, en effet, a un grand nombre d'hôpitaux établis par les souverains pontifes pour toute les classes de citoyens et pour toutes les maladies : dans l'un d'eux, dit de *St.-Bono*, on reçoit, sous le secret le plus scrupuleux, toutes

les filles enceintes qui veulent cacher leur faute, ainsi que les femmes mariées dépourvues des moyens nécessaires aux dépenses de l'accouchement. Deux à trois autres sont destinés spécialement *aux syphilitiques;* et l'âme se repose ici avec complaisance sur cette continuation de bienfaits, d'indulgence et de secours offerts par la religion aux misères et aux besoins de l'humanité!

5°. *Hospices de traitement des aliénés.* Le dérangement des organes qui servent à l'exercice des facultés intellectuelles, mérite d'autant plus l'attention des sociétés humaines que, quoiqu'il y ait eu de tous temps des exemples assez fréquens, cependant, nous serions beaucoup moins excusables que nos pères de ne pas faire nos efforts pour y porter remède, tant parce que la cause et la nature nous en sont mieux connus, que parce que le nombre des aliénés augmente de nos jours d'une manière effrayante, ainsi que je l'ai fait voir dans mon *traité du délire*, et comme cela se trouve démontré pour la ville de Paris, dans un mémoire sur l'état et le traitement des aliénés dans les hospices civils de cette ville, depuis le 1^er^. janvier 1801, jusqu'au 1^er^. janvier 1822, présenté récemment au conseil-général de ces hospices, par M. *Desportes*, l'un de ses membres. « Le tableau récapitulatif fait voir,

dit cet administrateur, qu'il est entré douze mille cinq cent quatre-vingt-douze aliénés durant cette période, dans les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière ; qu'il en est sorti cinq mille cent soixante-quinze; qu'il en est passé aux indigens sept cent quarante-cinq, qu'il en a été renvoyé à domicile six cent vingt-huit ; qu'il en est décédé quatre mille neuf cent soixante-huit ; d'où il résulte que la différence entre les aliénés entrés (douze mille cinq cent quatre-vingt-douze,) et les aliénés sortis et décédés (onze mille quatre cent dix-neuf) donne pour restant, au 31 décembre ; mille sept cent soixante-treize. En ajoutant à ce nombre, celui de mille cent soixante-dix aliénés qui existaient dans les hospices au 1^er^. janvier 1801, et deux cent cinquante classés à l'hospice de la Salpêtrière, dans la division des indigens, faute de place, on trouve que la population générale des aliénés est, au 1^er^. janvier 1822, de deux mille quatre cent quatre-vingt-treize, c'est-à-dire, *plus du double de ce qu'elle était au* 1^er^. *janvier* 1801. En suivant la progression, on doit penser qu'à la fin de 1825, les aliénés des deux hospices seulement, sus-mentionnés, seront probablement au nombre de deux mille neuf cents ». (*Revue médicale*, cahier de novembre

1823, pag. 308 et suiv.) Cette progression effrayante se montre, non-seulement dans toute la France, mais encore dans les autres Etats de l'Europe; et j'ai déjà dit ailleurs qu'on en trouve la cause naturelle dans la direction qu'a prise l'état actuel de la civilisation; état qui ne pouvant changer de sitôt, exige par conséquent que nous nous mettions en mesure pour guérir les maux qu'il peut occasioner.

Cet état a commencé par l'Angleterre, et l'Angleterre a aussi eu de bonne heure un plus grand nombre de fous; et, comme le gouvernement de ce pays a senti la nécessité d'y remédier, les Anglais sont devenus nos premiers maîtres en fait de beaux établissemens pour traiter et guérir cette maladie. En France, la légèreté de la nation, comparativement à la fixité et à la fierté anglaise, s'est opposée, jusqu'en 1790, à ce qu'il y eût un très-grand nombre de ces malades; et ceux qui naissaient des superstitions, des dissentions civiles, des ambitions trompées, des faux plans de finances, des spéculations manquées, etc., etc., étaient absorbés par les congrégations correctrices, par les prisons, les hôpitaux, même par les peines capitales injustement appliquées. Mais la nation française, en s'occupant de questions politiques qui exigent

beaucoup de sérieux, prit une autre face, et se rapprocha de la physionomie anglaise : dès-lors, il fallut s'occuper plus spécialement du traitement de l'aliénation mentale, et c'est ce qu'entreprit le premier l'illustre professeur *Pinel*, et ce qui a été continué avec succès à Paris par M. le docteur *Esquirol* et ses autres disciples; bienfait auquel l'administration éclairée des hospices civils de cette capitale n'a pas peu contribué, ainsi que nous l'avons fait voir dans le précédent chapitre. Mais tout le bien à faire, à cet égard, est encore borné à Paris; et, à l'exception de quelques établissemens publics fort incomplets, dûs à la sollicitude de trois à quatre préfets philantropes, et de quelques pensionnats dont ne peuvent profiter les aliénés pauvres, le sort de ces malades est encore dans la plupart des provinces de France ce qu'il était dans la capitale avant les efforts de l'administration actuelle. Ce n'est pas qu'on ne sente l'injustice de cet abandon, et que depuis quinze à vingt ans on ne fasse projets sur projets : mais les départemens sont surchargés d'ailleurs, et chacun d'eux, en particulier, ne peut faire que des tentatives qui épuisent ses moyens sans atteindre le but. Au gouvernement donc appartient de réaliser cette grande et utile entreprise par une mesure

législative générale qui organise, par chaque division militaire, au milieu des champs, dont la culture serait déjà un grand moyen thérapeutique, une maison centrale d'aliénés, à l'établissement et à l'entretien de laquelle concourraient plusieurs départemens qui y enverraient leurs fous, et où les médecins, et autres personnes attachées au service sanitaire, viendraient apprendre, par l'observation, ce qu'on n'enseigne nulle part, *l'art de conduire et de guérir les maladies de l'esprit.*

Je noterai ici avec plaisir un établissement pour le traitement des aliénés, tenu au château d'*Avonchès*, dans le canton de Vaud, par M. le docteur *Schnell*, dont la *Revue encyclopédique* (tom. XXII, juin 1824) a dit beaucoup de bien, lequel m'a été confirmé par plusieurs témoins oculaires des cures qu'on y a opérées. Il est divisé en deux parties; l'une, pour le traitement des maladies qui peuvent conduire à la démence, telles que les affections nerveuses, la mélancolie, etc.; l'autre, à ceux qui sont déjà complètement aliénés, sous-divisée elle-même en plusieurs départemens; les habitans d'Avonches se chargent, en outre, eux-mêmes de divers malades, sous la direction de M. *Schnell*. Mais, en même temps, je ferai remarquer que, quoique l'intérêt

personnel fasse aujourd'hui multiplier partout les entreprises de ce genre, lesquelles ne sont pas assez surveillées par l'administration publique, bien peu de gens sont propres à réaliser les promesses fastueuses de leurs *Prospectus* : il ne suffit pas d'avoir l'idée et les moyens d'entreprendre un pensionnat, ni d'être docteur en médecine ; il faut réunir aux lumières nécessaires une vocation particulière, comme l'avait le fameux docteur *Willis*, et comme l'ont MM. *Esquirol*, *Schnell*, le chirurgien *Guion*, de Marseille, etc., etc. Les frères de *Saint-Jean-de-Dieu*, nouvellement rétablis, s'imaginent vraisemblablement avoir ces lumières et cette vocation ; mais ce que j'en ai vu, en octobre 1824, à Montbrison, n'a pas été propre à confirmer en moi cette opinion. J'ai été visiter, à demi-lieue de cette ville, une maison située dans la plaine, à côté d'une rivière, destinée à recevoir les fous du département de la Loire, dont la direction a été confiée à ces religieux ; et j'ai examiné en détail l'emplacement réservé aux malades, que les ossemens qu'on y voit, prouvent avoir été un ancien cimetière ; or, ce lieu est très-humide, et l'on trouve l'eau à trois pieds de profondeur. En considérant que l'humide est l'élément le plus contraire aux aliénés,

lesquels sont très-sujets au scorbut, le choix seul de cette maison m'a prouvé que ni les frères (du moins ceux de cet arrondissement), ni l'administration qui les avait appelés n'entendaient rien à la guérison de ces malades ; et si l'on se conduit de même dans plusieurs autres lieux, il faut entièrement désespérer d'obtenir à cet égard aucune amélioration.

6°. *Hospice des vieillards et des infirmes.* Les deux extrêmes de la vie, l'enfance et la vieillesse malheureuse, ont un droit égal à ce que la société leur tende une main secourable, parce qu'elles sont l'une et l'autre dans l'impuissance de se secourir elles-mêmes. Il en est de même des ouvriers et des artisans, excédés des fatigues d'une vie laborieuse, et devenus infirmes avant d'être fort avancés en âge. Il est facile de concevoir qu'il est impossible que les simples journaliers de terre, et le nombre en est très-grand, surtout dans les pays de grandes cultures, puissent jamais amasser quelque chose pour la vieillesse ; qu'il en est de même des invalides des manufactures et des fabriques, lesquelles, comme l'art de la guerre, ajoutent aux atteintes de l'âge les effets des maladies acquises et des accidens ; et où l'ouvrier, quoique en apparence mieux salarié que l'agriculteur, se trouve presque con-

stamment, à cause de ses besoins plus multipliés, débiteur de son maître. Or, ces hommes ne peuvent avoir d'autre perspective, dans leurs vieux jours, que la charité publique, et nous la leur devons. Quel respect les pères âgés pourront-ils espérer de leurs enfans, si ces derniers ont continuellement sous les yeux le spectacle de la vieillesse et du travail infructueux méprisés et abandonnés sur les grands chemins et les places publiques à la merci de chaque passant ?

Il est vrai qu'il y a déjà dans plusieurs villes un peu populeuses, un hôpital spécial dit *de la Charité*, ou du moins dans celui de traitement, un quartier dit *des Infirmes ;* mais je suis forcé d'avouer, qu'en ayant visité un assez grand nombre, c'est moins dans les grandes villes que dans les villes moyennes que j'ai trouvé réalisés les égards que les moralistes et les législateurs ont recommandé d'avoir pour la vieillesse malheureuse. Parmi ces villes moyennes, je me plais à citer celle *de Saint-Omer* dont la maison *des Vieillards* m'a paru un modèle, pour la mettre en parallèle avec une autre maison de ce genre, que j'avais visitée dans une grande ville, autrement riche et puissante que Saint-Omer. Dans la maison de Saint-Omer, qui est desservie par de bonnes sœurs de la congrégation *de Saint-*

Louis, les vieillards des deux sexes sont logés au large, dans de bons dortoirs très-secs, parfaitement chauffés en hiver; ils sont bien nourris, ayant chaque jour du bon pain, de la viande, de la soupe, de la petite bière, et même du bon vin pour peu qu'ils soient incommodés. Ils ont du linge et des vêtemens propres; ils jouissent enfin du nécessaire, et même de quelques douceurs, sans payer aucune pension ni avoir rien rapporté à l'hôpital; aussi vivent-ils très-longtemps, et j'y ai vu plusieurs octogénaires dont la physionomie annonçait le bonheur intérieur. Le seul regret qu'on éprouve en quittant la maison, c'est de voir que le nombre de ces heureux est limité à celui des fondations de lits, et que cet asile est réservé aux seuls bourgeois de la ville, tandis qu'on voit une multitude de journaliers à cheveux blancs manquant de tout parce qu'ils sont nés hors des portes; contradiction qui se remarque presque en tous les endroits où il y a des hôpitaux, et qui est une suite de l'ancien mépris qu'on avait pour les individus employés uniquement à la culture des champs.

Mais, pour une maison bien tenue, combien d'autres ne provoquent pas l'indignation des hommes généreux qui visitent ces asiles? Dans combien n'ai-je pas vu les pauvres vieillards

traités comme les rebuts de la nature, comme des êtres qui ne produisent plus rien; livrés à des agens endurcis qui semblent leur donner du leur, et leur reprocher à chaque instant leur trop longue existence; logés dans des quartiers bas, privés d'air et de lumière, dont la froidure et l'humidité ajoutent chaque année aux infirmités de l'âge; vêtus de haillons, couverts de vermine; couchés sur des lits sales, durs, et malpropres; nourris de ce qu'il y a de plus énervant, de plus flatueux; n'ayant jamais ni vin, ni bière, pas même du tabac, à moins qu'ils ne le gagnent en filant! *Ne leur donnez-vous pas au moins des pommes de terre?* demandai-je à la supérieure d'une de ces maisons que j'avais visitée quelques jours auparavant celle de Saint-Omer, vieille femme, à la physionomie refroignée, qui m'observait qu'on ne pouvait pas distribuer de la viande à ces pauvres : *Hé! les gourmands en voudraient bien*, me répondit-elle, *mais il faut auparavant qu'ils achèvent ces laitues, ces choux, ces poirées et autres herbes que vous voyez dans le jardin!* J'ai nommé ailleurs ces hôpitaux, et je ne les nommerai plus, parce que l'heure de la bienfaisance n'est pas prête à sonner. En d'autre lieux ces institutions ont tellement dégénéré, qu'on n'y reçoit plus que des

espèces de pensionnaires qui apportent un petit pécule, n'importe leur âge, et ces individus payans occupent même, en quelques endroits, toute la place dans les hôpitaux de traitement, de manière qu'il n'en reste plus pour les malades indigens qui n'apportent rien; et même, en général, ces pauvres grabats, auxquels aspire l'infortune pour ne pas achever de mourir de faim et ne pas expirer au grand air, ne lui sont accordés qu'après une longue attente et beaucoup de protections. A la bonne heure que vous traitiez ainsi les mendians de profession et ces piliers de cabaret, que l'oisiveté et la débauche ont réduits à une nullité parfaite, vous ne leur devez pas davantage; mais, au nom de Dieu, ne confondez pas avec ces êtres malfaisans celui qui a vécu dans l'accomplissement de ses devoirs; n'ajoutez pas l'insulte au malheur; soyez reconnaissans en plein; traitez vos invalides de la vie civile comme le sont ceux de la vie militaire! prouvez enfin, une fois pour toutes, que ce n'est pas l'écorce de la charité chrétienne et de l'humanité que vous revêtez, mais que vous êtes réellement humains et charitables!

7°. *Monts-de-Piété :* Nous l'avons déjà fait entendre, les secours que les sujets ont droit d'attendre d'un gouvernement paternel ne se

bornent pas entièrement en érection d'hôpitaux, mais il doit toujours y en avoir en réserve pour les malheurs éventuels, pour ceux d'épidémies et d'épizooties, pour les mauvaises années, pour toutes les vicissitudes enfin où la prévoyance des classes laborieuses a été impuissante et prise en défaut; de là l'utilité des Monts-de-Piété de toute nature qu'on établirait dans chaque ville et bourgade un peu populeuse. Privés de cette ressource, les artisans et les laboureurs sont contraints, dans ces accidens graves, de recourir aux usuriers juifs et chrétiens, et aux prêteurs sur gages, si multipliés maintenant dans tous les rangs de la société, lesquels prêtent à un intérêt propre à achever la ruine totale des emprunteurs. Ces Monts-de-Piété pourraient prêter, comme autrefois, jusqu'aux deux tiers de la valeur des objets mis en garantie, et à l'intérêt légal de cinq pour cent par an; mais, pour cela, il ne leur faudrait pas plus que jadis de ces états-majors composés de directeurs, inspecteurs, receveurs, contrôleurs, etc., qui, m'a-t-on assuré, font monter l'intérêt des Monts-de-Piété de Paris et de quelques autres grandes villes au seize pour cent, ce qui assimile ces établissemens aux usuriers, et les dépouille de toute leur utilité primitive. Tant que vous créerez des institutions pour donner

des places lucratives à vos protégés, les pauvres ne vous en sauront aucun gré, vous n'aurez fait que multiplier les embarras et les abus, et vous n'en aurez détruit aucun.

8°. *Les greniers d'abondance.* Outre leur utilité dans les temps de disette, ces greniers pourraient encore avoir celle de prêter aux cultivateurs des céréales, des légumes et divers autres graines pour les semences, lorsque ceux-ci ont été obligés de consommer celles qu'ils avaient en réserve, et qu'ils se trouvent plus embarrassés pour s'en procurer lorsque le temps des semailles est arrivé. Plus d'une fois, pendant le cours de ma vie, s'est fait sentir, même à leurs détracteurs, la nécessité de ces greniers des anciens rois d'Egypte, encore usités dans tout l'Orient, que j'ai vus à Malte et dans les terres de l'Eglise, établis par plusieurs rois de France, et qu'on a abandonnés, soit par les malversations auxquelles ils ont donné lieu, soit par suite de raisonnemens captieux et de subtilités qu'on est parvenu à introduire dans les codes d'économie publique; greniers qu'on remplit lorsque les récoltes ont été très-abondantes, et que le prix des grains a fortement baissé, qui ont le double avantage d'en augmenter alors la valeur sur les marchés publics, et de les tenir, lorsqu'ils sont

rares, à un taux qui ne soit pas exhorbitant pour les classes inférieures et même moyennes de la société. L'augmentation considérable de la population en France, fait plus que jamais une nécessité d'y rétablir les greniers d'abondance, du moins, jusqu'à ce que la suppression totale de la jachère morte, encore fort en crédit dans plusieurs provinces de ce royaume, puisse accroître sur tous les points la quantité des récoltes. Nous connaissons aujourd'hui les maladies du blé, et les moyens de le conserver intact pendant des siècles; ainsi la crainte de ses avaries ne peut plus arrêter; et quant à la dépense de sa manutention, j'indiquerai plus bas les moyens les plus efficaces pour la diminuer.

Loin de moi de vouloir gêner le commerce des grains autrement que par la concurrence; ainsi je n'ouvrirai les greniers publics, pour en mettre le blé en vente, que quand il dépasserait un certain prix, par exemple, celui de 30 francs l'hectolitre; mais pour vouloir favoriser quelques particuliers, il ne faut pas causer la détresse du plus grand nombre, ni exciter son désespoir. Quelque odieux que soit le nom d'*accapareurs de grains*, il est positif que bien des gens ne le craignent pas; et nous avons vu, et malheureusement éprouvé en 1816, que, quoique le

blé se vendît déjà au-delà de 100 francs l'hectolitre, et les pommes-de-terre plus de 12 francs le sac, cependant on refusait encore d'en porter au marché; qu'enfin, tandis que les pauvres habitans des campagnes disputaient aux animaux les herbes des champs, les rivières étaient couvertes de blés avariés, par suite de leur entassement et de leur mauvaise conservation; l'air était obscurci par des insectes aîlés sortis des greniers de l'avarice, portant encore avec eux l'écorce du grain qu'ils avaient dévoré, et les ouvertures des caves exhalaient l'odeur putride des amas immenses de pommes de terre qu'on y avait entassées sans précaution. Ce fut alors que les habitans de l'Alsace ressentirent la perte des monastères et des chapitres, lesquels avaient pour coutume dans cette belle province, d'avoir des greniers immenses, qu'ils ouvraient dans les temps de disette, et qui tenaient lieu de greniers publics; c'est alors que toute ressource manquant, et personne ne donnant plus rien, l'on se demandait si, pour protéger le commerce en faveur de gens plus affamés d'argent que le peuple de pain, il fallait absolument que celui-ci mourût de faim! Certes, moi qui partageais cette souffrance, j'avais là un bel exemple de la malheureuse application de nos

théories modernes, qui veulent qu'on renonce aux greniers publics, et qu'on place toute sa confiance dans l'intérêt et dans les *procédés généreux* du commerce! et ces mêmes marchands, qui ont perdu leurs grains et leurs pommes-de-terre, pour attendre des prix encore plus élevés, n'eussent-ils pas été plus heureux si, par suite de la concurrence avec les greniers d'abondance, ils eussent été engagés à se contenter d'un moindre profit sur la vente de leurs denrées?

9°. *Des fonds annuels pour des prix de vertu, d'honneur et de dévouement.* A dix jeunes filles, par trois mille âmes de population, parvenues à l'âge de vingt-un ans sans aucune tache à leur réputation; à dix enfans majeurs, par même population, qui auront eu un soin particulier de leurs parens, pauvres, vieux et infirmes; à tous ceux qui se seront distingués dans les secours à porter dans les incendies, aux noyés et autres asphyxiés, une médaille, portant la lettre initiale du prix mérité, lui serait en outre ajoutée, pour servir à toujours de décoration à ceux à qui il aurait été décerné. Des prix solennels sont distribués, chaque année, pour les courses des chevaux; des couronnes sont décernées aux comédiens; et nous continuerions à laisser sans récompense la vertu touchante et modeste,

la piété filiale, le dévouement au malheur !

On a trop oublié, ce me semble, la grande influence que les femmes exercent nécessairement sur les mœurs, et le chemin qu'elles font avec nous, tant du côté du vice que du côté de la vertu : l'on ne fait nulle attention au petit nombre d'établissemens qui restent aux jeunes filles nées de parens pauvres, et qui, par l'affaiblissement des ressorts qui aidaient autrefois à subjuguer les penchans de la nature, se laissent aller d'abord à la séduction, puis entraîner à la prostitution. C'était jadis un grand déshonneur d'être mère avant d'être mariée, même d'enfanter pendant les neuf premiers mois de la célébration du mariage; ce n'en est plus un, dans ce siècle aux écus, ni dans les campagnes, ni dans les villes. J'avais lu et ouï dire, avant mon arrivée à Strasbourg, que dans les communions chrétiennes, où il y avait moins de pratiques minutieuses que dans la catholique, mais plus de morale et de règles de conduite, il y avait aussi plus de mœurs; mais j'ai été bien détrompé par l'expérience, car je vois dans cette ville un grand nombre de filles mères, autant chez les luthériens, calvinistes, anabaptistes, que dans la religion catholique romaine; et un savant ministre, dignitaire de la

communion protestante, me faisait remarquer, en traitant ce sujet, « que, dans le village où il est né, l'usage était établi, de temps immémorial, qu'il y eût dans le temple un banc, près de la porte, destiné aux personnes du sexe dont la conduite était équivoque, redouté comme la peste, et qu'il n'avait jamais vu occupé dans sa jeunesse; tandis qu'actuellement il l'est presque toujours par des filles grosses, qui ne rougissent pas de s'y mettre; qu'en même temps l'ancien costume du pays a totalement changé, et se trouve remplacé par des vêtemens plus fins et d'un goût plus recherché. » Or, il faut pourtant imaginer des peines et des récompenses pour mettre un terme à ce débordement, qui était beaucoup moins dangereux dans les siècles passés que dans le siècle actuel, à cause de la plus grande part que les individus de tous les rangs occupent dans la civilisation.

C'est par des motifs non moins graves que je demande des prix pour la piété filiale, sentiment commandé comme devoir; et qui, chez les âmes bien nées, semble n'avoir pas besoin d'être stimulé, puisqu'il a en lui-même sa récompense. Eh bien! je vois tous les jours des parens qui se sont sacrifiés pour leurs enfans, et leur ont donné de bonnes professions, ne rencontrer que des

ingrats et des cœurs insensibles dans leurs vieux jours ; je vois des mères de sept, huit, dix, onze enfans, ayant tous des métiers, aller, de porte en porte, mendier leur pain, parce que le luxe de ces ouvriers leur fait regarder maintenant comme absolument nécessaire ce qui, autrefois, eût été un superflu ; d'où ils se justifient en disant qu'ils sont pauvres. Or, comment les chefs des Etats pourront-ils se flatter d'être soutenus, lorsque les pères et les mères sont ainsi abandonnés ?

Il faut aussi des prix solennellement distribués pour encourager les sentimens généreux, les actions héroïques qui exigent un dévouement qu'on n'aperçoit plus guère que dans les classes où l'on n'a pas appris à tout subordonner aux calculs de la froide raison. Parmi les choses qui m'ont fait le plus de plaisir, en visitant le port de Calais, ç'a été une inscription faite, au commencement de la révolution, en l'honneur de citoyens qui s'étaient élancés dans la mer pour porter du secours dans un naufrage ! On n'a plus guère vu depuis lors de ces monumens de la reconnaissance publique ; et pourquoi faut-il qu'ils naissent du milieu des tempêtes politiques, comme la pluie, que l'on attend avec impatience dans les étés secs et chauds, ne peut s'obtenir

qu'en succédant à l'orage? Nous avons vu le temps (les dernières années du dix-huitième siècle) où des secours pour les noyés étaient établis sur tous les points où la submersion pouvait être un accident fréquent; où la machine fumigatoire rendait chaque année à la vie plusieurs de ces asphyxiés; où des hommes bienfaisans n'avaient besoin d'autre encouragement que leur amour pour leurs semblables; où la France rivalisait, à cet égard, avec la Suisse, l'Angleterre et la Hollande. Les questions politiques, qui ont pris la place des bonnes œuvres, et la maladroite application faite à la médecine des données décevantes de la chimie, ont rendu ces secours beaucoup plus rares ou moins efficaces par la substitution de nouvelles méthodes aux données de l'expérience. C'est donc une dépense qui doit être considérée comme sacrée pour tous les pays voisins de la mer ou parcourus par des rivières et des canaux, ou ayant des lacs et des étangs, que celle d'une boîte entrepôt dans chaque village, semblable à celles avec lesquelles le philantrope *Pia* a eu ces nombreux succès qu'obtient encore chaque jour, avec les mêmes moyens, *la société humaine* d'Angleterre, nonobstant que les chimistes de ce pays aient aussi répété qu'il ne faut pas introduire dans les intes-

tins, *de la fumée de tabac, par le danger du narcotisme.*

10°. Enfin, comme médecin, et comme connaissant tout le besoin qu'on a de bons *garde-malades*, dans les petites villes et dans les campagnes où les malades manquent le plus de soins, surtout en fait de direction du régime, et où les gens de la maison sont toujours très-empruntés sur tout ce qu'ils ont à faire (ce qui a motivé la composition du manuel que j'ai publié en l'année 1815), j'émets le vœu qu'il y ait un enseignement sur cette matière dans chaque chef-lieu de département, enseignement qui pourrait être fait dans les cours d'accouchement, qu'il n'est pas moins utile d'instituer dans chaque chef-lieu, et auquel assisteraient, tant les élèves sage-femmes, que ceux qui ne se destinent qu'à la conduite des malades, et qu'on distribuerait dans chaque village, en leur assignant un petit revenu fixe. J'ai vu, dans quelques pays, à Arras surtout, ces fonctions être fort bien remplies par les religieuses dites *sœurs de la Providence;* mais elles n'y sont pas dressées partout, et il serait à désirer qu'elles eussent un séminaire, où elles apprissent à faire d'un état, qui n'est pas aussi facile qu'on le pense, le principal objet de leur institution.

Mais comment relèverez-vous ces ruines ; allez-vous m'objecter ? avec quels fonds établirez-vous tout ce que vous proposez ? Je répondrai que la chose n'est pas aussi difficile qu'on le pense, et j'ai fait moi-même l'expérience, dans un hôpital, avec combien peu de moyens on peut-être utile à beaucoup de monde, sans manquer le but de la bienfaisance et de la médecine, qui est de soulager et de guérir. Cet hôpital, à qui il restait à peine dix mille francs de revenus, avec lesquels il fallait nourrir et entretenir un hôpital de quarante-huit orphelins, et quinze à vingt malades pauvres qui se trouvaient habituellement dans les salles, parvint pourtant, par les soins d'une administration qui faisait tout par elle-même, et par les miens, à se soutenir plusieurs années avec ce revenu, et avec les journées des marins, militaires et douaniers que le blocus continental y faisait aborder, et qui donnaient habituellement une population de cinquante malades, y compris ceux de la ville. Or, on le croira difficilement, les frais de tisanes et de pharmacie ne se sont jamais montés, pendant six ans que j'en ai fait le service, à plus de 600 fr. par an ; et, cependant, jamais il n'y eut moins de mortalité, jamais les pauvres n'avaient été plus contens : faits qui ont eu pour témoins toute la population de la

ville de Martigues, où ils se sont passés, ainsi que les autorités civiles et militaires d'alors. Je pense donc, au contraire, qu'avec les revenus, tels qu'ils existent encore, des hôpitaux, hospices, et des diverses espèces de secours publics, les dépenses pourraient être diminuées de moitié, et un double de nécessiteux obtenir du soulagement, si on élaguait tout ce qui est superflu, pour ne conserver que ce qui est reconnu véritablement utile, et si l'on adoptait les réformes qui seront proposées au chapitre suivant. En second lieu, je ne puis m'empêcher de dire que j'ai découvert, dans quelques communes, qu'il reste encore beaucoup de rentes pour les bonnes œuvres, dont l'existence est vraisemblablement ignorée des autorités supérieures, desquelles quelques fonctionnaires font leur profit pour augmenter leurs appointemens, ou qui servent presque uniquement à alimenter le luxe, la gourmandise et la paresse. On aurait donc vraisemblablement de plus grandes ressources qu'on ne croit, pour fonder et entretenir les établissemens que je viens de proposer, si l'on faisait un relevé de tout ce qui reste, si l'on empêchait le gaspillage, et si l'on donnait à tous les revenus un emploi utile et invariable.

Au demeurant, êtes-vous convaincu, deman-

derai-je, de la nécessité de ces institutions, pour aider à relever les mœurs publiques, à reconstruire une nation, et pour vous montrer vraiment chrétiens, non par des apparences, mais par des réalités? Dans ce cas, vous devez le faire, lors même qu'il faudrait commencer par le premier écu : « Dès que vous supputerez, dirai-je avec l'abbé *Bergier*, combien coûtent les bonnes œuvres, combien l'on gagnerait en les supprimant, tout est perdu! Supprimez les dépenses des spectacles, des plaisirs corrupteurs, des talens frivoles, des ambitieux oisifs, vous aurez suffisamment de quoi fonder et entretenir des hôpitaux et autres établissemens de bienfaisance : mais cette économie n'est pas du goût des politiques modernes! Cependant il le faut; il faut avoir le courage de faire le bien, puisqu'enfin c'est le peuple qui soutient l'État, et non pas ces politiques! »

CHAPITRE XX.

Historique de l'Administration des Hôpitaux et Secours publics, des vices qui s'y sont glissés, et des moyens d'y remédier.

Sur quelque partie qu'on consulte l'histoire, partout l'on voit de beaux commencemens et une fin déplorable. Qui croirait que les mêmes hommes qui prêchent la charité, et qui annoncent que les biens que l'on doit désirer ne sont pas de ce monde, ont été les premiers à violer ces principes, à détourner à leur profit ce qui avait été consacré au soulagement des pauvres? C'est pourtant là ce que l'histoire nous apprend, tout en nous conservant les noms de ceux qui se sont montrés dignes de leurs missions; d'où nous devons tirer la conséquence qu'il ne faut pas confondre la religion, source de toute félicité, de

toute action généreuse, avec ses ministres; qu'il ne faut pas détourner ceux-ci, par l'appât des richesses terrestres, des bons exemples qu'ils sont tenus de nous donner; et qu'il convient, en bonne administration, de ne leur attribuer de supériorité que dans les choses purement intellectuelles, pour ne les employer que partiellement dans la direction des biens temporels.

Puisque les hôpitaux devaient leur origine au christianisme, ils furent naturellement administrés et dirigés, pendant long-temps, par des personnes attachées au clergé. C'était ordinairement un prêtre qui en avait l'intendance, et il était secondé par des hommes pieux qui se dévouaient à ce service, lequel était pour lors sans écritures, sans complications, étant aussi simple que les mœurs du temps. Les chroniques de la ville de Paris nous apprennent que le huitième concile, tenu en cette ville l'an 829, ordonna que la dîme de toutes les terres cédées aux chanoines de cette ville par l'évêque *Inçade*, serait donnée à l'hôpital de saint Christophe, *dans lequel ces chanoines exerçaient la charité envers les pauvres*, ce qui suppose qu'ils les servaient eux-mêmes alors. On voit, en l'an 1002, un autre évêque céder à ces chanoines tous ses droits sur cet hôpital : cession qui fut confirmée

par une bulle du pape Jean XVIII, en 1007; d'où il résulte encore que le gouvernement spirituel et temporel des hôpitaux n'avait pas cessé, à cette époque, d'être l'une des fonctions principales des chapitres des cathédrales. Sans l'autorité des évêques, les laïques riches ou élevés en dignités, se firent eux-mêmes, pendant longtemps, un honneur et une obligation d'aider les hospitaliers ecclésiastiques dans tous les soins qu'exigeait le service des pauvres. On trouve consigné, dans un mémoire très-instructif sur les hospices civils de Strasbourg, publié en 1823, par M. de *Kentzinger*, maire de cette ville, qu'en l'an 1316, un Henri de Hombourg ou Hohenbourg, qui est devenu le chef d'une grande maison souveraine, avait cédé à la ville un vaste emplacement pour agrandir l'hôpital, sous la seule condition d'en être nommé le receveur. Les souverains Pontifes, de leur côté, encourageaient ce beau zèle, en associant ceux qui le partageaient à l'ordre et aux priviléges du clergé, et en les réunissant en congrégations religieuses; telle fut, par exemple, celle des *Frères Hospitaliers*, établie en Italie par le Pape Innocent III, composée de toutes les classes de citoyens, plébéiennes et praticiennes, réunies pour ces œuvres charitables par l'égalité

évangélique ; et dont on voit encore, à Florence, un beau modèle qui fait l'admiration de tous les voyageurs. De là encore l'origine de ces congrégations pieuses dont j'ai vu, dans ma jeunesse, à Turin et en Savoie, plusieurs membres des deux sexes, les plus élevés en dignités, venir dans les hôpitaux nourrir et consoler les pauvres malades, les peigner, les changer, et leur rendre avec joie tous les services les plus dégoûtans.

Bientôt à l'envi, qui n'était pas assez riche pour fonder de nouveaux établissemens, voulait au moins y servir comme simple infirmier. L'on vit s'élever grand nombre de congrégations sous différens noms, sous celui de *Frères de la Charité*, ou *Religieux de Saint-Jean-de-Dieu*, de *Clercs réguliers serviteurs des malades ;* de *Frères infirmiers minimes*, de *Bethléémites*, de *Frères du Saint-Sépulchre*, desservant, dès les premiers temps de leur fondation, les hôpitaux de Marseille, à cause de l'arrivée des pélerins en Terre-Sainte. Ces religieux, ainsi qu'un grand nombre d'autres, étaient tous compris sous le titre général d'*Hospitaliers*, nom que l'on donna également à bien d'autres associations qui se formèrent à l'occasion de quelque besoin public, urgent et imprévu, auquel les ressources ordinaires ne pouvaient suffire, tels qu'une con-

tagion, une maladie nouvelle, une grande inondation, une disette, un rassemblement de bandits qui infestaient les routes, etc. etc.; tels furent les frères de *Saint-Antoine* de Vienne, devenus par la suite chanoines réguliers, formés à l'occasion du *feu Saint-Antoine*, du *mal des Ardens;* les *Lazaristes*, formés à l'occasion de la peste qui se montrait souvent; les frères *Pontistes du Saint-Esprit et du pont d'Avignon*, destinés à aider à passer les rivières, à établir des ponts ou à les garder; les frères de *Saint-Jacques de Galice* et de *Compostelle*, en Espagne; les frères *Teutoniques*, dans le nord de l'Allemagne, institués les uns et les autres pour purger leurs contrées des brigands, etc., etc. On ne présente jamais le moyen âge que sous son mauvais côté, et certainement il en eût un très-mauvais, comme le nôtre a pareillement le sien; mais, d'une autre part, le cœur tressaillit d'aise en voyant la ferveur dont les hommes d'alors étaient animés pour les actes de bienfaisance, ce dont notre siècle, plus riche en développemens intellectuels, ne nous présente plus que de bien faibles et bien rares imitations.

Il est facile d'imaginer que les femmes ne restaient pas en arrière; et, dans le fait, ce sexe, extrême en tout, se montrait partout où il y

avait à aider ou à soulager, avec un dévouement qui commande la plus grande admiration. Il était d'abord d'usage de mettre dans le même hôpital des frères et des sœurs de la même congrégation hospitalière, les premiers, pour la gestion des revenus, et les secondes pour soigner les malades; la simplicité des mœurs du temps permettait ce mélange; mais on y renonça par la suite, et les sœurs demeurèrent seules chargées de la direction ultérieure des établissemens. Depuis le onzième siècle l'on vit naître, parmi les femmes; une multitude plus grande encore que parmi les hommes d'instituts hospitaliers, sous le nom de *Sœurs grises*, ou de la charité, de *Filles-Dieu*, d'*Hospitalières du Saint-Esprit*, de *Saint-Jean-de-Jérusalem*, de *la Mercy*, de *Saint-Louis*, *Saint-Sauveur*, *Saint-Charles*, *Saint-Augustin*, *Saint-Lazare*, *Sainte-Marthe*, *Sainte-Camille*, *Saint-Vincent*, *etc.*, *etc.*; toutes visant au même but, celui de consacrer leur vie au service des malades, des pauvres, des enfans abandonnés; filles que la charité chrétienne a fait survivre à toutes les révolutions, tandis qu'ont cessé les frères du même nom, parce que l'esprit d'intérêt, l'esprit mondain s'en était emparé. L'éloge de ces âmes ferventes d'amour et d'humanité est au-dessus de ma plume; déjà il a été

fait par *Voltaire*, qui ne saurait être suspect en cette matière : « Peut-être, dit cet écrivain, n'y » a-t-il rien de plus grand sur la terre que le » sacrifice que fait un sexe délicat, de la beauté, » de la jeunesse, souvent de la haute naissance » et de la fortune, pour soulager, dans les hô- » pitaux, ce ramas de toutes les misères humaines, » dont la vue est si humiliante pour l'orgueil » humain, et si révoltante pour notre délicatesse. » Les peuples séparés de la communion romaine » n'ont imité qu'imparfaitement une charité si » généreuse. » (*Essai sur l'histoire générale*, *tome* 8, *in*-8°., *chap.* 135.)

J'ajouterai que peut-être les guerriers qui ont été le plus loués, n'ont jamais montré un si grand courage que ces sœurs, pour vaincre les difficultés, braver les contagions et les dangers les plus imminens. « L'an 1348, pendant la » peste *noire* qui enleva, dit un auteur contem- » porain, près des deux tiers des habitans de » l'Europe, ces vertueuses filles (les Hospita- » lières de Paris), poussèrent la charité envers » les malades jusqu'à l'héroïsme. La multitude » de celles qui périssaient en assistant les pesti- » férés ne rebutait point le courage des autres; » il fallut renouveller plusieurs fois leur com- » munauté; mais elles bravèrent la mort tant

» que dura la contagion. » (*Recherches sur Paris, histoire des Ordres religieux, tome* 3.)

Animées d'un pur zèle religieux, ces filles charitables ne se démentirent jamais, ainsi que nous venons de le dire; il est même consolant d'avoir à citer de ces grands traits d'héroïsme dans les temps modernes, non-seulement chez les femmes, mais encore parmi les religieux : j'en puiserai un dans l'épidémie de fièvre jaune de la Catalogne, de 1820. « Aussitôt qu'on eut » acquis la certitude de l'existence de la fièvre » jaune, à Barcelone, le couvent des capucins, » sous la conduite de son gardien, s'offrit en entier » à la junte municipale de santé pour qu'elle dis- » posât d'eux, tant pour l'assistance corporelle » que spirituelle des malades de la ville, des hôpi- » taux et des lazarets. Depuis le 20 septembre » jusqu'au 14 novembre, cinquante-huit de ces » religieux se dévouèrent nuit et jour pour leur » administrer les sacremens, les secourir dans » tous leurs besoins, et les vêtir après leur » mort, lorsqu'il n'y avait personne pour exer- » cer cet acte de charité. Pendant ce temps, » quarante furent atteints de la fièvre jaune, » et vingt périrent victimes d'un si noble dé- » vouement. Ils donnèrent leurs soins à plus » de quatre mille personnes, parmi lesquelles

» on compta trois mille onze cents morts.

« D'autres couvens, parmi les mendians, sui-
» virent un si bel exemple, et publièrent par la
» suite, la liste et le nom des pères qu'ils ont
» perdus durant cette épidémie. Les capucins,
» par modestie et par humilité, n'ont pas voulu
» suivre cet exemple, prétendant qu'*ils n'avaient*
» *travaillé que pour le salut de leur âme, et*
» *non pour vivre dans l'histoire.* » (*Annales de l'industrie nationale et étrangère*, ou *Mercure technologique*, n°. 44, août 1823.)

Heureux le genre humain, si, parmi ceux qui embrassent la vie religieuse, un plus grand nombre eût été réellement convaincu qu'on ne peut obéir à deux maîtres à la fois, *à Dieu* et *à l'argent;* mais il s'est déjà écoulé plusieurs siècles depuis que cette vérité a commencé à être méconnue. Nous lisons, dans *l'Antiquité de l'église de Marseille*, que, déjà au commencement du treizième siècle, les biens des pauvres étaient devenus le patrimoine de ces mêmes religieux hospitaliers, autrefois si charitables, lesquels se les faisaient conférer par les évêques à titre de bénéfices; que les chefs de ces religieux prenaient le titre de *commandeurs*, et s'érigeaient en maîtres; que l'hôpital de chaque endroit était devenu comme la propriété de simples laïques à

qui l'on permettait d'en jouir à la seule condition de faire voir, par une croix d'étoffe portée sur la poitrine, qu'ils étaient agrégés aux hospitaliers; et qu'en 1364, le désordre et les dilapidations, à cet égard, étaient portés si loin, que, dans une lettre du pape Urbain V à l'évêque de Marseille, le saint père, après s'être élevé contre l'usure à laquelle les chrétiens se livraient aussi bien que les juifs, révoque et annulle toutes les collations et commandes des ladreries et des hôpitaux, « ordonne à ceux qui ont droit de dis-» poser de ces ladreries et hôpitaux, d'en donner » dorénavant l'administration à des hommes qui » aient de la prudence et de la probité, qui » veuillent et qui puissent en employer fidèle-» ment le revenu pour le soulagement des misé-» rables. » (*L'Antiquité de l'église de Marseille*, par l'évêque *de Belzunce*, tome 2, pages 182, 452, 439 et suiv.) Les abus n'en continuèrent pas moins pendant les siècles suivans, et furent tels en France qu'ils provoquèrent l'ordonnance de Blois, de 1576, qui porte « que l'ad-» ministration des maladreries et hôpitaux ne » sera, dorénavant, confiée qu'à de simples bour-» geois, marchands ou laboureurs, et non à des » personnes ecclésiastiques ou gentilshommes. » *Avertissement sur l'édit de Blois*, par

Jean Duret, édition de 1586, page 129.)

L'administration des hôpitaux commença donc, dès cette époque, à être séparée, pour le temporel, des attributions du clergé, et à être confiée à des laïques qu'on choisit parmi des personnes pieuses, d'une fortune indépendante, et qui avaient assez de loisirs pour pouvoir s'en occuper entièrement. Des magistrats recommandables par leurs lumières et leur expérience, leur donnèrent des règlemens fixes qui leur manquaient encore, et qui reçurent des modifications successives exigées par les circonstances. Dans les villes où se trouvaient établies des sœurs hospitalières, les soins de détails continuèrent d'être exercés par elles, sous la surveillance d'un administrateur semainier; et dans les petits hôpitaux, les administrateurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de mettre la main à ces soins: tous rivalisaient de zèle pour épargner des dépenses à l'établissement et augmenter les ressources des pauvres, en sorte que, pendant trois ou quatre siècles, le nombre des employés salariés était infiniment petit. Mais, comme il arrive à toutes les institutions humaines, ce nouveau mode d'administration, qui s'est conservé jusqu'à nous, reçut les mêmes atteintes du temps, que celui qu'il avait remplacé; obligé, en faveur de la

cause que je défends, d'avoir le courage de dire la vérité; nonobstant que je blesse quelques intérêts, je ferai remarquer que, d'après mes observations, deux causes ont contribué à diminuer la portion des indigens et même de la morale publique, dans les dons des fondateurs; 1°. le peu de soin qu'on met, en général, à choisir des administrateurs capables; 2°. le trop grand nombre d'employés.

A part quelques administrations obscures et vicieuses, dont malheureusement l'on a des exemples dans les campagnes, il est de la justice de dire, qu'en France surtout, les membres des commissions administratives des hospices rougiraient de s'approprier une obole du bien des pauvres; plusieurs, dans les petites villes, gèrent eux-mêmes gratuitement les affaires des hôpitaux, et de là la vérité de l'assertion de l'auteur de l'article *Hôpital*, de l'*Encyclopédie*, « qu'il est incontestable » que les hôpitaux les moins riches et les moins » nombreux seront toujours les mieux gouvernés. » Mais nous avons assez souvent à déplorer, dans d'autres occasions, que les administrations laissent consumer par d'autres plus qu'il ne conviendrait, ce qui est la même chose pour les pauvres. Depuis long-temps, en effet, dans les grandes villes et les grands établissemens, les

chefs des hospices se sont accoutumés insensiblement à se décharger sur des agens salariés, de tous les soins d'administration, et ne se sont réservés que l'audition des comptes, la discussion et l'adoption de quelques propositions. Trop occupés de leurs propres affaires, la plupart, quoique d'ailleurs très-bien intentionnés, ne virent plus que par les yeux de ces agens, lesquels, à leur tour, ne connaissant que leurs salaires, firent consister leurs obligations à tenir leurs comptes en règle au moyen de chiffres artistement coordonnés. C'est pire encore dans quelques villes de commerce surtout, où l'art de vaquer à toutes les pratiques religieuses, de blâmer tout le présent, et de louer tout le passé, suffit pour être considéré comme honnête homme, et où une incapacité totale s'ajoute à la négligence! On est en usage dans ces villes, de faire tomber le choix d'administrateurs d'hospices sur des commerçans ou des gens d'affaires devenus riches, la plupart fournis d'un cœur métallique, qui ne s'émeut que pour ce qui lui ressemble, et qui n'accueille que ce qui présente une sordide économie, prenant volontiers sur les nécessités du dedans, pour augmenter l'éclat du dehors; race moutonnière; ne sachant marcher que dans une ornière tracée profondément, et se méfiant de

tous les hommes qui ont des lumières qu'elle n'a pu ou qu'elle n'a pas voulu acquérir ! C'est en vain qu'on propose à ces sortes de gens quelque réforme nécessaire à la salubrité de leur ville ou à celle des hôpitaux. « Vous mettrez, disais-je » à l'un d'eux, en lui en exposant les raisons, à » l'extrémité de la ville cet hôpital qui a ses » fenêtres sur la grande rue, ce qui infecte les » passans et trouble le repos des malades. » « Non pas, me répondit-il, il sera placé dans » une autre rue, et de la manière que vous le » voyez, car nous ne voulons rien innover. » Ce que je trouvai, en effet, exécuté dans un autre voyage. « Ces loges que vous faites pour » vos fous, faisais-je remarquer à un autre, dans » une autre ville, sont trop basses, et manquent » de plan incliné pour l'écoulement des ordures. » « Bah ! m'observa-t-il, partout ailleurs c'est » comme ça, et il en coûterait trop pour recom- » mencer, etc., etc. » C'est même souvent en vain que l'autorité supérieure départementale veut intervenir pour quelque utile innovation. Si la commission n'est pas de cet avis, elle se retranche derrière son indépendance, par l'exercice gratuit de ses fonctions, et même par le louable usage établi dans quelques villes, qui oblige presque chaque membre en entrant en fonc-

tion, ou en sortant, de faire un don aux hospices : j'ai encore vu arriver, dans ces occurrences, que chaque partie s'étant adressée au ministère, celui-ci a donné raison à la commission. Sans doute il est aux traits de ce tableau de nombreuses et honorables exceptions ; mais chacun connaît *les épines des Compagnies*, comme les nommait le cardinal *de Richelieu*, et ces reproches sont anciens. Quiconque lira l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n'y verra pas, sans étonnement que sous les dernières années du règne de Louis XVI, l'Académie des Sciences avait proposé, pour l'intérêt des malades et pour la salubrité de la ville, qu'on divisât cet établissement en quatre hôpitaux, placés chacun à l'une des barrières, proposition agréée par le Monarque, et que la toute-puissance de l'administration des hospices s'opiniâtra à empêcher d'admettre ; donnant, il est vrai, un agrandissement notable à l'Hôtel-Dieu, mais qui n'équivaut pas à l'avantage d'avoir de petits hôpitaux placés sur la campagne et hors des murs de la ville.

Autant nos pères écrivaient-ils peu, autant leurs neveux se sont-ils distingués par la multiplicité des écritures, ce qui va en croissant d'une manière effrayante. La manie des centra-

lisations, les défiances réciproques, la création annuelle de places nouvelles dans les ministères, pour lesquelles il faut multiplier les états de situations, l'oisiveté d'un grand nombre de fils de famille, etc., ont donné naissance à cette profession du siècle, nommée *la burocratie;* hydre à cent têtes, qui a pénétré dans toutes les administrations les plus simples, et par conséquent dans celles des hôpitaux; devenue une occasion de distribuer des places, plus ou moins occupées, à différens protégés, et de distribuer des traitemens et des pensions à une multitude d'employés. Ces employés sont-ils tous nécessaires? J'ai vu, lorsque j'ai été forcé d'aller dans les bureaux de diverses administrations de Paris, plusieurs grands commis, jouant les importans, uniquement occupés à tailler leurs plumes; et je l'ai vu de même chez divers receveurs des hospices des grandes villes: je n'examinerai pas si c'est là leur plus habituelle occupation; mais je ne puis m'empêcher de dire, relativement aux hôpitaux, que ces employés détournent nécessairement à leur profit une partie des revenus primitivement destinés à soulager les malheureux, et dont un plus grand nombre profiterait, si la gestion des hôpitaux ne coûtait pas plus que dans les siècles antérieurs. Je vais, pour terme

de comparaison avec le passé, en rapporter un seul exemple pris dans la ville que j'habite, tiré du mémoire cité plus haut, de M. le maire de Strasbourg, président de la commission des hospices, sur l'établissement comparatif de ces hospices : « En 1578, dit ce magistrat, les » employés de l'hôpital n'étaient qu'au nombre » de trois, savoir : un écrivain supérieur, un » écrivain intermédiaire, et un écrivain infé- » rieur, jouissant d'un traitement d'une modicité » vraiment remarquable. Ce n'était pas toutefois » que leurs travaux et leurs soins fussent en pro- » portion. En 1313, l'Alsace et les contrées voi- » sines furent ravagées par une maladie épidé- » mique, qui, dans la seule ville de Strasbourg, » au rapport de *Guillemaux*, fit périr treize » mille individus; et en 1586, il y eut une telle » disette, que l'hôpital de cette ville dût rece- » voir quatorze mille quatre cent vingt-un indi- » vidus, dont il mourut deux mille trois cent » quatre - vingt - dix - sept. Mais l'on était » flatté, à cette époque, de pouvoir se con- » sacrer au service des hôpitaux, et l'on trou- « vait la meilleure partie de sa récompense dans » la nature même de ce travail..... Dans l'état » actuel, il faut commencer à prélever sur les » revenus des hospices, 30,114 fr. pour salarier

» dix-neuf employés des bureaux de l'adminis-
» tration, et 26,000 fr. pour le traitement de
» tous les agens composant le personnel de l'hô-
» pital proprement dit, lequel se monte au
» nombre de cent vingt-quatre individus, em-
» ployés pour le service de quatre cent cin-
» quante, tant malades que blessés, femmes
» enceintes, accouchées; aliénés, incurables et
» pensionnaires valides! »

Je suis loin, néanmoins, de me réunir à ces Aristarques aveugles qui glosent sur tout, et qui déclament contre la burocratie, sans s'enquérir de ce que deviendrait cette milice innombrable qu'elle nourrit: elle est une conséquence de nos mœurs actuelles; une ressource pour un grand nombre de pères de famille, qui ne sauraient où placer leurs enfans; une restitution que fait le gouvernement, aux contribuables, d'une assez bonne partie des impôts qu'il fait payer; et une sorte de point d'appui, pour assurer l'exercice de son pouvoir. Il y a donc une sorte de justice à maintenir cet ordre de choses jusqu'au moment désiré où d'autres circonstances feront naître d'autres occupations à une jeunesse active et turbulente, qu'il serait dangereux de laisser oisive, et où la solde qui lui est payée maintenant sera, pour lors, autant de

retranché, du moins nous l'espérons, à la masse des impôts en tous genres. Mais, qu'on nous permette de le dire, nous ne voyons plus la même justice lorsqu'il s'agit des hôpitaux et des secours publics. Les fondateurs de legs pieux et charitables n'ont nullement entendu que leurs largesses servissent à nourrir et à vêtir des employés de bureau : cette déviation a donc été un vol fait aux pauvres, un attentat contre les intentions sacrées des fondateurs. Il est donc conséquent de revenir sur nos pas ; mais, sans être durs et injustes envers les citoyens qui, sur la foi publique, se sont fait un état des emplois qu'ils occupent dans les hôpitaux, et qui augmenteraient le nombre des pauvres si on les supprimait sans rien leur assigner d'équivalent, je proposerai, en conséquence, en déclarant qu'on n'en recevra plus à l'avenir, que d'après le nouveau plan détaillé plus bas, de conserver un traitement à ceux qui existent et de les placer à fur et mesure des vacances, et de droit, dans d'autres administrations, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qui soient sans emploi.

D'après les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, il est évident qu'on s'est singulièrement trompé sur le genre d'aptitude nécessaire dans le gouvernement des secours publics,

et que c'est avoir bien peu connu ce genre de fonctions, que d'en revêtir un individu, uniquement parce qu'il est riche, ou qu'il est sûr de le devenir, parce qu'il a le temps et qu'il sait compter. Il ne s'agit pas, en effet, d'administrer un hôpital comme on administrerait un comptoir, ou un atelier d'ouvriers, mais il s'agit d'employer les moyens qu'on a, à procurer des secours au plus grand nombre possible de nécessiteux, sans les faire attendre, et de la manière la plus honorable pour l'humanité; il ne suffit pas du zèle le plus ardent, de la probité et du désintéressement les plus purs, et moins sans doute encore de cette piété hypocrite, nouvellement à l'ordre du jour, pour obtenir ou conserver des places; mais il faut y ajouter la prudence, la connaissance du cœur humain, de la fermeté et des lumières, c'est-à-dire, avoir du moins une teinture de connaissance des progrès qu'ont fait, jusqu'à ce jour, les sciences physiques et morales. Outre d'être des maisons de charité, les hôpitaux doivent aussi servir au perfectionnement de la médecine et à l'amélioration des méthodes de traitement des diverses infirmités humaines; leur construction, suivant les maladies, exige des connaissances variées, que n'ont pas les architectes ordinaires; et, contre le préjugé vul-

gaire, la guérison des maladies ne dépend nullement d'une pharmacie bien approvisionnée, bien luisante et bien cirée. Certes, ce serait manquer de gratitude envers la divine providence, qui a permis que, par le développement graduel de nos facultés intellectuelles, l'hygiène publique montât au point de perfection où elle se trouve maintenant, que de vouloir, comme le veulent encore certaines gens, que les choses soient au dix-neuvième siècle comme elles l'étaient au moyen âge; c'est se montrer dépourvu de discernement, par conséquent impropre à une fonction où le raisonnement est nécessaire, que de rejeter des améliorations salutaires, uniquement parce qu'elles sont nouvelles; que de refuser sa confiance à des hommes éclairés, uniquement parce qu'ils pensent et ne parlent pas tout-à-fait comme nous, et qu'ils ont été instruits durant une époque signalée par différens désastres. C'est pour éviter des extrêmes, dont j'ai eu si souvent à gémir, que j'ai imaginé de faire concourir en même temps, dans l'administration et la distribution des secours publics, les sentimens du cœur, les vertus morales et religieuses, et les qualités de l'esprit.

Je ne me dissimule pas qu'il est plus facile de fonder que d'entretenir et d'administrer; que

rien n'est plus aisé que de faire des projets, de concevoir des plans, de se nourrir d'illusions; j'ai expérimenté que, non-seulement en ceci, mais en toute autre chose, la plus grande ferveur même, animée par l'humanité ou dictée par la philosophie, se ralentit bientôt. Dans le temps où nous vivons surtout, toutes les entreprises de science ou de philantropie ne tardent pas à languir, si elles sont gratuites, s'il n'y a pas au bout l'espoir de quelque avantage ou la crainte de perdre un emploi lucratif. Aussi aurais-je été mille fois tenté d'abandonner ce sujet, sans la conviction qu'une réforme est demandée par la justice, par l'humanité, par tous les élémens qui concourent à composer une bonne économie publique; et sans l'idée qui m'est venue que l'administration supérieure des hôpitaux et des secours publics pourrait fort bien devenir une des attributions nécessaires et obligées de fonctionnaires publics, déjà salariés par l'état, et ayant naturellement beaucoup plus de lumières que les hommes qui n'ont été occupés que de spéculations mercantiles; et que, quant aux soins journaliers et de détail, à cette abnégation de soi-même, à ce dévouement sans bornes qu'exige le service des pauvres, sans demander d'ailleurs une grande étendue de con-

naissances, nous les aurons toujours dans le sexe qui sait le mieux aimer et le mieux goûter un sentiment religieux.

J'oserai donc proposer, d'après ces bases, l'institution de deux administrations nouvelles ; l'une sous le nom de *Conseil de direction et de surveillance des secours publics;* et l'autre, sous celui d'*Administration intérieure des secours*, chargée de l'exécution de tous les détails d'après les règlemens du conseil.

Ce conseil serait spécialement établi dans tous les chefs-lieu de département, et dans les villes dont la population s'étend déjà à dix mille âmes, et il aurait sous sa surveillance toutes les fondations et les diverses œuvres de bienfaisance des diverses communes de son ressort. Il serait composé de douze membres au moins, pris parmi les autorités ecclésiastiques, judiciaires, civiles et militaires, à nombre égal, autant que possible, parmi les chefs des principales administrations; parmi les médecins, chirurgiens et pharmaciens de la ville, du nombre desquels seraient, de droit, les officiers de santé en chef en activité de service, du principal hôpital de traitement. Il aurait un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, pris dans son sein, et renouvelés tous les ans, avec deux

commis à gages pour les écritures. Il se diviserait en sections pour les différens services, et il s'assemblerait de rigueur tous les mois, au moins une fois, afin de n'être nullement entravé dans le bien qu'il pourrait et voudrait faire; il devrait être souverain en sa partie, et indépendant de toute autre autorité.

Les attributions de ces conseils seraient les suivantes : de revoir les règlemens et les statuts des hôpitaux et des divers établissemens de secours publics; d'en faire au besoin de nouveaux, accommodés aux progrès de la civilisation, aux espèces et aux localités; d'exercer une surveillance active, non seulement sur les hôpitaux et hospices proprement dits, mais encore sur les secours à domicile, les monts-de-piété, les greniers d'abondance, les maisons d'orphelins et enfans-trouvés, et les maisons *pénitencières* ou de correction; de recevoir les comptes de chaque administration intérieure; de correspondre et de s'entendre avec les chefs des instituts religieux employés dans ces administrations; de nommer et révoquer les divers officiers de santé attachés aux hôpitaux, ainsi que les aumôniers.

J'ai placé dans les conseils des secours publics, des médecins et des chirurgiens, et c'est en général ce qu'on n'aime pas. L'on s'est privé par-

là, jusqu'à présent, des hommes qui ont le plus de lumières, ce qui a fait que ces assemblées n'ont souvent été que des corps sans âme; mais, d'une autre part, afin de prévenir toute dureté de cœur, née de l'habitude de voir souffrir et de commander, et pour faire participer un plus grand nombre de gens de l'art des bienfaits de l'instruction clinique, j'émets le vœu de voir abolir les places à poste fixe des divers services de santé, et que les hôpitaux soient desservis, à tour de rôle, par tous les gens de l'art de la même ville. . . .

L'administration intérieure de chaque établissement serait, d'après mes vues, confiée partout à des congrégations de religieuses hospitalières, sous l'autorité immédiate du conseil supérieur, qui en règlerait le nombre relativement au besoin de chaque service. Les devoirs et les attributions de cette administration ne se borneraient pas aux détails actuels des hôpitaux et des hospices, mais je lui confierais encore, 1°. les fonctions exercées maintenant par des directeurs, des économes, des receveurs, des commis salariés; 2°. la direction des monts-de-piété, des greniers d'abondance et des autres secours d'attente supprimés en beaucoup d'endroits, à cause de l'énormité des traitemens,

par les négligences et les profits des divers employés.

Je séparerais de nouveau, si j'en étais le maître, les divers établissemens qui se gouvernaient seuls autrefois, et que la manie des centralisations a fait réunir; je rendrais à chacun la portion de biens qui leur était attribuée, ou l'équivalent, et ils auraient tous leur administration particulière conforme à leur importance. Par-là s'établirait une heureuse rivalité qui manque aujourd'hui, parmi ces diverses administrations qui auraient un intérêt d'autant plus vif à faire prospérer l'œuvre qui leur serait confiée.

Je donne ici la préférence aux religieuses sur les religieux, parce que, quoique avec beaucoup de défauts, les femmes conviennent mieux partout où il y a des êtres souffrans. Moins inquiètes que les hommes des *pourquoi* et des *comment*, leur foi est plus vive et plus sincère; elles ont plus de patience et de désintéressement; et, dans bien des occasions, sont capables d'un plus grand courage. Quand la vocation de l'hospitalière est consommée, cet amour qui fait l'essence de la femme, se porte tout entier, avec une ferveur admirable, vers l'auteur de tous les biens, et vers les pauvres dont il est le père; elle les adopte pour ses enfans, elle ne les quitte

plus, et veut même que ses cendres soient mêlées avec les leurs. Du côté de l'économie, on ne saurait me contester que les femmes, dans le sens où je les prends, dépensent beaucoup moins que les hommes; et que leur nourriture et leur entretien sont beaucoup moins coûteux : la somme de trois cent francs, pour chaque sœur vivant en communauté, suffit en général, tandis qu'une somme double serait à peine suffisante dans une communauté d'hommes.

Qu'on ne dise pas qu'il est impossible qu'un établissement public puisse être bien administré par des femmes seules; car l'expérience nous enseigne le contraire. J'ai servi dans des hôpitaux de ce genre, qui ne laissaient rien à desirer, quoique nous eussions toujours beaucoup de malades, et qu'il y eût une gestion de biens assez considérables; et j'ai vu, en 1821, dans deux hôpitaux de Lille; l'hôpital général qui contient quinze à dix-huit cents individus, enfans et vieillards, et l'hôpital *Comtesse*, destiné aussi à des orphelins, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui n'y étaient que depuis deux mois, avoir déjà rétabli l'ordre, la propreté et le bien-être de toute la maison, tenir les écritures avec netteté, sans le secours d'aucun commis, en même temps qu'il résultait une grande économie

de leur administration. Au demeurant, l'éducation actuelle des femmes, si différente de ce qu'elle était autrefois, leur permet très-certainement de vaquer aussi-bien que l'autre sexe à toutes les occupations de bureau, aux écritures et au calcul. Nous avons des femmes banquiers, manufacturiers, etc., etc.; pourquoi n'aurions-nous pas des directrices d'hôpital?

Il faut néanmoins; après avoir fait la part du bien, que je convienne également que, dans plusieurs hôpitaux que j'ai visités sans être connu, j'ai trouvé des supérieures orgueilleuses, despotes, manquant de pitié, faisant des largesses à leurs parens, traitant enfin la maison qu'elles administraient, comme si elle était leur propriété, intrigantes, médisantes; se mêlant des mariages; des places et des emplois, caressant le pouvoir, de mœurs enfin bien étrangères à l'esprit de leur institut, et ce, avec une commission administrative faible, qu'elles étaient venues à bout de subjuguer.

Faisant des recherches sur la source d'un mal qui se trouve à côté d'un si grand bien, et qui l'épuise comme la cuscute et l'orobanche épuisent les plantes utiles sur lesquelles elles se nichent, j'ai cru découvrir qu'il venait de ce que ces supérieures appartenaient à quelque famille

un peu distinguée du pays; de ce qu'elles étaient vieilles; enfin de ce qu'elles avaient conservé trop long-temps l'autorité. Je dirai encore que, si mon conseil était suivi, je remédierais en majeure partie à ces abus par les moyens suivans: 1° En ne permettant jamais que la supérieure d'un hôpital fût du pays même; car nous avons beau faire, nous sommes toujours entraînés par les liens des convenances et de la parenté, malgré que notre conscience nous dise que, dans des fonctions telles que celles-ci qui exigent une abnégation totale des choses temporelles, nous n'appartenons plus à aucun rang, à aucun parent, à aucun pays; que nous sommes seulement chrétiens et cosmopolites comme la charité chrétienne; 2°. En cessant de nommer supérieure en titre, la religieuse âgée de plus de cinquante ans; car tous les sentimens sont liés ensemble; et, à quelques exceptions près, l'on n'en peut attendre de vifs que dans la jeunesse; 3°. en faisant passer tour-à-tour chaque religieuse dans les divers emplois de la maison, afin de mettre un intervalle entre les diverses impressions qu'elle reçoit, et afin qu'elle devienne propre à tous les offices. Mais il est un grand nombre de branches différentes de secours publics qui exigent des talens différens: tel sujet

est bon pour les malades qui ne l'est pas pour l'économie des revenus, pour la direction des enfans, des vieillards, des insensés, etc., etc. C'est pourquoi il serait convenable d'établir de grands séminaires de sœurs hospitalières sur plusieurs points de la France, d'où elles seraient dirigées sur tous les établissemens, après trois années de noviciat, d'éducation et d'instruction. Ce serait dans ces séminaires que les talens divers se découvriraient, qu'on les cultiverait pour les distribuer ensuite partout où les besoins l'exigeraient. Le service des insensés exigeant une étude à part et la connaissance des secours physiques et moraux qui leur conviennent; et l'art particulier nécessaire pour les conduire et obtenir leur guérison formant une étude différente, je ne connais en France que les hôpitaux de Bicêtre, Charenton et la Salpêtrière, où les hospitalières pussent recevoir cette instruction; mais après l'avoir reçue elles deviendraient d'excellentes directrices de maisons *pénitencières*; car les crimes et les délits ne sont pas moins des effets d'une imagination en délire, et exigent, pour l'amendement de ceux qui les commettent, les mêmes mesures que pour la guérison des insensés par maladie. Quant aux autres œuvres de bienfaisance, les

hôpitaux de Paris, Nantes, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, etc., etc., offriraient d'amples ressources pour l'institution des séminaires que je propose.

J'aurai bientôt placé, par ce moyen, d'une manière vraiment utile, vraiment chrétienne, les dix-neuf mille religieuses qu'on dit exister déjà en France, et un plus grand nombre d'autres encore; sans que la raison du dix-neuvième siècle pût en gloser. Il faut des hôpitaux et des secours publics, et je crois en avoir démontré la nécessité par des argumens auxquels l'ineptie et la mauvaise foi seules peuvent répliquer; il faut, pour les administrer, être animé des mêmes sentimens qui leur ont donné naissance. Il faut un état aux personnes du sexe que leur peu de fortune prive de la perspective d'être bien établies; et quel état plus analogue à leurs penchans naturels? Certes, le mal est toujours à côté du bien, et je ne l'ai pas caché, afin qu'on pût s'en corriger; certes, le nombre actuel des vrais apôtres de l'Évangile est très-petit; mais il en existe encore qui sont capables de faire ce que la politique, la police la plus vigilante, la philosophie, le zèle même de l'humanité ne feront pas ou ne termineront jamais. Qu'on me cite, en effet, un sage appartenant uniquement à l'une des branches que je viens de

nommer, qui ait fait autant de bien aux malheureux qu'en a fait saint Vincent-de-Paul, qui ait pu créer, avec si peu de moyens, tant d'établissemens pour la conservation et l'éducation des enfans abandonnés de toutes les sectes; dont le dévouement ait été tel que de le porter à se charger des fers d'un galérien, pour qu'il pût aller nourrir de son travail, sa femme et ses enfans: qu'on me cite ce sage, et je m'écrierai, comme le fit Benoît XIV, en entendant le récit de ce dernier trait de Vincent-de-Paul: *Erigatur illi altaria.*

SECTION QUATRIÈME.

DES ENFANS ABANDONNÉS ET DE LA LÉGISLATION A CE SUJET.

CHAPITRE XXI.

Du sort et du nombre des enfans trouvés et abandonnés, depuis l'origine des sociétés jusqu'à l'époque actuelle.

Je comprends sous ce titre, non-seulement les enfans trouvés, nés hors du mariage de parens inconnus, mais aussi ceux procréés en légitime mariage par les classes inférieures de la société, lesquelles sont celles qui peuplent le plus, et qui, ne pouvant nourrir leur progéniture,

l'exposent journellement et la confient à la charité publique; et encore les enfans des pauvres qui, ayant perdu père et mère, et étant dépourvus de toute ressource, sont reçus dans les hospices en qualité d'orphelins: enfans marchant sous la même bannière du malheur, et par conséquent tous égaux, nonobstant la présence ou l'absence des titres sous lesquels, ils ont vu le jour: enfans qui forment tous les ans plus du quart de la population de la France et vraisemblablement de celle de tous les États de l'Europe.

Nous n'avions d'abord considéré ce sujet que comme partie des attributions des administrations des secours publics; mais nous n'avons pas tardé à nous apercevoir qu'il forme une branche essentielle de l'économie publique, sous le rapport qu'il est lié aux moyens d'obtenir une bonne population, au bonheur individuel du sexe le plus faible, à l'épuration des mœurs, à l'observation pratique des lois du christianisme et à la médecine; et nous nous sommes déterminés à consacrer une section séparée aux enfans trouvés, auxquels nous allons tâcher d'intéresser nos lecteurs, en les leur présentant sous ces différens rapports.

La fin physique de l'homme étant, comme celle de tous les êtres du règne organique, la perpétuité des espèces, pour peu qu'on ait le sens

commun, l'on doit s'attendre à ce que ce penchant naturel qui porte les deux sexes l'un vers l'autre ait toujours été suivi des mêmes effets : et, quant aux règles auxquelles les lois sociales ont cru devoir assujétir ce penchant, ce qui constitue les mœurs, si nous parcourons l'histoire, nous les trouverons très-insuffisantes, et même fort peu protectrices des productions de ce penchant; jusqu'à la naissance du christianisme, qui, le premier, a décerné des couronnes à la modestie et à la pudeur, a réglé d'une manière invariable l'union des sexes, les droits et les devoirs des époux, et a pris un soin particulier de ce qui appartenait à la race humaine. L'on serait, certes, dans une grande erreur, si l'on croyait que les mœurs de nos ancêtres étaient à cet égard meilleures que les nôtres; je vais en donner un échantillon par lequel on pourra juger que, jusqu'à la fin du dernier siècle, elles ont même été plus dépravées, si ce n'était qu'on se livrait alors sans pudeur au libertinage, et que, dans notre état actuel de civilisation, beaucoup de mauvaises mœurs sont du moins couvertes par une sorte de réserve et de pudeur : mais, quoique aussi ancien que le monde, quoique moins apparent qu'autrefois, le mal que je signale n'en est pas moins un mal,

un grand mal auquel nous devons avec d'autant plus de raison tâcher de remédier, du moins en partie, qu'il peut avoir dans notre organisation présente des suites bien plus funestes qu'à toutes les autres époques des sociétés humaines.

Montesquieu observe, « que dans les républiques où il est nécessaire que les mœurs soient pures, les bâtards doivent être plus flétris que dans les monarchies. » Toutefois, je ne vois pas que cet auteur célèbre ait justifié, ni ce qu'il avance du déshonneur auquel les bâtards étaient condamnés dans les républiques, ni ce qu'il estime avoir été pureté de mœurs dans ces États. (Voyez *Esprit des lois*, liv. XXIII et XIX.) D'abord, il est bien connu que la polygamie et le concubinage ont été, et sont encore tolérés dans tous les pays qui n'ont pas reçu le christianisme, ce qui établit une sorte d'égalité entre tous les enfans; ensuite, l'auteur ci-dessus remarque lui-même que les lois sur les bâtards (les enfans des esclaves ou des concubines), avaient moins de rapport à la chose même et à l'honnêteté du mariage, qu'à la constitution particulière de la république; que le peuple les avait quelquefois reçus pour citoyens, et que, d'après Aristote, dans sa *Politique*, dans plusieurs villes, dans Athènes même, ils succédaient lorsqu'il n'y

avait pas assez de citoyens, et ne succédaient pas lorsqu'il y en avait assez. Quant aux mœurs et aux sentimens d'humanité, nous avons déjà rappelé, dans notre première section, que l'exposition des enfans était en général permise dans les républiques grecques; et que Platon, ainsi qu'Aristote, en écrivant sur les lois, parlent comme d'une chose reçue, que si l'on a des enfans au-delà du nombre défini par la loi, il convient de faire avorter la femme avant que le fœtus ait vie, pratique dont Hippocrate parle comme d'une chose familière : ces anciens philosophes traitent de la même manière un autre moyen infâme usité par les Crétois; et l'on sait combien les Athéniens, qui avaient une loi qui punissait de mort celui qui donnait un baiser à une vierge, se signalaient cependant par des vices honteux, dont ils ne se cachaient pas; combien les courtisanes étaient parmi eux supérieures aux mères de famille, etc.

Tels furent les peuples qu'on nous donne toujours pour modèles; et les mœurs des Romains n'étaient pas plus pures. Il leur était permis par les lois contemporaines de la fondation de Rome, et par la loi des Douze-Tables, donnée l'an 301 de cette fondation, d'exposer et d'étouffer les enfans difformes et monstrueux; le mariage, à

mesure que leurs richesses et leur puissance s'étendaient, était devenu pour eux une chose à charge, et les magistrats chargés de la censure leur reprochaient en vain que ce n'était point pour vivre seuls qu'ils restaient dans le célibat, mais pour avoir à loisir des concubines qui partageaient leur table et leur lit, sans s'exposer à avoir du souci pour leurs enfans. Je pourrai faire voir qu'il en fut de même des républiques du moyen âge, et que celles qui subsistent encore sont loin d'être des modèles à suivre en fait de bonnes mœurs ; mais il est certain que le relâchement en ce genre a été de tous les temps plus grand encore dans les monarchies, parce que les princes, les grands et les courtisans en ont sans cesse donné l'exemple ; que des personnages dont les fonctions leur faisaient un devoir de la continence, n'ont pas rougi d'avouer leurs enfans naturels ; que des souverains, entraînés par l'ambition, n'ont pas hésité de s'allier avec ceux-ci. Nous voyons d'ailleurs que les bâtards ont souvent succédé, sans opposition, dans le moyen âge, au préjudice des enfans légitimes, et qu'on s'honorait du titre de bâtard de telle ou telle maison, de concubine de tel ou tel prince ou grand seigneur ; mœurs, dont on aurait honte au moment où j'écris, et qui n'ont été regardées pendant

huit à dix siècles que comme des bagatelles.

Ces mœurs et ces usages, si flétrissans pour l'humanité et pour la raison humaine, ont subsisté long-temps, formant comme une sorte de droit public, et sans qu'on se doutât de leur iniquité. Ils furent de nouveau, durant le moyen âge, la règle et la conduite des hommes égarés par la puissance, pour laquelle, s'imaginaient-ils, dans la fougue de leurs passions brutales, étaient deux religions, deux justices, deux humanités : nous les verrons, comme nous l'avons vu des hôpitaux, nouveaux Sardanapales, oublier le principe d'égalité devant Dieu enseigné par l'Évangile, et insulter à de chétives créatures, comme à des vers de terre ! Mais enfin, ces vices n'avaient plus d'appui ni dans les lois de l'État, ni dans les goûts dépravés des dieux qu'on adorait : la charité et les mœurs avaient été fondées à toujours par l'Église de Jésus-Christ; et lorsque les ténèbres de l'ignorance furent dissipées, elles reprirent l'ascendant qu'exerce naturellement la vertu sur tout ce qu'une conscience éclairée nous apprend être criminel et honteux.

S'il était reçu, venons-nous de dire, que les parens eussent un plein droit sur leurs enfans nés dans le mariage, encore moins les lois protégeaient-elles les enfans nés hors du mariage,

et, lorsque l'Évangile vint renverser le paganisme, les pères avaient encore le droit d'exposer ou de vendre leurs enfans quand ils ne pouvaient pas les nourrir, ou pour toute autre cause. L'on trouve cet usage existant sous les empereurs Dioclétien, Maximien et Constantin. Ce dernier pourtant étant devenu chrétien, et considérant que les enfans exposés étaient à la merci des animaux et des événemens, ne conserva que le droit de les vendre avec pouvoir de les racheter, et aux enfans de se racheter eux-mêmes, lorsque les uns et les autres en auraient la faculté. Plus tard, sous les empereurs Valens, Valentinien et Gratien, cette vente fut interdite, et l'on y suppléa par la permission accordée aux indigens de demander l'aumône pour nourrir leurs enfans. Mais l'on sent combien de semblables mesures étaient impuissantes pour empêcher l'exposition; aussi, dès que les chrétiens eurent des églises publiques, ils établirent devant la porte une coquille en marbre pour recevoir les enfans que l'on voulait exposer, et qui appartenaient spécialement aux païens. Ils étaient levés par les marguillers, qui en dressaient acte, et les confiaient, sous l'approbation de l'évêque, à des habitans qui voulaient s'en charger pour les élever et les instruire dans le christianisme;

ou bien ils les déposaient dans les *Brephotrophe*, ou *l'Orphanotrophe* dont il a été question dans un des chapitres précédens. Ces maisons disparurent dès les premiers temps de la féodalité, et nous apprenons des vieilles chroniques, que le grand nombre d'enfans de nouveau exposés et abandonnés de toutes parts, devint la propriété des seigneurs hauts et moyens justiciers, qui les faisaient élever pour en faire des serfs, des soldats ou des domestiques, de la même manière que cela se pratique encore en Pologne, en Russie et en Amérique pour les enfans des nègres esclaves des deux sexes. Dans les quatorzième et quinzième siècles, plusieurs établissemens furent de nouveau fondés à Paris pour y recevoir ces enfans, et les historiens de François Ier. et de Henri II nous apprennent que ce nonobstant, le nombre en était devenu si considérable, qu'on leur assigna pour dépôt général l'hôpital *de la Trinité*, et que le chapitre de Notre-Dame et tous les seigneurs ecclésiastiques de cette ville furent chargés de les nourrir et de supporter, à cet effet, une taxe proportionnée à leurs richesses.

Mais le sort de ces infortunés eût été bien incertain sous la seule égide des lois d'alors, s'il n'eut été protégé par des instituts religieux des

deux sexes, qui s'élevèrent à l'envi dès le dixième siècle. Ici l'on ne découvre rien dans les historiens uniquement occupés de guerres et d'intrigues de cour, et il faut chercher ce qu'on faisait pour l'humanité dans les monumens religieux : c'est dans l'Histoire des Ordres Monastiques du père *Hélyot*, et dans celle des Couvens de Saint-François et de Sainte-Claire, de la province de Saint-Bonaventure, de l'un de de mes ancêtres, le père *Jacques Foderé*, que j'ai puisé ce que je vais dire. L'institut *des Imitateurs de la charité de Sainte-Marthe, en sa maison de Béthanie*, paraît être un des plus anciens, et se répandit, dès la fin du dixième siècle, dans les deux Bourgognes : l'enthousiasme des premiers frères était tel, que l'un d'eux, nommé *Paul de Saint-Sébastien*, faisait remonter l'origine de cette congrégation charitable jusqu'à Abraham, qu'il disait *avoir établi un hôpital dans les limbes pour y recevoir les enfans qui mouraient sans baptême*. Le second fut celui des chanoines réguliers du Saint-Esprit, de Montpellier, fondé sur la fin du douzième siècle, par Guy, seigneur de cette ville, lequel donna naissance à l'Hôtel-Dieu de Marseille, composé de religieux des deux sexes, ayant à leur tête un supérieur général, qui s'appela d'abord *pré-*

cepteur, ensuite *commandeur*. Les religieux furent supprimés en France sous Louis XV, et les religieuses subsistèrent jusqu'à la révolution, portant pour marque distinctive, sur le côté gauche, une croix blanche à douze pointes sur un habit noir. Il y avait un tour à la porte de chaque monastère de cette congrégation, uniquement dévoué aux enfans trouvés, pour qu'on pût les y déposer; ils y recevaient d'abord les premiers soins, en attendant d'être envoyés en nourrice, où ils restaient jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'apprendre un métier, et les filles d'être employées comme servantes. On ne les abandonnait à eux-mêmes qu'à l'âge de 18 ans. Plusieurs autres congrégations furent successivement fondées et se consacrèrent au service des enfans abandonnés; telles que celles de Saint-Charles, des Sœurs-Grises, des Sœurs de la Providence, etc.

Aucune cependant n'embrassa cette œuvre pie dans toute sa généralité, comme l'institut de Saint-Vincent-de-Paul. Ce vénérable ecclésiastique obtint, pour en faire un séminaire, en 1632, la maison de Saint-Lazare, située à Paris, dans le faubourg Saint-Denis; laquelle était une léproserie, à la charge que lui imposa l'archevêque de cette ville, qu'il continuerait à y recevoir les

lépreux de Paris et des faubourgs. Voici ce que nous apprenons dans la vie de ce saint fondateur, laquelle nous met également au fait de ce qui se passait dans ce temps-là relativement au sujet qui nous occupe : « Une des obligations des seigneurs féodaux étant de nourrir les enfans trouvés, l'évêque de Paris, en 1570, destina à ces enfans une maison située près du port Saint-Landry, qu'on nomma *la Maison de la Couche*. Il était en usage de faire placer dans l'intérieur de son église, un vaste berceau, où l'on plaçait quelques-uns de ces enfans, afin d'attirer les libéralités publiques. Une dame veuve, touchée du sort de ces enfans, se chargea de les recevoir dans sa maison, située près celle de la Couche; mais son zèle se refroidit bientôt, et le sort des enfans trouvés loin de s'améliorer, devint peut-être pire, car ses servantes en firent un objet de commerce; elles les vendaient à des mendiantes qui s'en servaient pour s'attirer des aumônes; à des nourrices qui avaient besoin de se faire téter; et qui, par un lait corrompu, leur donnaient ou des maladies ou la mort, ou qui s'en servaient pour remplacer les nourrissons qu'elles avaient perdus; enfin, à ceux qui, adonnés à la magie, les sacrifiaient dans des opérations absurdes et

criminelles. Le prix de ces enfans était fixé à vingt sols. »

« Vincent-de-Paul, indigné de cet abominable trafic, parvint, en 1638, à trouver à ces enfans un nouvel hospice près de la porte Saint-Victor. Il engagea les dames de la charité à s'en charger, et les fonds étant insuffisans pour leur nombre toujours croissant, le sort décidait *lesquels devaient être conservés et nourris*. En 1640, Vincent-de-Paul convoqua une assemblée des dames, et leur prescrivit de conserver la vie à tous ces infortunés. Il parvint, en 1641, à obtenir de la cour trois mille livres de rente pour ces enfans, et mille livres pour les personnes qui en prendraient soin; en 1644, il obtint une nouvelle rente de huit mille livres, et en 1648, le château de Bicêtre pour y loger les enfans trouvés; mais, y ayant eu dans ce nouveau local une grande mortalité, qu'on attribua à la trop grande vivacité de l'air, les enfans trouvés furent transférés dans une maison attenante à Saint-Lazare, et les sœurs de la charité furent chargées de les soigner. »

« Enfin, le nombre de ces enfans augmentant toujours, et les revenus et les aumônes ne suffisant plus aux dépenses les plus nécessaires, le 3 mai 1667, le parlement ordonna que les sei-

gneurs hauts-justiciers de Paris seraient tenus de payer annuellement à cette maison une somme de 15,000 livres; arrêt qui fut confirmé par un autre arrêt du Conseil-d'État, du 10 novembre 1668. (*Histoire abrégée de saint Vincent-de-Paul*, page 257 et suivantes; *Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfans-Trouvés*, dans le recueil dit: *Variétés historiques*, tome 3, deuxième partie, page 300 et suivantes; *Histoire de Paris*, par *J.-A. Dulaure*, tom. 10, deuxième partie, page 398 et suivantes.) »

Nous dûmes donc aux pieux usages des premiers siècles de l'Église, et aux sages pratiques que l'expérience avait apprises aux diverses corporations qui s'occupaient exclusivement d'enfans trouvés, plusieurs coutumes tendant toutes à leur conservation et à leur bien-être; telle que celle où l'on était, dans ma jeunesse, de porter à la porte des monastères, où on les déposait après avoir sonné, les enfans qu'on abandonnait; l'établissement, dans plusieurs villes, de tours pour déposer les enfans aux portes extérieures des hôpitaux; celui de Salles, dit *de la crèche*, où les nouveau-nés reçoivent les premiers secours avant d'être envoyés en nourrice: nous leur devons les élémens du sage parti qu'on a pris de faire élever ces enfans dans les campa-

gnes, les exemples de l'instruction primaire qu'ils reçoivent encore dans plusieurs hospices, et d'apprentissage de métiers chez des maîtres avec lesquels l'hospice traite, en ne cessant pas d'exercer une surveillance active sur les élèves, au moyen d'inspecteurs : enfin, à la religion seule appartiennent la tendresse toute paternelle avec laquelle les chefs du plus grand nombre d'établissemens d'enfans trouvés traitent ces victimes de l'erreur et de l'infortune, ainsi que toutes les délicates précautions qu'on prend pour adoucir leur malheur, et dont il est impossible que soit capable la philantropie la plus vive, mais qui n'est pas animée de l'esprit religieux.

Sur la fin du dix-huitième siècle le sort des enfans trouvés n'avait plus rien de semblable dans la plupart des villes de France, à ce qu'il avait été dans les siècles antérieurs; les sciences et la philosophie donnaient la main à la religion pour travailler de concert à leur conservation; l'on pouvait même espérer des changemens politiques, qui se préparaient, qu'après n'avoir été que des objets de rebut ils deviendraient des citoyens utiles : mais les choses se passèrent autrement; et les biens des hôpitaux ayant été vendus, ces enfans se retrouvèrent au même point où ils avaient été au seizième siècle; on les nommait

les enfans de la patrie ; mais cette patrie, représentée par les divers gouvernemens qui se succédaient, payait si mal les mois de nourrice, qu'on en manquait de toutes parts; et que, dans un établissement de ce genre, dans le midi de la France, que j'ai visité en 1810 et en 1824, où je l'ai trouvé beaucoup plus prospère, et où l'on s'était avisé, à la première époque, de recourir à des chèvres pour ne pas laisser mourir ces enfans d'inanition, cette maison était tombée dans une telle pauvreté, qu'elle ne pouvait plus nourrir qu'un seul de ces animaux. En vain les communes étaient-elles chargées de ce soin; déjà obérées de mille manières, elles ne pouvaient le remplir; et, certainement, il dût périr un grand nombre de ces enfans dans ce temps même où il se faisait d'ailleurs une si grande consommation d'hommes. L'ordre étant revenu avec les bienfaits de la paix et de la restauration, nous retrouvons de nouveau, dans les maisons d'orphelins, de ces physionomies bienveillantes, qui, sous l'habit de chasteté, portent sur chaque berceau les regards attentifs d'une mère; avec elles sont revenus, dans plusieurs villes, surtout du nord de la France, les tours, les crèches, les trousseaux pour les différens âges, l'instruction primaire, l'apprentissage des métiers, la surveillance chez

les maîtres, la propreté et la santé; et l'on peut voir à Strasbourg ces soins attendrissans des dignes filles de Saint-Vincent-de-Paul se porter, sans distinction, comme dans la primitive église, sur tous ces êtres infortunés, juifs, luthériens ou catholiques, sans égard à aucune secte.

Il est douloureux pour moi de ne pouvoir pas en dire de même de certains autres établissemens qui, marchant vraisemblablement sur les erremens de leurs premiers fondateurs, ne donnent à ces enfans que ce qu'il faut pour ne pas mourir de suite, sous prétexte *que nous n'avons déjà que trop de ces malheureux, et que c'est un bonheur pour eux que de cesser d'être, avant d'avoir connu le péché et la mort.* Tel était leur sort, en majeure partie (et tel l'est-il peut-être encore) à l'hôpital de Marseille, lorsque j'en étais le médecin en 1796, et tel avait-il été sous mon beau-père, à qui j'avais succédé. On les accumulait dans des salles basses, mal éclairées et mal aérées, qui servaient en même temps d'étendoirs à leurs langes; l'avenue de ces salles était occupée par de petites bières, tristes présages de la fin qui les attendait; ils étaient nourris indistinctement par des filles-mères, reçues à l'hôpital pour accoucher, à la condition, qui était de rigueur, *qu'elles ne donneraient pas le sein*

leur propre enfant, mais que leur lait servirait à nourrir des étrangers, et qu'elles ne sortiraient de cette espèce de prison qu'au bout de neuf mois. Une seule nourrice servait à trois, quatre, cinq, quelquefois six enfans, parmi lesquels elle ne pouvait reconnaître le sien propre; raffinement imaginé pour étouffer tout sentiment d'amour maternel; pour que chaque nourrice fut égale à tous, et qu'elle restât indifférente aux coups de la parque, qui moissonnait souvent autour d'elle quatre-vingt-dix enfans sur cent de ceux reçus chaque année; et il en était encore de même en 1822, lors d'une visite que j'ai faite à cet hôpital.

J'avais visité, à la même époque, la salle dite *de la Crèche*, de l'hôpital de la Charité de Lyon, où j'avais vu des enfans, qui, parce qu'ils étaient nés atteints de la syphilis, étaient délaissés dans un coin comme dévoués à une mort certaine. Ce spectacle, qui attendrit pareillement plusieurs de mes confrères, fut dénoncé à l'opinion publique; et déjà j'ai eu le plaisir de voir, en 1824, que l'administration avait commencé à faire droit à nos justes réclamations. Tout n'est donc pas perdu dans les écrits de la nature de celui-ci; et ceux qui me succéderont dans la même carrière ne doivent pas se lasser, car ils ne manqueront pas de maté-

riaux; le mépris de l'humanité pauvre et dénuée ne redevenant que trop général, même parmi ceux qui ont sans cesse à la bouche les mots de religion, de philantropie ou de philosophie.

Quant au nombre des enfans trouvés, l'on a déjà vu qu'il a toujours été considérable, et si nous avons égard aux mouvemens de statistique publiés de temps à autre pour toute la France, nous ne saurions guère douter qu'il n'aille chaque année en augmentant. Nous y trouvons en effet que ce nombre était, en 1787, de quarante mille pour tout le royaume, de soixante-sept mille en 1809, de quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-neuf en 1815, de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent sept en 1817, et nous observons en totalité que cet accroissement est assez régulièrement de quatre mille de plus par année, depuis huit à neuf ans. Sans doute il est moins remarquable dans les pays de montagnes, puisque la statistique de 1824 du département de la Haute-Loire ne donne qu'un trentième d'enfans naturels pour les naissances de cette année; mais en général, dans toutes les villes un peu populeuses, dans celles de commerce, de garnison et de port de mer, et au voisinage de fabriques et manufactures, les enfans naturels forment plus du quart du total des naissances a[illegible]

nuelles; et pour Paris plus du tiers. J'observe à Strasbourg, où les petites affiches donnent annuellement, à la fin de janvier, l'extrait officiel du mouvement de population de l'année, que cette proportion a toujours lieu. Ainsi, par exemple, dans l'année 1823, où il y a eu mille huit cent soixante-quinze naissances, on en compte quatre cent treize d'enfans naturels, outre trente et un enfans exposés, etc., etc. Quant à Paris, voici un relevé qui montre combien cette grande ville a été de tous les temps ravagée de ce fléau.

Tableau des enfans trouvés, reçus chaque année dans l'hospice des Enfans-Trouvés, *depuis* 1670 *jusqu'en* 1803.

Années.	Nombre d'enfans admis.
1670	512
1680	890
1690	1504
1700	1738
1710	1698
1715	1797
1720	1441
1730	2401
1739	3289
1740	3150
1741	3388

Années.	Nombre d'enfans admis.
1742	3163
1743	3199
1744	3034
1745	3234
1750	3789
1752	4127
1758	5182
1760	5032
1767	6107
1770	6918
1772	7677
1793	3122
1803	4500

Tableau comparatif des naissances d'enfans légitimes et d'enfans naturels, depuis 1812 *jusqu'en* 1822.

Année 1812.	Naissances.	21,135
Année 1813.	Naissances.	20,219
Année 1814.	Naissances.	21,247
Année 1815.	Naissances.	22,612
	Enfans naturels.	8,982
Année 1816.	Naissances.	22,458
	Enfans naturels.	8,890
Année 1817.	Naissances.	23,759
	Enfans naturels.	8,847

Année 1818.	Naissances.	23,067
	Enfans naturels.	8,098
Année 1819.	Naissances.	24,344
	Enfans naturels.	8,641
Année 1820.	Naissances.	24,858
	Enfans naturels.	8,870
Année 1821.	Naissances.	25,156
	Enfans naturels.	9,176
Année 1822.	Naissances.	26,880
	Enfans naturels.	9,751.

A la vérité, les maladies qui déciment avec tant d'inflexibilité les productions délicates de notre espèce réduisent singulièrement, et à plus forte raison, le nombre des enfans trouvés depuis o jusqu'à l'âge de dix ans. Ainsi les mêmes documens où nous avons puisé les états de population ci-dessus, nous apprennent que, depuis 1771 jusqu'en 1777, sur trente-un mille neuf cent cinquante-un enfans qui entrèrent à l'hospice des Enfans-Trouvés de Paris; vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-cinq périrent dans le premier mois, et trois mille quatre cent quatre-vingt-onze dans le reste de la première année; que dans la seconde année, il en mourut mille trois cent vingt-cinq; et qu'à la fin de 1777, de ces trente-un mille neuf cent cinquante-un enfans, il n'en restait que quatre mille sept cent onze

vivans : que depuis, et compris l'an 1789 jusqu'au 31 décembre 1813, ont été reçus à l'hospice cent neuf mille six cent cinquante enfans, dont il est mort dans l'intérieur de cet hospice, trente-neuf mille trois cent trente ; ce qui donne, année moyenne, quatre mille trois cent quatre-vingt-six enfans reçus par an, et mille cinq cent soixante-douze morts aussi par an. (*Extrait du rapport du conseil général des hospices de Paris, de l'année 1816 ; de la Revue médicale*, tome 10, page 460; et tome 22, page 294; *de l'Histoire de Paris*, par J. A. *Dulaure*, tome 10.) Toutefois, cette mortalité va évidemment en diminuant, même en ne consultant que ce qui vient d'être dit, par suite des progrès de l'hygiène publique, qui influent autant sur la conservation des enfans naturels que sur celle des enfans légitimes ; et l'on peut presque dire, qu'à moins de continuer sur les maximes d'ignorance et de cruauté, pour ainsi dire volontaires, dont il a été donné des exemples, et que ne peuvent suivre que ceux qui ne craignent pas de se déshonorer, la conservation des enfans, dont nous parlons, ira encore en s'améliorant.

Au demeurant, ce que nous venons de dire, n'est pas particulier à la France, mais peut s'appliquer à l'Europe entière, où les observateurs

peuvent remarquer la même progression. Je puis l'affirmer pour l'Angleterre, sur les principales villes de laquelle j'avais pris des notes qui se sont égarées; et nous lisons dans un ouvrage intitulé: *Nouveau tableau de Prague*, par *Griésel*, que dans cette capitale de la Bohême, peuplée de quatre-vingt-seize mille six cent dix-huit habitans, il y a eu, en 1820, naissances légitimes, quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf, et enfans naturels mille six cents. (*Revue encyclopédique*, tome 21, page 466.) Que si l'on ajoute à cette multitude de bâtards, produits annuellement, les enfans abandonnés et confiés à la charité publique par tant de pères de famille indigens, que la détresse et le désespoir rendent insensibles et indifférens au sort de leur progéniture, on concevra à quelle armée de pauvres et de mendians les gens aisés, les heureux du siècle auront affaire au bout d'un certain nombre d'années..

Ce temps est passé où l'on pouvait, jusqu'à un certain point, se dispenser de tenir compte de ce qui arrivait dans les classes les plus inférieures, et se reposer sur la ressource de les écraser, au besoin, si elles remuaient; ces classes, maintenant, pensent, raisonnent, parlent et agissent. Il est donc, sans contredit, beaucoup

plus sage et plus prudent de songer enfin a des mesures législatives, les unes protectrices des mœurs et préventives d'une nouvelle augmentation de sources d'enfans trouvés, les autres tendant à rendre réellement utiles tous ces êtres abandonnés, et à leur donner la capacité de remplir un rôle actif dans l'organisation sociale.

CHAPITRE XXII.

De la législation propre à prévenir l'augmentation du nombre des enfans abandonnés.

Il n'est personne, pour peu qu'on réfléchisse, qui ne sente les dangers et les inconvéniens d'une population sans état et sans parens, et qui n'accompagne de tous ses vœux une législation sage et humaine qui parviendrait à la limiter: mais ce sujet a toujours été fort difficile à traiter, parce que dans une matière qui touche de plus près aux penchans naturels les plus vifs, il eût fallu commencer, avant d'en venir aux moyens répressifs, par faciliter l'augmentation du nombre des mariages, et de mariages ou l'on pût vivre au moins trois, et c'est ce qui ne s'est jamais fait. Presque toujours la plus grande partie des capitaux des divers états de l'Europe,

n'a été la propriété que d'une petite fraction de leurs habitans, ce qui en a détourné plusieurs de l'union conjugale; tandis que les classes inférieures, qui de tout temps se sont mariées sans songer à l'avenir, ont énormément multiplié le nombre des pauvres. Encore dans quelques pays, était-on plus conséquent sur ce sujet, et je citerai derechef, avec plaisir, celui où je suis né, régi par les sages lois des Ducs de Savoie.

Afin d'honorer le mariage et d'encourager la population légitime, le père qui avait douze enfans était exempt de tailles et de logement des gens de guerre, et cette nombreuse famille était assurée de la protection du prince; usage de nos pères, qui avait donné lieu au proverbe, *que les familles nombreuses prospéraient*, lequel ne se réalise plus guère aujourd'hui. L'on a eu un instant l'idée de cette protection dans les premières années de la révolution française; mais cette idée, comme tant d'autres de même nature, n'a été qu'un éclair, tandis que le mal est resté. En effet, loin qu'une heureuse paternité fût devenue un motif de protection, elle n'a servi et ne sert encore qu'à faire augmenter l'imposition personnelle, mobilière, somptuaire, et des portes et fenêtres du père de famille, nécessairement obligé d'avoir plus

d'emplacement et un plus grand ameublement à proportion du nombre de ses enfans. L'on se trouve, par conséquent, détourné du mariage, non seulement par les difficultés d'existence et par le luxe auquel chacun aspire; mais encore par la nature des lois fiscales, qui pèsent sur ce qui est bien, et qui deviennent légères en proportion du mal, comme j'en ai déjà fait la remarque aux chapitres IX et XIII.

N'ayant donc pas songé à prévenir, l'on s'est borné à flétrir les fruits quelconques des unions illégitimes; les enfans naturels ont été déclarés n'avoir aucune part aux successions, à moins d'avoir été formellement reconnus, et les adultérins ont été frappés d'une réprobation absolue, comme enfans du crime, même lorsque les pères étaient privés, d'ailleurs, de postérité légitime. L'on ne pouvait sans doute entourer d'assez de respect et d'égards la sainteté du mariage; mais l'on conviendra sans peine de l'imperfection de ces mesures, quand on réfléchira qu'on n'a fait que punir des innocens pour les fautes de leurs pères; sans que ceux-ci aient été retenus dans la fidélité de la foi conjugale par la cruelle perspective destinée aux effets de sa violation; qu'enfin, dans cette législation, on s'est arrêté aux effets sans chercher à porter remède aux

causes, ce qui, loin de diminuer, a au contraire augmenté le nombre des enfans pauvres et abandonnés.

Je n'ai certainement pas mission pour redresser de semblables contradictions, ma voix est faible et sera peu entendue; d'ailleurs, ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matière avec tout le développement qu'elle exigerait; je ne présenterai donc que quelques vues, en tant qu'elles se trouvent liées au sujet de cet ouvrage, dont la première partie a été traitée dans le même dessein que celui qui me dirige dans ce chapitre; tellement qu'après avoir fait attention à l'enchaînement mutuel de tous les matériaux qui ont fait l'objet de mes recherches, le lecteur de bonne foi conviendra que, s'il était jamais possible de voir réaliser ce qui est exposé dans ma première section, on aurait beaucoup plus de mariages et de bons mariages, beaucoup plus de bonnes mœurs, et beaucoup moins d'enfans trouvés et abandonnés. Ces vues résulteront de l'examen que je vais faire des mesures répressives employées contre les attentats aux mœurs, par l'ancienne et la nouvelle législation, et par le tribunal de l'opinion publique ancien et moderne.

1°. Les débordemens de mœurs et les crimes

si communs au seizième siècle, en fait d'homicides exercés sur les nouveau-nés, engagèrent le conseil de Henri II à faire signer à ce prince le redoutable édit, vérifié en parlement le 4 mars 1550, qui prononce la peine de mort contre la non déclaration de grossesse des personnes du sexe non mariées, la suppression de part et l'exposition des enfans, loi qui a régi la France jusqu'à l'époque de la révolution. Cet édit avait été rarement exécuté, parce qu'il enveloppait dans la même peine les personnes coupables seulement d'avoir caché leur grossesse, ou de simple distraction d'enfant, comme ceux ou celles qui l'étaient du crime odieux d'infanticide; les suites malheureuses de la séduction, comme celles du libertinage et de la débauche volontaire; édit d'ailleurs injuste et cruel, parce que sa publication n'avait été accompagnée de la création d'aucune maison de refuge où les filles et les veuves séduites eussent pu aller cacher leur honte, et trouver toutes les facilités pour conserver leur fruit. Cet édit, et toutes les dispositions qui le concernaient, furent par conséquent abrogés dès la première session de l'assemblée constituante; on en conserva seulement le droit aux tribunaux, d'appliquer des peines de police correctionnelle à la

fille accusée d'infanticide et acquittée pour ce fait, mais qui n'aurait pas entièrement justifié de ce qu'était devenu son enfant.

Il serait certainement barbare, au temps où nous vivons, de faire revivre un semblable édit; mais est-il prudent, et devons-nous, par un extrême opposé, laisser la liberté à toutes les personnes du sexe, non mariées, de devenir enceintes sans s'enquérir du résultat de leur grossesse? L'homme, dès le moment de sa formation, et dès que cette formation est connue, n'a-t-il pas droit à la protection des lois sociales? Mais, indépendamment de la conservation du fruit de la conception, que tant de gens font aujourd'hui métier de détruire pour un sordide intérêt, l'obligation de déclarer son état de grossesse ne serait-elle pas, pour une novice dans le vice, un puissant moyen pour l'empêcher d'y tomber? Pourquoi cesserions-nous d'opposer à la puissance du langage des sens celle plus forte encore du sentiment de la honte et de la crainte du déshonneur, lorsque la femme n'est pas encore tout-à-fait corrompue? Je ne craindrai donc pas de proposer de rendre, de nouveau, obligatoires les déclarations de grossesse hors de l'état de mariage, sous des peines qui n'auraient rien de trop odieux, mais qui seraient suffisantes pour

réprimer la désobéissance à la loi. J'ordonnerai que toute fille, veuve, ou femme mariée dont le mari serait très-éloigné eût, à la fin du quatrième mois de la gestation, à déclarer son état à un magistrat désigné qui en tiendrait note, sous le secret, s'informerait du lieu où la personne doit faire ses couches, et lui en désignerait un si elle était sans asile ou sans moyens; sous peine, pour les non-déclarantes, d'une année d'emprisonnement dans une maison religieuse ou pénitencière; à moins que, dans le cas où la chose fût possible, l'auteur du fait ne consentît à une réparation en épousant la non-déclarante. Eh! qu'on ne dise pas, comme mes oreilles en sont étourdies depuis trente ans, qu'une femme a pu ignorer sa grossesse; car les femmes se moquent de cette complaisance quand elles n'y sont pas intéressées; elles n'ignorent pas que qui a voulu la cause a consenti à s'exposer à son effet, et que tout ce qui tient à l'intégrité ou à l'altération des fonctions des organes destinés à la reproduction, forme l'objet constant et principal de la sollicitude des personnes de leur sexe. Je n'ignore certainement pas qu'il peut y avoir des exceptions à cette règle; et je les ai fait connaître ailleurs; mais comme je ne les ai pas encore rencontrées depuis près de qua-

rante ans que mon témoignage est requis en médecine légale, je suis convaincu maintenant que ces exceptions à la règle générale ne sont guère plus que comme un est à cent mille.

2°. Si, dans les mœurs de nos ancêtres, les penchans naturels éclataient dans toute leur force, du moins ils étaient adoucis par la protection et les égards que le sexe le plus fort croyait devoir au sexe le plus faible, par le respect apparent et la déférence dont on se piquait envers les dames, dont la société était devenue une sorte d'école de politesse et de civilité, qui n'existe plus au temps où nous vivons. De là, un usage établi en jurisprudence, qui avait force de loi, et qui tempérait jusqu'à un certain point, la trop grande sévérité de l'édit de Henri II, qu'une fille ou une veuve était crue, au moment de l'enfantement, *dans sa déclaration du nom et de la qualité du père de son enfant;* d'où il résultait que celui-ci était tenu d'en épouser la mère, s'il était de condition égale, ou de lui donner un dédommagement, et de reconnaître l'enfant, s'il y avait entre les deux une grande disproportion de condition. Sans doute cet usage avait donné lieu à beaucoup d'abus, quoique, cependant, je puisse dire, pour avoir encore connu quelques-uns de ces procès, que les per-

sonnes qui se plaignaient d'avoir été condamnées à ces dédommagemens, et qui étaient de ma connaissance, m'avaient secrètement avoué avoir eu des privautés avec les déclarantes; mais enfin, une telle issue détournait beaucoup de jeunes gens de l'idée d'essayer une séduction.

Qu'a-t-on mis dans les nouvelles lois françaises à la place de cet usage, abrogé dès les premiers temps de la révolution? Au lieu de chercher à corriger ce qu'il avait de défectueux, on a passé à un autre extrême, et l'on a proclamé cet article du Code civil, *que la recherche de la paternité est interdite*, excepté *dans les cas d'enlèvement*. L'on a livré ainsi à ses propres forces un sexe sans défense, fragile comme du verre; qui, n'ayant pour état d'autre perspective que le mariage, d'autre titre que la chasteté pour s'honorer à ses propres yeux et aux yeux d'autrui, se laisse toujours abuser par une promesse de mariage, ou l'éclat de la richesse et de la protection! Combien n'ai-je pas connu de jeunes filles séduites et trompées par de coupables et vils suborneurs à qui elles avaient donné toute leur tendresse, tomber dans l'aliénation mentale, et quelques-unes se suicider pour ne pas survivre à leur déshonneur? Il n'y a, si l'on croyait que j'exagère, qu'à consulter les registres

des hôpitaux des fous, où sont inscrites les causes qui ont donné lieu à la folie; on y verra que, relativement aux folles, l'amour trompé y a eu la plus grande part. Honneur encore aux filles abusées sur lesquelles la perte de leur plus bel ornement a fait une si vive impression, car elles sont proches du repentir! Mais que dirons-nous de celles qui, après avoir fait le premier pas, continuent à s'abandonner? Et ce sont pourtant les hommes qui sont les corrupteurs; car enfin il est rare que la première démarche soit faite par l'autre sexe, à moins qu'il ne soit déjà corrompu: et le laisserons-nous livré à tous les piéges de la séduction, sans lui accorder ni aide ni secours? Les femmes ne sont-elles pas la moitié du genre humain, et n'ont-elles pas un droit égal à la protection des lois? L'innocence, la modestie, l'ingénuité, la beauté, la faiblesse même ne font-elles plus le charme de notre existence, que pour en abuser, et n'avons-nous plus besoin d'exemples de vertus et de fidélité pour nos femmes et pour nos filles? Je me permettrai donc également de déclarer que je crois juste, moral et humain, de rétablir, à ce sujet, les dispositions de l'ancienne jurisprudence, mais avec les modifications suivantes: 1°. Qu'elles ne pourraient bénéficier aux personnes du sexe, d'une

conduite d'ailleurs irréprochable, que pour une première, ou tout au plus une seconde faute, par suite d'une séduction réelle de la part d'autrui, et sans que ni elles, ni leurs parens eussent été les premiers moteurs ou instigateurs de cette séduction. 2°. Que ce bénéfice ne serait pas applicable à une fille majeure vis-à-vis d'un mineur, ni à une personne du sexe âgée de dix ans au moins de plus que l'individu qu'elle aurait déclaré être son séducteur; puisqu'il est bien connu que la femme qui a atteint sa vingtième année a infiniment plus de malice que l'autre sexe sur le sujet qui nous occupe. 3°. Qu'à plus forte raison serait écartée la prétention à l'honnêteté, de toute fille ou veuve galante, de même que celle des chefs de certaines familles, quoique reçus dans le grand monde, qui font un trafic honteux des bonnes grâces de leurs filles et de leurs femmes; la déclaration des mères ne saurait être, dans ces deux catégories, profitable qu'aux enfans, pour leur faire obtenir une pension alimentaire. 4°. Les filles séduites par des hommes mariés n'auraient pas moins droit à un dédommagement; celles de la première catégorie, pour avoir une dot, et les secondes, pour obtenir à leurs enfans une pension alimentaire propor-

tionnelle à la fortune et à la condition du père. Je puis présumer, d'après mes observations et les renseignemens que j'ai obtenus, que c'est particulièrement des hommes mariés que provient le plus grand nombre d'enfans abandonnés; et spécialement parmi les riches, tant des campagnes que des villes. Indépendamment du libertinage, ils donnent pour excuse qu'ils ne veulent pas avoir trop d'enfans, *car ils comptent pour rien ceux qui proviennent de leur immoralité*. Or, ce serait les frapper au vif que de les obliger du moins à compter ces derniers pour quelque chose, et à réparer le tort qu'ils ont fait à l'innocence.

3°. Personne ne me contestera, je pense, que la pudeur ne soit une des qualités distinctives de notre espèce, et qu'elle ne soit par conséquent l'arme défensive la plus efficace du sexe féminin, ainsi que l'enveloppe tégumentaire de l'honneur et des plus nobles sentimens : la femme, en effet, qui a perdu cette enveloppe, est aussi dépravée qu'elle eût été, sans cette perte, un modèle de vertu et d'héroïsme. Voyez-les lorsqu'elles commencent à délirer, la première chose qu'elles ont perdu, c'est la pudeur. Je sais bien que cette vertu est en raison inverse de la civilisation; mais puisqu'elle est nécessaire, puis-

qu'elle est inhérente aux mœurs, les législateurs comme les moralistes, loin de marcher comme le siècle, doivent faire tous leurs efforts pour la maintenir et détruire les usages, qui, semblables à de mauvaises herbes, croissent en foule pour l'étouffer. Parmi ces usages, je vais en signaler un que je crois des plus pernicieux. On avait coutume autrefois d'envoyer les enfans des villes en nourrice dans les campagnes, chez les femmes des laboureurs, qui en retiraient un petit profit, en même temps que la constitution physique des enfans en était améliorée; j'ai été nourri moi-même de cette manière. Les maximes du philosophe de Genève étant devenues à la mode, chaque mère, même épuisée et poitrinaire, voulut nourrir son enfant, et l'ancienne coutume tomba. Mais les dames, même celles à qui il eût été utile de nourrir, se lassèrent bientôt de cette obligation, et les unes donnèrent à leurs enfans une nourriture artificielle, tandis que les autres attirèrent dans leur maison des filles-mères, pour leur confier leur nourrisson sous leurs yeux. Cet usage est maintenant établi dans toute l'Alsace, dans la Flandre française et dans l'Artois, dans les principales villes du Jura, et probablement dans un grand nombre d'autres provinces. Voilà donc un nouveau métier, métier très-lucratif, devenu

très-contagieux dans les campagnes, pour la continuation duquel chaque fille-mère s'empresse, à la fin de son nourrissage, de devenir de nouveau enceinte, pour mettre son fruit à l'hôpital et se placer encore comme nourrice. Ce n'est plus ici une première faute, c'est une affaire de calcul. Retournez dans vos campagnes, disais-je à quelques-unes de ces nourrices, dont l'avenir me faisait pitié, parce qu'elles mettaient tous leurs profits en pâture. *Oh! non, ça ne se peut pas*, me répondaient-elles, *nous aimons mieux vivre avec les messieurs!* J'abandonne au lecteur les conséquences politiques et morales de cet usage, pour me renfermer dans la considération qu'il résulte souvent du choix de nourrices si peu délicates sur l'honneur, la communication de diverses maladies au nourrisson, si même des maladies morales ne sont pas aussi transmises avec le lait, par des êtres aussi vicieux. Bref, autant il y a trente ans, une fille prenait soin de cacher si elle avait eu une faiblesse, autant de nos jours y fait-on peu d'attention; et nous en avons beaucoup dans la classe ouvrière qui ne dissimulent pas leur maternité, disant qu'elles sont bien aise d'avoir quelqu'un qui les aime dans leurs vieux jours;

et ce quelqu'un est là pour augmenter le nombre des pauvres et des mendians.

Or, il appartient spécialement aux ministres des cultes d'user de leur ascendant et du pouvoir que leur donne, sur leurs paroissiens, la discipline ecclésiastique, de diminuer, d'arrêter la contagion de semblables abus, en imprimant sur le front de l'impureté et de la corruption le sceau de la honte et de la réprobation. Ils feront une chose utile de rétablir, parmi les épouses des cultivateurs, l'ancienne coutume de prendre chez elles en nourrice les enfans des villes; et, de leur côté, les médecins, en insistant sur le danger qu'il y a à prendre pour nourrices des filles qui ne sont devenues mères que par les effets de l'inconduite, rempliront l'un de leurs devoirs les plus sacrés en avertissant, de nouveau, toutes les mères qui se portent bien et qui ont beaucoup de lait, qu'il est de l'intérêt de leur santé et de celui de leurs enfans de ne pas les éloigner de leur sein. Sans doute l'on trouvera ces mesures trop inquisitoriales; et l'on déversera le ridicule sur celui qui les propose; mais une fausse honte n'aurait su m'arrêter dans une matière qui touche d'aussi près au bonheur public. On ne saurait méconnaître le trop grand nombre d'enfans abandonnés qui peuplent nos hôpitaux; il

fallait en découvrir la source, ensuite chercher à la tarir: ce qu'il est impossible de faire avec des ménagemens; et c'est bien le cas ici de l'application du vieux proverbe: *Aux grands maux, les grands remèdes.*

4°. Enfin, on ne me contestera pas non plus qu'il est du devoir de tous les gouvernemens chrétiens de favoriser de tout leur pouvoir les mœurs qui sont en harmonie avec la morale évangélique; qu'ainsi, l'union légitime des sexes par le mariage doit être encouragée et protégée de toutes les manières, ce qui a spécialement lieu en venant au secours des familles nombreuses, soit par des préférences et des générosités, soit par des exceptions dans l'obligation de contribuer aux charges publiques. J'ai déjà fait remarquer que, loin de là, au contraire, la paternité devenait un fardeau dans les sociétés actuelles, parce que chaque enfant de plus exigeant d'augmenter son logement et son ameublement, il en résulte aussi une augmentation dans l'impôt dont ces choses sont frappées, et qu'en tout ce qui est onéreux le père de famille n'obtient pas plus d'égards que le célibataire, comme aussi il n'est pas plus favorisé dans les pensions de retraite et les traitemens de réforme. Nous devons encore ajouter, qu'à part dans les

administrations financières et dans les hauts emplois, où l'on en a précisément le moins de besoin, les veuves et les orphelins de divers fonctionnaires et employés, quelque éminens qu'aient été leurs services, quelque réputation de vertu et de savoir que le père ait obtenu de son vivant, sont abandonnés à eux-mêmes, ce qui est une des considérations qui doivent le plus détourner du mariage. Cependant, outre que ce peu de faveur accordée à l'accomplissement des devoirs et à l'obéissance aux lois divines et humaines est en opposition directe avec les principes religieux qu'on professe de bouche et par écrit, il est encore la marque d'une grande ingratitude et d'un défaut de prudence et de sagesse, puisque c'est dans les familles nombreuses que l'État prend ses défenseurs et ses soutiens, tandis que les célibataires et les gens mariés qui n'ont produit que par calcul arithmétique, ont infiniment moins d'intérêt à le défendre et à le soutenir.

Mais l'on m'objecte que dans les grands États, où il faut faire de grandes dépenses, les lois de finance s'opposent à ce qu'on soit juste et généreux : alors cessez d'invoquer une religion qui n'a pas deux poids et deux mesures, et qui veut surtout être enseignée par l'exemple! en-

core trouverions-nous que les lois de finance, quelque acerbes qu'elles soient, peuvent se concilier avec la justice, les besoins présens et la saine politique.

Ainsi faites refluer sur les célibataires aisés, non obligés à rester dans cet état, et sur les gens mariés qui n'ont point, ou qui n'ont qu'un ou deux enfans, une partie des impôts qui pèsent sur les familles nombreuses, et vous y trouverez également votre compte : que le père de famille qui a six enfans et au-delà jouisse de quelque privilége et de quelque adoucissement dans les charges publiques, s'il les élève bien, suivant le rang et la situation où la Providence l'a placé; que la pension des célibataires soit un peu diminuée, pour augmenter celle des fonctionnaires et employés mariés ; que les retraites et pensions des grands employés qui ont déjà pu s'enrichir, et qui, après leur mort, passent à leurs veuves qui n'en ont pas besoin, soient en raison inverse de la fortune qu'on leur connaît, au lieu d'être en raison directe, pour servir de récompense à ceux qui ont supporté le poids du jour, et empêcher du moins leurs veuves et leurs enfans de maudire votre partialité et votre ingratitude: vous aurez toujours assez! et si le fardeau des impôts est lourd, du moins dira-t-on unani-

mement, *l'on en fait une juste distribution, et le produit n'en est employé qu'utilement!* Vous aurez réellement alors honoré le mariage; et par l'hommage que vous rendrez à cette sainte institution, vous laisserez moins d'attraits au célibat, vous allégerez les peines des familles nombreuses, et vous vous procurerez une meilleure population.

CHAPITRE XXIII.

De l'éducation physique et des moyens de conservation des enfans abandonnés, jusqu'à l'âge de dix ans.

Je m'empressai de chercher dans *les Élémens de Jurisprudence Médicale*, publiés récemment à Albany, par le docteur *Théodric Romagu Beck*, de New-York, que l'auteur a bien voulu m'envoyer, ce qu'on avait fait dans les États-Unis d'Amérique en faveur des enfans trouvés; et j'y ai lu avec surprise, dans le premier volume, qu'on n'y avait formé aucune institution à leur égard, se fondant sur l'opinion de *Malthus*, qui a prévalu, lequel, comme l'on sait, veut qu'on limite la population; « qu'aussi bien la plupart de ces enfans périsssent, ce qui est chaque jour justifié dans l'institut que S. M. l'im-

pératrice-mère de Russie a fondé pour eux à Moscou : » Or, mon étonnement a été d'autant plus grand que les États-Unis sont, plus que tout État européen, de nature à pouvoir rendre utile toute espèce de population ; et que là, comme dans l'Amérique méridionale, les théories de *Malthus* se trouvent déplacées plus que tout autre part.

Sans doute, il serait préférable que ces infortunés ne vissent pas le jour, et que les causes qui les produisent cessassent d'exister ; mais dès qu'ils sont là, qu'ils ne sont pas venus par eux-mêmes, ils sont nos frères comme les autres hommes, et nous devons employer à leur égard tous les moyens conservateurs dont les progrès des connaissances et l'observation ont assuré l'efficacité, afin de leur donner une bonne constitution qui les empêche, par la suite, d'être à charge à la société et à eux-mêmes. Il est certain que partout où ces connaissances n'ont pas percé ; l'on continue à perdre plus des trois quarts de ces enfans, mais il est certain aussi qu'on en conserve plus de la moitié partout où ce genre de service est bien entendu. *Tant pis*, diront nos froids spéculateurs ; mais nous sommes du nombre de ceux qui s'honorent de faire de leur mieux pour n'être pas en contradiction avec la

civilisation que le christianisme a apportée sur cette terre, et qui croient qu'il est de leur devoir de faire participer indifféremment tous les êtres humains aux avantages des découvertes utiles. Je vais donc, en conséquence de cette déclaration, exposer brièvement ce que j'ai trouvé dans mes recherches sur ce sujet de plus conservateur, depuis l'instant où le malheureux nouveau-né est rejeté impitoyablement du sein maternel, jusqu'à celui où, parvenu à la dixième année de sa vie, il doit commencer à se mettre en mesure pour restituer à la société une partie des services qu'il en a reçus jusqu'à ce jour. Heureux, si les administrations diverses, attentives à leur vocation, daignent voir dans cet écrit la nécessité de changer des règlemens pardonnables pour le temps où ils ont été faits, mais provoquant l'indignation de tous les hommes sensibles de l'époque actuelle!

Tours et crèches à recevoir les enfans. Le froid et les intempéries de l'air faisant périr un grand nombre de ces petits êtres, ce doit être une obligation pour chaque ville, bourg ou gros village d'avoir un tour à la porte de son hôpital ou hospice, propre à les recevoir la nuit comme le jour. Je suis toujours plus surpris de voir l'Alsace et la ville même de Strasbourg, où il y

a d'ailleurs tant d'autres bonnes choses, manquer de cette institution, ce qui est peut-être cause du grand nombre d'accusations d'infanticide, portées chaque année aux cours d'assises. Ces tours doivent s'ouvrir en dedans, dans une loge de portier chauffée en hiver, et qui ne soit jamais déserte; être pourvus d'une clochette pour avertir, et être garnis au fond et sur les côtés de peaux d'agneau ou de mouton : le lieu, où ils sont, doit être garanti, par un auvent, de la pluie, de la neige et des autres intempéries. Il serait à désirer que cet hospice fût une des maisons de maternité dont nous avons démontré la nécessité au chapitre XIX; mais, dans tous les cas, partout où il y a un tour à la porte, doit aussi se trouver une salle, dite *de la crèche*, bien aérée et éclairée, placée au premier étage, pourvue de nourrices en nombre proportionné à celui des enfans qu'on reçoit annuellement, destinées à donner les premiers soins, pourvues aussi de langes et de layettes, et d'une suffisante quantité de berceaux, pour que chaque enfant couche seul, sous la surveillance d'une ou de plusieurs sœurs hospitalières. Je ne saurais assez m'élever contre l'usage que j'ai vu dans plusieurs endroits, de placer dans le même berceau plusieurs enfans ensemble; et l'on ne saurait assez se précaution-

ner contre les contagions, à cet âge où l'on est si susceptible de gagner des maladies, et dans des conditions où certaines maladies sont très-fréquentes.

Allaitement en campagne des enfans sains. Lorsqu'on considère la mortalité effrayante des hospices, où des nourrices sont établies à demeure, ou bien, où l'on emploie l'allaitement artificiel, l'on ne saurait plus mettre en question s'il convient de livrer le plus tôt possible les enfans à des nourrices de campagne. J'ai vu, partout où cette mesure est établie, qu'on conserve autant d'enfans trouvés, qu'on conserve dans les maisons des particuliers d'enfans légitimes. Ce n'est pas moins un excellent moyen, qui devrait être généralement adopté, que de tenir ces enfans à la campagne jusqu'à l'âge de huit à dix ans, en diminuant le prix des mois de nourrice, à proportion que ces enfans peuvent déja dédommager leurs nourriciers par de petits services. Ce plan, qui avait été adopté en 1819, par un préfet du département du Bas-Rhin, a parfaitement réussi dans ce pays, et son utilité n'est plus une supposition. Il procure une grande économie à l'administration générale, et lui épargne beaucoup d'employés. Déjà un assez grand nombre de cultivateurs se sont attachés

à ces pupilles placés chez eux, les considèrent en quelque manière comme membres de leur famille, et sont parvenus à faire, des garçons, de bons ouvriers laboureurs, de bons vignerons, ou de bons pâtres; et des filles, de bonnes et utiles servantes de ferme. Par cette mesure, utile à l'agriculture, déjà plusieurs de ces enfans sont naturellement placés; et quant à ceux qui ne peuvent l'être, ils rentrent du moins dans les hospices, sains, forts et vigoureux; bienfait égal à celui de les conserver, et qui en est pareillement un pour la société, pour laquelle les infirmes et les estropiés sont une véritable charge.

Allaitement des enfans malades. Quant aux enfans malingres, d'une santé douteuse, attaqués de maux d'yeux, de pustules, de l'endurcissement du cuir chevelu ou de toute autre partie, porteurs enfin de quelque symptôme qui fait craindre pour la syphilis, ils doivent être déposés dans un lieu à part, et traités suivant les règles de l'art. C'est une erreur de croire qu'ils ne puissent pas guérir et qu'ils soient voués à une mort inévitable; nous avons appris dans les hôpitaux de Metz et d'Arras qu'on en avait sauvé plusieurs par un traitement mercuriel approprié à leur âge. Comme on ne saurait

exposer des nourrices saines à être infectées et à infecter d'autres nourrissons, l'on aura, pour conserver ces enfans, à choisir parmi les trois moyens suivans, savoir :

1°. De les faire allaiter par des nourrices pareillement infectées, ce qui n'est pas rare dans les grandes villes; lesquelles nourrices sont mises en traitement avec l'enfant, de manière que l'un et l'autre guérissent en même temps.

2°. Le second moyen consiste à faire allaiter les enfans malades par des chèvres, animaux qui se prêtent fort bien à ce service, et que l'on devrait avoir dans toutes les salles de crèche, où l'on manque de nourrices d'attente. La chèvre étant susceptible de gagner la maladie lorsqu'elle est tétée par des enfans syphilitiques, l'on a pareillement la ressource de lui administrer un traitement mercuriel, en lui faisant des frictions avec l'onguent de ce nom, sur le ventre et à l'intérieur des cuisses.

3°. Le troisième moyen consiste à nourrir l'enfant au biberon, et c'est celui qui est le plus généralement employé dans le cas dont nous traitons ici. Mais, quoique plusieurs enfans aient été conservés par cette nourriture artificielle, je la crois moins convenable que les deux premières; d'abord, parce qu'elle manque

de la chaleur de l'incubation si nécessaire aux nouveau-nés; ensuite, parce qu'elle fatigue davantage l'estomac, surtout dans des circonstances où ce viscère est déjà irrité par la présence de médicamens plus ou moins âcres, employés contre la syphilis.

CHAPITRE XXIII.

De l'éducation des enfans trouvés au retour de nourrice, et de leur destination la plus convenable et la moins onéreuse à l'État et aux particuliers.

De même que c'est dans la seconde enfance que les enfans commencent à donner plus de soucis à leurs parens, pour leur destination future, de même aussi, c'est quand ils reviennent de nourrice et qu'ils s'acheminent à devenir hommes, que les orphelins réclament toutes les lumières et la sollicitude d'une bonne administration; d'abord, il faut leur conserver dans la vie commune des hospices l'état prospère qu'ils apportent de la campagne, et éloigner définitivement les causes auxquelles il est bien connu maintenant qu'étaient dues ces populations de rachitiques, de scrofuleux et d'idiots, qui en-

combraient autrefois ces maisons, et qui, au dix-neuvième siècle, en déshonorent encore plusieurs. Donnons d'abord à nos orphelins les élémens d'une santé vigoureuse de l'âme et du corps, puis façonnons-les de manière à ce qu'ils ne soient jamais à charge au corps social auquel ils appartiendront quand ils seront livrés à eux-mêmes.

Les passions qui se développent avec l'âge de puberté, font une loi dans tous les établissemens publics, que les deux sexes soient strictement séparés, sinon dans des maisons, du moins dans des quartiers isolés, de manière à ce qu'ils ne puissent jamais se voir, ni se communiquer. L'un et l'autre sexe ont également besoin de jouir sans cesse d'un air pur, d'être à l'abri de l'humidité et des mauvaises odeurs, d'avoir de la bonne eau, des alimens sains et suffisans pour des individus dans l'âge de croissance, des vêtemens simples, mais propres, et capables de les garantir du froid et de l'humide. Ils n'ont pas moins besoin de cours ou de jardins spacieux, pour qu'ils puissent prendre librement leurs ébats et s'exercer au grand air. Rien n'est plus absurde que ce que j'ai vu naguères dans une grande ville, où, par une économie sordide, l'on rétrécit de plus en plus la cour d'un

hospice d'orphelins, déjà trop entassés dans leurs dortoirs, pour en faire une maison de divertissemens publics, que l'administration espérait bien affermer ; ainsi, par une contradiction des principes religieux que l'on affectait d'avoir, et en opposition avec les règles les plus simples de l'hygiène, l'on allait corrompre par un mauvais voisinage l'esprit et le cœur de ces enfans ! Du reste, je ferai pour ces exercices en plein air les mêmes vœux que j'ai déjà formés pour ceux des élèves de toutes les maisons d'éducation ; savoir, qu'ils soient réguliers, dirigés vers un but utile, pour se secourir soi-même et secourir ses semblables, dans un danger imminent, de naufrage, d'incendie, etc.

Des maîtres de morale religieuse et d'instruction élémentaire, ne sont pas moins nécessaires que le pain. Les devoirs de l'homme envers Dieu, envers le prince et la patrie, envers ses semblables doivent plusieurs fois par jour être inculqués à ces élèves, et alterner avec les autres exercices et les leçons d'apprentissage, de manière à leur faire contracter pour toujours des habitudes d'ordre, de probité, de fidélité, et d'obéissance aux supérieurs, en sorte que ces habitudes deviennent pour eux un besoin. En général pourtant l'emploi du temps doit être dis-

tribué tellement que les facultés de l'esprit et du corps prospèrent avec égalité, sans en être aucunement fatiguées. Quant à l'apprentissage de différens métiers, par lequel on termine l'éducation des orphelins, si on persiste dans cet usage, je suis d'avis qu'il se fasse dans l'hospice même plutôt qu'au dehors, afin que les élèves conservent toujours le même esprit. C'est en vain qu'on les fait inspecter plusieurs fois la semaine chez les maîtres étrangers où on les a placés; l'expérience prouve que ces sujets, parvenus à l'âge des passions, et commençant à goûter de l'indépendance, ne tardent pas à se dissiper, à se corrompre et à prendre la teinte des mœurs et des opinions des camarades qu'ils fréquentent, ce qui les rend par la suite très-malheureux.

Les métiers qu'on a coutume de faire apprendre aux garçons, sont ordinairement ceux de cordonnier, tailleur, tisserand, bonnetier, charpentier et autres analogues. J'ai visité un hospice où l'on avait essayé d'un atelier d'horlogerie; mais sur cent enfans il ne s'en était trouvé que trois qui eussent du goût pour cette profession un peu plus compliquée; encore étaient-ils restés des ouvriers fort médiocres. Dans quelques grandes villes, certains de ces enfans qui sont les plus protégés, sont envoyés aux écoles pour ap-

prendre à devenir prêtres ou chirurgiens. Chacune de ces coutumes mérite de notre part un examen, pour savoir si elles doivent être conservées.

Métiers. Fondées sur des erremens anciens, excellens dans des temps déjà loin de nous, les administrations croient avoir tout fait quand elles ont donné un métier aux enfans de la Charité; elles ont fait beaucoup sans doute, abstraction faite de toute autre considération, mais je les invite à réfléchir que, dans les temps présens, de semblables ouvriers ne sont plus en position de soutenir la concurrence, et que néanmoins ils nuisent aux bons ouvriers et aux maîtres qui sont déjà établis. Privés de la perspective de pouvoir jamais avoir des avances pour les fonds nécessaires à un établissement, ils ne se perfectionnent pas, et restent toujours dans une condition très-inférieure. Néanmoins, quoique moins habiles, ils réussissent par le bon marché, à enlever aux meilleurs ouvriers une certaine quantité de travail, lequel se trouve ainsi divisé à l'infini, et hors de proportion avec les besoins toujours croissans de ceux qui vivent de l'exercice d'une profession. Habiles et non habiles, tous se trouvent bientôt au même niveau de pauvreté, ce qui fournit matière à des calculs effrayans sur l'exten-

sion toujours croissante de la mendicité. Ces calculs augmentent encore par les mariages de ces enfans naturels avec leurs égaux; d'où résulte ordinairement une abondante progéniture dont les pauvres, comme nous l'avons déjà dit, s'inquiètent fort peu, puisqu'elle n'est pas une charge pour eux, mais uniquement pour les hospices, dont les administrateurs se trouvent par cet usage engagés dans un cercle vicieux. Si ces raisons, qui sont palpables, peuvent l'emporter sur l'esprit de routine, l'on en concluera avec moi, qu'à part l'agriculture qui ne se plaindra jamais d'avoir trop de bras, les arts mécaniques ne profitent nullement de l'apprentissage qu'en font les enfans trouvés dans leurs hospices, et que, continuer sur le même plan, c'est faire servir de bonnes intentions à augmenter le nombre des malheureux.

Etat de prêtres. Nous sommes moins favorables encore à l'idée de peupler nos séminaires ecclésiastiques de semblables sujets : nous avons observé quelque temps plusieurs de ces apprentis qu'on leur destinait, et nous les avons bientôt reconnus à l'orgueil et à la sotte vanité, qui leur faisaient déjà dédaigner la compagnie de leurs compagnons d'infortune; d'ailleurs, nous avons appris, du témoignage même des em-

ployés les plus éclairés des maisons de charité, que cette éducation privilégiée ne profite que très-rarement; notre opposition est en outre motivée par des considérations d'un ordre supérieur; savoir, que, pour remplir ses hautes destinées, le ministère des autels demande des cœurs bien nés, des sentimens nobles et généreux, une éducation soignée et une instruction solide capable de lutter contre les sophismes, de défendre et de soutenir des institutions auxquelles l'homme doit, en très-grande partie, ce qu'il a de grand et de sublime. Or, cette éducation et cette instruction ne se forment pas uniquement de mots et de préceptes répétés dans une condition abjecte, mais par l'exemple et une certaine atmosphère d'élévation et de dignité qui entoure l'enfant dès le berceau et lui forme un moule dont l'empreinte reste toute la vie. C'est ce qu'ont ignoré ceux qui ont eu la pensée d'un recrutement diamétralement opposé aux intérêts d'un ordre qu'il faut chercher à relever, afin qu'il inspire de nouveau le respect et la confiance; et qu'il produise encore de ces hommes éminens qui ont rendu des services signalés à la civilisation.

Etat de chirurgien. J'en dirai de même de l'usage où l'on est encore dans quelques villes, de faire faire à certains de ces orphelins des études

de chirurgie. J'ai déjà eu plusieurs fois occasion d'en examiner, dans les sessions des juris de médecine, pour obtenir le grade d'officiers de santé, et je n'ai pas eu des éloges à leur donner pour leur intelligence ; de manière qu'à quelques exceptions près, j'ai été dans le cas de conclure que ce n'était pas par les facultés intellectuelles, que se distinguaient le plus les enfans trouvés. Le temps d'ailleurs est passé, où l'on se contentait d'hommes grossiers qui savaient couper et tailler; l'art de guérir a atteint une perfection, et son exercice demande une instruction et des manières que ces élèves n'acquièrent certainement pas dans l'éducation des hospices. Je voudrais qu'on s'attachât de préférence à leur faire apprendre la profession d'infirmier, pour les faire servir ensuite dans les armées et dans les hôpitaux militaires.

Je vais dire maintenant à quoi, après la profession de laboureurs et de bergers, les sujets dont je parle peuvent et doivent être employés, pour que d'un grand mal, d'un mal inévitable, il résulte un très-grand bien. Ces enfans sont réellement *les enfans de la patrie*, puisqu'ils n'ont pour toute parenté, du moins efficace, que la charité publique. C'est donc une véritable réciprocité de services, que de les destiner à la ma-

rine royale et aux armées de terre; ce n'est pas trop dire que d'estimer qu'on pourrait employer chaque année à ces services vingt-cinq mille recrues tirées de cette classe, ce qui diminuerait d'autant le nombre des enrôlemens forcés.

Je proposerai, en conséquence, les établissemens suivans : 1°. *Des gymnases de marine* sur les ports de mer et dans les villes situées sur les grandes rivières navigables, où les enfans de la Charité seraient exercés, dès l'âge de onze à douze ans, à la natation, à grimper sur les mâts, à hisser et plier les voiles, à tous les services enfin, auxquels les mousses et les matelots sont destinés. Là, seraient des pépinières où les deux marines, royale et marchande, viendraient se recruter, et qui pourraient faire relâcher un peu la sévérité des classes. Cette idée est depuis long-temps réalisée, et avec le plus grand succès, dans les hôpitaux de la ville des Martigues, dont j'ai été durant plusieurs années le médecin.

2°. *Des gymnases militaires*, pour les villes de l'intérieur, éloignées de toute navigation, les enfans y seraient placés dès l'âge de dix ans; ils seraient vêtus de l'uniforme, astreints à la discipline, exercés au maniement des armes et aux diverses évolutions militaires, et ils y séjourneraient jusqu'à l'époque de leur aptitude à être

incorporés dans les régimens; les fruits des amours illégitimes sont ordinairement forts pour le physique, et par conséquent propres à supporter les plus grandes fatigues, surtout si l'éducation les a favorisés; d'une autre part, ne connaissant point d'autres parens que ceux qui les nourrissent, ne pouvant avoir d'autre volonté que la leur, d'autre esprit que celui dans lequel ils ont été élevés, le gouvernement pourrait entièrement compter sur leur obéissance passive, leur fidélité et leur dévouement. Dans ces gymnases encore, se trouveraient tout formés des sujets pour des colonies militaires, en cas qu'on se décidât à en fonder; capables de les défricher, de les défendre, et de résister au changement de climat; l'attachement qu'ils y porteraient au gouvernement qui les aurait nourris et élevés, éloignerait d'eux l'esprit de révolte qui a souvent empêché ces établissemens de prospérer, et qui les a livrés à des puissances auxquelles ils n'avaient rien coûté.

Voilà qui est pour les garçons; mais les filles ne méritent pas moins notre sollicitude: leur sort est véritablement plus mauvais que celui de l'autre sexe, et à moins qu'on en fît des épouses des colons militaires dont je viens de parler, elles peuvent difficilement aspirer à un mariage un

peu avantageux. Mais, en adoptant généralement le plan proposé de faire élever les enfans trouvés dans les campagnes jusqu'à l'âge de dix ans, il pourra déjà y en avoir plusieurs qui trouveront à se placer comme servantes de ferme. Quand à leur éducation dans les hospices, on doit les exercer à apprendre la cuisine, à savoir laver, repasser, faire tous les services d'un ménage, pour devenir une ressource à ceux qui cherchent de bons domestiques, dont le nombre, à cause de la perversité des mœurs, va en décroissant chaque jour. Pour les plus faibles, ou celles qui n'ont pas des dispositions à la profession de servantes, il faut nécessairement continuer à les occuper, dans leur intérêt et dans celui de la maison, à la couture, la filature, le tricotage, la broderie, le tissage, la dentellerie, enfin à la confection de divers objets de commerce dont l'hospice peut être chargé par les fabriques et manufactures du voisinage, mais sans jamais permettre que leurs élèves aillent travailler dans ces fabriques, car elles y perdraient bientôt tout le fruit de l'éducation qu'on se serait efforcé de leur donner.

Une profession à laquelle on a peu songé, et qui conviendrait parfaitement aux filles de la charité, c'est celle de garde-malades, précieux

aides des médecins, et dont on manque assez généralement en France. On en donnerait des cours dans les hospices, ce qui deviendrait une institution des plus salutaires dans plusieurs circonstances, et une ressource pour un plus grand nombre de personnes de ce sexe à qui la nature semble avoir exclusivement confié le soin de soulager tous les êtres souffrans.

CHAPITRE XXV.

Récapitulation générale, et conclusions.

Il devient indispensable, pour le lecteur qui veut tirer quelque fruit de réflexions qui s'adressent à tous les ordres de la société, après avoir été long-temps occupé d'une si grande variété d'objets, de se recueillir un instant, pour revoir l'ensemble des choses qui l'ont le plus frappé, et les graver dans sa mémoire, comme sujets d'application, lorsque les circonstances exigent ou permettent de le faire. Quoique en effet, chaque chapitre de ce livre ne soit qu'un tableau fidèle des mœurs anciennes et de la vie actuelle, ce qu'on retrouve pareillement dans les satyriques et dans quelques romans modernes, toutefois je ne voudrais pas de telle lecture qui ne sert qu'à faire passer le temps ou à contenter la curiosité. J'ai écrit, au contraire, pour faire impression,

pour obtenir un retour sur nous-mêmes, pour nous familiariser avec les réalités, et en nous garantissant des prestiges de l'imagination, pour nous amener à un résultat certain et durable de mieux être et de contentement. C'est de quoi tout homme impartial finira par convenir avec moi (quelles que soient ses opinions, ou l'esprit de système qu'il a pu adopter, sans avoir jamais songé à les soumettre à la critique de la raison), après la revue générale que nous allons faire de tous les matériaux dont ce livre est composé.

Et d'abord, dans l'introduction qui a pour but spécial de faire connaître le plan de l'ouvrage, après avoir jeté un coup d'œil sur l'état présent des sociétés humaines, j'essaie de réconcilier mes contemporains avec ce que cet état leur offre d'injuste et de pénible, par le tableau des misères et des humiliations dont les siècles passés ont accablé la race humaine; je leur fais voir, pendant ceux qui ont précédé le siècle de Louis XIV, première époque, selon moi, de la véritable grandeur de la France, la vie des hommes comptée pour rien; nul n'être assuré du fruit de son travail; les familles ruinées et déshonorées; les campagnes abandonnées par les cultivateurs qui fuyaient dans les bois, laissant à la merci de leurs oppresseurs leurs femmes

et leurs enfans; le commerce anéanti par le brigandage des hommes puissans organisé en profession noble; les maladies pestilentielles marcher presque tous les ans de compagnie avec les guerres civiles et la famine; la douleur enfin et la mort pénétrer dans les palais des rois, comme dans les cabanes les plus ignorées! Je suis pas à pas la marche progressive des circonstances heureuses qui ont amené cette économie législative et politique, qui fait maintenant la sécurité de tous, et d'un chacun en particulier; laquelle je démontre, d'après l'histoire, n'être que le fruit laborieux des plus longs efforts et des plus grandes souffrances, quoique nous pensions que cela a toujours existé, à cause que nous sommes heureusement nés dans cette atmosphère.

Sont-ce les discussions politiques sur la forme des gouvernemens, qui ont assuré notre repos? L'histoire impartiale nous apprend encore que nous leur devons fort peu de biens. J'examine brièvement les peuples dans leurs différens états de civilisation, et après avoir assisté moi-même aux essais qu'on a faits de diverses constitutions, et m'être convaincu que les plus sages sont toujours l'ouvrage de l'homme, renfermant en elles-mêmes beaucoup de germes de mécontente-

ment, et beaucoup de choses qui dépendent du hasard, j'ai conclu que les théories ont bien pu faire entrevoir un mieux possible, mais que la réalité du bonheur dépend essentiellement d'un sens droit et d'une bonne administration fondée sur la morale et la vertu, élémens que j'invoque par-dessus tout, pour la stabilité des empires.

J'indique dans le premier chapitre ce qu'on doit entendre par pauvreté et par nations pauvres; je fais voir (vérité qui n'a pas besoin de démonstration, quoiqu'elle ait toujours été méconnue), que ce n'est pas par le bien-être de quelques particuliers, ou d'un ou deux corps de l'État qu'une nation est riche, mais par le bien-être des masses; et qu'au surplus ce bien-être est relatif aux différens pays, à la condition de chaque individu, et à la difficulté plus ou moins grande de satisfaire ses désirs. J'examine dans le second, quelles ont été et quelles sont encore les causes de la pauvreté des masses! et quels sont les effets réels ou probables de la continuation de ces causes; et, comme la population est tout, que c'est par elle et pour elle qu'on gouverne, et que sans elle l'espace, quelque étendu qu'il soit, quelque paré qu'il se trouve des dons de la nature, serait comme non avenu, je recherche dans le troisième chapitre, ce qui convient le

mieux à une nation, d'une grande ou d'une faible population. Laissant aux économistes anglais et à leurs émules du Continent, le soin de calculer froidement, comme on le ferait d'un animal domestique, la valeur métallique de chaque homme, et me renfermant bonnement dans l'hommage que nous devons à toutes les œuvres de la création, qui nous ressemblent; j'ai conclu pour la grande population, parce qu'elle fait la force principale des empires; mais d'un autre côté, je reconnais les dangers d'une population mal éduquée, inerte, pauvre et malheureuse, et je consacre plusieurs des chapitres suivans aux soins de se procurer une bonne population.

Tous les hommes n'étant pas destinés au mariage, et certaines professions tirant de grands avantages de la continence, j'ai dirigé mon attention dans le quatrième chapitre sur la question du *célibat religieux*, que j'ai traité sous les rapports qui la lient à la médecine, à la morale publique et à l'économie politique. Après avoir fait observer qu'un grand nombre de personnes renoncent volontairement au mariage, sans renoncer à l'incontinence, d'où s'ensuivent pour la société, les malheureux effets qui font le sujet de ma quatrième section, j'ai fait voir que les deux sexes étant retenus dans la continence

par un motif supérieur qui les porte à cette vertu, il en résulte nécessairement un encouragement aux bonnes mœurs, et par suite une meilleure population. La religion est ce motif supérieur à tout ce que les hommes auraient pu imaginer pour subjuguer les passions, et nous rendre facile l'abnégation de nous-mêmes. Je n'ai pas craint de rappeler les services que les divers ordres religieux ont rendus à l'agriculture, aux lettres et à l'enseignement, et de les regarder comme pouvant encore en rendre de nouveaux; en quoi je n'ai été conduit par aucune théorie, par aucun désir d'être agréable à un parti, mais uniquement par ma propre conviction; d'autant plus qu'en rendant à la religion un culte d'amour et de reconnaissance bien mérité, et en signalant les écueils, (l'amour du commandement et des richesses) contre lesquels plusieurs de ses ministres ont souvent échoué, je ne m'attirerai certainement pas les applaudissemens de ceux d'entre eux, dont la vie est bien opposée à la simplicité évangélique. Mais, après avoir démontré que le célibat religieux est même une bonne institution politique, je pense tout autrement, mu par la même conviction, du droit d'aînesse et des substitutions, dont je traite dans le cinquième chapitre, et je regarde ces institu-

tions suggérées par une organisation sociale déjà loin de nous, comme ne pouvant plus être proposées que pour satisfaire des vanités, sans égard à l'intérêt des masses, excepté dans quelques circonstances qui ont fort peu de rapport avec l'usage qu'on en faisait ordinairement.

L'instruction des peuples et de leurs chefs, étroitement liée à la connaissance et à l'observation des préceptes évangéliques, eût épargné au genre humain la plus grande partie des fléaux qui l'ont accablé dès les premiers temps de la dissolution de l'empire romain : la religion, au contraire, séparée des lettres et de toute instruction, ayant dégénéré en superstition, n'a souvent servi qu'à l'augmentation de ces fléaux : l'ignorance des peuples et les débauches de leurs princes, tout aussi ignorans qu'eux, amenèrent une telle dégradation, qu'on a peine à en croire aujourd'hui l'histoire; lorsque nous y voyons que des populations entières applaudissaient aux actions les plus révoltantes : nous frémissons maintenant au seul récit des supplices qu'on inventait pour punir les moindres fautes, pour torturer ceux qu'on voulait persécuter pour une simple différence d'opinions! Nous ne pouvons pas croire, qu'encore dans les seizième et dix-septième siècles, les personnes des deux sexes

les plus élevées en dignité, eussent pu se délecter d'y assister, et qu'on eût eu alors d'autant plus de mérite, qu'on était plus ingénieux à inventer de nouveaux tourmens de plus longue durée! Eh! pourtant il n'est que trop vrai que l'homme est cruel en raison de son ignorance, et que ce sont encore aujourd'hui les classes les moins éclairées qui entourent les échafauds. C'est montrer peu de sens, que de dire que ces temps ne reviendront plus, quand l'histoire, qui a éternisé ces faits; nous enseigne encore que l'excès de civilisation a souvent ramené l'excès de barbarie; que ces spectacles eussent encore été insupportables aux dernières années du Bas-Empire, et qu'ils ne devinrent des objets curieux et familiers, que lorsque toutes les écoles eurent été négligées, et que les princes eurent accoutumé leurs sujets à n'avoir d'autre règle du juste et de l'injuste, que dans leurs caprices et leur férocité. C'est pourquoi, j'ai insisté dans mon sixième chapitre, sur la nécessité indispensable d'une instruction générale, et sur la conservation du dépôt sacré actuel, des lettres et des sciences : mais d'une instruction intimement liée aux sentimens religieux, qui ne dépasse pas la portée de chacune des classes qui composent les sociétés humaines, suffisante pour donner à tous l'amour de la patrie,

du travail et de l'accomplissement de leurs devoirs, et nullement fondée sur des idées d'améliorations exagérées, qui ne font que rendre les peuples, inquiets, ingrats, mécontens et malheureux.

La population s'alimente, se nourrit et prospère par la culture de la terre, par les arts industriels et par le commerce; et la position des lieux, ainsi que la nature du sol, indiquent pour ainsi dire à chaque peuple ce qui lui convient : c'est cette destination probable que j'ai recherchée dans le chapitre septième, où j'ai essayé de prouver que l'agriculture est l'occupation la plus convenable et la plus profitable aux habitans de la France, lesquels d'ailleurs, y sont portés par la fertilité du sol de ce royaume, par leur génie et leurs goûts particuliers. Dans le chapitre huitième, j'ai fourni une notice historique des progrès faits en France et ailleurs par le premier des arts; ainsi que de ceux de la botanique qui lui fut d'abord intimement liée; je remonte à l'origine de ces progrès, depuis l'invasion des barbares, et je fais voir combien l'agriculture, associée à tous les autres arts, a contribué à l'assainissement des lieux, à l'amélioration de la santé publique, et aux agrémens multipliés que la civilisation actuelle distribue à pleines mains à toutes les classes d'individus. Gémissons sur l'ingratitude des habitans

des villes envers les fatigues des habitans des campagnes, sur l'espèce de dépréciation des produits agricoles, occasionnée par l'amour des grandes entreprises, et par l'espoir d'une fortune plus rapide, par le moyen du commerce et des manufactures; témoin de la misère des cultivateurs, et étonné du silence de la législation sur la promulgation d'un code rural, je me suis occupé, dans le chapitre neuvième, de projets de règlemens et de création d'institutions qui rendraient la vigueur à l'agriculture, amélioreraient le sort de toutes les personnes qui s'en occupent, et qui donneraient des moyens honnêtes d'existence à des milliers d'individus, réduits à une extrême pauvreté, parce que leurs bras ne sont pas employés.

Après l'agriculture, j'ai dû considérer le commerce et les arts, et voir par quel prodige ils sont montés au point culminant où nous les observons maintenant. La science d'Euclide qui, d'abord appliquée à calculer les mouvemens des corps célestes, avait fait faire de si grands progrès à l'astronomie, chez les Perses et les Egyptiens, qui, entre les mains d'Archimède, avait créé la balance hydrostatique, et qui, étant appliquée à la navigation, avait si fort perfectionné les cartes marines, les mathématiques, disons nous, éten-

dues aux diverses parties de la physique, ont opéré ce prodige, qui ne saurait avoir d'autres bornes que les sciences *à priori* qui lui ont donné naissance. J'ai pris la liberté de donner dans le chapitre dixième, un aperçu historique de l'état actuel de nos arts et de nos machines, d'après mes faibles moyens; mais, revenu à mon sujet, après avoir fait la part de l'admiration, et ne pouvant oublier que j'écrivais non pour une fraction de la société, mais pour les masses dont chaque unité a un droit égal aux bienfaits de la Providence; que c'est par la division du travail que chaque homme peut obtenir de gagner pour son existence, j'ai essayé de démontrer au chapitre onzième, que dans une nombreuse population, les forces mortes, qui tendent à multiplier à l'infini les marchandises et à diminuer le travail, ont beaucoup plus d'inconvéniens que d'utilité économique, ce qui d'ailleurs, ce me semble, n'avait pas non plus besoin de démonstration auprès de quiconque a simplement le sens commun. Il en est de même du sujet du chapitre onzième, concernant la question de savoir s'il convient ou s'il ne convient pas de laisser livrés à la volonté de chaque artisan les différens arts et métiers, soumis autrefois à des réglemens particuliers: c'est à l'observation et à l'expérience à prononcer

or, l'une et l'autre nous ont suffisamment appris, à nous, qui avons vécu dans le temps des corporations et des règlemens, et dans celui d'une liberté illimitée, et qui avons pu comparer combien le sort des maîtres et des ouvriers, en général est devenu incertain sous cette indépendance, pour quelques particuliers heureux qu'elle a favorisés. Nous mettant par conséquent au-dessus des opinions reçues vaguement et sans aucun examen du véritable état des choses, nous avons cru de notre devoir de conclure pour la nécessité où se trouve la France de rétablir des règlemens qui font encore la prospérité de ses voisins, chez lesquels ils n'ont jamais cessé. Mais, même avec le rétablissement de ces règlemens, l'existence de tant d'ouvriers, bien plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été, serait-elle encore compromise sans une législation préventive et paternelle, qui règle les droits respectifs de ceux-ci, et de ceux qui les font travailler, et c'est ce qui a fait le sujet spécial du chapitre treizième, et par où j'ai terminé cette première section. »

L'oubli des principes tutélaires du droit d'existence et de propriété de tous, que nous venons d'exposer, a réduit à la plus extrême indigence, et à diverses époques de l'histoire, les habitans de toutes les contrées, objets de la convoitise

des peuples conquérans; mais ces excès ne donnèrent pas d'abord lieu à la mendicité, car, il y aurait eu trop de pauvres et pas assez de gens en état de leur faire l'aumône; les historiens du Bas-Empire nous rapportent que sous les règnes de Valentinien, de Jovien et de leurs successeurs, les paysans, dépouillés par les armées des vainqueurs et des vaincus, qui avaient pu échapper à leurs fureurs, se sauvaient dans les bois, d'où ils sortaient, à leur tour, pour piller et massacrer tout ce qui se montrait en rase campagne; seule ressource à laquelle ils pussent avoir recours: mais la religion ayant commencé à prendre de l'ascendant, vint présenter à ces malheureux une main secourable, en même-temps qu'elle condamna ces mœurs féroces et sanguinaires. L'amour de l'ordre et du travail avait été perdu, et les victimes secourues par la religion, ne tardèrent pas à abuser de ses bienfaits, d'où naquit la hideuse profession de mendiant, organisée par des usages et des statuts de convention; c'est ce que je fais voir dans une notice historique sur la mendicité, qui forme le sujet de mon quatorzième chapitre, dans laquelle je fais quelques recherches sur les Bohémiens et autres hordes vagabondes. Jamais on n'avait eu tant d'occasions de voir combien est mal récom-

pensé l'excès de bonté et de bienveillance envers des hommes qu'aucune éducation n'a accoutumés à se soumettre aux lois. Les mendians, comme j'en donne des preuves au chapitre quinzième, devinrent un fléau de l'ordre social; et l'on voit au chapitre seizième, qu'envain chercha-t-on, à toutes les époques, à les réprimer, qu'ils se jouèrent toujours de tous les efforts, et devinrent un point de ralliement très-contagieux pour quiconque avait perdu tout sentiment de l'honneur. Après avoir long-temps médité ce sujet, avoir vu ce qu'on a fait de mieux, à cet égard, dans l'Ancien et le Nouveau-Monde, et avoir étudié les goûts favoris des mendians, pour les prendre par leur partie la plus faible, j'ai proposé dans le dix-septième chapitre, l'établissement de maisons pénitencières, où, par une longue retraite, accompagnée du jeûne et du silence, et par l'appât d'un sort meilleur dont jouiraient ceux qui se seraient amendés, on parviendrait vraisemblablement, au bout de quelques années, à leur donner de l'horreur pour le vice, et de l'amour pour le travail et la vertu.

Je démontre dans le chapitre dix-huitième que, ce que les chefs des armées n'avaient jamais songé à faire pour conserver leurs soldats au milieu de tant de guerres qui ont ravagé

le monde, que ce qui n'était jamais venu à la pensée d'aucune législation, ni d'aucun philosophe, savoir : d'établir des asiles publics et gratuits pour la guérison des maux et pour secourir les délaissés, le christianisme l'avait opéré; que de la foi vive, et de l'ardente charité qui naquirent de sa publication, tirèrent origine les richesses du clergé destinées à soulager les pauvres, et à être distribuées par les mains mêmes de ceux à qui elles étaient confiées; que successivement la foi et la charité ayant été renversées par la soif des biens temporels, les dons des fidèles n'eurent plus leur même destination, et qu'enfin des Théories subtiles ayant pris la place de ce qui était vrai, les pauvres se virent spoliés du patrimoine que leur avait légué la religion; le lecteur a pu néanmoins se convaincre au chapitre suivant que, quel que soit l'état des sociétés, le maintien de divers secours publics n'en reste pas moins indispensable; et qu'il en est plusieurs dont l'établissement ou la création est commandée par les suites et les effets de notre civilisation actuelle. Dans le chapitre vingtième, je déroule la douloureuse liste des abus qui se sont glissés dans les hôpitaux et dans l'administration des secours publics, provenant tant des méthodes nouvelles d'administrer et de gérer les plus petites choses,

que de la vaniteuse ignorance qui, semblable au lichen *antiquitatis*, a pris ses derniers retranchemens dans plusieurs de ces vieux monumens; et je propose un nouveau mode de les administrer, divisé en deux sections, l'une, administration supérieure, l'autre, administration intérieure et de détails. Le désir de voir réunies ensemble et se seconder mutuellement la charité chrétienne, du sein de laquelle sont sortis les hôpitaux et l'hygiène publique, si avancée de nos jours, m'a fait sourire à ce projet dont, au surplus je ne me dissimule pas les imperfections qu'on pourrait y rencontrer.

Les quatre avant-derniers chapitres de cet ouvrage sont consacrés aux enfans trouvés, abandonnés, et aux orphelins en général qui n'ont d'autres protecteurs que les hospices. Je montre que c'est un mal qui a toujours existé, mais qui va en croissant à la suite des progrès que font l'égoïsme et les mauvaises mœurs. Je devais terminer par-là dans un ouvrage destiné à la recherche des moyens qui procurent une bonne population et qui pourraient faire diminuer le nombre des membres inutiles, à charge ou dangereux, parmi lesquels sont incontestablement les sujets sans titre et sans état, livrés à eux-mêmes dès cet âge des passions, où ils auraient

le plus de besoin d'être conduits. Je me suis permis de proposer les mesures législatives qui m'ont paru propres à mettre quelques bornes à ce torrent d'enfans illégitimes, et à protéger le sexe le plus faible contre lui-même et contre ses séducteurs; mais enfin ces enfans étant arrivés, la religion et la médecine sont encore là pour leur donner tous les soins que réclame l'humanité. Je les considère, et déposés chez des nourrices de campagne, ce qui est le meilleur moyen pour les conserver, et recevant dans l'hospice tout le développement des forces physiques nécessaire pour qu'ils puissent, par la suite, se suffire par le travail; et pour cela, j'insiste sur ce qu'ils soient élevés dans des lieux secs et spacieux, où ils puissent avoir beaucoup d'air dans leurs différens exercices, sans quoi ils deviennent rachitiques et scrophuleux, comme nous n'en voyons que trop dans plusieurs maisons de charité. Ici, nous devons le répéter avec douleur et indignation, il en est de ces maisons comme de celles de traitement des malades, ces enfans sont souvent bien mieux tenus dans les petites villes que dans les grandes qui offrent le plus de ressources : j'en ai cité quelques exemples, pris dans ce que j'ai vu; en voici un autre pris

dans une grande ville où je n'ai jamais été, mais tiré d'un mémoire sur une maladie qui a régné à Bordeaux dans la maison *de la Providence*, pendant le mois de décembre 1824, inséré dans l'un des derniers numéros du *Journal médical de la Gironde*. Cette maladie, qui a été une épidémie fébrile grave, assez mal désignée à cause des systèmes du jour, et à laquelle l'humidité de l'air a particulièrement donné naissance, a été on ne peut mieux favorisée par le resserrement des sujets qu'elle a attaqués. « Soixante jeunes « filles ayant été contraintes, par les pluies con- « tinuelles, de demeurer constamment renfer- » mées, pendant plusieurs jours, dans un lieu » qui sert à la fois de dortoir, de salle de travail, » de récréation et de réfectoir, et dans lequel on ne » pouvait (*ce qui est bien fort!*) renouveler l'air, » à cause de son humidité et du séjour qu'y fai- » saient les enfans. » Certes, on conviendra qu'au dix-neuvième siècle, et dans une ville riche comme Bordeaux, tant de mesquinerie est loin encore de mériter le beau titre de *Providence !* Enfin, continuant de m'occuper de l'éducation de ces enfans, et les rappelant à leur destination naturelle, je propose de les rendre vraiment utiles, en les employant au service de l'Etat, soit sur terre, soit sur mer; en quoi ils contribueraient

singulièrement à alléger les charges des citoyens, et ne se trouveraient jamais dans le cas d'augmenter, comme ils le font, le nombre des mendians.

Tel est le plan d'économie politique que j'ai rêvé dans mes lectures et dans mes voyages; plus simple, comme les classes d'hommes pour qui je l'ai conçu, et que bien des gens qui ne sont pas entraînés ou par une folle ambition, ou par des théories abstruses, conviendront avec moi pouvoir tellement remplir toutes les espérances, s'il était exécuté, qu'il resterait même bien peu d'oisifs continuant à discuter en combien de sortes de gouvernemens se divise le pacte social. Que resterait-il, en effet, à désirer? Les habitans des villes et des campagnes seraient assurés de vivre du produit de leurs travaux, et de laisser à leurs enfans une subsistance honnête; les grands propriétaires, persuadés qu'ils ne peuvent séparer leurs intérêts de ceux de la nation, feraient servir leurs revenus à la prospérité de l'agriculture et de l'industrie; les pauvres ne porteraient plus envie aux riches, parce qu'ils seraient sûrs de les trouver sur leurs pas à l'heure de l'adversité. Heureux le pays dont l'administration ne serait occupée, dans mon hypothèse, qu'à gagner toutes les consciences par des bien-

faits répandus jusque dans les plus humbles réduits, qu'à distribuer avec sagesse et prudence, dans toute la population, les différens moyens de pourvoir aux besoins de la vie, de manière à n'avoir rien à redouter pour l'avenir ! Heureux, trois fois heureux le Souverain de ce pays ; car il ne verrait, dans la population toujours croissante de ses sujets, qu'un signe de bénédiction sur son gouvernement, qu'une source de grandeur, de richesse et de prospérité, qu'un acheminement enfin vers le plus haut degré de force et de splendeur ! Certes, je n'assurerai pas qu'il n'y eût plus d'ingrats, car l'ingratitude est le vice des grands comme des bergers, des masses comme des particuliers ; mais le prince qui aurait mis ce plan en pratique, aurait rempli son devoir, il se serait associé aux bienfaits de la divine Providence ; et l'histoire, qui n'oublie rien, et qui ne confond rien, présenterait son nom d'âge en âge aux hommages de la postérité !

Ce n'est point là une vaine espérance, puisque je n'ai rien conçu, rien proposé qui ne puisse se faire sans occasionner ni désordre ni commotion quelconque. Je vois tout comme un autre les vieux erremens continuer à redoubler d'efforts pour écarter les innovations vers le bien,

et pour détruire toute conscience publique par les heureux succès de l'hypocrisie et de la corruption ; je les connais aussi tous ces routiniers qui, dans l'étroitesse de leurs vues, ne trouvent de remèdes à l'espèce de pléthore à laquelle nous entraîne une grande population que dans les guerres, les épidémies et les troubles civils, sans s'embarrasser des haines sanglantes, des divisions de famille et des défiances réciproques, plus redoutables encore, qui viennent à leur suite : mais, tout ce que le monde a d'utile n'est presque jamais venu de la création des hommes puissans. Souvent un écrit ou un discours sorti d'une bouche obscure a formé une opinion publique qui a entraîné le pouvoir vers le mieux : j'en juge par ce qui s'est passé depuis trente ans. Peu à peu, au milieu de la tourmente de toutes les passions, se sont faites des améliorations qui ne se perdront jamais ; elles n'ont pas été le fait de personnages qui ont jeté le plus d'éclat ni fait le plus de bruit, mais d'hommes simples et paisibles que les secousses n'ont pu détacher des principes immuables de justice et de vérité. Maintenant le champ est préparé : que mes nobles émules, à qui la nature a donné, comme à moi, le besoin des bonnes actions, ne se laissent pas décourager par quelques plants

d'ivraie, de ronces et d'épines qui restent encore : qu'ils persistent, malgré les vents et les tempêtes, ils verront une partie de leurs vœux s'exaucer de leur vivant, et ils s'endormiront dans le consolant espoir d'un avenir encore plus prospère pour la postérité.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

Pages.

Avant-propos. i

Introduction. 1

SECTION PREMIÈRE.

De la pauvreté.

Chapitre I^er^. De ce qu'on doit entendre par Nations pauvres. 45

Chap. II. Des effets et des causes de la pauvreté des Nations. 62

Chap. III. De l'excès et du défaut de population, comme causes de pauvreté. 85

Chap. IV. Du célibat religieux, considéré dans l'intérêt d'une bonne population. 100

Chap. V. Du droit d'aînesse et de quelques autres usages analogues, considérés dans l'intérêt d'une bonne population. 122

Chap. VI. De l'instruction convenable pour une bonne population. 134

Chap. VII. De la destination probable de chaque peuple à tel ou tel élément de prospérité nationale, et de celle de la France à l'agriculture. 151

Pages.

Chap. VIII. Notice historique sur les progrès successifs de l'agriculture, et sur son état présent, en France. 173

Chap. IX. De la nature des règlemens et des opérations, qui feraient prospérer l'agriculture. 212

Chap. X. Notice historique sur la progression de la mécanique appliquée aux arts industriels. 243

Chap. XI. Des avantages et des inconvéniens des forces mortes, considérées relativement à la population et à la multiplication des marchandises. 270

Chap. XII. Continuation du même sujet. Des avantages et des inconvéniens de règlemens, de jurandes et de corporations, dans les arts et métiers. 293

Chap. XIII. De la nécessité de règlemens pour assurer l'existence des ouvriers. 322

SECTION DEUXIÈME.

De la mendicité.

Chap. XIV. Notice historique sur l'origine, les causes et les progrès de la mendicité. 333

Chap. XV. Des maux occasionnés par la mendicité. 371

Chap. XVI. Inefficacité des moyens présens et passés pour réprimer la mendicité. 381

Chap. XVII. Des moyens les plus efficaces pour réprimer la mendicité, et des maisons pénitentières. 403

SECTION TROISIÈME.

Des hôpitaux et des divers genres de secours publics.

Chap. XVIII. Notice historique sur l'origine des hôpitaux, et sur celle des divers établissemens de secours publics, ainsi que sur la marche progressive ou rétrograde de ces institutions. 417

Pages.

Chap. XIX. De la nécessité indispensable des hôpitaux, et de diverses sortes de secours publics. 454

Chap. XX. Historique de l'administration des hôpitaux et secours publics, des vices qui s'y sont glissés, et des moyens d'y remédier. 494

SECTION QUATRIÈME.

Des enfans abandonnés, et de la législation à ce sujet.

Chap. XXI. Du sort et du nombre des enfans trouvés et abandonnés, depuis l'origine des sociétés jusqu'à l'époque actuelle. 526

Chap. XXII. De la législation propre à prévenir l'augmentation du nombre des enfans abandonnés. 551

Chap. XXIII. De l'éducation physique, et des moyens de conservation des enfans abandonnés jusqu'à l'âge de dix ans. 570

Chap. XXIV. De l'éducation des enfans trouvés au retour de nourrice, et de leur destination la plus convenable et la moins onéreuse à l'État et aux particuliers. 578

Chap. XXV. Récapitulation générale et conclusions. 590

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

ERRATA.

Page 33, Ligne 8. Manuscrits. *Lisez* Fondemens.
— 37 — 17 Mettez une virgule après approfondie.
— 43 — 5 invitation — irritation.
— 48 — 7 cités — côtes.
— 66 — 10 tôme 5 et 8 — 5 et 6.
— 89 — 2 après enfans, mettez un point.
— *Id.* — 3 l'immortalité. La — l'immortalité, la
— 147 — 24 sous — de.
— 172 — 2 intérieur — extérieur.
— 237 — 22 insignes — intrigues.
— 243 — 17 plans — emplois.
— 260 — 1 ignorant — illitéré.
— 297 — 10 rigueur — vigueur.
— 309 — 2 le ravissement — l'envahissement.
— 310 — 15 d'Entrannes — d'Entraunes.
— 355 — 1 Roch — Kob.
— 359 — 27 voit — veut.
— 363 — 3 peu à près — après.
— 371 — 10 Yonéiens — Ysméiens.
— 397 — 9 Kentinger — Kentzinger.
— 400 — 8 convois — couvens.
— 439 — 7 sont annexés — son annexe.
— 440 — 7 obéissons — obéissant.
— *Id.* — 10 au lieu de ; mettez,
— 455 — 9 vendre — rendre.
— 470 — 13 y ait eu — y en ait eu.
— 474 — 14 d'Avonches — d'Avranches.
— *Id.* — 24 *Id.* — *Id.*
— 477 — 15 qu'en ayant — qu'en en ayant.
— 496 — 5 sans l'autorité — sous l'autorité.
— 525 — 12 erigatur — erigantur.
— 578 Chapitre XXIII — chap. XXIV.
— 598 — 27 gémissons — gémissant.
— 600 — 22 onzième — douzième.

00100265

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 16 January, 2016